



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Comptes 2024

Comptes de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI



TABLE DES MATIERES

► ETAT DU VALAIS

BILAN ET COMPTES	1
Bilan.....	3
Compte de résultats	4
Compte des investissements	5
Compte de financement.....	6
Tableau des flux de trésorerie.....	7
ANNEXES	9
Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat	11
Etat du capital propre	17
Tableau des participations	18
Tableau des provisions	19
Tableau des garanties.....	20
Principaux crédits d'engagement	23
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif	25
Placements financiers à long terme	26
Prêts du patrimoine administratif.....	27
Engagements financiers à long terme.....	28
Crédits supplémentaires	29
Classification fonctionnelle	30
FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS	35
Financements spéciaux et fonds.....	37
Fonds cantonal pour l'emploi	39
MANDATS DE PRESTATIONS POLITIQUES.....	41
POUVOIR LEGISLATIF.....	43
Grand Conseil	44
Constituante.....	47
POUVOIR EXECUTIF	48
Conseil d'Etat	49
Préfectures	50
POUVOIR JUDICIAIRE	51
Tribunaux	52
Ministère public	53
Commission cantonale de recours en matière fiscale	54

AUTORITE DE SURVEILLANCE	55
Conseil de la magistrature	56
Préposé à la protection des données	57
Commission cantonale de protection des données et	
de transparence	58
AUTORITE DE RE COURS.....	59
Commission de recours du Conseil de la magistrature	60
PRESIDENCE	61
Chancellerie d'Etat	62
Inspection des finances.....	66
Commission de gestion du fonds de secours.....	69
FINANCES ET ENERGIE.....	70
Administration cantonale des finances.....	71
Service cantonal des contributions.....	77
Service des ressources humaines	81
Service immobilier et patrimoine	87
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	91
Service cantonal de l'informatique	102
Service de l'administration numérique	107
Service de statistique et de péréquation	110
SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE.....	113
Service de la santé publique	114
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	123
Service de l'action sociale	129
Service de la culture	136
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	143
Service des poursuites et faillites	150
Office cantonal de l'égalité et de la famille	155
Subventionnement des assurances sociales	158
ECONOMIE ET FORMATION.....	159
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	160
Service juridique des affaires économiques	165
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation.....	169
Service de l'industrie, du commerce et du travail	178
Service de l'agriculture	184
Service de l'enseignement	194
Service de la formation professionnelle	200
Service des hautes écoles	208
Service cantonal de la jeunesse.....	216

SECURITE, INSTITUTIONS ET SPORT	223
Service juridique de la sécurité et de la justice.....	224
Police cantonale.....	229
Service de la sécurité civile et militaire.....	237
Service de la circulation routière et de la navigation	243
Service de l'application des peines et mesures.....	248
Service de la population et des migrations.....	252
Service des affaires intérieures et communales	258
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	262
Service de la géoinformation.....	269
Service du registre foncier	273
Office cantonal du sport	277

MOBILITE, TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT.....	282
Service administratif et juridique	283
Service de la mobilité	291
Service de l'Unité Territoriale III	304
Service des forêts, de la nature et du paysage	307
Service de l'environnement.....	317
Service de la construction des routes nationales	329
Service du développement territorial.....	333
Service des dangers naturels.....	340

AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS	351
---	------------

VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE	352
---	------------

RESULTATS	355
------------------------	------------

APERÇU GENERAL	357
-----------------------------	------------

RECAPITULATION GENERALE	358
--------------------------------------	------------

FONDS FIGI

BILAN, COMPTES ET ANNEXES.....	367
Bilan.....	369
Compte de résultats	370
Compte des investissements	370
Compte de financement.....	371
Explicatifs concernant le fonds FIGI.....	372

MANDAT DE PRESTATIONS POLITIQUE.....	377
---	------------

RESULTATS	385
------------------------	------------



Bilan et comptes

Bilan

en francs suisses	31.12.2023	31.12.2024	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	2'741'221'203.97	2'825'859'957.00	84'638'753.03
100 Disponibilités et placements à court terme	87'633'441.78	108'196'258.27	20'562'816.49
101 Créances	1'206'565'050.20	1'309'311'900.27	102'746'850.07
102 Placements financiers à court terme	175'800'000.00	6'600'000.00	-169'200'000.00
104 Actifs de régularisation	441'246'429.17	487'102'309.22	45'855'880.05
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	8'566'295.74	8'008'942.52	-557'353.22
107 Placements financiers à long terme	820'485'196.08	906'063'799.87	85'578'603.79
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	323'400.00	324'900.00	1'500.00
109 Créances envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	601'391.00	251'846.85	-349'544.15
14 Patrimoine administratif (PA)	1'854'434'456.46	1'844'848'775.78	-9'585'680.68
140 Immobilisations corporelles PA	366'583'771.80	357'074'289.74	-9'509'482.06
142 Immobilisations incorporelles PA	2'802'920.00	2'467'657.45	-335'262.55
144 Prêts PA	209'947'497.91	204'848'019.84	-5'099'478.07
145 Participations, capital social PA	1'036'887'716.75	1'036'887'718.75	2.00
146 Subventions d'investissement	238'212'550.00	243'571'090.00	5'358'540.00
Total de l'actif	4'595'655'660.43	4'670'708'732.78	75'053'072.35
20 Capitaux de tiers	3'561'366'995.40	3'599'293'678.59	37'926'683.19
200 Engagements courants	754'871'724.14	771'098'863.93	16'227'139.79
201 Engagements financiers à court terme	320'000'000.00	445'000'000.00	125'000'000.00
204 Passifs de régularisation	241'441'570.05	208'227'423.14	-33'214'146.91
205 Provisions à court terme	74'751'517.95	106'218'947.63	31'467'429.68
206 Engagements financiers à long terme	1'866'909'240.92	1'780'808'519.50	-86'100'721.42
208 Provisions à long terme	256'878'820.70	241'501'413.35	-15'377'407.35
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	46'514'121.64	46'438'511.04	-75'610.60
29 Capital propre	1'034'288'665.03	1'071'415'054.19	37'126'389.16
290 Financements spéciaux sous capital propre	151'688'376.73	209'045'817.05	57'357'440.32
291 Fonds sous capital propre	23'387'395.22	23'240'172.41	-147'222.81
292 Réerves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	32'037'926.87	29'842'412.38	-2'195'514.49
293 Préfinancements	293'693'452.10	275'378'306.25	-18'315'145.85
294 Réerves de politique budgétaire	437'387'909.22	437'387'909.22	-
299 Excédent ou découvert du bilan	96'093'604.89	96'520'436.88	426'831.99
Total du passif	4'595'655'660.43	4'670'708'732.78	75'053'072.35

Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
Charges d'exploitation	4'010'271'658.70	4'157'104'400.00	4'202'638'757.84	45'534'357.84
30 Charges de personnel	1'115'672'830.82	1'160'166'700.00	1'159'369'065.55	-797'634.45
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	443'801'842.27	479'129'700.00	487'771'595.03	8'641'895.03
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'030'236.98	56'148'800.00	55'496'374.21	-652'425.79
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	180'783'529.59	130'641'700.00	163'149'516.17	32'507'816.17
36 Charges de transferts	2'000'356'136.38	2'128'097'700.00	2'128'255'775.71	158'075.71
37 Subventions redistribuées	208'627'082.66	202'919'800.00	208'596'431.17	5'676'631.17
Revenus d'exploitation	4'049'243'256.22	4'086'226'500.00	4'298'595'069.97	212'368'569.97
40 Revenus fiscaux	1'608'944'944.40	1'563'590'000.00	1'743'080'787.69	179'490'787.69
41 Patentés et concessions	45'302'583.93	60'402'000.00	46'470'254.06	-13'931'745.94
42 Taxes et redevances	278'367'123.42	271'150'500.00	287'091'731.90	15'941'231.90
43 Revenus divers	23'564'409.06	9'623'500.00	7'030'669.48	-2'592'830.52
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	101'126'862.61	139'149'600.00	105'188'381.71	-33'961'218.29
46 Revenus de transferts	1'783'310'250.14	1'839'391'100.00	1'901'136'813.96	61'745'713.96
47 Subventions à redistribuer	208'627'082.66	202'919'800.00	208'596'431.17	5'676'631.17
Résultat d'exploitation	38'971'597.52	-70'877'900.00	95'956'312.13	166'834'212.13
Résultat financier	51'820'372.15	24'777'800.00	41'831'156.55	17'053'356.55
34 Charges financières	63'796'761.28	64'181'800.00	62'226'491.28	-1'955'308.72
44 Revenus financiers	115'617'133.43	88'959'600.00	104'057'647.83	15'098'047.83
Résultat opérationnel	90'791'969.67	-46'100'100.00	137'787'468.68	183'887'568.68
Résultat extraordinaire	-56'646'884.60	55'061'300.00	-137'360'636.69	-192'421'936.69
38 Charges extraordinaires	99'415'854.47	95'231'200.00	233'899'700.92	138'668'500.92
48 Revenus extraordinaires	42'768'969.87	150'292'500.00	96'539'064.23	-53'753'435.77
Total du compte de résultats	34'145'085.07	8'961'200.00	426'831.99	-8'534'368.01

Compte des investissements

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
5 Dépenses	466'747'097.13	514'471'900.00	430'081'433.69	-84'390'466.31
50 Immobilisations corporelles	240'447'051.49	230'060'900.00	199'748'226.43	-30'312'673.57
52 Immobilisations incorporelles	14'560'884.51	10'169'500.00	8'362'451.78	-1'807'048.22
54 Prêts	27'958'815.00	52'951'600.00	39'633'119.00	-13'318'481.00
55 Participations et capital social	-	-	150'000.00	150'000.00
56 Propres subventions d'investissement	172'061'755.28	197'313'900.00	173'477'510.73	-23'836'389.27
57 Subventions d'investissement redistribuées	11'718'590.85	23'976'000.00	8'710'125.75	-15'265'874.25
6 Recettes	249'136'217.17	271'398'000.00	211'979'110.85	-59'418'889.15
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	2'935'747.50	-	10'987.00	10'987.00
63 Subventions d'investissement acquises	199'816'435.77	211'477'300.00	170'117'872.25	-41'359'427.75
64 Remboursements de prêts	33'913'396.50	35'050'700.00	32'203'534.55	-2'847'165.45
65 Transferts de participations	2.00	-	-	-
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	752'044.55	894'000.00	936'591.30	42'591.30
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11'718'590.85	23'976'000.00	8'710'125.75	-15'265'874.25
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900.00	218'102'322.84	-24'971'577.16

Compte de financement

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
Compte de résultats				
Charges	4'173'484'274.45	4'316'517'400.00	4'498'764'950.04	182'247'550.04
Revenus	4'207'629'359.52	4'325'478'600.00	4'499'191'782.03	173'713'182.03
Total du compte de résultats	34'145'085.07	8'961'200.00	426'831.99	-8'534'368.01
Compte des investissements				
Dépenses	466'747'097.13	514'471'900.00	430'081'433.69	-84'390'466.31
Recettes	249'136'217.17	271'398'000.00	211'979'110.85	-59'418'889.15
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900.00	218'102'322.84	-24'971'577.16
Compte de financement				
Total du compte de résultats	34'145'085.07	8'961'200.00	426'831.99	-8'534'368.01
Amortissements et réévaluations	240'657'045.87	231'449'900.00	227'688'003.52	-3'761'896.48
Investissements nets	-217'610'879.96	-243'073'900.00	-218'102'322.84	24'971'577.16
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	57'191'250.98	-2'662'800.00	10'012'512.67	12'675'312.67

Tableau des flux de trésorerie

en francs suisses	Compte 2023	Compte 2024	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	34'145'085.07	426'831.99	-33'718'253.08
Amortissements et réévaluations du PA	240'657'045.87	227'688'003.52	-12'969'042.35
Créances ¹	222'640'171.66	-102'746'850.07	-325'387'021.73
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours ¹	125'007.28	557'353.22	432'345.94
Actifs de régularisation du compte de résultats ¹	-30'537'571.88	-45'768'445.96	-15'230'874.08
Engagements courants ²	-5'931'773.80	16'227'139.79	22'158'913.59
Provisions ²	-4'563'572.65	16'090'022.33	20'653'594.98
Passifs de régularisation du compte de résultats ²	-38'477'666.26	-34'327'231.33	4'150'434.93
Financements spéciaux, fonds et comptes de réserve ²	47'000'752.82	36'973'490.72	-10'027'262.10
Réévaluations du patrimoine financier	100.00	-1'500.00	-1'600.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	465'057'578.11	115'118'814.21	-349'938'763.90
Subventions d'investissement acquises	201'214'123.60	170'243'413.80	-30'970'709.80
Remboursements de prêts	33'933'396.50	32'701'438.79	-1'231'957.71
Transferts de participations	2.00	-	-2.00
Remboursements de subventions d'investissement propres	754'156.55	934'479.30	180'322.75
Subventions d'investissement à redistribuer	12'321'687.85	8'987'468.75	-3'334'219.10
Recettes du compte des investissements	248'223'366.50	212'866'800.64	-35'356'565.86
Immobilisations corporelles	-241'826'536.69	-198'489'305.23	43'337'231.46
Immobilisations incorporelles	-13'842'871.88	-9'067'553.36	4'775'318.52
Prêts	-28'064'278.00	-39'543'907.00	-11'479'629.00
Participations et capital social	-	-150'000.00	-150'000.00
Propres subventions d'investissement	-170'087'107.86	-173'940'368.81	-3'853'260.95
Subventions d'investissement redistribuées	-12'357'454.85	-8'763'325.75	3'594'129.10
Dépenses du compte des investissements	-466'178'249.28	-429'954'460.15	36'223'789.13
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-217'954'882.78	-217'087'659.51	867'223.27
Placements financiers et immobilisations du PF ¹	-28'230'436.53	83'632'383.21	111'862'819.74
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-28'230'436.53	83'632'383.21	111'862'819.74
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement	-246'185'319.31	-133'455'276.30	112'730'043.01
Engagements financiers à court terme ²	-143'000'000.00	125'000'000.00	268'000'000.00
Engagements financiers à long terme ²	-80'068'551.60	-86'100'721.42	-6'032'169.82
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-223'068'551.60	38'899'278.58	261'967'830.18
Variation des disponibilités et placements à court terme ²	-4'196'292.80	20'562'816.49	24'759'109.29

¹ Augmentation (-) / Diminution (+)² Augmentation (+) / Diminution (-)**Divergence par rapport aux recommandations MCH2**

Pour des raisons techniques, tous les flux non monétaires n'ont pas pu être exclus et les flux financiers avec certaines entités de l'Etat passant par un compte courant n'ont volontairement pas été éliminés.



Annexes

Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat

1. Base légale

L'établissement du compte de l'Etat se fonde sur la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

Au niveau de la vision consolidée, le périmètre comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale selon l'art. 5b de la LGCAF. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé. Le complément à la recommandation « Vision consolidée » du 10.06.2020 n'est pas appliqué. A partir du compte 2024, la fondation "Divisionnaire F.K. Rünzi" n'est plus incluse dans le périmètre de consolidation. Les chiffres de l'année de comparaison 2023 et ceux du budget 2024 n'ont pas été retraités.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de l'efficience, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux et de la gestion axée sur le résultat.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant des mandats de prestations politiques.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est évalué à la valeur nominale. Les valeurs du patrimoine financier du MCH1 ont été transférées au bilan de reprise MCH2 à leur valeur comptable et n'ont pas été retraitées. Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous. Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Disponibilités et placements à court terme

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre, pour autant qu'un fonds ne soit pas dédié. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales, pour les créances résultant du domaine de la justice, ainsi que pour les créances douteuses de plus de Fr. 10'000.00 si ces dernières n'ont pas encore été transmises au contentieux, si elles sont échues depuis plusieurs mois et si le Service émetteur indique qu'il existe un risque particulier.

La position "Ducroire", rangée à l'actif du bilan, en diminution des créances, s'élève à :

Fr. 86'386'774.11 au 31.12.2024

Fr. 69'026'664.99 au 31.12.2023.

A partir du compte 2024, un outil informatique a été développé pour que les créances et les engagements courants soient reclassés.

L'année de comparaison 2023 ne contient pas encore tous ces retraitements et les chiffres 2023 n'ont pas été adaptés.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant, à la valeur fiscale ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale, mais au maximum à leur valeur d'acquisition.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence du coût d'acquisition, la valeur vénale au moment de l'entrée s'applique.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Les créances résultant de financements spéciaux des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements corporels et incorporels est fixé à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet. Les subventions d'investissement, les prêts et les participations figurent uniquement à l'actif du bilan.

Les investissements financés par des fonds et des financements spéciaux sont amortis ou réévalués à 100 % dans l'année de leur dépense. La part dépassant le taux d'amortissement ordinaire est enregistrée dans les amortissements extraordinaire.

Dès l'entrée en vigueur du MCH2, les valeurs comptables avant amortissement inférieures à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet (nouveaux projets d'investissements dès 2018, hors prêts, participations et capital social) sont entièrement amorties sur l'ordinaire.

Conformément à l'art. 14 al. 4 de la LGCAF, des amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

L'amortissement a lieu généralement dès l'enregistrement de la première dépense, sur douze mois.

L'éventuelle valeur résiduelle n'est pas intégralement amortie à la fin de la durée d'utilisation de l'immobilisation concernée mais selon la règle de la valeur seuil (CHF 200'000.00 pour les nouveaux biens dès 2018, sinon CHF 1'000.00 en général pour les cas des années antérieures).

Les valeurs brutes des investissements ne sont pas publiées.

Ces divergences s'expliquent par le fait que certaines valeurs ne sont pas toujours connues, vu le caractère des investissements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif, qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation, sont amorties par catégorie à leur valeur comptable résiduelle.

Liste des taux d'amortissements ordinaires appliqués (méthode dégressive) :

Terrains : 0%

Routes nationales : 100%

Routes et voies de communication : 10%

Aménagement des cours d'eau : 10%

Bâtiments : 8%

Forêts : 0%

Biens meubles : 40%

Autres immobilisations corporelles : 40%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles.

Le taux d'amortissement ordinaire est de 50%.

Prêts

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social

Les participations sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Les participations acquises sont évaluées à leur valeur d'acquisition. En absence de cette dernière, la valeur boursière est appliquée ou, en dernier lieu, la valeur nominale est déterminante.

Si aucun dividende, respectivement intérêt n'est distribué, ou si aucune perte de valeur n'est réputée durable, les placements sont généralement ramenés à un franc chaque année au 31 décembre.

Lors du bilan de reprise du MCH2, les participations du patrimoine administratif, pour lesquelles un rendement régulier a été distribué, ont été évaluées à leur valeur boursière au 01.01.2018, si cette dernière était disponible, sinon à leur valeur nominale. Une réserve de fluctuation de valeur de 10% sur ce montant a également été enregistrée comme correctif d'actifs.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Elles sont comptabilisées au net et figurent uniquement à l'actif du bilan.

Le taux d'amortissement ordinaire est en principe de 15%.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La comptabilisation des subventions d'investissement est enregistrée selon les disponibilités budgétaires et n'est pas toujours prise en compte dans l'année où les travaux ont été achevés par des tiers. Cette manière de faire est conforme à la loi sur les subventions du 13.11.1995.

Un taux d'amortissement unique est utilisé pour les subventions d'investissements, la sectorisation de ces dernières ne pouvant pas toujours être appliquée et n'étant pas suffisamment précise.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. De plus, figurent également sous cette rubrique des financements de la Confédération.

A partir du compte 2024, un outil informatique a été développé pour que les créances et les engagements courants soient reclassés. L'année de comparaison 2023 ne contient pas encore tous ces retraitements et les chiffres 2023 n'ont pas été adaptés.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Provisions à court terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie des fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Provisions à long terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux sous capital propre

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan. Les mouvements de fonds sont définis sur la base des dispositions légales cantonales. Lorsque la base légale autorise le postfinancement, un compte de financement spécial ou un fonds peut présenter un solde négatif et être classé au passif du bilan (exemple : Caisse de prévoyance (CPVAL) dans le tableau "Financements spéciaux et fonds").

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les attributions et les prélèvements sont comptabilisés sur des rubriques du compte de résultats, à l'exception des transferts entre fonds, financements spéciaux et comptes de réserve qui sont comptabilisés directement via le bilan, ceci en application de la LGCAF.

Les allocations aux fonds sont réglées dans la LGCAF, ainsi que dans les bases légales spécifiques.

Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires

Il s'agit de financements spéciaux constitués à partir des excédents budgétaires qui se fondent sur l'art. 22 al. 3 et 4 de la LGCAF. Ces montants sont limités à une période de compensation de trois ans par projet ou à la durée de réalisation de la convention-programme.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves pour des projets futurs.

Réserves de politique budgétaire

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

7. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées généralement selon le principe de l'échéance des impôts avec des éventuelles corrections internes des acomptes facturés.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les créances fiscales doivent être comptabilisées sur la base des bordereaux envoyés.

Cependant, pour des raisons pratiques et de simplification, les correctifs ne sont pas envoyés au moment de la clôture du compte, mais lors des taxations définitives.

Ainsi, les écritures ci-dessous sont enregistrées manuellement via des comptes débiteurs et créanciers généraux :

en francs suisses	Ajustement 2023			Ajustement 2024		
	Impôts personnes physiques	Impôts personnes morales	Autres impôts directs	Impôts personnes physiques	Impôts personnes morales	Autres impôts directs
Correction des acomptes de l'impôt cantonal	-10'800'000.00	-6'700'000.00	-	-36'100'000.00	7'900'000.00	-
Correction des décomptes de l'impôt à la source	-7'500'000.00	-	-	-5'000'000.00	-	-
Total	-18'300'000.00	-6'700'000.00	-	-41'100'000.00	7'900'000.00	-

Augmentation(+) / Diminution (-)

Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Attribution	Prélèvement	Solde au 31.12.2024
290 Financements spéciaux sous capital propre	151'688'376.73	160'604'714.54	-103'247'274.22	209'045'817.05
291 Fonds sous capital propre	23'387'395.22	347'187.39	-494'410.20	23'240'172.41
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	32'037'926.87	11'188'827.43	-13'384'341.92	29'842'412.38
293 Préfinancements	293'693'452.10	798'667.00	-19'113'812.85	275'378'306.25
294 Réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	-	-	437'387'909.22
299 Excédent ou découvert du bilan	96'093'604.89	426'831.99	-	96'520'436.88
29 Capital propre	1'034'288'665.03	173'366'228.35	-136'239'839.19	1'071'415'054.19

Tableau des participations dès Fr. 200'000.00 (valeur nominale)

en francs suisses	Nombre détenu	Part du canton	Valeur nominale	Rendement 2024	Valeur comptable au 31.12.2023	Valeur comptable au 31.12.2024
Institut de droit public						
Banque Cantonale du Valais SA	11'062'501	70%	110'625'010.00	42'590'628.85	1'064'212'615.50	1'064'212'615.50
Banque nationale suisse SA	1'000	1%	250'000.00	-	3'889'000.00	3'889'000.00
Société suisse de crédit hôtelier SCH ¹	750	1%	375'000.00	-	1.00	1.00
Fonds FIGI		100%	10'000'000.00	-	10'000'000.00	10'000'000.00
Société anonyme						
BLS SA	837'138	1%	837'138.00	-	1.00	1.00
Centre de Cautionnement et de Financement SA	80'000	23%	4'000'000.00	75'000.00	1.00	1.00
FMV SA (type A)	1'020'000	100%	51'000'000.00	3'366'667.00	51'000'000.00	51'000'000.00
FMV SA (type B)	80'000	8%	4'000'000.00	133'333.30	4'000'000.00	4'000'000.00
Groupe CGN SA	32'602	4%	815'050.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	7'640	13%	1'910'000.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	6'538	3%	490'350.00	-	1.00	1.00
RegionAlps SA	79'800	12%	798'000.00	-	1.00	1.00
Salines Suisses SA	320	3%	320'000.00	160'000.00	320'000.00	320'000.00
Selfin Invest SA	320	3%	320'000.00	51'200.00	320'000.00	320'000.00
TMR Transports de Martigny et Régions SA	289'025	43%	2'890'250.00	-	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	60'008	7%	600'080.00	-	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	6'700	27%	3'350'000.00	268'000.00	3'350'000.00	3'350'000.00
Fondation						
Fondation Château Mercier			500'000.00	-	1.00	1.00
Fondation Château de Tourbillon			200'000.00	-	1.00	1.00
Fondation The Ark			280'000.00	-	1.00	1.00
Société coopérative						
Cautionnement romand, société coopérative ^{1, 2}	3'500	18%	3'500'000.00	-	1.00	1.00
Divers						
Aménagement Pallazuit ³			3'900'000.00	-	1.00	1.00
Valinvest ¹	1'000	43%	10'000'000.00	18'450.35	13'431'200.00	13'431'200.00

Une réserve de fluctuation de valeur sur les participations figure au bilan comme correctif d'actif 114'102'306.25 114'102'306.25

¹ part du canton lors de son dernier rapport annuel publié

² en vertu de l'art. 3 des statuts de la coopérative, chaque canton sociétaire doit augmenter sa part au capital en tout temps, pour permettre d'accroître la capacité d'octroi de cautionnement de la part de Cautionnement romand, pour les PME sises sur son territoire

³ droit de participation

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les participations détenues par l'Etat du Valais de manière indirecte ne sont pas publiées dans le compte de l'Etat, ces données étant disponibles dans leur propre rapport annuel.

Tableau des provisions dès Fr. 200'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Variation	Solde au 31.12.2024
Provisions à court terme			
Administration cantonale des finances			
Intérêts sur le régime de pensions des magistrats	1'198'740.60	-174'248.45	1'024'492.15
Service de l'énergie et des forces hydrauliques			
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	26'682'777.35	-26'536'125.35	146'652.00
Service de la santé publique			
Frais pour les hospitalisations hors canton	21'165'000.00	-5'563'000.00	15'602'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	23'455'000.00	8'911'000.00	32'366'000.00
Service de l'agriculture			
Intempéries 2024	-	1'166'362.00	1'166'362.00
Service de la mobilité			
Litige redevances	450'000.00	-450'000.00	-
Intempéries 2024	-	23'170'333.48	23'170'333.48
Service des forêts, de la nature et du paysage			
Intempéries 2024	-	615'180.00	615'180.00
Service de l'environnement			
Pollution mercure	1'800'000.00	-200'000.00	1'600'000.00
Service des dangers naturels			
Intempéries 2024	-	30'527'928.00	30'527'928.00
Provisions à long terme			
Administration cantonale des finances			
Coût de la garantie statique CPVAL ¹	98'851'875.15	-26'823'574.15	72'028'301.00
Rente pont AVS	11'441'098.00	1'088'464.00	12'529'562.00
Pension des magistrats	44'707'000.00	-2'525'000.00	42'182'000.00
Service cantonal des contributions			
Remboursement impôt anticipé ²	45'000'000.00	30'000'000.00	75'000'000.00
Service de l'énergie et des forces hydrauliques			
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	3'483'093.40	-2'477'297.20	1'005'796.20
Service de la santé publique			
Frais pour les hospitalisations hors canton	3'705'000.00	2'258'000.00	5'963'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	35'670'000.00	-9'098'000.00	26'572'000.00
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation			
Remboursement des aides COVID à la Confédération	13'900'000.00	-7'800'000.00	6'100'000.00

¹ Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et, à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, la provision CPVAL est examinée et réévaluée à moyen terme (dernière évaluation : 31.12.2024).

La variation annuelle de la provision CPVAL inclut le financement de la part de la garantie statique par le Canton du Valais.

² La Confédération estime la provision de l'impôt anticipé pour l'Etat du Valais à Fr. 120'828'727 pour l'année 2024.

En tenant compte du fonds de fluctuations de recettes et après consultation du SRS-CSPCP, le risque de perte sur les recettes à court terme est suffisamment pris en compte.

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde ou montant contracté au 31.12.2023	Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Ecart
Banque Cantonale du Valais Conformément à la loi du 01.10.1991 sur la Banque Cantonale du Valais, le canton garantit les engagements de la banque.	p.m.	p.m.	
CPVAL Conformément aux art. 5 et 7 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais du 14.12.2018, l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL selon l'art. 72c LPP. Conformément à l'art. 6 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais s'appliquent les systèmes suivants : - une capitalisation partielle avec garantie de l'Etat du Valais pour la CPF ; - une capitalisation complète sans garantie de l'Etat du Valais pour la CPO.	p.m.	p.m.	
Assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains Décision du Grand Conseil du 12.09.2007 concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains. Le montant au 31.12.2023 correspond à celui de l'année précédente. Échéance : décembre 2037, mais engagement annulé en 2024.	9'388'518.00	-	-9'388'518.00
Hôpital du Valais Conformément à l'art. 40 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, l'Etat du Valais accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'Hôpital du Valais et les cautionnements supplémentaires pour les nouvelles constructions.	100'000'000.00	100'000'000.00	-
Montants décidés dont ceux financés par le canton	Au 31.12.2023 565'152'979.30 207'800'000.00	Au 31.12.2024 615'152'979.30 255'550'000.00	
Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais Conformément aux décisions du Grand Conseil des 10.02.2009, 10.05.2012 et 09.02.2021, aux décisions du Conseil d'Etat des 22.05.2019, 30.12.2020 et 09.06.2021, l'Etat du Valais accorde un cautionnement à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour le financement de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et pour garantir le fonds de roulement.	107'391'582.00	102'967'500.00	-4'424'082.00
Montants décidés	Au 31.12.2023 132'737'500.00	Au 31.12.2024 132'737'500.00	
Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) Conformément à la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du 04.10.2019, l'Etat du Valais accorde un cautionnement pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'OCVS ainsi qu'au dispositif pré-hospitalier, dans le cadre des missions attribuées à l'OCVS et de la planification arrêtée par le Conseil d'Etat (cf. art. 18 al. 4 de la Loi sur l'organisation des secours sanitaires).			
Montants décidés	Au 31.12.2023 3'000'000.00	Au 31.12.2024 3'000'000.00	

en francs suisses	Solde ou montant contracté au 31.12.2023	Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Ecart
La Castalie Conformément à l'art. 14 de l'ordonnance du 26.10.2011 sur l'organisation et le fonctionnement de La Castalie, l'Etat du Valais accorde un cautionnement en garantie d'un crédit d'exploitation souscrit par La Castalie afin de financer le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.	8'000'000.00	8'000'000.00	-
Montants décidés	<i>Au 31.12.2023</i> 8'000'000.00	<i>Au 31.12.2024</i> 8'000'000.00	
Aide en matière d'investissements (LIM) Prêts accordés par la Confédération conformément à la LF du 21.03.1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne.	5'500'000.00	4'500'000.00	-1'000'000.00
Solde des prêts accordés	<i>Au 31.12.2023</i> 11'000'000.00	<i>Au 31.12.2024</i> 9'000'000.00	
Le canton supporte 50% des pertes éventuelles.			
Promotion économique Cautionnements accordés en application de la loi sur la politique économique cantonale du 11.02.2000 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 29.06.2001 concernant les aides financières sous forme de cautionnements.	13'604'800.00	14'328'000.00	723'200.00
Fonds cantonal pour le tourisme Cautionnements accordés en application de la loi sur le tourisme du 09.02.1996 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 11.06.2015 concernant le fonds cantonal pour le tourisme et les engagements sous forme de garanties.	28'703'000.00	24'703'000.00	-4'000'000.00
Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements Cautionnements accordés conformément au décret cantonal du 16.11.1984, à la loi du 30.06.1988 sur le logement et RE du 07.02.1990.	1'234'314.00	926'454.00	-307'860.00
Prêts NPR Parts fédérales versées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la politique régionale du Canton du Valais selon la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais du 01.03.2016.	72'323'377.00	78'761'327.00	6'437'950.00
HES-SO Valais-Wallis Gestion financière et comptabilité Conformément à l'art. 28 al. 3 de la loi sur la HES-SO Valais-Wallis du 16.11.2012, l'Etat du Valais garantit les emprunts de la HES-SO Valais-Wallis.			
Montants décidés	<i>Au 31.12.2023</i> 4'000'000.00	<i>Au 31.12.2024</i> 4'000'000.00	
Campus de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI) - Sion Conformément aux décisions du Grand Conseil des 12.09.2013 et 10.09.2015, l'Etat du Valais cautionne la totalité des coûts de ladite construction.			
Montants décidés	<i>Au 31.12.2023</i> 179'800'000.00	<i>Au 31.12.2024</i> 179'800'000.00	
dont ceux financés par le canton	124'376'855.00	119'934'824.00	

		Solde ou montant contracté au 31.12.2023	Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Ecart
en francs suisses				
Campus Physiothérapie - Loèche-les-Bains		-	-	-
Conformément aux décisions du Grand Conseil du 13.06.2019 et du 14.12.2021 et à celles du Conseil d'Etat du 07.10.2020 et du 01.09.2021, l'Etat du Valais cautionne la totalité des coûts de ladite construction.				
	<i>Au 31.12.2023</i>	<i>Au 31.12.2024</i>		
Montants décidés	9'831'400.00	9'831'400.00		
dont ceux financés par le canton	7'003'069.75	6'752'960.10		
Campus du Pôle Santé - Sion		-	-	-
Conformément aux décisions du Grand Conseil des 11.11.2020 et 14.12.2021, et selon décisions du Conseil d'Etat des 17.08.2022, 05.04.2023 et 28.02.2024, l'Etat du Valais cautionne la totalité des coûts de ladite construction.				
	<i>Au 31.12.2023</i>	<i>Au 31.12.2024</i>		
Montants décidés	96'615'200.00	97'869'300.00		
dont ceux financés par le canton	21'185'000.00	30'685'000.00		
Campus EDHEA et Ecole de Couture - Sierre		-	-	-
Conformément à la décision du Grand Conseil du 11.05.2023 et à la décision du Conseil d'Etat du 28.02.2024, l'Etat du Valais cautionne la totalité de ladite construction.				
	<i>Au 31.12.2023</i>	<i>Au 31.12.2024</i>		
Montants décidés	46'762'000.00	47'205'100.00		
dont ceux financés par le canton	3'500'000.00	5'280'000.00		
Aides aux exploitations paysannes		3'566'612.43	3'033'021.60	-533'590.83
Conformément à l'ordonnance fédérale du 26.11.2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.				
Crédits d'investissements agricoles		57'685'311.55	62'229'213.85	4'543'902.30
Conformément à l'ordonnance fédérale du 07.12.1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.				
Cautionnements cantonaux COVID-19		2'163'005.00	1'364'498.00	-798'507.00
Conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 19.02.2021 et du 16.04.2021, l'Etat du Valais se porte caution d'emprunts contractés lors du COVID-19 par des entreprises reconnues comme cas de rigueur avec un recul du chiffre d'affaires sans fermeture ordonnée.				
Fonds cantonal pour les remontées mécaniques - géré par le CCF SA		-	-	-
Conformément aux décisions du Grand Conseil des 17.05.2018 et 20.02.2019, l'Etat du Valais se porte caution pour les engagements dudit fonds en vue de l'octroi de prêts.				
	<i>Au 31.12.2023</i>	<i>Au 31.12.2024</i>		
Montants décidés	270'000'000.00	270'000'000.00		
dont ceux financés par le canton	26'500'000.00	37'700'000.00		
Décret concernant l'octroi de mesures exceptionnelles à des acteurs économiques touchés par des événements majeurs et imprévisibles, exogènes			100'000'000.00	100'000'000.00
Conformément à la décision du Grand Conseil du 15.11.2024, l'Etat du Valais cautionne un montant cumulé maximum. Ce décret a une durée limitée à trois ans.				
	<i>Au 31.12.2023</i>	<i>Au 31.12.2024</i>		
Montants décidés	-	100'000'000.00		

Principaux crédits d'engagement

en francs suisses	Subvention cantonale allouée	Subvention versée années précédentes	Subvention versée année 2024	Crédits d'engagement ouverts au 31.12
Participations de l'Etat du Valais à des tiers (projets en cours en 2024)				
Adductions d'eau, locaux du feu, CSI	9'861'318.49	2'319'255.58	1'586'057.40	6'260'627.35
Infrastructures sportives	7'903'410.00	2'774'776.00	2'080'013.43	3'048'620.57
EMS, CMS, OVS, Centrales d'alarme	41'988'863.45	20'266'448.54	6'192'410.71	15'594'834.35
Centres pour handicapés	76'033'370.54	39'881'959.59	6'736'293.80	29'894'334.89
Suppressions de barrières architecturales	1'002'545.70	155'186.35	236'358.25	463'726.65
Institutions pour mineurs	2'355'707.35	1'484'916.82	774'141.63	54'489.00
Bâtiments scolaires : enseignement primaire	68'131'643.00	19'479'381.00	7'826'217.00	39'957'276.00
Bâtiments scolaires : CO et degré secondaire	11'711'571.00	4'580'855.10	1'199'319.00	5'375'620.00
Encouragement au logement	203'561'685.00	191'427'419.83	1'763'892.00	9'450'086.67
Remontées mécaniques	20'000'000.00	5'000'000.00	-	15'000'000.00
Améliorations structurelles	135'792'886.00	25'388'619.50	9'799'083.90	100'309'823.60
Abornements et mensurations cadastrales	169'485.80	105'363.55	40'944.70	20'539.50
Entreprises de transport	174'181'062.37	126'194'586.06	23'655'070.36	24'331'405.95
Entreprises de transport, prêts conditionnellement remboursables	20'193'337.00	11'700'000.00	1'393'337.00	7'100'000.00
Corrections de torrents	240'753'916.00	91'085'580.25	31'510'755.45	116'703'407.10
Monuments historiques	22'741'085.25	8'291'301.05	2'644'493.35	11'810'200.85
Protection des sites	1'021'774.64	117'754.75	214'306.30	661'617.40
Equipement de dessertes, forêts de protection	112'366'257.05	83'668'194.40	20'745'505.60	7'280'207.70
Travaux de protection contre les dangers naturels	83'595'857.30	39'879'091.20	11'805'984.55	29'262'845.30
Sentiers pédestres	5'105'346.50	759'547.35	822'937.20	3'508'499.20
Assainissement eaux usées, ordures, sites pollués	37'883'873.95	17'407'937.95	2'983'411.90	15'457'576.95
Programme bâtiments économie d'énergie	216'412'016.00	96'095'266.00	32'903'198.00	84'662'817.00
Total				526'208'556.03

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2024	Solde à payer total	Crédits d'engagement ouverts au 31.12*
Investissements propres (projets en cours en 2024)					
Routes principales suisses	776'933'892.00	448'661'883.00	30'118'328.00	298'153'681.00	-
Autres routes cantonales et ouvrages d'art	745'440'803.00	484'267'459.00	29'274'613.00	231'898'731.00	162'329'112.00
Correction du Rhône	1'026'885'965.00	291'945'349.00	15'223'231.00	719'717'385.00	277'884'566.00
Polycom	43'800'000.00	37'319'328.91	1'158'093.50	5'322'577.59	5'322'577.59
Projets d'informatisations au SCC	9'400'000.00	1'947'101.55	132'008.14	7'320'890.31	7'320'890.31
Stratégie informatique 2015-2024	89'800'000.00	80'352'456.02	5'070'514.78	4'377'029.20	4'377'029.20
Projet RF 2020	20'000'000.00	18'755'655.97	-	-	-
DEM2017.110 Nouveau logiciel CMS	2'725'000.00	1'727'077.00	668'256.60	329'666.40	329'666.40
Equipement centrale d'engagement	12'192'500.00	4'928'194.60	5'258'644.08	2'005'661.32	2'005'661.32
Projet eConstruction	3'756'038.00	2'410'559.97	376'921.77	968'556.26	968'556.26
Equipement centre ETERPYS	4'827'000.00	100'000.00	2'840'000.00	1'917'000.00	1'917'000.00
Projet eBadges	3'114'100.00	1'049'832.25	218'507.02	1'845'760.73	1'845'760.73
Investissements hospitaliers	11'261'000.00	7'792'726.94	1'348'893.88	2'124'218.83	2'124'218.83
Total					466'425'038.64

* Part du canton

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2024	Solde à payer total	Crédits d'engagement ouverts au 31.12*
Campus Energopolis					
Création campus Energopolis (yc achat bâtiment hors crédit cadre)	60'155'000.00	56'844'453.90	176'875.45	1'223'124.55	1'100'812.10
Plateformes préindustrielles BioArk	23'000'000.00	23'000'000.00	-	-	-
Démonstrateurs	5'000'000.00	4'606'406.00	393'594.00	-	-
ALPOLE Sion	65'486'552.75	61'105'670.90	1'094'318.45	3'286'563.40	2'957'907.06
Parc innovation Sion	44'606'460.00	16'644'440.54	11'742'394.80	16'219'624.66	16'206'793.76
Pôle santé (part fonds XXIe siècle)	4'845'340.00	927'200.00	893'900.00	3'024'240.00	2'721'816.00
Plateformes préindustrielles équipement (hors crédit cadre)	6'000'000.00	5'652'095.75	-	-	-
Total					22'987'328.92

* Part du canton

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Investissement net	% ⁴	Amortissement ordinaire	Amortissement supplémentaire	Solde au 31.12.2024
Immobilisations corporelles						
1400 - Terrains	29'282'010.97	5'631'049.65	0%	-	-	34'913'060.62
1401 - Routes / voies de communication ¹	78'905'428.00	70'899'604.29	10%	19'863'164.30	46'588'421.99	83'353'446.00
1402 - Aménagement des cours d'eau	10'979'132.84	8'873'905.63	10%	1'985'335.40	7'823'074.92	10'044'628.15
1404 - Bâtiments ²	224'477'465.58	4'747'514.39	8%	18'893'342.50	4'188'251.39	206'143'386.08
1405 - Forêts	110'264.70	-	0%	-	-	110'264.70
1406 - Biens meubles	14'115'958.16	12'089'275.68	40%	6'896'902.50	3'694'363.00	15'613'968.34
1409 - Autres immobilisations corporelles	8'713'511.55	1'675'424.61	40%	2'378'424.31	1'114'976.00	6'895'535.85
Immobilisations incorporelles						
1420 - Logiciel	1'107'266.00	2'170'006.67	50%	1'868'216.67	468'927.00	940'129.00
1421 - Licences, droits d'utilisation, droits des marques ³	-	733'657.45	50%	-	-	733'657.45
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	1'695'654.00	5'374'913.53	50%	3'610'988.53	2'665'708.00	793'871.00
Total des immobilisations	369'386'691.80	112'195'351.90		55'496'374.21	66'543'722.30	359'541'947.19
Total des subventions d'investissement¹	238'212'550.00	108'720'647.96	15%	89'768'155.30	13'593'952.66	243'571'090.00

¹ Les investissements ci-dessous sont amortis à 100% par les rubriques ordinaires :

Routes nationales - rubrique 1401	3'184'864.71
Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	23'410'038.00
- subventions d'investissement	

² Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais. (voir aussi sous explicatifs du Fonds FIGI sous 8. valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI).

³ Leurs amortissements commenceront à partir de 2025 et seront financés par le fonds des ouvrages scolaires.

⁴ En raison de dispositions légales fédérales ou d'exigences spécifiques, dans certains domaines (UT III, remontées mécaniques gérées, etc.), les taux d'amortissements peuvent changer de ceux appliqués ordinairement (cf. liste de ces taux ordinaires figurant au point 6.1.2. dans les "Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat").

Placements financiers à long terme

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Ecart
Actions et autres papiers-valeurs	782'050.00	-	-782'050.00
Actions et autres papiers-valeurs des fondations gérées	461'792.19	-	-461'792.19
Placements auprès des banques	210'000'000.00	149'000'000.00	-61'000'000.00
Placements auprès des institutions publiques	132'285'000.00	193'565'000.00	61'280'000.00
Prêts à des institutions publiques	231'579'924.75	224'637'784.10	-6'942'140.65
Prêts au Fonds cantonal pour les remontées mécaniques	26'500'000.00	37'700'000.00	11'200'000.00
Prêts au Fonds FIGI	218'849'929.14	301'135'515.77	82'285'586.63
Divers	26'500.00	25'500.00	-1'000.00
Total des placements financiers à long terme	820'485'196.08	906'063'799.87	85'578'603.79

Prêts du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Ecart
Prêts du patrimoine administratif	585'009'722.04	592'439'306.49	7'429'584.45
Aides aux exploitations paysannes	7'133'224.85	6'066'043.20	-1'067'181.65
Aides d'urgence aux entreprises culturelles	159'686.95	104'686.95	-55'000.00
Aides en matière d'investissement	214'304'841.00	217'899'644.00	3'594'803.00
Caritas Valais, service de désendettement	50'000.00	50'000.00	-
Crédits agricoles cantonaux	330'000.00	945'000.00	615'000.00
Crédits d'investissements agricoles	57'685'311.55	62'229'213.85	4'543'902.30
Crédits d'investissements forestiers	754'740.00	764'072.50	9'332.50
Commune de Champéry (Fondation du Centre National de Glace)	140'000.00	120'000.00	-20'000.00
Logement	640'000.00	598'000.00	-42'000.00
Prêts d'études	18'299'975.49	17'790'051.79	-509'923.70
Programme énergétique	154'000.00	154'000.00	-
Sociétés de transport	242'510'790.20	242'784'822.20	274'032.00
Tourisme par le Centre de Cautionnement et de Financement SA	39'865'000.00	39'865'000.00	-
Unité des moyens d'enseignement romands	2'907'152.00	2'993'772.00	86'620.00
Valais/Wallis Promotion	75'000.00	75'000.00	-
Correctifs d'actifs / Financements	-375'062'224.13	-387'591'286.65	-12'529'062.52
Correctifs d'actifs sur prêts d'études	-	-985'583.60	-985'583.60
Correctifs d'actifs sur prêts à l'Unité des moyens d'enseignement romands	-2'907'152.00	-2'993'772.00	-86'620.00
Correctifs d'actifs sur prêts au programme énergétique	-154'000.00	-177'548.45	-23'548.45
Correctifs d'actifs sur prêts aux sociétés de transport	-238'266'084.20	-239'306'133.20	-1'040'049.00
Financement de la Confédération pour les aides aux entreprises culturelles	-159'686.95	-104'686.95	55'000.00
Financement de la Confédération pour les prêts agricoles	-61'251'923.98	-65'262'235.45	-4'010'311.47
Financement de la Confédération pour les aides en matière d'investissement	-72'323'377.00	-78'761'327.00	-6'437'950.00
Total net des prêts du patrimoine administratif	209'947'497.91	204'848'019.84	-5'099'478.07

Engagements financiers à long terme

en francs suisses	Intérêt 2024	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Ecart
Emprunts auprès des caisses de prévoyance	54'428'235.50	1'844'274'518.00	1'764'274'518.00	-80'000'000.00
Engagements auprès de la Confédération - crédits agricoles	76'054.05	16'487'234.62	10'552'977.20	-5'934'257.42
Engagements auprès de la Confédération - crédits forestiers	33'636.00	3'488'972.30	3'522'608.30	33'636.00
Engagements auprès de la Confédération - sociétés de transport	-	2'658'516.00	2'458'416.00	-200'100.00
Total des engagements financiers à long terme	54'537'925.55	1'866'909'240.92	1'780'808'519.50	-86'100'721.42

Crédits supplémentaires accordés en 2024

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte de résultats			
<u>Service des dangers naturels</u> Entretien des bâtiments et terrains propriétés du projet de la 3e correction du Rhône (DCE du 16.10.2024)			
314 - Gros entretien et entretien courant	150'000.00		
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	-75'000.00		
426 - Remboursements		75'000.00	
Net			-
Total des crédits supplémentaires du compte de résultats	75'000.00	75'000.00	-
Crédits supplémentaires du compte des investissements			
<u>Service des dangers naturels</u> Subventions pour la réalisation des travaux de rétablissement de la sécurité sur les cours d'eau du Valais-Central et du Bas-Valais suite aux précipitations abondantes de novembre et décembre 2023 (DGC du 10.09.2024)			
56 - Propres subventions d'investissement	5'950'000.00		
63 - Subventions d'investissement acquises		2'450'000.00	
Net			3'500'000.00
Total des crédits supplémentaires du compte des investissements	5'950'000.00	2'450'000.00	3'500'000.00
Insuffisance de financement			
Report au bilan des investissements nets			3'500'000.00
Charges avant amortissements			
366 - Amortissements des subventions d'investissement			525'000.00
Excédent de charges			525'000.00

Classification fonctionnelle 2024 - brute

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	%
0 Administration générale	210'679'147.71	6'027'414.74	216'706'562.45	4.75
01 Légitif et exécutif	8'517'884.14	-	8'517'884.14	0.19
02 Services généraux	202'161'263.57	6'027'414.74	208'188'678.31	4.56
1 Ordre et sécurité publics, défense	371'451'350.39	13'232'810.59	384'684'160.98	8.43
11 Sécurité publique	123'217'397.44	8'664'515.29	131'881'912.73	2.89
12 Justice	60'370'307.92	-	60'370'307.92	1.32
13 Exécution des peines	60'316'741.28	-	60'316'741.28	1.32
14 Questions juridiques	97'967'752.20	357'350.40	98'325'102.60	2.15
15 Service du feu	12'429'005.35	4'210'944.90	16'639'950.25	0.36
16 Défense	17'150'146.20	-	17'150'146.20	0.38
2 Formation	1'053'297'866.37	23'241'820.21	1'076'539'686.58	23.58
21 Scolarité obligatoire	400'411'094.06	9'845'813.45	410'256'907.51	8.99
22 Ecoles spéciales	72'007'030.20	238'936.06	72'245'966.26	1.58
23 Formation professionnelle initiale	149'988'308.13	345'270.00	150'333'578.13	3.29
25 Ecoles de formation générale	116'112'315.96	-	116'112'315.96	2.54
26 Formation professionnelle supérieure	15'211'912.43	340'490.00	15'552'402.43	0.34
27 Hautes écoles	258'663'986.46	12'408'590.70	271'072'577.16	5.94
28 Recherche	4'900'600.00	-	4'900'600.00	0.11
29 Autres systèmes éducatifs	36'002'619.13	62'720.00	36'065'339.13	0.79
3 Culture, sport et loisirs, église	81'484'810.44	7'955'094.28	89'439'904.72	1.96
31 Héritage culturel	22'146'377.79	3'608'799.65	25'755'177.44	0.56
32 Culture, autres	36'953'039.53	2'266'281.20	39'219'320.73	0.86
33 Médias	909'990.00	-	909'990.00	0.02
34 Sport et loisirs	19'957'703.12	2'080'013.43	22'037'716.55	0.48
35 Eglises et affaires religieuses	1'517'700.00	-	1'517'700.00	0.03
4 Santé	624'246'680.41	7'541'304.59	631'787'985.00	13.84
41 Hôpitaux, homes médicalisés	538'439'519.42	5'957'114.83	544'396'634.25	11.92
42 Soins ambulatoires	59'868'162.01	1'584'189.76	61'452'351.77	1.35
43 Prévention de la santé	19'261'300.23	-	19'261'300.23	0.42
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'677'698.75	-	6'677'698.75	0.15
5 Prévoyance sociale	933'873'002.74	10'622'556.86	944'495'559.60	20.69
51 Maladie et accident	251'744'880.90	223'641.45	251'968'522.35	5.52
52 Invalidité	225'844'643.56	6'984'795.30	232'829'438.86	5.10
53 Vieillesse et survivants	66'590'360.79	-	66'590'360.79	1.46
54 Famille et jeunesse	85'467'538.31	951'365.21	86'418'903.52	1.89
55 Chômage	30'540'064.28	30'606.30	30'570'670.58	0.67
56 Construction de logements sociaux	337'048.00	1'763'892.00	2'100'940.00	0.05
57 Aide sociale et domaine de l'asile	273'348'466.90	668'256.60	274'016'723.50	6.00
6 Trafic et télécommunications	293'533'440.11	189'900'963.91	483'434'404.02	10.59
61 Circulation routière	225'987'862.50	162'410'874.55	388'398'737.05	8.51
62 Transports publics	56'622'549.65	27'490'089.36	84'112'639.01	1.84
63 Trafic, autres	10'923'027.96	-	10'923'027.96	0.24

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	154'810'958.32	61'980'929.04	216'791'887.36	4.75
72 Traitement des eaux usées	5'277'428.25	2'675'951.00	7'953'379.25	0.17
73 Gestion des déchets	19'563.44	340'391.90	359'955.34	0.01
74 Aménagements	113'947'751.56	58'571'147.22	172'518'898.78	3.78
75 Protection des espèces et du paysage	10'651'511.10	-	10'651'511.10	0.23
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	9'820'274.60	16'517.15	9'836'791.75	0.22
77 Protection de l'environnement, autres	859'548.27	-	859'548.27	0.02
79 Aménagement du territoire	14'234'881.10	376'921.77	14'611'802.87	0.32
8 Economie publique	312'068'337.15	109'578'539.47	421'646'876.62	9.24
81 Agriculture	174'631'851.66	27'784'654.90	202'416'506.56	4.43
82 Sylviculture	10'304'688.31	21'287'105.55	31'591'793.86	0.69
83 Chasse et pêche	8'170'762.11	-	8'170'762.11	0.18
84 Tourisme	40'460'856.11	27'385'074.00	67'845'930.11	1.49
85 Industrie, artisanat et commerce	19'971'721.45	218'507.02	20'190'228.47	0.44
87 Combustibles et énergie	58'518'657.51	32'903'198.00	91'421'855.51	2.00
89 Autres exploitations artisanales	9'800.00	-	9'800.00	0.00
9 Finances et impôts	99'823'297.76	-	99'823'297.76	2.19
96 Administration de la fortune et de la dette	99'823'297.76	-	99'823'297.76	2.19
Total de la classification fonctionnelle brute	4'135'268'891.40	430'081'433.69	4'565'350'325.09	100.00

Classification fonctionnelle 2024 - nette

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	%
0 Administration générale	19'110'353.42	6'027'414.74	25'137'768.16	0.95
01 Légitif et exécutif	8'445'141.99	-	8'445'141.99	0.32
02 Services généraux	10'665'211.43	6'027'414.74	16'692'626.17	0.63
1 Ordre et sécurité publics, défense	180'815'739.61	8'956'440.79	189'772'180.40	7.17
11 Sécurité publique	82'085'552.50	8'627'701.34	90'713'253.84	3.43
12 Justice	41'856'574.95	-	41'856'574.95	1.58
13 Exécution des peines	27'111'089.07	-	27'111'089.07	1.02
14 Questions juridiques	24'561'736.79	274'108.65	24'835'845.44	0.94
15 Service du feu	786'705.38	54'630.80	841'336.18	0.03
16 Défense	4'414'080.92	-	4'414'080.92	0.17
2 Formation	776'881'656.63	20'028'049.88	796'909'706.51	30.10
21 Scolarité obligatoire	280'146'157.82	9'845'813.45	289'991'971.27	10.95
22 Ecoles spéciales	40'105'822.65	238'936.06	40'344'758.71	1.52
23 Formation professionnelle initiale	105'759'431.10	205'211.25	105'964'642.35	4.00
25 Ecoles de formation générale	113'316'842.30	-600.00	113'316'242.30	4.28
26 Formation professionnelle supérieure	14'883'150.93	189'127.12	15'072'278.05	0.57
27 Hautes écoles	189'714'224.63	9'505'072.00	199'219'296.63	7.53
28 Recherche	4'900'600.00	-	4'900'600.00	0.19
29 Autres systèmes éducatifs	28'055'427.20	44'490.00	28'099'917.20	1.06
3 Culture, sport et loisirs, église	64'613'745.22	6'690'629.19	71'304'374.41	2.69
31 Héritage culturel	20'821'287.60	2'364'334.56	23'185'622.16	0.88
32 Culture, autres	34'740'112.67	2'266'281.20	37'006'393.87	1.40
33 Médias	909'990.00	-	909'990.00	0.03
34 Sport et loisirs	6'624'654.95	2'060'013.43	8'684'668.38	0.33
35 Eglises et affaires religieuses	1'517'700.00	-	1'517'700.00	0.06
4 Santé	610'425'965.49	7'107'014.54	617'532'980.03	23.33
41 Hôpitaux, homes médicalisés	531'735'317.50	5'957'114.83	537'692'432.33	20.31
42 Soins ambulatoires	59'860'662.01	1'160'886.71	61'021'548.72	2.30
43 Prévention de la santé	12'715'495.56	-	12'715'495.56	0.48
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'114'490.42	-10'987.00	6'103'503.42	0.23
5 Prévoyance sociale	413'031'690.23	7'629'977.89	420'661'668.12	15.89
51 Maladie et accident	118'338'508.50	223'641.45	118'562'149.95	4.48
52 Invalidité	137'075'127.34	4'657'189.76	141'732'317.10	5.35
53 Vieillesse et survivants	28'392'668.34	-	28'392'668.34	1.07
54 Famille et jeunesse	64'024'370.91	951'365.21	64'975'736.12	2.45
55 Chômage	2'370'108.76	-	2'370'108.76	0.09
56 Construction de logements sociaux	320'048.00	1'213'399.00	1'533'447.00	0.06
57 Aide sociale et domaine de l'asile	96'060'790.63	584'382.47	96'645'173.10	3.65
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	-33'549'932.25	-	-33'549'932.25	-1.27
6 Trafic et télécommunications	142'156'635.64	97'176'805.01	239'333'440.65	9.04
61 Circulation routière	91'230'533.83	73'167'702.65	164'398'236.48	6.21
62 Transports publics	44'742'481.00	24'009'102.36	68'751'583.36	2.60
63 Trafic, autres	6'183'620.81	-	6'183'620.81	0.23

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	80'240'534.33	29'634'314.70	109'874'849.03	4.15
72 Traitement des eaux usées	4'989'732.35	2'675'951.00	7'665'683.35	0.29
73 Gestion des déchets	19'563.44	307'460.90	327'024.34	0.01
74 Aménagements	50'047'832.03	26'257'463.88	76'305'295.91	2.88
75 Protection des espèces et du paysage	5'052'329.80	-	5'052'329.80	0.19
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	8'186'223.04	16'517.15	8'202'740.19	0.31
77 Protection de l'environnement, autres	857'508.57	-	857'508.57	0.03
79 Aménagement du territoire	11'087'345.10	376'921.77	11'464'266.87	0.43
8 Economie publique	73'261'465.48	34'851'676.10	108'113'141.58	4.08
81 Agriculture	29'217'366.03	9'875'697.83	39'093'063.86	1.48
82 Sylviculture	4'190'750.46	9'517'291.90	13'708'042.36	0.52
83 Chasse et pêche	3'030'402.35	-	3'030'402.35	0.11
84 Tourisme	27'939'170.22	816'927.00	28'756'097.22	1.09
85 Industrie, artisanat et commerce	17'408'839.61	218'507.02	17'627'346.63	0.67
87 Combustibles et énergie	-8'534'863.19	14'423'252.35	5'888'389.16	0.22
89 Autres exploitations artisanales	9'800.00	-	9'800.00	0.00
9 Finances et impôts	68'734'867.03	-	68'734'867.03	2.60
96 Administration de la fortune et de la dette	69'345'605.48	-	69'345'605.48	2.62
97 Redistributions	-610'738.45	-	-610'738.45	-0.02
Total de la classification fonctionnelle nette	2'429'272'653.08	218'102'322.84	2'647'374'975.92	100.00



Financements spéciaux et fonds

Financements spéciaux et fonds

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Ecart
Financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers			
Loteries	38'344'405.34	38'833'463.41	489'058.07
Risques météorologiques ou phytosanitaires en matière agricole	-	1'195'796.00	1'195'796.00
Sport	5'920'953.81	5'623'852.93	-297'100.88
Entités / Organisations gérées	1'647'371.49	533'551.85	-1'113'819.64
Total des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	45'912'730.64	46'186'664.19	273'933.55
Financements spéciaux sous capital propre			
3e correction du Rhône	42'779'886.36	34'330'230.21	-8'449'656.15
Actions de secours : dommages non assurables (SICT)	983'305.50	4'967'747.76	3'984'442.26
Actions de secours du Conseil d'Etat	969'430.84	969'430.84	-
Aide aux exploitations paysannes	1'965'020.83	2'505'063.10	540'042.27
Aide en matière d'investissement	11'065'211.85	12'065'211.85	1'000'000.00
Archéologie	3'774'029.32	3'010'244.38	-763'784.94
Caisse de prévoyance (CPVAL)	-501'155'046.96	-450'320'853.76	50'834'193.20
Compensation cantonale	-21'966.85	1'133.15	23'100.00
Consultation sociale	29'719.75	29'719.75	-
Contributions de remplacement des constructions PCi	1'547'244.70	4'524'699.62	2'977'454.92
Culture	436'557.16	391'994.11	-44'563.05
Dîme de l'alcool	1'536'101.40	1'562'157.00	26'055.60
Emploi	12'021'284.56	9'537'202.51	-2'484'082.05
Encouragement à l'économie	7'104'117.19	7'116'617.19	12'500.00
Encouragement aux fusions de communes	3'187'752.55	5'187'752.55	2'000'000.00
Entretien et correction des cours d'eau	3'751'177.75	3'891'557.60	140'379.85
Epizooties	5'125'208.30	5'186'059.10	60'850.80
Handicapés	1'409.70	1'409.70	-
Hébergement et restauration : formation et formation continue	1'763'110.60	2'350'811.18	587'700.58
Intégration socio-professionnelle	2'075'955.95	2'503'314.50	427'358.55
Institutions culturelles - Médiathèque	168'442.46	122'023.11	-46'419.35
Institutions culturelles - Musées cantonaux	21'406.86	21'406.86	-
Investigations préalables des sites présumés pollués	218'292.65	218'292.65	-
Lutte contre la dépendance au jeu	467'431.06	414'453.61	-52'977.45
Mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement	770'093.35	809'381.35	39'288.00
Ouvrages scolaires	996'263.49	887'404.56	-108'858.93
Patrimoine culturel	222'815.00	239'165.00	16'350.00
Patrimoine bâti	5'023'227.97	3'513'922.75	-1'509'305.22
Péréquation financière intercommunale	5'748'618.00	10'858'257.00	5'109'639.00
Pisciculture	368'557.36	381'674.35	13'116.99
Police du feu	9'469'974.24	11'372'532.94	1'902'558.70

en francs suisses	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Ecart
Préfinancement du capital des FMV SA	152'093'852.85	170'482'042.50	18'388'189.65
Programme d'encouragement à l'énergie	17'785'085.20	9'819'802.59	-7'965'282.61
Promotion de la santé et prévention	1'981'465.91	1'838'452.71	-143'013.20
Promotion des manifestations culturelles	2'606'942.95	2'038'398.90	-568'544.05
Protection de la nature et du paysage	905'872.19	872'235.54	-33'636.65
Rachat d'aménagements hydroélectriques	203'696'113.89	224'436'866.19	20'740'752.30
Reboisement de compensation	841'225.60	2'460'220.55	1'618'994.95
Redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP)	25'191'471.01	26'312'209.84	1'120'738.83
Repeuplement du gibier	663'939.57	641'929.47	-22'010.10
Routes cantonales et trafic d'agglomération	22'695'956.95	11'732'899.49	-10'963'057.46
Routes principales suisses	45'638'552.41	25'701'770.41	-19'936'782.00
Secours aux assurés des caisses-maladie	124'668.36	126'102.06	1'433.70
Secours aux employés	381'593.45	381'593.45	-
Secours pour dommages non assurables selon la LFH	39'279'122.94	41'591'727.19	2'312'604.25
Soutien en faveur des détenus	47'242.05	53'623.05	6'381.00
Tourisme	10'000'000.00	6'438'821.70	-3'561'178.30
UT III	5'311'352.80	5'433'548.88	122'196.08
Vallesia	29'285.66	33'556.01	4'270.35
Total des financements spéciaux sous capital propre	151'688'376.73	209'045'817.05	57'357'440.32
Fonds sous capital propre			
Fonds d'auto-assurance	8'498'622.30	8'682'506.15	183'883.85
Legs et fondations sans personnalité juridique	14'888'772.92	14'557'666.26	-331'106.66
Total des fonds sous capital propre	23'387'395.22	23'240'172.41	-147'222.81
Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires			
Financements spéciaux selon article 22 al. 3 LGCAF	22'855'280.30	19'476'030.81	-3'379'249.49
Financements spéciaux selon article 22 al. 4 LGCAF	9'182'646.57	10'366'381.57	1'183'735.00
Total des réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	32'037'926.87	29'842'412.38	-2'195'514.49
Préfinancements			
Grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	293'693'452.10	275'378'306.25	-18'315'145.85
Total des préfinancements	293'693'452.10	275'378'306.25	-18'315'145.85
Réserves de politique budgétaire			
Compensation des fluctuations de recettes	250'487'909.22	250'487'909.22	-
Réserve de politique budgétaire	186'900'000.00	186'900'000.00	-
Total des réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	437'387'909.22	-

Fonds cantonal pour l'emploi

Bilan			
	31.12.2023	31.12.2024	Ecart
en francs suisses			
10 Patrimoine financier	24'753'879.13	20'932'810.15	-3'821'068.98
100 Disponibilités et placements à court terme	5'410'206.76	5'685'144.13	274'937.37
101 Créances	108'399.69	201'765.95	93'366.26
104 Actifs de régularisation	235'272.68	42'266.39	-193'006.29
107 Placements financiers	19'000'000.00	15'003'633.68	-3'996'366.32
Total de l'actif	24'753'879.13	20'932'810.15	-3'821'068.98
20 Capitaux de tiers	12'732'594.57	11'395'607.64	-1'336'986.93
200 Engagements courants	534'205.50	109'767.97	-424'437.53
204 Passifs de régularisation	10'682'428.05	9'961'391.70	-721'036.35
208 Provisions à long terme	341'353.76	343'805.86	2'452.10
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	1'174'607.26	980'642.11	-193'965.15
29 Capital propre	12'021'284.56	9'537'202.51	-2'484'082.05
299 Excédent / Découvert du bilan	12'021'284.56	9'537'202.51	-2'484'082.05
Total du passif	24'753'879.13	20'932'810.15	-3'821'068.98
Compte de résultats			
	Compte 2023	Compte 2024	Ecart
en francs suisses			
Charges d'exploitation	12'924'245.33	11'708'128.29	-1'216'117.04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63'130.00	64'211.70	1'081.70
36 Charges de transferts	12'861'115.33	11'643'916.59	-1'217'198.74
Revenus d'exploitation	10'000'000.00	9'000'000.00	-1'000'000.00
46 Revenus de transferts	10'000'000.00	9'000'000.00	-1'000'000.00
Résultat d'exploitation	-2'924'245.33	-2'708'128.29	216'117.04
Résultat financiers	185'532.33	224'046.24	38'513.91
34 Charges financières	3'500.01	-	-3'500.01
44 Revenus financiers	189'032.34	224'046.24	35'013.90
Résultat opérationnel	-2'738'713.00	-2'484'082.05	254'630.95
Total du compte de résultats	-2'738'713.00	-2'484'082.05	254'630.95

Divergence par rapport aux recommandations MCH2 et à la LGCAF

Le fonds cantonal pour l'emploi est doté d'une comptabilité propre et ne peut pas être consolidé en globale en raison de principes comptables et de présentation des comptes différents. Il est publié dans l'annexe conformément aux principes de la permanence, de la comparabilité et de la clarté.



Mandats de prestations politiques

Pouvoir législatif (Légitif)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	6'242'944.64	5'816'900	5'449'081.15	-367'819
Revenus et recettes	30'965.05	10'600	38'908.85	28'309
Insuffisance de financement	6'211'979.59	5'806'300	5'410'172.30	-396'128
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Grand Conseil (Service parlementaire)	5'541'981.52	5'806'300	5'410'172.30	-396'128
Constituante	669'998.07	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'211'979.59	5'806'300	5'410'172.30	-396'128
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	4'047'342.00	3'392'600	3'459'489.15	66'889
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'352'687.46	1'507'400	1'278'467.48	-228'933
36 Charges de transferts	837'239.10	712'400	707'134.50	-5'266
39 Imputations internes	5'676.08	4'500	3'990.02	-510
42 Taxes et redevances	30'965.05	10'600	38'908.85	28'309
Total charges	6'242'944.64	5'616'900	5'449'081.15	-167'819
Total revenus	30'965.05	10'600	38'908.85	28'309
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	6'211'979.59	5'606'300	5'410'172.30	-196'128
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
52 Immobilisations incorporelles	0.00	200'000	0.00	-200'000
Total dépenses	0.00	200'000	0.00	-200'000
Total recettes	0.00	0	0.00	0
Investissements nets	0.00	200'000	0.00	-200'000

Pouvoir législatif (Légal) (Législatif)
GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

OP 1 Exercer le pouvoir législatif B24 5'806'300 net C24 5'410'172.30 net	GP 11 Organisation et suivi des sessions B24 3'098'765 net C24 2'263'144.01 net	GP 12 Documentation, information, relations publiques B24 2'707'535 net C24 3'147'028.29 net
---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	5'571'796.57	5'616'900	5'449'081.15	-167'819
30 Charges de personnel	3'605'358.05	3'392'600	3'459'489.15	66'889
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'253'912.58	1'507'400	1'278'467.48	-228'933
36 Charges de transferts	707'239.10	712'400	707'134.50	-5'266
39 Imputations internes	5'286.84	4'500	3'990.02	-510
4 Revenus	29'815.05	10'600	38'908.85	28'309
42 Taxes et redevances	29'815.05	10'600	38'908.85	28'309
Excédent de charges	5'541'981.52	5'606'300	5'410'172.30	-196'128
5 Dépenses d'investissement	0.00	200'000	0.00	-200'000
52 Immobilisations incorporelles	0.00	200'000	0.00	-200'000
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	200'000	0.00	-200'000
Insuffisance de financement	5'541'981.52	5'806'300	5'410'172.30	-396'128

Explication des écarts financiers

31 et 52 : Une solution efficiente, interne à l'Etat du Valais, a permis d'économiser, au compte 2024, un montant important sur le projet de développement de la plateforme documentaire pour les commissions qui sera mise en production au 2e semestre 2025 (-80'000 francs sur la rubrique 31 et -200'000 francs sur la rubrique 52).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	8.10	8.40	8.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Exercer le pouvoir législatif	
Sous-objectifs politiques	
1	Exercer, sous réserve des droits du peuple, le pouvoir législatif
1.1	Elaborer et approuver les dispositions constitutionnelles et les règles de droit, ainsi que tout acte relevant de la compétence du Grand Conseil
1.2	Exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et des établissements autonomes de droit public
2	Procéder aux élections et nominations prévues par la constitution et la loi
3	Apporter, avec le Service parlementaire, un appui juridique, scientifique et logistique au Grand Conseil et à ses organes

Pouvoir législatif (Législatif)

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Développement dans les 6 mois des interventions parlementaires déposées	31.12.27	31.12.24	█ Grâce à un important rattrapage durant l'année 2024, le parlement termine sa législature 2021-2025 en respectant le délai de six mois pour le développement des interventions parlementaires.
	31.12.27	31.12.24	● Après la dernière session de la législature en février 2025, une cinquantaine d'interventions parlementaires n'ont pas encore reçu de réponse du Conseil d'Etat dans le délai réglementaire de 6 mois.
	01.03.27	31.12.24	▲ Une session extraordinaire, en octobre 2024, a été nécessaire afin de traiter, dans les meilleurs délais, les objets liés aux intempéries de l'été 2024.
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Nombre de jours de sessions (addition des 1/2 journées)	18	21	▲ Une demi-journée a dû être ajoutée lors de chaque semaine de session afin de traiter les objets planifiés.
	100	97	█
	250	180	█
	400	293	█ Il y a eu un léger ralentissement du nombre d'interventions déposées lors de la dernière année de la législature.
	350	356	█
	90%	90%	█ Le rattrapage durant l'année 2024 a permis de combler le retard pris en début de législature suite au très grand volume d'interventions déposées.
	90%	80%	▲ L'administration cantonale n'arrive plus à répondre à toutes les interventions dans le délai de six mois.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Organisation et suivi des sessions	2'267'690.78	4'546.77	2'263'144.01
P1101 Appui aux organes du Grand Conseil	168'502.92	463.08	168'039.84
P1102 Appui aux commissions	1'471'212.97	2'929.96	1'468'283.01
P1103 Préparation administrative des sessions	142'232.03	501.15	141'730.88
P1104 Déroulement des sessions	399'332.03	349.69	398'982.34
P1105 Suivi des sessions	86'410.83	302.89	86'107.94
GP12 Documentation, information, relations publiques	3'181'390.37	34'362.08	3'147'028.29
P1201 Prestations aux députés	2'074'738.85	447.20	2'074'291.65
P1202 Gestion des documents	569'223.19	1'141.64	568'081.55
P1203 Travaux pour des tiers	197'254.43	694.99	196'559.44
P1204 Communication et médias	161'398.46	200.74	161'197.72
P1205 Représentation - réception - associations	178'775.44	31'877.51	146'897.93
Total	5'449'081.15	38'908.85	5'410'172.30

Pouvoir législatif (Législatif)

CONSTITUANTE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	671'148.07	0	0.00	0
30 Charges de personnel	441'983.95	0	0.00	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	98'774.88	0	0.00	0
36 Charges de transferts	130'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	389.24	0	0.00	0
4 Revenus	1'150.00	0	0.00	0
42 Taxes et redevances	1'150.00	0	0.00	0
Excédent de charges	669'998.07	0	0.00	0
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	669'998.07	0	0.00	0

Pouvoir exécutif (Exécutif)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	4'187'399.10	4'209'400	4'018'768.99	-190'631
Revenus et recettes	1'030'590.00	1'085'000	1'033'833.30	-51'167
Insuffisance de financement	3'156'809.10	3'124'400	2'984'935.69	-139'464
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Conseil d'Etat	2'788'633.75	2'772'200	2'585'232.34	-186'968
Préfectures	368'175.35	352'200	399'703.35	47'503
Insuffisance de financement	3'156'809.10	3'124'400	2'984'935.69	-139'464
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	2'501'511.90	2'472'800	2'557'943.45	85'143
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	653'772.30	704'600	433'073.29	-271'527
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
36 Charges de transferts	525'000.00	525'000	525'000.00	0
39 Imputations internes	7'114.90	7'000	2'752.25	-4'248
42 Taxes et redevances	30'590.00	85'000	33'833.30	-51'167
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	500'000.00	500'000	500'000.00	0
Total charges	4'187'399.10	4'209'400	4'018'768.99	-190'631
Total revenus	1'030'590.00	1'085'000	1'033'833.30	-51'167
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	3'156'809.10	3'124'400	2'984'935.69	-139'464

Pouvoir exécutif (Exécutif)

CONSEIL D'ETAT

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	3'819'223.75	3'857'200	3'619'065.64	-238'134
30 Charges de personnel	2'133'336.55	2'120'600	2'158'240.10	37'640
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	653'772.30	704'600	433'073.29	-271'527
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
36 Charges de transferts	525'000.00	525'000	525'000.00	0
39 Imputations internes	7'114.90	7'000	2'752.25	-4'248
4 Revenus	1'030'590.00	1'085'000	1'033'833.30	-51'167
42 Taxes et redevances	30'590.00	85'000	33'833.30	-51'167
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	500'000.00	500'000	500'000.00	0
Excédent de charges	2'788'633.75	2'772'200	2'585'232.34	-186'968
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'788'633.75	2'772'200	2'585'232.34	-186'968

PRÉFECTURES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	368'175.35	352'200	399'703.35	47'503
30 Charges de personnel	368'175.35	352'200	399'703.35	47'503
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	368'175.35	352'200	399'703.35	47'503
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	368'175.35	352'200	399'703.35	47'503

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	56'381'659.05	59'899'600	60'447'700.20	548'100
Revenus et recettes	12'507'600.50	11'972'900	12'954'769.44	981'869
Insuffisance de financement	43'874'058.55	47'926'700	47'492'930.76	-433'769
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Tribunaux	29'342'990.75	32'522'000	32'154'277.84	-367'722
Ministère public	14'261'513.56	15'404'700	15'337'031.47	-67'669
Commission cantonale de recours en matière fiscale	269'554.24	0	1'621.45	1'621
Insuffisance de financement	43'874'058.55	47'926'700	47'492'930.76	-433'769
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	38'420'484.34	40'834'200	40'377'781.95	-456'418
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'507'940.92	16'167'200	17'071'013.34	903'813
34 Charges financières	22'327.68	22'500	9'902.90	-12'597
36 Charges de transferts	898'568.95	1'541'000	1'445'889.15	-95'111
39 Imputations internes	1'532'337.16	1'334'700	1'543'112.86	208'413
42 Taxes et redevances	10'365'992.89	9'808'800	10'936'467.92	1'127'668
44 Revenus financiers	101.40	0	115.60	116
46 Revenus de transferts	2'035'089.15	2'164'100	1'966'703.45	-197'397
49 Imputations internes	106'417.06	0	51'482.47	51'482
Total charges	56'381'659.05	59'899'600	60'447'700.20	548'100
Total revenus	12'507'600.50	11'972'900	12'954'769.44	981'869
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	43'874'058.55	47'926'700	47'492'930.76	-433'769

TRIBUNAUX

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	37'082'846.38	40'168'000	39'995'721.83	-172'278
30 Charges de personnel	28'029'705.24	29'663'600	29'461'367.60	-202'232
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'800'162.79	10'023'700	10'323'297.58	299'598
34 Charges financières	6'896.99	12'500	4'810.16	-7'690
36 Charges de transferts	0.00	300'000	0.00	-300'000
39 Imputations internes	246'081.36	168'200	206'246.49	38'046
4 Revenus	7'739'855.63	7'646'000	7'841'443.99	195'444
42 Taxes et redevances	6'286'280.32	6'191'900	6'458'092.34	266'192
44 Revenus financiers	101.40	0	115.60	116
46 Revenus de transferts	1'359'926.10	1'454'100	1'331'753.58	-122'346
49 Imputations internes	93'547.81	0	51'482.47	51'482
Excédent de charges	29'342'990.75	32'522'000	32'154'277.84	-367'722
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	29'342'990.75	32'522'000	32'154'277.84	-367'722

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)

MINISTÈRE PUBLIC

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	18'966'762.48	19'731'600	20'449'904.87	718'305
30 Charges de personnel	10'065'478.40	11'170'600	10'915'363.20	-255'237
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'702'193.13	6'143'500	6'746'693.41	603'193
34 Charges financières	15'430.69	10'000	5'092.74	-4'907
36 Charges de transferts	898'568.95	1'241'000	1'445'889.15	204'889
39 Imputations internes	1'285'091.31	1'166'500	1'336'866.37	170'366
4 Revenus	4'705'248.92	4'326'900	5'112'873.40	785'973
42 Taxes et redevances	4'030'085.87	3'616'900	4'477'923.53	861'024
46 Revenus de transferts	675'163.05	710'000	634'949.87	-75'050
Excédent de charges	14'261'513.56	15'404'700	15'337'031.47	-67'669
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	14'261'513.56	15'404'700	15'337'031.47	-67'669

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	332'050.19	0	2'073.50	2'074
30 Charges de personnel	325'300.70	0	1'051.15	1'051
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'585.00	0	1'022.35	1'022
39 Imputations internes	1'164.49	0	0.00	0
4 Revenus	62'495.95	0	452.05	452
42 Taxes et redevances	49'626.70	0	452.05	452
49 Imputations internes	12'869.25	0	0.00	0
Excédent de charges	269'554.24	0	1'621.45	1'621
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	269'554.24	0	1'621.45	1'621

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	578'703.60	871'100	740'655.99	-130'444
Revenus et recettes	0.00	2'500	0.00	-2'500
Insuffisance de financement	578'703.60	868'600	740'655.99	-127'944
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Conseil de la magistrature	321'643.34	381'200	250'740.63	-130'459
Préposé à la protection des données	0.00	487'400	479'765.01	-7'635
Commission cantonale de protection des données et de transparence	257'060.26	0	10'150.35	10'150
Insuffisance de financement	578'703.60	868'600	740'655.99	-127'944
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	235'238.30	701'000	608'506.55	-92'493
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	342'573.32	168'400	131'788.66	-36'611
39 Imputations internes	891.98	1'700	360.78	-1'339
42 Taxes et redevances	0.00	2'500	0.00	-2'500
Total charges	578'703.60	871'100	740'655.99	-130'444
Total revenus	0.00	2'500	0.00	-2'500
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	578'703.60	868'600	740'655.99	-127'944

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	321'643.34	382'300	250'740.63	-131'559
30 Charges de personnel	232'334.00	304'200	205'224.40	-98'976
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88'417.36	76'400	45'155.45	-31'245
39 Imputations internes	891.98	1'700	360.78	-1'339
4 Revenus	0.00	1'100	0.00	-1'100
42 Taxes et redevances	0.00	1'100	0.00	-1'100
Excédent de charges	321'643.34	381'200	250'740.63	-130'459
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	321'643.34	381'200	250'740.63	-130'459

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)
PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	0.00	488'800	479'765.01	-9'035
30 Charges de personnel	0.00	396'800	393'666.00	-3'134
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	92'000	86'099.01	-5'901
4 Revenus	0.00	1'400	0.00	-1'400
42 Taxes et redevances	0.00	1'400	0.00	-1'400
Excédent de charges	0.00	487'400	479'765.01	-7'635
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	0.00	487'400	479'765.01	-7'635

COMMISSION CANTONALE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE TRANSPARENCE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	257'060.26	0	10'150.35	10'150
30 Charges de personnel	2'904.30	0	9'616.15	9'616
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	254'155.96	0	534.20	534
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	257'060.26	0	10'150.35	10'150
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	257'060.26	0	10'150.35	10'150

Autorité de recours (Aut. recours)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	2'809.95	9'000	6'929.20	-2'071
Revenus et recettes	0.00	4'000	0.00	-4'000
Insuffisance de financement	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Commission de recours du Conseil de la magistrature	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929
Insuffisance de financement	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	2'418.45	8'000	5'904.60	-2'095
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	391.50	1'000	1'024.60	25
42 Taxes et redevances	0.00	4'000	0.00	-4'000
Total charges	2'809.95	9'000	6'929.20	-2'071
Total revenus	0.00	4'000	0.00	-4'000
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929

COMMISSION DE RECOURS DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	2'809.95	9'000	6'929.20	-2'071
30 Charges de personnel	2'418.45	8'000	5'904.60	-2'095
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	391.50	1'000	1'024.60	25
4 Revenus	0.00	4'000	0.00	-4'000
42 Taxes et redevances	0.00	4'000	0.00	-4'000
Excédent de charges	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929

Présidence (PRES)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	14'392'142.18	14'809'200	15'134'019.05	324'819
Revenus et recettes	1'504'175.49	1'611'800	1'581'133.14	-30'667
Insuffisance de financement	12'887'966.69	13'197'400	13'552'885.91	355'486
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Chancellerie d'Etat	9'533'932.77	9'680'300	10'183'895.79	503'596
Inspection des finances	3'354'033.92	3'517'100	3'368'990.12	-148'110
Commission de gestion du fonds de secours	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	12'887'966.69	13'197'400	13'552'885.91	355'486
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	9'005'626.35	9'373'100	9'671'367.57	298'268
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'973'393.19	4'965'600	4'978'726.36	13'126
34 Charges financières	4.65	1'200	17.15	-1'183
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	6'093.75	2'800	55'000.00	52'200
36 Charges de transferts	355'192.00	421'500	356'337.00	-65'163
39 Imputations internes	51'832.24	45'000	72'570.97	27'571
40 Revenus fiscaux	10'441.00	10'000	11'027.00	1'027
42 Taxes et redevances	584'529.31	718'800	639'428.36	-79'372
43 Revenus divers	-910.00	0	54'860.00	54'860
44 Revenus financiers	6'093.75	22'000	0.00	-22'000
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	904'021.43	845'000	875'817.78	30'818
Total charges	14'392'142.18	14'809'200	15'134'019.05	324'819
Total revenus	1'504'175.49	1'611'800	1'581'133.14	-30'667
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	12'887'966.69	13'197'400	13'552'885.91	355'486

Présidence (PRES)
CHANCELLERIE D'ETAT

OP 1
Appui stratégique, juridique,
logistique et communicationnel du
Conseil d'Etat
B24 9'680'300 net
C24 10'183'895.79 net

GP 11 Administration et protocole B24 1'129'972 net C24 930'357.05 net	GP 12 Conduite stratégique et controlling gouvernemental B24 1'438'383 net C24 1'457'963.46 net	GP 13 Information B24 2'098'221 net C24 1'920'555.30 net	GP 14 Affaires juridiques B24 1'144'552 net C24 1'506'787.42 net
GP 15 Logistique et accueil B24 3'869'172 net C24 4'368'232.56 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges				
30 Charges de personnel	10'776'162.36	11'025'200	11'502'727.73	477'528
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'676'601.35	6'057'100	6'371'154.70	314'055
34 Charges financières	4.65	1'200	17.15	-1'183
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	6'093.75	2'800	0.00	-2'800
36 Charges de transferts	355'192.00	421'500	356'337.00	-65'163
39 Imputations internes	42'266.57	36'500	63'776.74	27'277
4 Revenus	1'242'229.59	1'344'900	1'318'831.94	-26'068
40 Revenus fiscaux	10'441.00	10'000	11'027.00	1'027
42 Taxes et redevances	495'919.41	596'900	540'613.16	-56'287
43 Revenus divers	-910.00	0	-140.00	-140
44 Revenus financiers	6'093.75	22'000	0.00	-22'000
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	730'685.43	700'000	767'331.78	67'332
Excédent de charges	9'533'932.77	9'680'300	10'183'895.79	503'596
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	9'533'932.77	9'680'300	10'183'895.79	503'596

Explication des écarts financiers
30 : Transfert de 1.2 EPT à la Chancellerie courant 2024 (n'apparaît pas au Budget 2024).
31 : Augmentation des tarifs postaux et du volume de courrier.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	34.50	35.50	37.70

Nombre de postes à l'organigramme
Explication des écarts
La différence de 2.2 EPT entre le compte 2024 et le compte 2023 s'explique par le transfert à la Chancellerie de 1 EPT provenant de l'état-major du Département de l'économie et de la formation et de 0.2 EPT provenant du Service cantonal de l'informatique, ainsi que par la création du poste de délégué à la protection des données, en application de l'art.30c de la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIDPA) modifiée, entrée en vigueur en 2024.

OBJECTIF POLITIQUE			
Fournir au Conseil d'Etat un appui en matière stratégique, juridique, opérationnelle et d'information et de communication			
Sous-objectifs politiques			
1	Préparer et assurer la tenue des séances du Conseil d'Etat, organiser les manifestations protocolaires et coordonner les activités avec les départements et le Grand Conseil (GP11)		
2	Fournir au Conseil d'Etat un appui en matière de promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale et de conduite stratégique et assurer le controlling gouvernemental (GP12)		
3	Positionner les activités de l'Etat de manière transparente, proactive, intégrée et coordonnée afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique (GP13)		
4	Instruire les recours adressés au Conseil d'Etat, assurer la publication de la législation, fournir un appui juridique et fournir les services de traduction (GP14)		
5	Assurer les transports des membres du Conseil d'Etat, l'accueil des usagers des prestations de l'administration cantonale et la distribution du courrier (GP15)		
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé
█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			Etat de la mise en oeuvre
ad1	1 Optimisation, en coordination avec le Service parlementaire, du processus propre à l'état de détail des objets et à la planification semestrielle (programme législatif)	31.12.24	31.12.24
ad2	2 ★ Simplification et optimisation des instruments et des processus de la gouvernance de l'Etat et de son administration, en particulier la gestion par mandats de prestations	31.12.24	<p>▲ Des applications informatiques facilitant la gestion des mandats de prestations attribués dans le cadre du versement de subventions et la gestion des participations de l'Etat ont été développées et mises en production. Cette mesure prioritaire devra prendre en compte les demandes énoncées dans le postulat 2023.11.360 (Nathan Bender) "Un nouveau layout pour les mandats de prestations politiques", approuvé au stade du développement.</p>
	3 Renforcement de l'appui fourni par la Chancellerie dans le domaine de la gestion des crises sous la direction de l'Organe cantonal de conduite (OCC) notamment pour ce qui a trait aux plans de continuité des activités (PCA) des services de l'administration	31.12.24	<p>■ La mise à jour de la planification est passée de 2 à 5 fois par année (janvier, mars, mai, septembre et novembre) ce qui permet une plus grande flexibilité et une meilleure organisation du travail.</p> <p>▲ Une cellule "Affaires gouvernementales et juridiques", dirigée par la Chancellerie, a été créée au sein de l'OCC. Les services de l'administration, ainsi que le Ministère public, le Tribunal cantonal et le Service parlementaire ont pu tester leur niveau de préparation face à une éventuelle pénurie d'électricité lors d'exercices réalisés fin 2024.</p>
ad4	4 Accompagnement de l'application des dispositions de la nouvelle loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA)	31.12.24	<p>■ En application des dispositions de la nouvelle LIPDA, un délégué à la protection des données a été engagé en juin 2024. Des informations ont été communiquées aux départements et aux répondants départementaux désignés et formés. Un projet de loi sur la vidéosurveillance a été soumis au Grand Conseil.</p>
ad5	5 Numérisation du courrier reçu par l'administration cantonale : étude de faisabilité - phase pilote	31.12.24	<p>■ Un rapport de faisabilité a été présenté au Conseil d'Etat en décembre 2024. Le principe de la réalisation d'une phase pilote a été décidé.</p>

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de dossiers traités par le Conseil d'Etat	5'000	5'260	■
ad2	2 Nombre de rencontres organisées entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans	4	4	■
ad3	3 Nombre de communiqués de presse et de News publiés	250	277	■
	4 Nombre de conférences de presse organisées	40	42	■
	5 Nombre d'objets gouvernementaux non communiqués de manière intégrée et coordonnée	0	0	■ Tous les objets gouvernementaux ont été communiqués de manière intégrée et coordonnée.
ad4	6 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal cantonal	80%	70%	▲ La diversité et la complexité des dossiers rendent superflue une analyse spécifique des pourcentages effectifs.
	7 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	90%	85%	▲ La Chancellerie n'a aucune emprise sur les réponses et/ou Arrêts rendus par le Tribunal cantonal, objets des décisions rendues par le Tribunal fédéral.
	8 Pourcentage des dispositions légales rendues par les services de l'Etat invalidées par les Tribunaux	0%	0%	■
	9 Ratio du nombre de recours au Conseil d'Etat traités par rapport au nombre de recours reçus (1 : nombre traités = nombre reçus)	1.2	0.84	● Les dossiers traités sont de plus en plus complexes et nécessitent une durée de traitement, d'analyse plus longue.
	10 Nombre de pages traduites (environ)	1'200	1'200	■
ad5	11 Nombre de déplacements organisés pour le Conseil d'Etat	550	739	■
	12 Nombre d'envois (lettres et colis) sortants traités (environ)	3'000'000	3'342'722	■

Présidence (PRES)
CHANCELLERIE D'ETAT

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Administration et protocole	1'010'475.32	80'118.27	930'357.05
P1101 Séance du Conseil d'Etat et coordination avec le Grand Conseil	395'045.01	20'952.30	374'092.71
P1102 Protocole du Conseil d'Etat	130'905.26	13'897.39	117'007.87
P1103 Coordination administrative interdépartementale	124'456.92	14'280.43	110'176.49
P1104 Secrétariat juridique	265'914.27	30'511.54	235'402.73
P1105 Gestion des entités rattachées administrativement et des participations	94'153.86	476.61	93'677.25
GP12 Conduite stratégique et controlling gouvernemental	1'605'255.26	147'291.80	1'457'963.46
P1201 Affaires extérieures	763'221.47	56'770.03	706'451.44
P1202 Controlling gouvernemental	292'700.69	31'943.10	260'757.59
P1203 Systèmes de gestion de l'information	367'278.87	37'948.54	329'330.33
P1204 Objets gouvernementaux et programme gouvernemental	182'054.23	20'630.13	161'424.10
GP13 Information	2'434'876.55	514'321.25	1'920'555.30
P1301 Gestion et réalisation des projets de communication gouvernementaux	810'192.33	364'316.80	445'875.53
P1302 Acquisition, gestion, production et diffusion de l'information (communication externe)	656'782.02	55'985.91	600'796.11
P1303 Information interne	180'140.25	9'741.92	170'398.33
P1304 Conseil et appui en matière de politique des médias et de communication	236'647.07	26'509.40	210'137.67
P1305 Développement des technologies Internet - Intranet	551'114.88	57'767.22	493'347.66
GP14 Affaires juridiques	1'871'797.64	365'010.22	1'506'787.42
P1401 Préparation, suivi et publication de la législation	311'738.85	21'730.90	290'007.95
P1402 Instruction et décisions sur recours	986'096.03	291'079.49	695'016.54
P1403 Conseils et appuis juridiques	288'046.31	30'241.27	257'805.04
P1404 Traduction	285'916.45	21'958.56	263'957.89
GP15 Logistique et accueil	4'580'322.96	212'090.40	4'368'232.56
P1501 Gestion du courrier et des colis	3'587'888.88	95'260.21	3'492'628.67
P1502 Huissiers	661'639.33	69'838.23	591'801.10
P1503 Accueil et réception	330'794.75	46'991.96	283'802.79
Total	11'502'727.73	1'318'831.94	10'183'895.79

Présidence (PRES)
INSPECTION DES FINANCES

OP 1
Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations
B24 3'517'100 net
C24 3'368'990.12 net

GP 11
Contrôle gestion financière et réalisation MP
B24 3'517'100 net
C24 3'368'990.12 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	3'615'979.82	3'784'000	3'576'291.32	-207'709
30 Charges de personnel	3'329'025.00	3'316'000	3'300'212.87	-15'787
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	277'389.15	459'500	267'284.22	-192'216
39 Imputations internes	9'565.67	8'500	8'794.23	294
4 Revenus	261'945.90	266'900	207'301.20	-59'599
42 Taxes et redevances	88'609.90	121'900	98'815.20	-23'085
49 Imputations internes	173'336.00	145'000	108'486.00	-36'514
Excédent de charges	3'354'033.92	3'517'100	3'368'990.12	-148'110
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	3'354'033.92	3'517'100	3'368'990.12	-148'110

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	17.00	17.00	17.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations (art. 44 LGCAF)				
Sous-objectifs politiques				
1 Investiguer et assumer les tâches de contrôle prévues par la LGCAF à l'improviste et en tout temps, sur propre initiative (art. 44 ss LGCAF)				
2 Investiguer et contrôler sur mandat confié par le Conseil d'Etat ou les commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)				

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 1 Contrôle périodique des services de tous les départements selon les critères de planification	31.12.27	31.12.24	■ Contrôles réalisés selon planification (cf. rapport d'activité).
<i>ad2</i> 2 Réalisation des mandats sur requête du Conseil d'Etat ou des commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)	31.12.27	31.12.24	■ Mandats spéciaux sur requête du Conseil d'Etat, de la CoFi ou de la COGEST (cf. rapport d'activité).

Présidence (PRES)

INSPECTION DES FINANCES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	
ad1 1 Nombre de rapports déposés (env. 90)	➔	➔	■ Contrôles effectués décrits en détail dans le rapport d'activité.
ad2 2 Part maximale de l'activité consacrée aux mandats spéciaux afin de garantir l'autonomie de l'IF	30%	15%	■ Autonomie et indépendance de l'IF assurées.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Contrôle gestion financière et réalisation MP			
P1101 Contrôle de la gestion étatique	3'081'629.87	207'054.92	2'874'574.95
P1102 Mandats spéciaux	494'661.45	246.28	494'415.17
Total	3'576'291.32	207'301.20	3'368'990.12

Présidence (PRES)

COMMISSION DE GESTION DU FONDS DE SECOURS

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	0.00	0	55'000.00	55'000
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	0	55'000.00	55'000
4 Revenus	0.00	0	55'000.00	55'000
43 Revenus divers	0.00	0	55'000.00	55'000
Excédent de charges	0.00	0	0.00	0
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	0.00	0	0.00	0

Département des finances et de l'énergie (DFE)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	665'598'416.25	623'552'000	634'545'800.57	10'993'801
Revenus et recettes	2'769'678'681.83	2'851'652'400	2'924'983'411.61	73'331'012
Excédent de financement	2'104'080'265.58	2'228'100'400	2'290'437'611.04	62'337'211
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Administration cantonale des finances	30'441'629.04	-79'867'200	15'074'912.44	94'942'112
Service cantonal des contributions	-1'301'979'014.53	-1'285'003'200	-1'439'307'330.73	-154'304'131
Service des ressources humaines	11'138'008.26	11'324'400	12'214'866.58	890'467
Service immobilier et patrimoine	4'314'006.54	7'517'100	7'681'170.32	164'070
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	-79'247'882.27	-76'241'100	-79'791'241.75	-3'550'142
Service cantonal de l'informatique	32'950'920.22	34'716'100	34'179'053.64	-537'046
Service de l'administration numérique	1'778'849.50	2'332'700	2'107'688.87	-225'011
Service de statistique et de péréquation	-803'476'782.34	-842'879'200	-842'596'730.41	282'470
Excédent de financement	2'104'080'265.58	2'228'100'400	2'290'437'611.04	62'337'211
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	79'463'711.72	84'526'700	67'619'143.83	-16'907'556
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	69'982'028.04	88'286'600	79'578'177.90	-8'708'422
34 Charges financières	63'540'471.73	63'890'300	61'997'573.43	-1'892'727
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	118'323'966.50	86'765'600	103'850'155.00	17'084'555
36 Charges de transferts	154'740'918.94	140'202'600	156'437'470.26	16'234'870
38 Charges extraordinaires	645'514.80	0	1'500'000.00	1'500'000
39 Imputations internes	112'294'182.39	102'176'900	112'588'645.16	10'411'745
40 Revenus fiscaux	1'420'556'931.08	1'356'380'000	1'539'607'261.90	183'227'262
41 Patentés et concessions	7'623'558.38	22'220'000	8'803'468.58	-13'416'531
42 Taxes et redevances	37'370'136.35	40'124'200	42'646'907.93	2'522'708
43 Revenus divers	106'597.45	10'000	99'360.22	89'360
44 Revenus financiers	99'436'784.96	70'248'200	85'709'553.81	15'461'354
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	13'155'677.42	23'052'600	15'729'424.98	-7'323'175
46 Revenus de transferts	1'015'308'611.25	1'071'336'200	1'078'563'356.11	7'227'156
48 Revenus extraordinaires	25'550'492.57	135'999'500	14'518'720.22	-121'480'780
49 Imputations internes	119'938'403.00	106'808'400	119'436'381.68	12'627'982
Total charges	598'990'794.12	565'848'700	583'571'165.58	17'722'466
Total revenus	2'739'047'192.46	2'826'179'100	2'905'114'435.43	78'935'335
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-2'140'056'398.34	-2'260'330'400	-2'321'543'269.85	-61'212'870
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	15'292'759.61	3'900'000	9'432'570.62	5'532'571
52 Immobilisations incorporelles	10'602'400.77	8'229'500	5'780'066.72	-2'449'433
56 Propres subventions d'investissement	40'712'461.75	45'573'800	35'761'997.65	-9'811'802
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	2'935'747.50	0	0.00	0
63 Subventions d'investissement acquises	27'695'741.87	25'473'300	19'868'976.18	-5'604'324
Total dépenses	66'607'622.13	57'703'300	50'974'634.99	-6'728'665
Total recettes	30'631'489.37	25'473'300	19'868'976.18	-5'604'324
Investissements nets	35'976'132.76	32'230'000	31'105'658.81	-1'124'341

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

OP 1 Administrer et gérer les finances du canton B24 -82'699'474 net C24 13'809'926.87 net	OP 2 Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat) B24 2'832'274 net C24 1'264'985.57 net
GP 11 Planification, budget et compte B24 65'032'522 net C24 48'853'971.65 net	GP 12 Services financiers et logistiques B24 6'622'878 net C24 2'924'772.26 net
GP 13 Affaires financières générales B24 -157'165'800 net C24 -39'236'422.99 net	GP 14 Missions et tâches de l'EM du Dpt B24 2'810'926 net C24 1'267'605.95 net

Total service B24 -79'867'200 net C24 15'074'912.44 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	126'558'846.70	124'748'400	134'936'766.09	10'188'366
30 Charges de personnel	6'948'859.10	9'861'000	-7'969'436.35	-17'830'436
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'650'347.20	14'897'600	7'902'226.38	-6'995'374
34 Charges financières	59'051'293.88	59'290'100	56'985'180.00	-2'304'920
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	46'171'461.15	31'989'600	53'515'653.05	21'526'053
36 Charges de transferts	1'503'167.40	1'561'000	1'531'394.40	-29'606
39 Imputations internes	4'233'717.97	7'149'100	22'971'748.61	15'822'649
4 Revenus	96'117'217.66	204'615'600	119'861'853.65	-84'753'746
41 Patentes et concessions	43'074.05	50'000	39'104.40	-10'896
42 Taxes et redevances	278'837.85	147'800	247'758.83	99'959
43 Revenus divers	-6.35	0	-1.78	-2
44 Revenus financiers	57'633'898.41	44'775'000	61'723'203.99	16'948'204
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	183'952.25	0	158'916.15	158'916
46 Revenus de transferts	26'100'537.85	25'273'900	27'441'757.90	2'167'858
48 Revenus extraordinaires	0.00	125'960'000	0.00	-125'960'000
49 Imputations internes	11'876'923.60	8'408'900	30'251'114.16	21'842'214
Excédent de charges	30'441'629.04	-79'867'200	15'074'912.44	94'942'112
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	30'441'629.04	-79'867'200	15'074'912.44	-94'942'112

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Explication des écarts financiers
30 : Variation de la provision CPVAL : régime de compensation (-16.8 mios), régime de pension des magistrats (-1.3 mio), variation de la provision - pont AVS (+1.1 mio) et autres charges salariales et cotisations patronales (-0.8 mio).
31 : Honoraires et prestations de service (-5.3 mios, dont 1.0 mio des coûts du développement durable a été réalisé au sein de différents services) et adaptation de la provision générale sur débiteurs (-1.8 mio).
34 : Intérêts sur comptes courants (-1.3 mio) et frais postaux et bancaires et honoraires (-0.8 mio).
35 : Fonds CPVAL (+20.8 mios) et fonds de secours des dommages non assurables (+0.7 mio).
39 : Variation de la provision CPVAL (cf. rubrique 30 : +16.8 mios) et imputations liées à la gestion des fonds (-1.6 mio).
44 : Revenus des intérêts (+8.4 mios) et revenus des participations (+8.5 mios).
46 : Part au produit des impôts sur les huiles minérales (-2.0 mios).
48 : Fonds de compensation des fluctuations de recettes (-107.3 mios) et réserve de politique budgétaire (-18.7 mios).
49 : Variation de la provision CPVAL (cf. rubrique 30 : +16.8 mios), intérêts rémunératoires (+2.7 mios), imputations internes (économat : +1.4 mio) et autres imputations sur des fonds (+0.7 mio).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	42.00	43.70	43.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Variation d'EPT à l'Etat-major du département : 0.4 EPT de la commission cantonale de recours en matière fiscale (CCR) et 0.5 EPT au SRH.

OBJECTIF POLITIQUE 1	
Gérer les finances de l'Etat du Valais et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière	
Sous-objectifs politiques	
1	Etablir la planification financière, le budget et le compte de l'Etat et réaliser des analyses financières, en particulier :
1.1	Elaborer la planification financière et le budget et en assurer le suivi
1.2	Elaborer des préavis financiers à l'attention du Conseil d'Etat
1.3	Tenir et présenter les comptes, assurer l'exécution des paiements et la gestion optimale de la trésorerie
1.4	Collaborer à l'élaboration des mandats de prestations et des rapports de controlling
2	Organiser la comptabilité générale et les outils du controlling et assurer les services financiers et logistiques centraux, en particulier :
2.1	Mettre en place et veiller au bon fonctionnement des systèmes de comptabilité et de planification et assurer le contrôle des paiements
2.2	Gérer les assurances et les dévolutions
2.3	Mettre à disposition des services le mobilier, le matériel de bureau et fournir les prestations en matière d'imprimés et de reliures
3	Gérer les affaires financières générales
4	Réaliser et garantir les tâches de secrétariat général et de controlling de département
4.1	Fournir l'appui au département par la réalisation de mandats et de projets spécifiques
4.2	Assurer le controlling départemental

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>			
1 Etablissement du projet de budget 2025 et de la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2026-2028	03.09.24	03.09.24	■ Le projet de budget 2025 et la planification intégrée pluriannuelle 2025-2028 ont été établis et remis dans les délais.
2 Clôture et présentation des comptes 2023	02.04.24	02.04.24	■ Le compte 2023 a été remis aux commissions du Grand Conseil concernées et au Service parlementaire dans les délais légaux.
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>			
1 Compte de résultats en millions de francs (positif)	9.5	0.4	■ Le compte de résultats (y compris les amortissements et réévaluations) présente un excédent de revenus. Pour de plus amples renseignements, se référer au message du Conseil d'Etat concernant le compte 2024.
2 Compte de financement en millions de francs (positif)	0.8	10	■ Le compte 2024 présente un excédent de financement.
3 Variation du capital propre en millions de francs	-150.5	37.1	■ Le compte 2024 présente une augmentation du capital propre.

OBJECTIF POLITIQUE 2	
Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)	
Sous-objectifs politiques	
1	Accompagner la réalisation de la stratégie cantonale en matière de développement durable (Agenda 2030)
2	Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les causes et les effets négatifs des changements climatiques au niveau cantonal (Loi sur le climat)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1 1 ★ ● Réalisation d'actions concrètes, rapides et innovantes dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 du canton du Valais via des appels à projets de développement durable au sein de l'administration cantonale	31.12.25		■ Environ 25 projets issus de l'appel à projets étaient encore en cours en 2024. La démarche étant globalement un succès, des réflexions sont menées pour effectuer un appel à projets auprès des communes dès 2025.
ad2 2 ★ ● Elaboration et mise en oeuvre d'un plan climat cantonal comprenant des mesures de réduction des gaz à effets de serre en vue d'atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible et des mesures d'adaptation au réchauffement climatique	31.12.24		● Afin de respecter le processus législatif et suite au référendum déposé contre la Loi cantonale sur le climat, le projet de Stratégie climat a été freiné. Le canton du Valais est à présent un des derniers cantons de Suisse à ne pas avoir de Plan ou Stratégie pour coordonner la mise en œuvre de la Loi fédérale sur le climat et l'innovation.
3 ★ Amélioration des processus décisionnels et de la cohérence des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 du canton du Valais	31.12.25		■ Après une année pilote, un processus prend forme pour évaluer la durabilité des objets soumis au Grand Conseil selon l'art. 100 LOCRP. Des outils et critères sont testés pour des achats et marchés publics plus durables.
4 ★ Mobilisation des entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens en faveur de pratiques durables	31.12.25		■ Enquête auprès des PME sur la décarbonation, soutien à des projets d'économie circulaire.
5 ★ ● Promotion d'une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale	31.12.25		■ Les points climat dédiés à l'administration et les webinaires regroupent experts internes et externes pour informer sur des thématiques spécifiques (énergie, plantes envahissantes, etc). Un site intranet transition a été développé. Le réseau de répondant et répondante durabilité facilite l'échange entre les services.
6 ★ Renforcement de la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière	31.12.25		■ Participation active aux réseaux (RCDD, Cercle climat, Cercle indicateurs, etc), et à plusieurs démarches intercantoniales liées à la durabilité et au climat comme la Plateforme MonPlanclimat. Des soutiens dédiés aux communes étaient prévus via le financement lié à la loi climat. De nouveaux échanges avec les communes sont nécessaires pour prioriser les soutiens.
7 Mise en oeuvre de la nouvelle loi sur le climat cantonale, sous réserve de son approbation	31.12.24	24.11.24	● La loi climat a été refusée.

★ : Programme gouvernemental

● : Agenda 2030

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2 1 ↘ Emissions totales directes et indirectes de CO2eq (équivalent CO2) par habitant (tonnes/an) (2019=16.2 tonnes)	↘	↘	■ La mise à jour du bilan carbone est prévue en 2025. Sur la base de l'inventaire fédéral des gaz à effet de serre, les émissions ont baissé. Le bilan 2025 permettra de le confirmer.
2 ↘ Emissions totales de CO2eq (équivalent CO2) de l'Administration cantonale (2019=55'000 tonnes)	↘	↗	▲ La mise à jour du bilan carbone est prévue en 2025.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP1 Administrer et gérer les finances du canton	133'671'780.52	119'861'853.65	13'809'926.87
GP11 Planification, budget et compte	64'458'600.67	15'604'629.02	48'853'971.65
P1101 Etablissement de la planification et du budget	840'271.29	21'458.41	818'812.88
P1102 Préavis financiers	344'881.11	24'840.15	320'040.96
P1103 Tenue et présentation du compte	63'273'448.27	15'558'330.46	47'715'117.81
340 Intérêts liés à la reconnaissance de dette envers CPVAL	54'428'235.50		54'428'235.50
340 Intérêts passifs sur les dettes à court terme	666'472.24		666'472.24
349 Frais postaux et bancaires et autres honoraires	653'281.06		653'281.06
440 Intérêts sur placement		11'157'574.33	-11'157'574.33
Solde dépenses/recettes du produit	7'525'459.47	4'400'756.13	3'124'703.34
GP12 Services financiers et logistiques	10'581'472.94	7'656'700.68	2'924'772.26
P1201 Organisation de la comptabilité de l'Etat	859'114.25	33'223.45	825'890.80
P1202 Instruments de controlling et financiers	36'377.85	789.31	35'588.54
P1203 Prestations générales	1'289'520.62	114'691.16	1'174'829.46
P1204 Gestion des affaires adm. et financières	140'033.00	12'161.85	127'871.15
P1205 Gestion des assurances	3'878'712.27	3'593'163.57	285'548.70
313 Primes d'assurance	2'999'518.97		2'999'518.97
491 Imputation Internes		2'955'298.72	-2'955'298.72
Solde dépenses/recettes du produit	879'193.30	637'864.85	241'328.45
P1206 Economat	4'377'714.95	3'902'671.34	475'043.61
310 Fourniture et matériel de bureau	1'644'266.54		1'644'266.54
310 Imprimés, reliures et publications	855'937.80		855'937.80
311 Mobilier, instruments et machines	1'292'605.94		1'292'605.94
490 Imputations internes		3'775'806.00	-3'775'806.00
Solde dépenses/recettes du produit	584'904.67	126'865.34	458'039.33
GP13 Affaires financières générales	57'364'100.96	96'600'523.95	-39'236'422.99
P1301 Affaires financières générales	57'364'100.96	96'600'523.95	-39'236'422.99
306 Régime de pension des magistrats : prestations aux retraités	1'359'510.45		1'359'510.45
306 Variation de la provision CPVAL : régime de compensation	-16'834'193.20		-16'834'193.20
351 Fonds CPVAL	50'834'193.20		50'834'193.20
398 Coûts indirects imputés à la RPLP	857'814.45		857'814.45
398 Variation de la provision CPVAL : régime de compensation	16'834'193.20		16'834'193.20
446 Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCVs		4'953'675.00	-4'953'675.00
460 Dîme de l'alcool		1'135'497.00	-1'135'497.00
460 Part à la taxe sur les poids lourds (RPLP)		857'814.45	-857'814.45
460 Part au produit des impôts sur les huiles minérales		24'837'708.00	-24'837'708.00
498 Financement des coûts indirects pour la RPLP		857'814.45	-857'814.45
498 Variation de la provision CPVAL : régime de compensation		16'834'193.20	-16'834'193.20
Solde dépenses/recettes du produit	4'312'582.86	47'123'821.85	-42'811'238.99
GP14 Missions et tâches de l'EM du Dpt	1'267'605.95		1'267'605.95
P1401 Secrétariat général et controlling	1'267'605.95		1'267'605.95

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP2 Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)	1'264'985.57		1'264'985.57
GP21 Coordination, planification et suivi de la réalisation du développement durable	1'264'985.57		1'264'985.57
P2101 Coordination du développement durable	1'264'985.57		1'264'985.57
Total	134'936'766.09	119'861'853.65	15'074'912.44

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

OP 1 Taxer les contribuables et percevoir les impôts B24 -1'285'003'200 net C24 -1'439'307'330.73 net	GP 11 Taxation personnes physiques et personnes morales B24 -1'092'603'583 net C24 -1'194'664'603.28 net	GP 12 Support à la taxation B24 -119'727'947 net C24 -116'588'647.21 net	GP 13 Impôts spéciaux B24 -72'671'670 net C24 -128'054'080.24 net
--	---	--	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	144'740'272.83	136'841'800	157'874'284.98	21'032'485
30 Charges de personnel	26'723'479.25	27'476'900	27'661'252.97	184'353
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'316'632.90	40'688'100	42'438'209.59	1'750'110
34 Charges financières	4'488'539.30	4'600'000	4'933'582.68	333'583
36 Charges de transferts	79'686'969.95	63'980'000	81'149'168.80	17'169'169
38 Charges extraordinaires	389'105.05	0	1'500'000.00	1'500'000
39 Imputations internes	135'546.38	96'800	192'070.94	95'271
4 Revenus	1'448'225'637.09	1'423'345'000	1'597'313'623.85	173'968'624
40 Revenus fiscaux	1'299'915'928.13	1'261'900'000	1'426'873'403.99	164'973'404
42 Taxes et redevances	20'536'943.76	23'055'000	24'049'832.71	994'833
43 Revenus divers	106'603.80	10'000	99'362.00	89'362
44 Revenus financiers	13'478'007.55	11'010'000	13'585'018.07	2'575'018
46 Revenus de transferts	110'870'599.76	127'250'000	132'453'998.94	5'203'999
48 Revenus extraordinaires	3'197'554.09	0	132'008.14	132'008
49 Imputations internes	120'000.00	120'000	120'000.00	0
Excédent de revenus	1'303'485'364.26	1'286'503'200	1'439'439'338.87	152'936'139
5 Dépenses d'investissement	1'506'349.73	1'500'000	132'008.14	-1'367'992
52 Immobilisations incorporelles	1'506'349.73	1'500'000	132'008.14	-1'367'992
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'506'349.73	1'500'000	132'008.14	-1'367'992
Excédent de financement	1'301'979'014.53	1'285'003'200	1'439'307'330.73	154'304'131

Explication des écarts financiers
31 : Variation du ducroire
36 : Part reversée aux communes liée aux impôts spéciaux
40 : Evolution des recettes fiscales des personnes physiques, des personnes morales et des impôts spéciaux
44 : Augmentation des produits d'intérêts
46 : Recettes issues de la Confédération

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	180.30	181.30	181.30

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE			
Taxer les personnes physiques, les personnes morales, les impôts spéciaux, percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales et procéder aux recouvrements forcés des créances non fiscales de l'Etat.			
Sous-objectifs politiques			
1	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux		
2	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le bénéfice et le capital) des personnes morales et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux		
3	Taxer et percevoir les impôts spéciaux (impôt à la source, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations)		
4	Gestion des débiteurs des créances fiscales et gestion des procédures forcées pour les créances non-fiscales de l'Etat		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1 1 ★ § Révision de la loi fiscale	31.12.27		■ Entrée en vigueur de la révision fiscale en 2024, 2025, 2026 et 2028.
★ : Programme gouvernemental	§ : Programme législatif		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 1 Nombre d'informations pour les contribuables, les communes et les fiduciaires au sujet de la fiscalité	40	44	■	
2 Nombre de personnes physiques assujetties	311'000	310'043	■	
3 % des personnes physiques dépendantes (domiciliées) taxées au 31.12	75%	77.6%	■	
4 % des personnes physiques indépendantes taxées au 31.12	37%	37%	■	
5 Déclarations fiscales (personnes physiques) remplies par voie électronique, en %	91%	93%	■	
6 Nombre de recours déposés auprès de la commission cantonale de recours en matière fiscale, contre les décisions de taxation	70	64	■	
7 Pourcentage des recours totalement admis par la commission cantonale de recours en matière fiscale	10%	15.07%	■	
8 Nombre de taxations effectuées par les communes	28'000	22'317	▲ Diminution des taxations effectuées par les communes.	
9 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques dépendantes concernant les années N-4 et antérieures	300	256	■	
10 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques indépendantes concernant les années N-4 et antérieures	200	81	■	
11 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes morales concernant les années N-4 et antérieures	120	80	■	
<i>ad2</i> 12 Nombre de personnes morales assujetties	31'000	31'473	■	
13 % des personnes morales taxées au 31.12	40%	40.4%	■	
<i>ad3</i> 14 Nombre de personnes physiques imposées à la source	45'500	61'534	■ Augmentation importante du nombre de sourciers à partir de 2022.	
<i>ad4</i> 15 Nombre de poursuites du SCC	28'000	32'337	■	
16 Nombre de poursuites pour les autres services	8'000	8'534	■	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Taxation personnes physiques et personnes morales	44'653'914.51	1'239'318'517.79	-1'194'664'603.28
P1101 Taxation des personnes physiques	36'461'342.42	1'050'087'692.52	-1'013'626'350.10
P1102 Taxation des personnes morales	8'192'572.09	189'230'825.27	-181'038'253.18
GP12 Support à la taxation	25'863'598.41	142'452'245.62	-116'588'647.21
P1201 Contentieux	21'582'370.19	141'593'326.82	-120'010'956.63
P1202 Taxes cadastrales	319'804.76	2'842.07	316'962.69
P1203 Impôts anticipés	1'955'695.13	837'331.79	1'118'363.34
P1204 Inspectorat fiscal	2'005'728.33	18'744.94	1'986'983.39
GP13 Impôts spéciaux	87'488'780.20	215'542'860.44	-128'054'080.24
P1301 Gains immobiliers	56'858'420.52	86'713'148.66	-29'854'728.14
P1302 Successions et donations	25'330'250.10	38'574'129.50	-13'243'879.40
P1303 Impôts à la source	5'300'109.58	90'255'582.28	-84'955'472.70
Total	158'006'293.12	1'597'313'623.85	-1'439'307'330.73

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

OP 1 Mettre en oeuvre la politique du personnel B24 11'324'400 net C24 12'214'866.58 net	GP 11 Politique du personnel et stratégie RH B24 1'278'914 net C24 705'820.94 net	GP 12 Management du personnel B24 4'381'062 net C24 2'910'191.68 net	GP 13 Management des conditions cadres B24 3'226'281 net C24 2'470'309.17 net	GP 14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales B24 2'438'143 net C24 6'128'544.79 net
--	---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	11'768'736.85	12'010'700	12'862'102.30	851'402
30 Charges de personnel	11'129'520.93	10'972'900	11'985'984.66	1'013'085
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	594'733.39	1'000'000	787'688.13	-212'312
34 Charges financières	638.55	0	-329.15	-329
36 Charges de transferts	10'000.00	10'000	10'000.00	0
39 Imputations internes	33'843.98	27'800	78'758.66	50'959
4 Revenus	630'728.59	686'300	647'235.72	-39'064
42 Taxes et redevances	166'918.10	278'300	174'411.45	-103'889
46 Revenus de transferts	0.00	8'000	0.00	-8'000
49 Imputations internes	463'810.49	400'000	472'824.27	72'824
Excédent de charges	11'138'008.26	11'324'400	12'214'866.58	890'467
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	11'138'008.26	11'324'400	12'214'866.58	890'467

Explication des écarts financiers
30 : Davantage de ponts AVS ont été versés aux retraités que budgétisés (conformément à la législation en place). Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées dans les salaires pour les engagements par les services de stagiaires MPE. Le poste de 0.5 de juriste transféré par le DFE par DCE du 21.09.2023 n'a pas été prévu dans le budget 2024.
31 : Des montants prévus dans le budget n'ont pas été utilisés dans leur globalité notamment dans les technologies RH, les mandats en lien avec la rémunération et le sondage de satisfaction du personnel.
39 : Le coût du mobilier des bureaux (déménagement de deux sections) au Palais du Gouvernement nous a été imputé par le Fonds FIGI.
42 : Par un changement annoncé par la Caisse cantonale de compensation le remboursement des frais administratifs AVS n'est plus effectué.
49 : Les prestations du SRH envers certains services ont permis de récupérer un montant plus important que budgétisé.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	27.10	28.10	28.60

Nombre de postes à l'organigramme
Explication des écarts
Le Chef du DFE a décidé le 21.09.2023 de transférer 0.5 EPT de juriste du DFE au SRH, avec entrée en vigueur au 01.01.2024 (Efficience+).

OBJECTIF POLITIQUE

Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail

Sous-objectifs politiques

- 1 Proposer et appliquer les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.
- 2 Contribuer à l'optimisation organisationnelle de l'Etat du Valais.
- 3 Appliquer une politique du personnel efficiente, en veillant à l'égalité des chances et au bien-être au travail.
- 4 Demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais
- 5 Appliquer la politique de rémunération et des assurances sociales.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Maintenir de bonnes conditions de travail favorisant la conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle et demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais.	31.12.24	31.12.24	<p>■ L'importance et les valeurs de notre politique du personnel sont reconnues et certifiées par le label suisse Famille UND Beruf suite aux multiples mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle et non professionnelle mises en place par le Conseil d'Etat. Environ 400 jeunes sont formés au sein de l'administration cantonale sous forme d'apprentissages ou de stages.</p>
	31.12.25		<p>▲ Collaboration active dans le cadre du mandat attribué au SAS sur l'évaluation des mesures cantonales d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.</p>
ad2 3 Poursuivre la digitalisation des processus de gestion du personnel.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Différents processus de digitalisation ont été mis en place dans le domaine des RH dans le cadre de la poursuite de l'administration numérique.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>▲ Une importante migration technique du système SAP a déjà été réalisée. Elle constitue un prérequis à la migration métier par la modification de l'architecture (SAP H4/S4) en 2025.</p>
ad3 5 Lancer un sondage périodique de satisfaction auprès du personnel de l'Administration cantonale.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le Conseil d'Etat évalue périodiquement la satisfaction de son personnel. Pour la première fois cet automne, le DEF et notre département ont mené de manière coordonnée une enquête de satisfaction du personnel administratif (6e édition) et une enquête du personnel enseignant (2e édition).</p>
	31.12.26		<p>▲ Un projet d'évaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale a été lancé. Plusieurs réunions du COPIL EVAFO ont eu lieu au cours de l'année 2024. Afin de respecter les dispositions légales relatives à la désignation d'un partenaire externe, une procédure de marché public a été mise en place.</p>
ad3 6 Mettre en oeuvre le projet d'évaluation des fonctions (EVAFO) au sein de l'Administration cantonale.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le SRH a organisé de multiples mesures de développement de compétences de conduite.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>■ Différentes mesures en lien avec la santé et la sécurité au travail ont été mises en place.</p>
ad5 9 Mettre en place un dispositif permettant l'élargissement de la couverture salariale en cas de maladie.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Après consultation par le Grand Conseil, l'ordonnance a été adoptée par décision du Conseil d'Etat avec une mise en vigueur au 01.01.2025. De multiples nouvelles missions opérationnelles incombent aux services en charge des ressources humaines de l'administration et de la formation.</p>

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 Nombre de postulations par mise au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	20	26	■ Le nombre de dossiers de candidature reçus a augmenté.
	2 Mises au concours dont le nombre de postulations est inférieur à 10, en % (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	42%	34%	■ Nous recevons moins de 10 candidatures par mise au concours principalement pour les postes de spécialistes et d'encadrement.
	3 Nombre total de postulations traitées pour les mises au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	9'000	11'328	■ Le nombre de postulations permet de supposer que nous sommes un employeur moderne et attractif.
	4 Nombre de formations effectuées par le personnel aboutissant à une certification reconnue (CAS, MAS, DAS, brevet et diplôme fédéral) (administration)	30	61	■ Le nombre indiqué correspond au nombre de collaborateurs effectuant une formation aboutissant à une certification reconnue (CAS, MAS, brevet et diplôme fédéral).
	5 Taux de télétravailleur (durée indéterminée, administration)	33%	32%	■ Le taux de télétravailleur tient compte des nouveaux engagements et des départs de collaborateurs durant l'année écoulée.
	6 Nombre de mesures d'intégrations de personnes en situation de handicap ou ayant des pathologies impactant la capacité de travail (administration)	40	37	■ Ce chiffre représente le nombre de mesures d'intégration de personnes handicapées ou ayant des soucis de santé qu'offre l'administration cantonale valaisanne au sein de ses différents services.
	7 Nombre de personnes en situation de handicap reconnues "AI" employées par l'Etat		86	■ L'Etat du Valais offre des emplois à 86 personnes étant au bénéfice d'une rente AI (34 personnes concernent l'Administration cantonale).
	8 Nombre de transferts entre unités organisationnelles, avec mise au concours (administration)	20	25	■ Ce chiffre correspond au nombre de collaborateurs ayant changé de service grâce à la promotion de la mobilité professionnelle interne.
	9 Nombre d'optimisations organisationnelles bénéficiant d'un soutien méthodologique (administration)	90	140	■ Ce chiffre correspond au nombre de décisions prises dans le cadre de réorganisations, transferts et transformations de postes.
	10 Taux d'absentéisme - maladie et accident (durée indéterminée, déterminée, apprentis et stagiaires, administration)	4.7%	3.78%	■ Le taux indiqué cumule les absences pour maladies, accidents professionnels et non professionnels.
	11 Taux de démission des employés (durée indéterminée, sans les mises à la retraite, administration)	3.2%	3.3%	■ Il s'agit des démissions volontaires enregistrées durant l'année 2024.
	12 Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur (durée indéterminée, administration)	2.6	2.8	■ Grâce à une offre de formation interne et externe couvrant les besoins, le personnel se forme régulièrement afin de maintenir et de développer ses compétences dans différents domaines.
	13 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage en 2018 - administration)	75%	87%	■ Il s'agit de la 6ème édition du sondage de satisfaction du personnel qui a connu un taux de participation de 69%.
	14 Nombre de cadres participants aux mesures du programme de développement des compétences de conduite (administration)	10	10	■ Des nouveaux cadres ont participé aux mesures du programme de développement des compétences de conduite.
ad4	15 Nombre d'apprentis à l'administration cantonale au 31.12 (y.c les stagiaires MP-E considérés comme des apprentis, administration et judiciaire)	175	178	■ L'Administration cantonale est un des plus grands formateurs du canton du Valais. Les places d'apprentissage sont réparties dans les principaux métiers suivants : employé de commerce, information documentaire, médiamaticien, agent d'exploitation.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad5</i> 16 Nombre moyen de salaires versés mensuellement (administration, enseignant, stagiaires, apprentis, pouvoir judiciaire (tribunaux et ministère public), députés, mandats/honoraires)	11'000	12'000	■ Le SRH gère le salaire de l'administration, enseignement, Grand Conseil, institutions tierces et des assurances sociales y relatives ainsi que les mandats/honoraires.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Politique du personnel et stratégie RH	744'265.03	38'444.09	705'820.94
P1101 Politique du personnel, stratégie et controllingRH	654'437.61	30'574.19	623'863.42
P1102 Information	89'827.42	7'869.90	81'957.52
GP12 Management du personnel	3'149'725.90	239'534.22	2'910'191.68
P1201 Recrutement et marketing	626'850.47	28'219.61	598'630.86
309 Mises au concours	308'985.35		308'985.35
Solde dépenses/recettes du produit	317'865.12	28'219.61	289'645.51
P1202 Rémunération et reconnaissance	410'042.30	30'959.21	379'083.09
309 Fidélités 10-20-30 ans	26'500.00		26'500.00
313 Mandat APG	39'285.25		39'285.25
Solde dépenses/recettes du produit	344'257.05	30'959.21	313'297.84
P1203 Formation et développement	2'112'833.13	180'355.40	1'932'477.73
301 Stagiaires	671'049.50		671'049.50
301 Stagiaires MPE	377'679.55		377'679.55
309 Honoraires animateurs	564'845.94		564'845.94
313 Personnel GETAC, apprentis et cadres	112'789.76		112'789.76
426 Inscriptions aux cours de l'Etat (communes participantes) OK		127'742.50	-127'742.50
Solde dépenses/recettes du produit	386'468.38	52'612.90	333'855.48
GP13 Management des conditions cadres	2'668'551.89	198'242.72	2'470'309.17
P1301 Gestion du droit et des conditions de travail	1'370'663.55	119'736.43	1'250'927.12
P1302 Santé et sécurité au travail	324'972.24	17'057.96	307'914.28
P1303 Management de l'organisation et technologies RH	972'916.10	61'448.33	911'467.77
313 Mandats HR-tech	195'218.15		195'218.15
314 Renouvellement lecteurs	48'434.10		48'434.10
315 Orgmanager	6'100.46		6'100.46
Solde dépenses/recettes du produit	723'163.39	61'448.33	661'715.06
GP14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales	6'299'559.48	171'014.69	6'128'544.79
P1401 Gestion, contrôle et paiement des salaires	5'827'451.08	128'557.71	5'698'893.37
P1402 Soutien des partenaires dans la rémunération et les assurances sociales	472'108.40	42'456.98	429'651.42
Total	12'862'102.30	647'235.72	12'214'866.58

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

OP 1
Gérer le Fonds FIGI et assurer la
conservation et la connaissance
du patrimoine bâti et des sites
B24 7'517'100 net
C24 7'681'170.32 net

GP 11
Gestion du patrimoine bâti et des
sites
B24 7'517'100 net
C24 7'681'170.32 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	24'687'659.47	27'092'900	25'328'338.75	-1'764'561
30 Charges de personnel	15'046'084.91	14'644'000	15'452'647.45	808'647
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'213'635.37	7'243'900	4'578'943.62	-2'664'956
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	3'231'200.00	3'681'200	3'681'200.00	0
36 Charges de transferts	29'635.00	109'100	44'880.00	-64'220
39 Imputations internes	1'167'104.19	1'414'700	1'570'667.68	155'968
4 Revenus	29'837'272.94	21'670'800	28'302'160.15	6'631'360
42 Taxes et redevances	13'357'132.99	13'604'600	13'959'189.66	354'590
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	5'248'213.70	7'611'200	5'190'505.22	-2'420'695
46 Revenus de transferts	0.00	65'000	58'536.66	-6'463
48 Revenus extraordinaires	11'070'431.70	360'000	9'040'657.16	8'680'657
49 Imputations internes	161'494.55	30'000	53'271.45	23'271
Excédent de revenus	5'149'613.47	-5'422'100	2'973'821.40	8'395'921
5 Dépenses d'investissement	14'591'576.45	3'030'000	12'044'022.25	9'014'022
50 Immobilisations corporelles	12'300'479.70	400'000	9'185'222.60	8'785'223
56 Propres subventions d'investissement	2'291'096.75	2'630'000	2'858'799.65	228'800
6 Recettes d'investissement	5'127'956.44	935'000	1'389'030.53	454'031
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	2'935'747.50	0	0.00	0
63 Subventions d'investissement acquises	2'192'208.94	935'000	1'389'030.53	454'031
Dépenses nettes d'investissement	9'463'620.01	2'095'000	10'654'991.72	8'559'992
Insuffisance de financement	4'314'006.54	7'517'100	7'681'170.32	164'070

Explication des écarts financiers

30 : Dépassement des dépenses salariales liées à l'indexation des salaires, aux maladies, aux congés maternité et aux nouveaux bâtiments (Personnel de nettoyage supplémentaire).

31 : Honoraires moins élevés suite à des retards sur quelques projets. Dépenses moins importantes que prévues pour les travaux de rénovation de Gletsch.

36 : Retard dans le traitement des inventaires par les communes, dont les demandes ne nous sont pas parvenues et n'ont pas pu être traitées au 31.12.2024.

42 : Refacturation des charges au Fonds FIGI, soit CHF 13'722'451 (salaires, frais de personnel, assurances, etc.) plus élevée suite à l'augmentation des charges salariales.

45 : Prélèvement sur le Fonds du Patrimoine bâti a été moins élevé que budgété suite aux travaux moins importants et à des subventions acquises plus importantes.

48 : Prélèvement sur le Fonds 21e siècle pour les objets d'investissement plus élevé que budgété suite notamment à l'achat des parcelles nos 13'023, 14'451 et 16'580 à Sion et à dépenses non prévues au budget sur les objets "Alpole" et "Campus Pôle Santé - part EPFL".

50 : Dépenses d'investissement plus élevées que prévues suite à l'achat des parcelles nos 13'023, 14'451 et 16'580 à Sion et à des dépenses non prévues au budget sur les objets "Alpole" et "Campus Pôle Santé - Part EPFL".

56 : Subventions versées plus élevées que prévues compensées par une recette correspondante sur la rubrique 63.

63 : Subventions reçues plus élevées dues principalement aux subventions redistribuées non prévues au budget.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	67.15	68.15	68.65

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Le nombre d'EPT comprend les collaborateurs du SIP y compris les concierges.

Le personnel de nettoyage ne fait pas partie des EPT (302 personnes).

OBJECTIF POLITIQUE**Administrer le Fonds FIGI****Préserver, connaître, faire connaître et documenter le patrimoine bâti et les sites****Sous-objectifs politiques**

- 1 Connaître le patrimoine bâti et les sites par des inventaires et études et les faire connaître par des publications, conférences, sensibilisations et visites
- 2 Veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à la préservation des sites, à la conservation et à la documentation des objets du patrimoine bâti en favorisant prioritairement les objets les plus menacés et ceux qui présentent le plus d'intérêt
- 3 Appuyer et conseiller les départements, les institutions et les tiers

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Inventaires du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.28		▲ Fait en partie étant donné les ressources à disposition; l'objectif de fin 2028 ne pourra pas être atteint. ■ Poursuite du travail conforme à la planification.
2 Mise en ligne publique des données de protection du patrimoine bâti (SIG)	31.12.28		
ad2 3 Mise sous protection du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.28		▲ Fait en partie étant donné les ressources à disposition; l'objectif de fin 2028 ne pourra pas être atteint. ■ Poursuite du travail conforme à la planification.
4 Poursuite des travaux de restauration de Valère (6e étape)	31.12.30		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre d'objets "Patrimoine bâti" étudiés ayant fait l'objet d'un rapport dans l'année	30	67	■ 45 rapports historiques; 22 rapports techniques
2 Nombre de pages "Patrimoine bâti" publiées	200	205	■ 8 publications : guide SHAS sur les ponts (60p.); rapport Vallesia (40p.); 4 plaquettes de restaurations patrimoniales (32p.); guide JEP (23p.); film 90' (env. 50p.)
3 Nombre de monuments classés d'importance cantonale par année	10	5	▲ 1 Bas-Valais / 3 Valais central / 1 Haut-Valais
4 Nombre d'inventaires communaux homologués (cumul)	15	13.65	▲ 84 communes en cours; 4.55 inventaires homologués en 2024 (1.05 Bas-Valais / 0.5 Valais central / 3 Haut-Valais); portant le total à 13.65 inventaires homologués (2.45 Bas-Valais / 5.6 Valais central / 5.6 Haut-Valais). Nombre d'homologations dépendent des procédures communales.
5 Nombre de fiches d'inventaire traitées annuellement	2'500	4'341	■ 4'341 fiches traitées
ad2 6 Nombre de chantiers "Monuments" achevés (par année)	10	16	■ 27 nouveaux chantiers dont 16 terminés; 1 Bas-Valais / 6 Valais central / 9 Haut-Valais
7 Nombre de chantiers "Sites" subventionnés (par année)	20	17	▲ 14 nouveaux (1 Bas-Valais / 5 Valais central / 8 Haut-Valais) et 17 terminés; 6 Valais central / 11 Haut-Valais
8 Nombre de dossiers "Sites" préavisés (par année)	1'000	1'069	■ 1'069 préavis sites - 866 CCC / 56 SAJDMTE / 42 SDT / 27 SCA / 40 Communes / 3 Privés / 35 Services Etat Pour info : +169 monuments +177 voies historiques
9 Part de dossiers "Sites" préavisés dans les délais	60%	48%	● Nombre de dossiers plus élevé que planifié et plus complexe; Vu les ressources à disposition, le délai de réponse ne pourra pas s'améliorer.
10 Part d'objets "PBC" (constructions, ensembles bâties...) possédant une documentation de sécurité	18.5%	17.8%	▲ Nombre d'objets : + 3.3 objets, soit 0.5%, portant le total à 114.8 objets sur 646, soit 17.8%

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Gestion du patrimoine bâti et des sites	37'372'361.00	29'691'190.68	7'681'170.32
P1101 Connaissance du patrimoine	14'090'413.66	11'790'196.80	2'300'216.86
313 Prestations de service et honoraires	212'866.87		212'866.87
Solde dépenses/recettes du produit	13'877'546.79	11'790'196.80	2'087'349.99
P1102 Monuments	18'487'433.05	13'941'046.40	4'546'386.65
314 Frais d'entretien des Monuments Historiques	3'001'607.02		3'001'607.02
351 Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	3'681'200.00		3'681'200.00
562 Communes et associations intercommunales	175'992.00		175'992.00
565 Entreprises privées	176'962.00		176'962.00
566 Organisations privées à but non lucratif	1'653'517.35		1'653'517.35
567 Ménages privés	638'022.00		638'022.00
630 Confédération		935'128.45	-935'128.45
632 Communes et associations intercommunales		218'358.29	-218'358.29
635 Entreprises privées		31'324.10	-31'324.10
Solde dépenses/recettes du produit	9'160'132.68	12'756'235.56	-3'596'102.88
P1103 Sites	4'794'514.29	3'959'947.48	834'566.81
562 Communes et associations intercommunales	99'024.90		99'024.90
565 Entreprises privées	5'964.00		5'964.00
566 Organisations privées à but non lucratif	3'870.00		3'870.00
567 Ménages privés	105'447.40		105'447.40
630 Confédération		59'654.25	-59'654.25
Solde dépenses/recettes du produit	4'580'207.99	3'900'293.23	679'914.76
Total	37'372'361.00	29'691'190.68	7'681'170.32

OP 1 Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable B24 -76'241'100 net C24 -79'791'241.75 net	GP 11 Production et approvisionnement B24 -86'394'030 net C24 -89'499'113.83 net	GP 12 Consommation et efficacité B24 10'152'930 net C24 9'707'872.08 net
--	--	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	141'844'791.37	112'738'300	100'436'298.57	-12'302'001
30 Charges de personnel	3'822'077.80	4'681'600	4'108'721.40	-572'879
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'503'351.73	2'035'200	1'616'225.36	-418'975
34 Charges financières	0.00	0	79'139.90	79'140
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	61'656'758.35	43'550'300	39'128'941.95	-4'421'358
36 Charges de transferts	7'723'506.59	8'971'000	7'939'217.06	-1'031'783
39 Imputations internes	67'139'096.90	53'500'200	47'564'052.90	-5'936'147
4 Revenus	234'010'505.71	207'384'900	194'650'792.67	-12'734'107
40 Revenus fiscaux	120'641'002.95	94'480'000	112'733'857.91	18'253'858
41 Patentés et concessions	7'580'484.33	22'170'000	8'764'364.18	-13'405'636
42 Taxes et redevances	2'760'512.80	2'662'500	3'903'144.35	1'240'644
44 Revenus financiers	28'324'879.00	14'463'200	10'401'331.75	-4'061'868
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	4'590'128.47	12'960'600	7'965'282.61	-4'995'317
46 Revenus de transferts	3'999'944.64	4'137'700	3'909'920.61	-227'779
49 Imputations internes	66'113'553.52	56'510'900	46'972'891.26	-9'538'009
Excédent de revenus	92'165'714.34	94'646'600	94'214'494.10	-432'106
5 Dépenses d'investissement	38'421'365.00	42'943'800	32'903'198.00	-10'040'602
56 Propres subventions d'investissement	38'421'365.00	42'943'800	32'903'198.00	-10'040'602
6 Recettes d'investissement	25'503'532.93	24'538'300	18'479'945.65	-6'058'354
63 Subventions d'investissement acquises	25'503'532.93	24'538'300	18'479'945.65	-6'058'354
Dépenses nettes d'investissement	12'917'832.07	18'405'500	14'423'252.35	-3'982'248
Excédent de financement	79'247'882.27	76'241'100	79'791'241.75	3'550'142

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Explication des écarts financiers
35 : Attribution aux Fonds hydrauliques (+4.5 mios), attribution des intérêts aux Fonds hydrauliques (-2.2 mios) et attribution de la rente de ressource au Fonds Rachat (-6.7 mios).
36 : Non-utilisation des disponibilités budgétaires pour le "Coaching Rénovation des grands immeubles" (-0.5 mio), le "Centre de compétence pour la rénovation énergétique" (-0.3 mio) et autres (-0.2 mio).
39 : Attribution aux Fonds hydrauliques (+4.5 mios), attribution de la rente de ressource au Fonds Rachat (-6.7 mios), dotation au Fonds cours d'eau plus élevée (+1.4 mio) et prélèvement au Fonds d'encouragement (-5.0 mios).
40 : Impôt spécial supérieur (+15.9 mios) et dissolution des provisions (+2.3 mios).
41 : Redevance du Rhône supérieure (+1.0 mio), pas d'encaissement des taxes initiales budgétées pour Ernen-Mörel et Chippis-Rhône (les concessions n'ont pas encore pu être octroyées, -14.4 mios).
42 : Montant encaissé pour Fonds Cours d'eau plus élevé en raison du règlement du litige CFF-Vernayaz (+1.0 mio).
44 : Dissolution des intérêts provisionnés pour CFF-Vernayaz (+1.9 mio), rente de ressource pour Chippis-Rhône inférieure (-6.7 mios) et augmentation dividende FMV SA (+0.7 mio).
45 : Le Programme Bâtiments n'a pas nécessité un prélèvement aussi élevé que celui budgété dans le Fonds d'encouragement pour assumer le financement des propres subventions d'investissement.
49 : Attribution aux Fonds hydrauliques (+4.5 mios), attribution des intérêts aux Fonds hydrauliques (-2.2 mios), attribution de la rente de ressource au Fonds Rachat (-6.7 mios) et prélèvement au Fonds d'encouragement (-5.0 mios).
56 : Demande de paiements de subvention inférieure au budget disponible.
63 : Le montant apparaissant sur le compte correspond à la somme des prélèvements sur les comptes créanciers relatifs aux contributions globales fédérales en fonction des paiements effectués et de l'année des décisions.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	20.90	24.40	24.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable en prenant en compte les coûts énergétiques reportés sur les consommateurs.
Sous-objectifs politiques
<p>1 Réduire la consommation d'énergie par personne : [Agenda 2030, PIP, Prog gvta]</p> <p>1.1 par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et par la récupération de chaleur.</p> <p>2 Améliorer la sécurité d'approvisionnement en basant de plus en plus celui-ci sur les ressources énergétiques renouvelables et indigènes :</p> <p>2.1 par la promotion de l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables,</p> <p>2.2 par la planification énergétique territoriale et la coordination de la distribution d'énergie,</p> <p>2.3 par l'exemplarité énergétique de l'Etat du Valais, en renonçant autant que possible aux énergies fossiles et en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>3 Améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur énergétique :</p> <p>3.1 par la mise sur pieds des conditions-cadres favorisant, aux niveaux des communes et de l'Etat du Valais, le financement et la réalisation des retours des concessions hydrauliques,</p> <p>3.2 par l'usage des moyens d'action du canton en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique aux évolutions technologiques et réglementaires,</p> <p>3.3 par la maîtrise des énergies indigènes en exploitant de manière optimale le potentiel de production et de valeur ajoutée, ainsi qu'en visant une répartition et une utilisation responsables des revenus.</p>

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad1 1 Conduite et adaptation éventuelle des programmes de promotion énergétiques fortement financés par l'Office fédéral de l'énergie et soumis à ses exigences.	31.12.24	31.12.24	█ En 2024, plus de 1'900 demandes de subvention ont été soumises. Le budget d'engagement de 41.3 millions de francs disponible en 2024 a été entièrement utilisé.
	31.12.24	31.12.24	█ Le service a mis sur pieds en collaboration avec l'Agence Minergie / CECB romande établie à Sion, des cours de formation technique continue pour les experts CECB et les planificateurs Minergie valaisans. 42 experts CECB valaisans ont participé à des cours sur différents sujets organisés dans le canton (en présentiel et en ligne) et 37 professionnels ont suivi une formation continue Minergie traitant de diverses thématiques. En ce qui concerne les cours de formation du Programme Chauffez renouvelable, le mandat a été intégralement pris en charge par l'OFEN. La rénovation énergétique du parc immobilier et le recours aux énergies renouvelables constituent des enjeux majeurs de la Transition énergétique. Dans ce contexte, le Bureau des Métiers et ses associations professionnelles, la HES-SO Valais-Wallis et le SEFH ont uni leurs compétences pour proposer une nouvelle formation courte de Facilitateur/trice de rénovations énergétiques. Cette formation-pilote qui réunit des acteurs des milieux bancaires, des milieux immobiliers, des communes et des milieux professionnels, constitue une grande première en Suisse. Une accréditation a été délivrée à 156 professionnels dont 130 du Bas-Valais et 26 du Haut-Valais.
	31.12.24	31.12.24	█ La communication a été assurée à l'intention des communes et des professionnels en automne 2024 par des lettres, des soirées d'information, des ateliers, des webinaires et des pages du site internet du SEFH. Constructionvalais et la HES-SO Valais-Wallis ont collaboré. La communication continue en 2025 avec des manifestations pour les services techniques communaux, les nouveaux membres des Conseils communaux, une page dans le Nouvelliste et le WB.
	31.12.24	31.12.24	▲ 62 communes (25 du Bas-Valais et 37 du Haut-Valais) bénéficient d'une aide financière du canton pour un service communal de conseils en énergie. Le SEFH travaille à mieux faire connaître ce programme, mais les décisions communales prennent du temps. Plusieurs communes sont en cours de réflexion pour adhérer au concept.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1 5 Mise en place d'un Centre de compétence pour la rénovation énergétique des bâtiments qui aurait la mission d'animer-coordonner-dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments du parc immobilier du territoire cantonal.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Un mandat a été attribué en 2022 à l'Institut Entrepreneuriat & Management de la HES-SO Valais-Wallis pour conduire un Comité de pilotage (COPIL) dont le travail prévu jusqu'à la mi-2025 doit aboutir à la création d'une Association qui pilote un tel Centre. Tous les acteurs de la rénovation énergétique sont présents dans ce COPIL : la HES-SO, le SEFH, les communes, l'Association valaisanne des banques, les milieux immobiliers avec la CIV et l'USPI, les distributeurs d'énergie avec l'AVDEL et constructionvalais qui représente toutes les entreprises et tous les mandataires de la construction.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le SEFH est intervenu lors de 24 manifestations mises en place par différents organisateurs (communes, propriétaires par étages, entreprises, associations, instituts bancaires, etc.) pour présenter le programme cantonal de subventions en vigueur.</p>
ad2 7 Soutien à la planification énergétique territoriale au niveau des communes.	31.12.24	31.12.24	<p>■ En 2024, 13 planifications énergétiques communales ont été finalisées. 67'000 francs ont été versés. 3 demandes concernant 3 communes ont été formulées afin d'obtenir une promesse de soutien financier pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale. Le montant promis est de 12'500 francs en 2024. Des démarches de planification énergétique territoriale ont également été entreprises sans demande de soutien financier de l'Etat.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>■ Après la votation populaire sur l'acte modificateur unique (Mantelerlass) en juin 2024, le CE a décidé d'inscrire 9 projets hydro-électriques supplémentaires dans le plan directeur cantonal.</p> <p>Le SEFH a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboré un canevas de concession de force hydraulique tenant compte des expériences et des nouveaux besoins en eau; - initié une collaboration avec d'autres services pour rechercher des mesures de compensation supplémentaires pour les grands projets hydro-électriques; - fait des propositions d'adaptation de la législation fédérale pour permettre d'autoriser des projets d'infrastructure énergétique, même si toutes les mesures de compensation ne sont pas matures; - créé un tableau de contrôle pour clarifier le cadre juridique des nouveaux projets d'aménagement hydrauliques (approbation des plans dans le cadre des concessions existantes, avenant à une concession existante, nouvelle concession); - travaillé en collaboration avec le Service du développement territorial à l'élaboration de critères pour les grandes installations PV hors des zones de construction; - soutenu les travaux de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (RKGK).

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad2 9 Suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau (selon les articles 83a et 83b Leaux et l'article 10 LFSP).	31.12.24	31.12.24	<p>▲ La notification des assainissements restants se déroule difficilement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de ressources pour le suivi et l'administration des projets - ressources toujours liées à l'art. 80 LEaux ; ressources juridiques engagées dans d'autres projets - éclusées : les travaux (définition des objectifs, étude de variantes) se déroulent comme prévu en 6 lots fonctionnels du Rhône et 2 projets individuels (Salanfe, Tannwald). L'objectif d'un début de mise en œuvre S-S sur le Rhône pour 2030 est irréaliste pour des mesures aussi vastes et complexes. - migration piscicole : les derniers assainissements seront notifiés en 2025, ou certaines installations seront libérées de l'obligation d'assainissement. - régime de charriage : certains assainissements déjà décidés ont été clarifiés et ne se réalisent pas en raison de leur proportionnalité (= aucun financement par le fonds alimenté par le supplément de Swissgrid). Dans certains BV, les études sur le type et l'étendue sont toujours en cours. Ce n'est qu'à l'issue de ces études qu'une décision d'assainissement est éventuellement prise. <p>Le travail proprement dit de suivi et de mise en œuvre des assainissements des eaux (conformément aux articles 83a et 83b LEaux ainsi qu'à l'article 10 LFP) commence après les décisions d'assainissement, avec la demande d'études, l'obtention des préavis des services sur la meilleure variante, les négociations avec l'OFEV concernant la proportionnalité, la demande d'indemnisation, la construction.</p>
10 Réalisation progressive des mesures stratégiques communiquées dans le message de la loi sur l'énergie adressé au Grand Conseil.	31.12.24	31.12.24	<p>▲ Des actions sont menées dans la plupart des 13 mesures stratégiques. Le travail important relatif à la loi sur l'énergie et à la préparation de l'ordonnance en est un exemple. Une adaptation du programme bâtiments a dû être réalisée en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le climat. Des indicateurs énergétiques communaux ont été publiés sur le site internet du SEFH.</p>
ad3 11 Gestion des nouvelles concessions et des retours de concessions.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le SEFH est représenté dans les initiatives officielles suivantes des communes concédantes pour clarifier le retour et l'utilisation future de la force hydraulique : "Association des collectivités concédantes pour l'étude du règlement de l'utilisation actuelle et future de la force hydraulique liée à FMG (ACC FMG39)", "Société simple Retour Dixence-Cleuson 2031", "Collaboration FMO 27", "Mattmark2045", "Projekt Oberaletsch". Elle aide également un grand nombre d'autres communes concédantes à clarifier l'utilisation de leurs forces hydrauliques.</p> <p>Le SEFH publie à intervalles irréguliers, autour du vadémécum « Retour des concessions », des documents d'aide supplémentaires destinés aux communes concédantes et aux autres cercles intéressés, afin de faciliter la clarification du droit de retour. Le SEFH contribue ainsi à un traitement uniforme des cas de retour dans le canton.</p>

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad3</i> 12 Discussions avec les acteurs concernés en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique.	31.12.24	31.12.24	▲ La vente d'une partie des actions de l'Etat de FMV, afin de favoriser la cohésion au sein de l'économie électrique valaisanne, a progressé, de sorte que les communes sont désormais en mesure de manifester leur intérêt. Parallèlement, le DFE et le SEFH ont suivi des discussions entre certains acteurs de l'économie électrique en vue de la création d'une plateforme valaisanne de commercialisation de l'électricité.
13 § Révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.	31.12.26		█ Un avant-projet a été élaboré. Il sera proposé dans le cadre de la prochaine législature.
14 Prise en compte de la multifonctionnalité de l'eau dans les dossiers de retours des concessions.	31.12.24	31.12.24	▲ Le vadémécum « Retour des concessions » recommande aux communes concédantes de prendre en compte d'autres utilisations de l'eau lors de la clarification du retour et de l'utilisation future de la force hydraulique. En conséquence, le SEFH a également élaboré un modèle de concession opportune permettant différentes utilisations de l'eau. D'autres travaux sont en cours afin de permettre une utilisation multifonctionnelle des infrastructures hydroélectriques.

§ : Programme législatif

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Consommation finale d'énergie par personne en kWh par an (sans la grande industrie) [L'indicateur correspondant à l'année précédente]	21'632	22'859	● Objectif non atteint en 2022. La baisse n'a pas été atteinte.
	2 Nombre de dossiers énergétiques préavisés	330	531	■
	3 Nombre de bâtiments certifiés MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-A ou CECB A/A, par an	120	115	▲ 65 Labels Minergie 3 Labels Minergie-P 47 Certificat CECB A/A
	4 Nombre de communes offrant du conseil en énergie directement ou indirectement	100	104	■ 104 communes ont une structure mise en place directement ou indirectement pour effectuer du conseil en énergie à différents niveaux, auprès de leurs citoyens.
	5 Nombre d'accompagnements terminés et payés (par an)	400	0	● L'article 37 de la nouvelle loi sur l'énergie prévoit la mise en place d'un conseil aux propriétaires de grands bâtiments à faible efficacité énergétique et d'une surface de référence énergétique de plus de 800 m ² . La loi est en vigueur depuis le 1er janvier 2025, mais cette mesure n'est pas encore effective.
	6 Sommes engagées dans le cadre du Programme Bâtiments (en mio Fr. par an)	45	45.5	■ [2023 : 45.7 mio Fr.] [2022 : 41.3 mio Fr.] [2021 : 33.8 mio Fr.]
	7 Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène (avec la grande industrie)	34%	25%	● Objectif 2022 (22%) et 2023 (25% chiffres provisoires) non atteint. La production d'électricité solaire ainsi que la diminution de la consommation d'énergie attendues n'ont pas été atteintes. Conséquemment, le taux souhaité d'approvisionnement renouvelable et indigène n'est pas atteint.
	8 Production hydroélectrique moyenne nette (GWh par an)	9'700	11'473	■ La production hydroélectrique moyenne nette (production - pompage) correspond aux dernières données disponibles, soit l'année hydrologique 2023/2024. [2022/2023 : 10'020 GWh] [2021/2022 : 9'407 GWh] [2020/2021 : 9'780 GWh]
	9 Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables (GWh par an) [l'indicateur correspondant à l'année précédente]	421	286	● L'objectif de production par les nouvelles énergies renouvelables n'est pas atteint, la production d'électricité solaire photovoltaïque étant moindre par rapport à l'objectif fixé en la matière conjointement à une baisse de la production d'électricité des usines de valorisation thermique des déchets.
	10 Nombre de communes disposant d'une planification énergétique territoriale	65	90	■ Les planifications énergétiques territoriales qui ne répondent pas à nos exigences de subvention ont été aussi prises en compte.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 11 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) autorisés ou annulés (au total 120 installations)	50%	23%	<ul style="list-style-type: none"> ● Migration piscicole : 57 ouvrages FH identifiés comme nécessité d'assainissement <ul style="list-style-type: none"> - 30 assainissements notifiés --> études ou réalisation en cours - 2 assainissements notifiés, mais notification annulée (pas proportionnel) - 6 assainissements à ne pas notifier (accord entre SCPF, OFEV, SEFH) - 19 assainissements éventuellement à notifier après visite des lieux - 1 ouvrage à assainir et à notifier (oublié dans la planification 2014) Eclusées : 21 centrales identifiées comme nécessité d'assainissement <ul style="list-style-type: none"> - 19 assainissements notifiés --> études en cours - 1 assainissement à ne pas notifier après complément à la planification stratégique - 1 assainissement éventuellement à notifier après discussion avec détenteur et OFEV Régime de charriage: 41 ouvrages identifiés comme nécessité d'assainissement <ul style="list-style-type: none"> - 12 notifiés ou études type et ampleur --> études en cours - 11 études type et ampleur à faire, si besoin avéré d'assainissement --> notifier - 18 études terminées ou pas de nécessité d'assainissement après étude type et ampleur Synthèse: parmi les 119 assainissements, pour 27 le processus est terminé, c'est à dire "ASSAINI" ou "PAS DE NECESSITE DE NOTIFIER" ou "PAS PROPORTIONNEL" --> 23% 		
ad3 12 Nombre de processus de retour de concession et/ou de préparation de concession en cours avec implication du Service de l'énergie et des forces hydrauliques	22	22	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il s'agit de dossiers pluriannuels qui sont toujours en cours : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelles concessions (13) : <ul style="list-style-type: none"> Totensee, Ernen-Mörel, projet Oberaletsch, Ganterbach-Saltina, projet de rehaussement du barrage de Mattmark, projet Gornerli, Chippis, Pallazuit, Nant de Drance, projet de rehaussement du barrage d'Emosson, Vernayaz, Haute Vièze, Massongex-Bex-Rhône Retour de concessions (9) : <ul style="list-style-type: none"> Massaboden, Gougra, 1ère Dixence, Cleuson-Dixence, Lienne, Forces Motrices d'Orsières, Salanfe, Pissevache, Lavey. 		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 13 Total de l'impôt spécial perçu par le canton (en mio Fr. par an)	93.8	112	<p>■ L'impôt spécial total facturé pour l'année 2024 s'élève à 109.7 mios CHF. Pour certains aménagements, il y a un risque élevé d'un non-paiement des montants dus ou un risque d'une obligation de rembourser des montants déjà encaissés. Pour ces cas litigieux, on déduit les provisions nettes (dissolutions - nouvelles provisions) du montant total de l'impôt spécial facturé. En 2024, les dissolutions des provisions ont été plus élevées par rapport aux nouvelles provisions. Après liquidation des soldes ouverts sur les différents objets contractuels, il résulte des recettes supplémentaires de +2.3 mios CHF nettes.</p> <p>[2023 : 119.9 mios Fr.] [2022 : 90.5 mios Fr.] [2021 : 86.8 mios Fr.]</p>
14 Total des redevances hydrauliques du Rhône perçues par le canton (en mio Fr. par an)	7.6	8.5	<p>■ [2023 : 7.9 mios Fr.] [2022 : 7.6 mios Fr.] [2021 : 7.5 mios Fr.]</p>

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Production et approvisionnement	88'079'508.33	177'578'622.16	-89'499'113.83
P1101 Forces hydrauliques	87'609'625.78	177'572'853.97	-89'963'228.19
313 Impôts communaux sur les redevances du Rhône 2024	251'332.55		251'332.55
313 Mandats divers (expertises, études, traductions)	218'609.42		218'609.42
340 Intérêts rémunératoires (divers)	79'139.90		79'139.90
351 Fonds préfinancement FMV : attribution 2024	16'468'364.95		16'468'364.95
351 Fonds préfinancement FMV : attribution des intérêts	1'786'491.40		1'786'491.40
351 Fonds préfinancement FMV : attribution Dividendes FMV SA (Année 2023) - Type B (ordinaire)	133'333.30		133'333.30
351 Fonds rachat : attribution 2024	11'799'268.70		11'799'268.70
351 Fonds rachat : attribution des intérêts	2'265'918.60		2'265'918.60
351 Fonds rachat : attribution Dividendes FMV SA (Année 2023) - Type A (privillégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
351 Fonds rachat : attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2023	5'008'898.00		5'008'898.00
360 Compensation pour perte d'impôts (part destinée à des communes)	423'435.05		423'435.05
361 Franc du paysage (part communale)	1'188'249.33		1'188'249.33
361 Franc du paysage (prélèvement par la Confédération)	1'298'132.50		1'298'132.50
363 Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie	4'299'996.00		4'299'996.00
398 Fonds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables : transfert de l'attribution 2024	4'625'208.50		4'625'208.50
398 Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution 2024	16'468'364.95		16'468'364.95
398 Fonds rachat : transfert de l'attribution 2024	11'799'268.70		11'799'268.70
398 Fonds rachat : transfert de l'attribution de la Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2023	5'008'898.00		5'008'898.00
398 Fonds rachat : transfert de l'attribution Dividendes FMV SA (Année 2023) - Type A (privillégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
401 Compensation pour perte d'impôts	705'725.10		-705'725.10
403 Impôt spécial sur les forces hydrauliques	112'027'606.81		-112'027'606.81
412 Redevances sur les forces hydrauliques du Rhône + divers	8'764'364.18		-8'764'364.18
421 Dives émoluments pour des actes administratifs	54'700.00		-54'700.00
429 Participation des communes au Fonds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables	3'804'849.80		-3'804'849.80
440 Intérêts moratoires et intérêts des créances divers	1'889'233.45		-1'889'233.45
441 Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2023	5'008'898.00		-5'008'898.00
446 Dividendes FMV SA (Année 2023)	3'500'000.30		-3'500'000.30
461 Franc du paysage (contribution de la Confédération)	2'334'166.00		-2'334'166.00
461 Franc du paysage (contributions des communes)	458'900.50		-458'900.50
494 Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution des intérêts	1'786'491.40		-1'786'491.40
494 Fonds rachat : transfert de l'attribution des intérêts	2'265'918.60		-2'265'918.60
498 Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution 2024	16'468'364.95		-16'468'364.95
498 Fonds rachat : transfert de l'attribution 2024	11'799'268.70		-11'799'268.70
498 Fonds rachat : transfert de l'attribution de la Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2023	5'008'898.00		-5'008'898.00

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2024
498 Fonds rachat : transfert de l'attribution Dividendes FMV SA (Année 2023) - Type A (privilégié)			1'666'667.00	-1'666'667.00
Solde dépenses/recettes du produit		1'153'381.93	28'801.18	1'124'580.75
P1102 Autres énergies renouvelables		242'773.84	2'750.94	240'022.90
P1103 Transport, distribution et stockage		227'108.71	3'017.25	224'091.46
GP12 Consommation et efficacité	45'259'988.24		35'552'116.16	9'707'872.08
P1201 Formation	319'365.45		1'951.24	317'414.21
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	103'547.50			103'547.50
363 CAS Analyse énergétique des bâtiments	86'500.00			86'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	129'317.95		1'951.24	127'366.71
P1202 Programmes de promotion et parc immobilier	43'336'293.42		35'539'856.55	7'796'436.87
313 Mandats traitements de dossiers + divers	681'949.49			681'949.49
398 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2024	7'962'550.73			7'962'550.73
451 Fonds d'encouragement : prélèvement 2024			7'962'550.73	-7'962'550.73
461 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "frais d'exécution")			1'107'462.03	-1'107'462.03
498 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2024			7'962'550.73	-7'962'550.73
562 Subventions accordées aux communes et syndicats intercommunaux	674'710.00			674'710.00
564 Subventions accordées aux entreprises publiques	115'692.00			115'692.00
565 Subventions accordées aux entreprises physiques	11'593'598.00			11'593'598.00
566 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	175'393.00			175'393.00
567 Subventions accordées aux ménages privés	20'343'805.00			20'343'805.00
630 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "investissements")			18'479'945.65	-18'479'945.65
Solde dépenses/recettes du produit	1'788'595.20		27'347.41	1'761'247.79
P1203 Collectivités publiques et secteurs économiques	1'601'483.95		10'287.81	1'591'196.14
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	72'708.30			72'708.30
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques	351'890.10			351'890.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'176'885.55		10'287.81	1'166'597.74
P1204 Mobilité	2'845.42		20.56	2'824.86
Total	133'339'496.57		213'130'738.32	-79'791'241.75

Remarques
PROGRAMMES DE PROMOTION ÉNERGÉTIQUES
En 2024, le montant des subventions versé dans le cadre des programmes de promotion énergétiques s'élève à 32.9 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 18.5 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette se monte ainsi à 14.4 millions de francs. Durant l'année 2024, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 45.5 millions de francs.
FONDS HYDRAULIQUES
Après comptabilisation, les soldes des deux Fonds se montent au 31.12.2024 à 170.5 millions de francs pour le Fonds de préfinancement des FMV et à 224.4 millions de francs pour le Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

OP 1
 Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé
 B24 34'716'100 net
 C24 34'179'053.64 net

GP 11
 Gérer les systèmes d'information
 B24 34'716'100 net
 C24 34'179'053.64 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	34'565'882.99	36'611'600	36'105'117.71	-506'482
30 Charges de personnel	14'208'737.38	14'997'700	14'464'702.95	-532'997
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'141'855.38	21'430'800	21'426'039.26	-4'761
34 Charges financières	0.00	200	0.00	-200
39 Imputations internes	215'290.23	182'900	214'375.50	31'476
4 Revenus	13'389'703.47	11'575'000	7'103'517.53	-4'471'482
42 Taxes et redevances	269'790.85	360'500	302'778.53	-57'721
48 Revenus extraordinaires	11'282'506.78	9'679'500	5'177'453.46	-4'502'047
49 Imputations internes	1'837'405.84	1'535'000	1'623'285.54	88'286
Excédent de charges	21'176'179.52	25'036'600	29'001'600.18	3'965'000
5 Dépenses d'investissement	11'774'740.70	9'679'500	5'177'453.46	-4'502'047
50 Immobilisations corporelles	2'992'279.91	3'500'000	247'348.02	-3'252'652
52 Immobilisations incorporelles	8'782'460.79	6'179'500	4'930'105.44	-1'249'395
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	11'774'740.70	9'679'500	5'177'453.46	-4'502'047
Insuffisance de financement	32'950'920.22	34'716'100	34'179'053.64	-537'046

Explication des écarts financiers

48, 50 et 52 : Le prélèvement sur le fonds des infrastructures du XXI^e siècle pour la stratégie informatique a été moins élevé que prévu initialement pour l'année 2024. Les explications détaillées figurent dans le rapport annuel sur la stratégie informatique adressé au Grand Conseil.

50 : Projet de remplacement et d'extension des pare-feux prévu en 2022 qui a fait l'objet d'une décision selon l'art. 22, al.3 de la LGCAF.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	83.45	84.65	84.45

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Un ancien collaborateur du SCI travaille désormais à la Chancellerie. D'entente entre les deux entités, la responsabilité globale de la maintenance des applications développées sur la technologie PowerBuilder est transférée à la Chancellerie, moyennant un transfert de 0.2 EPT.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

OBJECTIF POLITIQUE	
Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé	
Sous-objectifs politiques	
1	Gérer le système d'information
1.1	Maintenir un haut niveau de sécurité des données et des systèmes d'information de l'État.
1.2	Mettre à disposition de l'État une infrastructure technique résiliente, performante et évolutive correspondant aux attentes.
1.3	Intégrer ou développer des solutions adaptées à nos usagers.
1.4	Assurer la capacité de livraison des projets et des demandes.
1.5	Fournir un soutien adéquat aux usagers internes en gérant notamment les demandes et acquisitions ainsi que les relations avec les fournisseurs, en assurant le support technique ainsi qu'en gérant les processus et portefeuilles des demandes et des projets.
1.6	Mettre en place, suivre et faire évoluer la stratégie informatique.
1.7	Mettre en œuvre les mesures digitales du Programme Gouvernemental et appuyer le Service de l'administration numérique (SAN) en matière technologique.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Stratégie informatique: Evolution des plate-formes	31.12.24		▲ L'installation du centre de données ultime dans le Datacenter du canton de Neuchâtel est achevée. Le déploiement final du portail iGovPortal, qui héberge les services numériques des autorités, est en cours. La construction du 2ème centre de calcul a pris du retard.
	31.12.24	31.12.24	■ Les instances transverses mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie informatique 2015-2024, telles que définies dans la feuille de route, sont intégralement internalisées et opérationnelles.
	31.12.24	31.12.24	▲ La majorité des soutiens annoncés a pu être apportée (business analysts, chefs de projets, appui financier, spécialistes du SCI).
	30.09.24		▲ Les grandes lignes de la stratégie informatique 2025+ ont été validées par le Conseil d'État. Les ressources allouées en 2025 à cette stratégie permettent de couvrir les besoins de support et de remplacement des équipements en fin de vie, mais pas les nouveaux besoins identifiés, qui devront être reportés faute de moyens financiers et humains.
	31.12.25		▲ La ressource clé du Centre de compétences Intégration est désormais opérationnelle. Un CoPil et un CoPro ont été mis en place et le programme est maintenant résolument engagé.
	31.12.27		■
	31.12.25	31.12.24	■ Les infrastructures sont en place et il n'y a pas d'autres nouveaux besoins identifiés. La veille technologique reste cependant active pour anticiper les évolutions.
	30.06.25		▲ Le retard pris dans la construction du bâtiment reporte la mise en service à 2026.
	31.12.25		■ Le rapport sur l'évolution du Printcenter jusqu'à 2028 est terminé.
	31.12.27		▲ Beaucoup de replanifications de nos développements par manque de ressources métier dédiées aux projets ont été nécessaires.
	31.12.27		▲ Un effort particulier doit être mené pour la plateforme ProtTrav (Protection des Travailleurs).
	31.12.27		■
	31.12.27		■

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 14 Fin de la mise en place puis exploitation d'un référentiel pour les personnes physiques et morales ainsi que les bâtiments (BDR)	31.12.27		▲ Une refonte de certains concepts en lien avec la BDR-Entreprises et Etablissements (BDR-EE) est nécessaire faute de ressources suffisantes pour gérer les données.
15 Analyse d'opportunité : Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0)	31.12.27		▲ De nombreux processus ont été transformés et améliorés mais la gestion du changement nécessite des efforts constants.
16 ★ Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2015-2025»	31.12.25		■ Les projets en lien avec la sécurité ainsi que ceux liés à la mise à disposition du portail des autorités valaisannes (online.vs.ch) ont été priorisés.
17 Assurer une coordination efficiente avec le Service de l'administration numérique (SAN) pour toutes les initiatives et projets concernant les deux Services	31.12.27		■ La coordination est assurée au travers de la gouvernance mise en place pour la fonction informatique ainsi que diverses autres séances de travail.

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Degré de réalisation des objectifs politiques, stratégiques et opérationnels.	75%	70%	▲ L'insuffisance des moyens à disposition nuit à l'amélioration de ce degré de réalisation.
2 Nombre de directives/règlements de sécurité révisés	2	3	■ Un nouveau règlement de gestion des appareils mobiles a été mis en place et deux recommandations spécifiques (déplacement à l'étranger et utilisation des outils d'Intelligence artificielle) ont été publiées.
3 Nombre de réunions des instances stratégique et opérationnelle liées à la sécurité de l'information	6	6	■ Le Comité de sécurité stratégique s'est réuni 2 fois et le Comité de sécurité opérationnel 4 fois.
4 Pourcentage d'utilisateurs internes touchés par une action de sensibilisation à la sécurité dans l'année	95%	100%	■ Le programme de sensibilisation Diagnophish touche tous les collaborateurs de l'Etat avec 2 à 3 vidéos et quizz par année et 2 tests de phishing (hameçonnage).
5 Nombre maximum d'incidents ayant engendré une interruption de service sur les applications critiques	5	1	■ Un seul incident a été identifié en 2024.
6 Nombre d'exercices de déroulement du PCI (Plan de Continuité Informatique) effectués	1	1	■ Un exercice simulant une attaque informatique sur plusieurs communes valaisannes a eu lieu dans le cadre de l'Organe Cantonal de Conduite (OCC) réduit.
7 Pourcentage de maintenances évolutives mises en production selon les plans établis	50%	87%	■
8 Taux de synchronisation de la BDR avec les registres sources	98%	99.99%	■
9 Pourcentage de services qui ont entrepris une démarche de connexion à la BDR (estimation)	60%	62%	■
10 Nombre d'heures d'indisponibilité des services réseau	9	0.85	■ L'indisponibilité a été inférieure à 1 heure.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Gérer les systèmes d'information	41'282'571.17	7'103'517.53	34'179'053.64
P1101 Sécurité informatique	1'373'621.73	217'924.11	1'155'697.62
P1102 Infrastructures	24'494'362.26	3'263'631.50	21'230'730.76
P1103 Solutions	12'509'895.85	2'772'096.89	9'737'798.96
P1104 Architecture	2'904'691.33	849'865.03	2'054'826.30
Total	41'282'571.17	7'103'517.53	34'179'053.64

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

OP 1
 Développer la numérisation
 B24 2'332'700 net
 C24 2'107'688.87 net

GP 11
 Développement de l'offre de services numériques
 B24 2'332'700 net
 C24 2'107'688.87 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	1'465'259.25	1'788'900	1'568'129.59	-220'770
30 Charges de personnel	699'529.10	753'900	654'744.75	-99'155
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	385'304.94	724'500	603'450.25	-121'050
36 Charges de transferts	120'517.00	310'000	309'022.00	-978
38 Charges extraordinaires	256'409.75	0	0.00	0
39 Imputations internes	3'498.46	500	912.59	413
4 Revenus	0.00	6'200	178'393.86	172'194
42 Taxes et redevances	0.00	6'200	9'792.40	3'592
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	168'601.46	168'601
Excédent de charges	1'465'259.25	1'782'700	1'389'735.73	-392'964
5 Dépenses d'investissement	313'590.25	550'000	717'953.14	167'953
52 Immobilisations incorporelles	313'590.25	550'000	717'953.14	167'953
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	313'590.25	550'000	717'953.14	167'953
Insuffisance de financement	1'778'849.50	2'332'700	2'107'688.87	-225'011

Explication des écarts financiers

30 : Vacance du poste de chef de programme du 01.03.2024 au 30.06.2024 (départ à la retraite) et du poste de collaboratrice scientifique du 30.04.2024 au 01.12.24 (fin du droit au traitement).

31 : Certains mandats n'ont pas pu être intégralement réalisés voire pas du tout lancés en raison de la vacance des postes (voir rubrique 30).

42 : Dissolution partielle du compte de financement spécial selon art. 22 LGCAF au bénéfice de la rubrique 52.

52 : Le retard du projet d'intégration du portail a pu être comblé grâce à l'activation du compte de financement spécial (voir rubrique 48).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	2.50	3.70	3.70

Nombre de postes à l'organigramme

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

OBJECTIF POLITIQUE			
Développer la numérisation afin de rendre plus rapides, simples et efficientes les démarches administratives de la population, des entreprises et des collectivités publiques			
Sous-objectifs politiques			
1 Mettre en place, examiner et faire évoluer la gouvernance et la stratégie en matière de services numériques des autorités 2 Développer l'offre numérique de services publics [PIP] 3 Renforcer la collaboration du Canton et des communes dans le domaine du numérique 4 Réaliser les objectifs du Programme Gouvernemental en lien avec la numérisation de l'administration cantonale 5 Garantir une collaboration et des relations actives avec la Confédération et les autres cantons			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1 1 § Projet de loi sur les services numériques des autorités 2 Les ordonnances et les règlements relatifs au projet de loi sur les services numériques sont présentés au Conseil d'Etat	31.03.24 31.12.24		▲ 2ème lecture demandée par le Grand Conseil. ▲ Le règlement est en cours d'élaboration, prévu pour 12.2025.
ad2 3 Mise en ligne de la solution de portail pour les prestations des autorités 4 La solution de portail pour les prestations des autorités est étendue aux communes	31.12.24 31.12.24	31.12.24	■ ▲ Ouverture aux communes prévue pour 2025.
§ : Programme législatif			
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2 1 Nombre de communes utilisant la solution de portail pour les prestations des autorités 2 Nombre de prestations disponibles sur la solution de portail pour les prestations des autorités	5 10	0 42	▲ Ouverture aux communes prévue pour 2025. ■
ad5 3 Nombre de séances de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN) 4 Nombre de séances avec les instances fédérales et cantonales	2 10	2 12	■ ■

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Développement de l'offre de services numériques	2'286'082.73	178'393.86	2'107'688.87
P1101 Gouvernance et stratégie	231'934.90	2'112.43	229'822.47
P1102 Développement des services numériques	1'617'018.85	174'662.58	1'442'356.27
P1103 Communication	90'135.36	1'062.36	89'073.00
P1104 Collaborations fédérale et intercantonale	346'993.62	556.49	346'437.13
Total	2'286'082.73	178'393.86	2'107'688.87

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

OP 1
Gérer les statistiques au niveau
cantonal et les péréquations
financières
B24 -842'879'200 net
C24 -842'596'730.41 net

GP 11
Système cantonal de la
statistique publique
B24 1'209'512 net
C24 1'345'780.24 net

GP 12
Péréquations financières
B24 -844'088'712 net
C24 -843'942'510.65 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	113'359'344.66	114'016'100	114'460'127.59	444'028
30 Charges de personnel	885'423.25	1'138'700	1'260'526.00	121'826
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	176'167.13	266'500	225'395.31	-41'105
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	7'264'547.00	7'544'500	7'524'360.00	-20'140
36 Charges de transferts	65'667'123.00	65'261'500	65'453'788.00	192'288
39 Imputations internes	39'366'084.28	39'804'900	39'996'058.28	191'158
4 Revenus	916'836'127.00	956'895'300	957'056'858.00	161'558
42 Taxes et redevances	0.00	9'300	0.00	-9'300
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	3'133'383.00	2'480'800	2'414'721.00	-66'079
46 Revenus de transferts	874'337'529.00	914'601'600	914'699'142.00	97'542
49 Imputations internes	39'365'215.00	39'803'600	39'942'995.00	139'395
Excédent de revenus	803'476'782.34	842'879'200	842'596'730.41	-282'470
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	803'476'782.34	842'879'200	842'596'730.41	-282'470

Explication des écarts financiers

30 : Poste vacant affecté en automne 2023 à un nouveau collaborateur, mais pas pris en compte dans le budget par le SRH (car la DCE de nomination est venue après l'élaboration du budget).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	5.00	7.00	7.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Conduire les travaux statistiques selon la loi ad hoc et gérer les affaires financières générales liées aux péréquations financières
Sous-objectifs politiques
1 Mettre à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables, cohérentes et actuelles 2 Collaborer avec les autorités fédérales à la gestion du système de péréquation financière intercantonale 3 Gérer le système de péréquation financière intercommunale

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad3</i>	1 Etablir le 3ème rapport d'efficacité sur la péréquation financière intercommunale pour la période 2019-2023	03.03.24	15.09.24	■ Prise de connaissance du Grand Conseil prévu à l'automne 2025.
Indicateurs				
		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Délai pour la mise en place du plan quadriennal de statistique	31.12.24	31.12.24	■ Programme présenté au CE au 1er trim 2025
<i>ad2</i>	2 Indice de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale 3 Montant par habitant du potentiel de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	65.2%	65.2%	■ Compte correspond au budget. ■ Compte correspond au budget.
<i>ad3</i>	4 Taux de prélèvement aux communes pour l'alimentation du fonds	2'506	2'506	■ Taux décidé par le CE dans la continuité des années précédentes.
20%	20%			

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Système cantonal de la statistique publique	1'345'780.24		1'345'780.24
P1101 Statistiques fédérale et cantonale	1'001'063.17		1'001'063.17
P1102 Recherche, développement et assurance-qualité	344'717.07		344'717.07
GP12 Péréquations financières	113'114'347.35	957'056'858.00	-843'942'510.65
P1201 Péréquation financière intercantionale	2'478'036.88	886'504'089.00	-884'026'052.12
362 Alimentation par le canton du fonds de rigueur fédéral	2'425'379.00		2'425'379.00
462 a) Recettes fédérales de la péréquation des ressources		720'021'340.00	-720'021'340.00
462 b) Recettes fédérales de la compensation des charges CCS		8'420'585.00	-8'420'585.00
462 c) Recettes fédérales: mesures d'atténuation RPT		8'130'972.00	-8'130'972.00
462 d) Recettes fédérales de la compensation des charges CCG		78'446'670.00	-78'446'670.00
462 e) Recettes fédérales: mesures d'atténuation RFFA		71'484'522.00	-71'484'522.00
Solde dépenses/recettes du produit	52'657.88		52'657.88
P1202 Péréquation financière intercommunale	110'636'310.47	70'552'769.00	40'083'541.47
351 Alimentation du fonds de rigueur due à la limitation art. 12 LPFI	7'524'360.00		7'524'360.00
362 Versement aux communes du fonds de péréquation intercommunale	63'028'409.00		63'028'409.00
398 Alimentation au fonds de péréquation intercommunale par le canton	39'942'995.00		39'942'995.00
451 Prélèvement du fonds de rigueur (fonds de rigueur et fusions de communes)		2'414'721.00	-2'414'721.00
463 Part des communes au fonds de péréquation intercommunale		28'195'053.00	-28'195'053.00
498 Part du canton à l'alimentation du fonds de péréquation intercommunale		39'942'995.00	-39'942'995.00
Solde dépenses/recettes du produit	140'546.47		140'546.47
Total	114'460'127.59	957'056'858.00	-842'596'730.41

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	1'436'723'061.45	1'515'860'900	1'547'381'522.76	31'520'623
Revenus et recettes	482'090'566.94	462'285'600	505'302'897.28	43'017'297
Insuffisance de financement	954'632'494.51	1'053'575'300	1'042'078'625.48	-11'496'675
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Service de la santé publique	662'098'563.60	727'576'900	722'707'767.57	-4'869'132
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	6'384'292.77	6'805'500	6'508'193.97	-297'306
Service de l'action sociale	187'339'381.77	213'105'200	208'642'919.24	-4'462'281
Service de la culture	42'608'278.44	45'717'100	46'339'469.28	622'369
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	6'337'392.08	7'265'600	6'668'628.85	-596'971
Service des poursuites et faillites	-8'134'425.41	-6'937'000	-10'631'189.17	-3'694'189
Office cantonal de l'égalité et de la famille	1'632'985.70	1'613'600	1'635'572.81	21'973
Subventionnement des assurances sociales	56'366'025.56	58'428'400	60'207'262.93	1'778'863
Insuffisance de financement	954'632'494.51	1'053'575'300	1'042'078'625.48	-11'496'675
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	93'332'769.03	94'565'100	105'487'207.28	10'922'107
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	109'142'008.34	97'430'600	120'511'776.66	23'081'177
34 Charges financières	89'380.83	97'200	94'281.83	-2'918
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	19'783'815.26	4'809'600	4'901'335.65	91'736
36 Charges de transferts	1'195'771'129.05	1'299'061'300	1'281'204'184.02	-17'857'116
38 Charges extraordinaires	1'317'000.00	0	1'305'807.52	1'305'808
39 Imputations internes	3'013'450.52	1'803'200	16'050'424.84	14'247'225
40 Revenus fiscaux	19'127.90	13'400	18'353.55	4'954
41 Patentés et concessions	5'200.00	0	400.00	400
42 Taxes et redevances	64'086'737.51	57'455'100	55'436'104.38	-2'018'996
43 Revenus divers	14'878'000.00	0	0.00	0
44 Revenus financiers	12'889'373.32	15'651'600	13'780'010.04	-1'871'590
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	8'792'274.97	7'540'800	6'291'798.89	-1'249'001
46 Revenus de transferts	374'921'339.15	375'892'200	408'634'736.16	32'742'536
48 Revenus extraordinaires	632'817.12	0	1'145'073.16	1'145'073
49 Imputations internes	3'924'930.78	2'931'100	17'150'651.38	14'219'551
Total charges	1'422'449'553.03	1'497'767'000	1'529'555'017.80	31'788'018
Total revenus	480'149'800.75	459'484'200	502'457'127.56	42'972'928
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	942'299'752.28	1'038'282'800	1'027'097'890.24	-11'184'910
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	2'833'511.26	3'490'000	3'538'893.88	48'894
52 Immobilisations incorporelles	1'763'251.39	963'800	1'122'548.32	158'748
56 Propres subventions d'investissement	9'676'745.77	13'640'100	13'165'062.76	-475'037
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	10'987.00	10'987
63 Subventions d'investissement acquises	1'581'765.24	2'342'400	2'356'479.67	14'080
64 Remboursements de prêts	32'000.00	0	55'000.00	55'000
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	326'999.95	459'000	423'303.05	-35'697
Total dépenses	14'273'508.42	18'093'900	17'826'504.96	-267'395
Total recettes	1'940'766.19	2'801'400	2'845'769.72	44'370
Investissements nets	12'332'742.23	15'292'500	14'980'735.24	-311'765

OP 1
 Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine
 B24 727'576'900 net
 C24 722'707'767.57 net

GP 11 Santé publique B24 11'910'096 net C24 11'982'572.92 net	GP 12 Domaine hospitalier B24 439'287'687 net C24 435'389'659.98 net	GP 13 Domaine extra hospitalier B24 153'161'894 net C24 153'683'160.48 net	GP 14 Réduction individuelle des primes LAMal B24 123'217'223 net C24 121'652'374.19 net
--	---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	796'045'264.45	872'014'800	869'777'114.12	-2'237'686
30 Charges de personnel	5'163'699.06	5'562'900	5'509'332.12	-53'568
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'474'017.36	1'610'500	1'609'294.00	-1'206
34 Charges financières	46.20	100	39.00	-61
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'050.75	0	1'433.70	1'434
36 Charges de transferts	788'550'477.95	864'778'600	862'606'071.36	-2'172'529
39 Imputations internes	855'973.13	62'700	50'943.94	-11'756
4 Revenus	142'022'141.58	151'724'400	154'400'002.54	2'675'603
40 Revenus fiscaux	5'374.70	5'400	6'024.10	624
42 Taxes et redevances	895'494.06	825'700	718'798.85	-106'901
44 Revenus financiers	11'618'651.70	11'618'300	11'637'814.90	19'515
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	194'542.58	360'000	143'013.20	-216'987
46 Revenus de transferts	127'656'655.06	137'225'000	140'145'041.07	2'920'041
49 Imputations internes	1'651'423.48	1'690'000	1'749'310.42	59'310
Excédent de charges	654'023'122.87	720'290'400	715'377'111.58	-4'913'288
5 Dépenses d'investissement	8'402'440.68	7'745'500	7'764'946.04	19'446
50 Immobilisations corporelles	1'077'466.21	600'000	1'348'893.88	748'894
52 Immobilisations incorporelles	876'306.03	0	223'641.45	223'641
56 Propres subventions d'investissement	6'448'668.44	7'145'500	6'192'410.71	-953'089
6 Recettes d'investissement	326'999.95	459'000	434'290.05	-24'710
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	10'987.00	10'987
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	326'999.95	459'000	423'303.05	-35'697
Dépenses nettes d'investissement	8'075'440.73	7'286'500	7'330'655.99	44'156
Insuffisance de financement	662'098'563.60	727'576'900	722'707'767.57	-4'869'132

Explication des écarts financiers

30 : La différence s'explique par les fluctuations des départs et des engagements du personnel.

31 : L'écart résulte des loyers pris en charge par le Fonds FIGI qui comprenaient des locaux pour la vaccination contre la COVID-19 qui n'ont pas été utilisés entièrement et des mandats octroyés moins importants que prévu.

36 : Les principaux écarts concernent les réductions de primes de l'assurance-maladie (+1.4 mio), l'Hôpital du Valais (+0.8 mio), l'Hôpital Riviera-Chablais (+1.7 mio), les Cliniques privées (+0.6 mio), les hospitalisations hors canton (-7.2 mios), l'ICH (+0.4 mio), l'OCVS (-3.5 mios), les CMS (+1.7 mio) et les EMS (+2 mios).

39 : Le coût de 0.8 mio pour la prise en charge des bilans sanitaires des migrants a été refacturé par le SAS et non pas par l'ICH comme initialement prévu.

45 : Les différentes campagnes de prévention financées par le timbre santé aboutissent à un prélèvement moins important que prévu sur le Fonds.

46 : L'écart s'explique par l'augmentation de la part fédérale aux RIP à l'augmentation des coûts (-4 mios) et par la participation des communes à l'OCVS qui est inférieure, selon le reliquat laissé sous la rubrique 36 (+1 mio).

50 et 56 : Le reliquat laissé sous la rubrique 56 résulte principalement du décalage des différents travaux d'agrandissements, de transformations des EMS. Ce reliquat a permis de financer entièrement en 2024 le rachat d'un terrain appartenant au Fonds FIGI et qui est lié indirectement à l'exploitation de l'HVS sur le site de Sion.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	30.60	32.10	33.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

1 EPT supplémentaire comme responsable cantonal pour les soins palliatifs conformément à la Loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution .

OBJECTIF POLITIQUE	
Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes	
Sous-objectifs politiques	
1	Développer et assurer la mise en œuvre des politiques de santé publique en collaboration avec les partenaires concernés
1.1	Organiser, coordonner et contrôler la lutte contre les maladies transmissibles et infectieuses, notamment en transmettant régulièrement les informations nécessaires à la population
1.2	Vérifier le respect des conditions de pratique du personnel de santé et les conditions d'exploitation des institutions sanitaires
1.3	Collaborer à la coordination interdépartementale afin d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant
1.4	Amener les institutions sanitaires, les fournisseurs de soins, les entreprises de secours et les professionnels de la santé à collaborer activement pour assurer la meilleure qualité des soins possible et promouvoir la sécurité des patients
1.5	Renforcer une approche globale et préventive de la santé en tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activités physiques, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies)
1.6	Favoriser des organismes associatifs reconnus d'utilité publique œuvrant pour la promotion, la prévention et la formation dans le domaine des premiers secours.
2	Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
2.1	Mettre en œuvre la planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en application des dispositions fédérales
2.2	Planifier les infrastructures hospitalières de manière judicieuse et allouer équitablement les ressources disponibles
2.3	Examiner les demandes d'hospitalisation hors canton et en assurer le financement
3	Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
3.1	Adapter la prise en charge médico-sociale au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux besoins en soins palliatifs
3.2	Renforcer la coordination entre les institutions sanitaires par l'intermédiaire du SECOSS
3.3	Favoriser le soutien aux proches aidants et aux bénévoles qui leur viennent en aide
3.4	Veiller à l'organisation et à la planification des secours et octroyer les subventions aux entreprises de secours reconnues dans la planification
4	Garantir les prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés
4.1	Participer au contrôle de la fixation des primes d'assurance-maladie
4.2	Atténuer l'effet des primes d'assurance-maladie obligatoire sur le budget des ménages à revenu modeste

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficience des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal	31.12.25		<p>■ Le déploiement du DEP et l'élargissement des prestations se poursuivent. L'export de l'historique des documents de l'Hôpital du Valais vers le DEP a été automatisé. Le service Plan de soins partagé, favorisant l'interprofessionnalité, a été finalisé et des pilotes seront menés en 2025. La promotion du DEP s'est élargie, notamment en collaboration avec plusieurs cliniques et l'assistance dans les 5 bureaux DEP dans les hôpitaux complétée par une nouvelle prestation (aide au dépôt de documents). Enfin, le service Transfert en vigueur en Valais depuis 2014 a continué à être exploité pour environ 220 cabinets avec un échange sécurisé de quelque 10'000 documents par mois.</p>
2 Développement et mise en oeuvre du plan d'action pour la médecine ambulatoire (Masterplan) : maison de garde à Sion	31.12.24		<p>▲ Un projet-pilote de voie de médecine générale aux urgences a été mis en place à l'hôpital de Sion en juin 2024 et durant 4 mois. Des discussions sont en cours afin de pérenniser le projet.</p>
3 Mise en oeuvre des dispositions fédérales en matière de limitation du nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires à charge de l'assurance-maladie obligatoire (art. 55a LAMal)	30.06.25		<p>■ La loi sur la santé a été modifiée par le Grand Conseil le 14 novembre 2024. Les modalités d'application sont en cours de finalisation.</p>
4 Mise en oeuvre du projet de renforcement de la santé bucco-dentaire au profit des groupes à risque, notamment les mesures concernant les personnes âgées en EMS et les jeunes et adolescents	31.12.25		<p>■ Le projet de révision de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales pour l'instauration d'une aide financière pour les soins dentaires a été adopté par le Grand Conseil en mai 2024. L'aide financière destinée aux personnes à revenu modeste est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Les travaux concernant les autres mesures ciblées sont en cours.</p>
ad2 5 Suivi de la mise en oeuvre du plan de retour à l'équilibre financier du centre hospitalier de l'hôpital Riviera-Chablais (HRC)	31.12.25		<p>■ Un suivi régulier des états financiers de l'HRC a été mis en place (bouclage trimestriel des comptes, rapport semestriel sur les mesures de retour à l'équilibre). Compte tenu de la situation conjoncturelle, le plan de retour à l'équilibre a été prolongé jusqu'en 2028. Des mesures d'optimisation complémentaires ont été prises.</p>
6 ★ Revalorisation des conditions de travail du personnel des soins dans l'Hôpital du Valais	31.12.25		<p>■ Des mesures en faveur du personnel soignant de l'Hôpital du Valais ont été mises en place dès le 01.01.2023. Un montant de 10.3 millions de francs a été octroyé en 2024 pour améliorer les salaires, les conditions de travail et augmenter le nombre de postes du personnel soignant.</p>
7 Evaluation des besoins en soins somatiques aigus dans le cadre de la planification hospitalière	31.12.24		<p>■ L'évaluation des besoins en soins somatiques aigus à l'horizon 2035 a débuté en 2024. Le rapport provisoire sera mis en consultation fin mars 2025.</p>
ad3 8 Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police - pompiers - sanitaire - urgences internationales	31.12.24		<p>▲ Le déménagement est reporté au 2ème semestre 2026 en raison des retards de construction.</p>
9 Mise en oeuvre de la nouvelle planification en matière de soins de longue durée (EMS et soins à domicile)	31.12.25		<p>▲ Les travaux de la nouvelle planification des soins de longue durée ont débuté. Un mandat a été donné à l'Observatoire suisse de la santé pour planifier les différents scénarii.</p>
10 Mise en place d'une convention collective de travail (CCT) pour le personnel des EMS et des CMS	31.12.25		<p>■ La CCT a été signée par les parties au début 2024 et est entrée en vigueur en mai 2024. La première phase du rapprochement des conditions de travail des soins de longue durée vers celle de l'Hôpital du Valais est en cours.</p>

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes		
ad3 11 ★ Renforcement du soutien des proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement 12 § Révision de la loi cantonale sur les soins de longue durée (LSLD) (805.1)	31.12.25 31.12.25		<p>■ Le subventionnement par les pouvoirs publics a été augmenté dès 2022. Les prestations de relève sont dispensées par les CMS et la Croix-Rouge Valais. Elles sont accessibles dans toutes les régions du canton.</p> <p>▲ Une stratégie globale sera mise en consultation en 2025. Elle servira de base aux travaux législatifs qui suivront.</p>
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif			

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 ■ Nombre d'autorisations de pratique délivrées à des professionnels de la santé	700	576	■ Professionnels sous propre responsabilité : 109 médecins, 107 physiothérapeutes, 58 soignants, 25 pharmaciens, 23 ergothérapeutes, 18 médecins-dentistes, 16 psychologues psychothérapeutes, 12 diététiciens, 10 sages-femmes, 10 opticiens, 9 ostéopathes, 7 optométristes, 5 pédicures-podologues, 4 hygiénistes dentaires, 3 naturopathes, 2 droguistes, 1 logopédiste. Professionnels exerçant à titre dépendant : 40 médecins, 24 pharmaciens et 34 psychologues psychothérapeutes en formation postgrade, 6 médecins et pharmaciens dépendants ainsi que 53 médecins chefs de clinique.	
	2 Dépenses globales en francs par habitant et par année pour la prévention (dépenses brutes du Service de la santé publique)	27	26.3	■ Les programmes et projets de promotion de la santé et de prévention ont été conduits comme prévus.	
	3 ■ Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants)	1'000	1'169	■ Le nombre de carnets à souche délivrés poursuit son augmentation, en lien avec les commandes des médecins	
	4 Nombre de contrôles effectués dans les pharmacies et drogueries	15	15	■ 4 pharmacies dans le Haut-Valais, 8 dans le Valais central et 3 dans le Bas-Valais ont été contrôlées. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté lors de ces contrôles.	
	5 ■ Nombre de déclarations de maladies transmissibles hors COVID-19 (y compris déclarations complémentaires)	2'000	2'900	■ Le nombre de maladies transmissibles déclarées reste à un niveau élevé comparativement à la période avant COVID-19.	
	6 ■ Nombre de décisions rendues en matière de levée du secret professionnel médical	250	312	■ Le nombre de demandes de levées de secret continue d'augmenter.	
	7 Nombre de semaines de stage et d'apprentissage pour les professions du domaine « soins et assistance » (soins infirmiers (HES et ES), ASSC, ASE, ASA) (nouvel indicateur 2023)	24'000	25'768	■ Certaines institutions ont largement dépassé l'objectif qui leur a été fixé, d'autres ne l'ont pas atteint. Des justificatifs ont été demandés à ces dernières. Des sanctions sont prévues par la loi en cas d'absence de justifications.	
	8 Nombre d'autorisations à facturer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (2022=380) (nouvel indicateur en 2024)	400	203	■ Les nouvelles autorisations à facturer à charge de l'assurance-maladie obligatoire concernent 35 médecins, 124 autres professionnels de la santé et 44 sociétés.	
	9 ■ Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton consécutives à des urgences ou lorsque la prestation n'est pas disponible en Valais	5'181	5'006	■	
	10 ■ Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton suite au libre choix de l'hôpital	3'390	3'352	■	
	11 Nombre de factures payées concernant les hospitalisations hors canton effectives	7'464	7'420	■ Le nombre de factures payées restent élevé, la tendance se poursuit à la hausse	
	12 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine hospitalier par habitant selon l'année de référence 2012=100%	134.5%	133.9%	■	
	13 Contrôle du respect des listes hospitalières et mandats de l'année n-2	31.12.24	31.12.24	▲ Les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.	
	14 Evaluation des contrats de prestations des hôpitaux de l'année n-2	31.12.24	31.12.24	■ Toutes les fiches de controlling des contrats de prestations des établissements hospitaliers ont été réalisées. Globalement, les objectifs retenus ont été suivis.	

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 15 Contrôle du respect de la liste des prestations à fournir en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire dans les hôpitaux	31.12.24	31.12.24	■ Les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.
16 ■ Nombre de médecins assistants en stage en cabinet subventionnés par le Service de la santé publique (Cursus romand de médecine générale)	15	15	■ 15 médecins assistants (dont 3 dans le Haut-Valais) ont terminé un stage en cabinet subventionné par le canton en 2024. 8 autres médecins assistants ont commencé un stage en cabinet subventionné par le canton en fin d'année 2024.
17 Nombre de procédures tarifaires traitées (conventions tarifaires approuvées et fixation d'autorité)	6	10	■ 10 conventions tarifaires ont été approuvées pour les tarifs 2023 dans le domaine stationnaire (TARPSY, ST Reha, SwissDRG). Un tarif d'autorité a été fixé entre l'HVS, tarifsuisse et HSK dans le cadre de la valeur du point TARMED pour la période 2017-2023. Dès 2024, la valeur du point TARMED a été augmentée à fr. 0.89.
ad3 18 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine extrahospitalier par habitant selon l'année de référence 2012=100%	120.4%	120.6%	■
19 Nombre de lits de court séjour reconnus au 31 décembre	127	124	▲ Report de l'ouverture de plusieurs lits en projet.
20 ■ Nombre de projets de transformation/agrandissement/rénovation EMS en cours au 31.12	14	14	■ 14 projets avec décision de subventionnement en cours. 2 projets se sont terminés sur l'année 2024 (La Providence à Montagnier et Le Carillon St-Léonard). 2 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision de subventionnement (St-Pierre à Sion et Englischgruss à Brig).
21 Nombre de rapports de contrôle délivrés pour les institutions de soins de longue durée	25	32	■ Cet indicateur concerne les contrôles qualité et les contrôles financiers dans les institutions de soins de longue durée.
22 ■ Nombre de patients pris en charge hors canton pour des soins de longue durée	88	79	▲ Assurés valaisans pris en charge dans un EMS hors-canton ou ayant bénéficié de soins à domicile hors-canton.
23 ■ Nombre de demandes d'autorisation pour les prix de pension en EMS	10	13	■ A ce jour, 13 demandes ont été déposées. Sur les 13, 2 demandes ont été retirées et 1 demande est encore en suspens.
24 Nombre de lits de long séjour reconnus au 31 décembre	3'382	3'349	▲ Plusieurs projets d'agrandissements ont pris du retard dans les travaux ou ont été reportés. Par ailleurs, 2 EMS ont réduit le nombre de lits de long séjour à disposition, notamment en lien avec la réduction du nombre de chambres à 2 lits.
25 Publication d'un monitoring sur la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée	31.12.24		▲ Le monitoring sera intégré au rapport de révision de la planification des soins de longue durée qui sera mis en consultation courant 2025.
ad4 26 ■ Part de la population bénéficiant d'un subside pour l'assurance-maladie obligatoire	21.5%	23.7%	■ Le nouveau logiciel informatique de gestion des RIP qui a été mis en place en juin 2024 a permis d'exclure statistiquement certains bénéficiaires qui étaient décomptés à double. Il n'y a aucune incidence sur les bénéficiaires réels.
27 ■ Nombre de recours et réclamations traités dans le cadre de la réduction individuelle des primes	80	92	▲ L'augmentation du nombre de recours et des demandes de remises reflète les difficultés occasionnées par le paiement des primes pour une partie de la population.
28 Nombre de demandes de remboursements de subsides octroyés à tort	250	199	■ (C23 = 180) L'augmentation du nombre de demandes de remboursements augmente, en lien avec les contrôles effectués.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Santé publique			
P1101 Médecin cantonal	550'830.82	7'931.97	542'898.85
P1102 Prévention et promotion de la santé	9'898'185.14	2'290'600.25	7'607'584.89
363 Centres SIPE	2'915'000.00		2'915'000.00
363 Promotion Santé Valais (droit de timbre spécial)	1'889'756.77		1'889'756.77
363 Régulation médicale	302'050.05		302'050.05
363 Santé scolaire	2'004'396.66		2'004'396.66
463 Participation des communes à la santé scolaire		392'906.35	-392'906.35
Solde dépenses/recettes du produit	2'786'981.66	1'897'693.90	889'287.76
P1103 Epidémiologie	2'470'164.60	46'644.50	2'423'520.10
P1104 Surveillance professions de la santé	1'408'461.56	291'213.96	1'117'247.60
P1105 Surveillance des médicaments	314'169.64	22'848.16	291'321.48
GP12 Domaine hospitalier	447'467'914.22	12'078'254.24	435'389'659.98
P1201 Hôpital du Valais	295'826'860.86	11'091'415.39	284'735'445.47
363 HVS - Subventions d'exploitation	292'115'998.77		292'115'998.77
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		10'664'134.90	-10'664'134.90
Solde dépenses/recettes du produit	3'710'862.09	427'280.49	3'283'581.60
P1202 Hôpital Riviera-Chablais	38'196'333.56	974'719.60	37'221'613.96
363 HRC - Subventions d'exploitation	37'765'000.77		37'765'000.77
447 HRC - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		973'680.00	-973'680.00
Solde dépenses/recettes du produit	431'332.79	1'039.60	430'293.19
P1203 Cliniques privées	45'500'971.95	9'044.02	45'491'927.93
363 CIC Saxon	5'874'753.95		5'874'753.95
363 Clinique bernoise de Montana	7'664'229.37		7'664'229.37
363 Clinique de Valère	13'003'065.28		13'003'065.28
363 Clinique genevoise de Montana	2'038'620.10		2'038'620.10
363 Clinique lucernoise de Montana	3'477'101.52		3'477'101.52
363 Clinique romande de réadaptation	7'563'691.02		7'563'691.02
363 Leukerbad Clinic	2'941'798.01		2'941'798.01
Solde dépenses/recettes du produit	2'937'712.70	9'044.02	2'928'668.68
P1204 Hospitalisation hors canton	67'943'747.85	3'075.23	67'940'672.62
315 Abraxas (logiciel HHC)	75'919.40		75'919.40
Solde dépenses/recettes du produit	67'867'828.45	3'075.23	67'864'753.22

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP13 Domaine extra hospitalier	160'369'115.84	6'685'955.36	153'683'160.48
P1301 Etablissements médico-sociaux	76'859'276.73	1'499'538.44	75'359'738.29
363 EMS	65'540'297.58		65'540'297.58
Solde dépenses/recettes du produit	11'318'979.15	1'499'538.44	9'819'440.71
P1302 Soins à domicile	58'261'155.75	7'193.37	58'253'962.38
363 CMS	57'345'720.34		57'345'720.34
Solde dépenses/recettes du produit	915'435.41	7'193.37	908'242.04
P1303 Organisation des secours (OCVS)	17'850'495.23	5'177'890.07	12'672'605.16
363 OCVS - Subventions d'exploitation	15'895'987.73		15'895'987.73
463 Participations communales à l'OCVS		4'753'795.70	-4'753'795.70
Solde dépenses/recettes du produit	1'954'507.50	424'094.37	1'530'413.13
P1304 Médecine ambulatoire	3'142'625.95	781.28	3'141'844.67
363 Assistanat en cabinet	470'244.80		470'244.80
Solde dépenses/recettes du produit	2'672'381.15	781.28	2'671'599.87
P1305 Coordination interinstitutionnelle	1'968'846.21	290.01	1'968'556.20
363 Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)	1'858'544.00		1'858'544.00
Solde dépenses/recettes du produit	110'302.21	290.01	110'012.20
P1306 Observatoire de la santé	2'286'715.97	262.19	2'286'453.78
363 Observatoire valaisan de la santé	2'211'770.00		2'211'770.00
Solde dépenses/recettes du produit	74'945.97	262.19	74'683.78
GP14 Réduction individuelle des primes LAMal	255'063'218.34	133'410'844.15	121'652'374.19
P1401 Réduction individuelle des primes LAMal	255'063'218.34	133'410'844.15	121'652'374.19
363 Subventions aux assurés	251'679'820.35		251'679'820.35
463 Subventions de la Confédération		133'405'782.00	-133'405'782.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'383'397.99	5'062.15	3'378'335.84
Total	877'542'060.16	154'834'292.59	722'707'767.57

OP 1 Maîtriser la sécurité des denrées, des produits toxiques, les épizooties et protéger les animaux B24 6'805'500 net C24 6'508'193.97 net	GP 11 Denrées alimentaires et objets usuels B24 3'759'455 net C24 3'420'613.94 net	GP 12 Contrôle du commerce des produits chimiques B24 198'129 net C24 184'227.40 net	GP 13 Santé animale et protection des animaux B24 2'847'916 net C24 2'903'352.63 net
--	---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	8'498'137.04	8'667'000	8'718'885.96	51'886
30 Charges de personnel	6'028'049.40	6'209'100	6'077'853.50	-131'247
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'187'444.22	2'254'500	2'372'840.02	118'340
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	49'171.80	0	60'850.80	60'851
36 Charges de transferts	142'753.75	174'300	153'148.85	-21'151
39 Imputations internes	90'717.87	29'100	54'192.79	25'093
4 Revenus	2'113'844.27	1'861'500	2'210'691.99	349'192
40 Revenus fiscaux	5'887.20	0	6'093.45	6'093
41 Patentés et concessions	5'200.00	0	400.00	400
42 Taxes et redevances	1'987'973.57	1'741'500	2'030'634.54	289'135
49 Imputations internes	114'783.50	120'000	173'564.00	53'564
Excédent de charges	6'384'292.77	6'805'500	6'508'193.97	-297'306
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'384'292.77	6'805'500	6'508'193.97	-297'306

Explication des écarts financiers

31 : Les prestations d'indemnisation versées aux participants au programme d'assainissement volontaire du piétin ainsi que les honoraires et analyses pour la campagne nationale du piétin débutée en octobre 2024 sont supérieures à ce qui avait été porté au budget.

Les montants comptabilisés, 85'510.53, au titre d'actes de défaut de biens (ADB) dans le compte 318 sont en constante hausse.

42 : Les frais et indemnités pour l'Ovet ont généré des recettes plus élevées que prévu, tout comme l'encaissement de la taxe pour le piétin.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	36.90	37.90	37.90

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires et objets usuels, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller au bien-être des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.	
Sous-objectifs politiques	
1	<p>Veiller et promouvoir à la sécurité des denrées alimentaires, des objets usuels et protéger le consommateur contre la tromperie.</p> <p>1.1 Assurer, par des inspections, la production et la manutention des denrées alimentaires et objets usuels dans de bonnes conditions d'hygiène (entreprises alimentaires, commerces, distributeurs d'eau).</p> <p>1.2 Disposer en permanence des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur.</p> <p>1.3 Poursuivre le développement du pôle de compétence intercantonal dans le domaine de l'authenticité des denrées alimentaires.</p> <p>1.4 Soutenir les produits AOC/AOP/IGP valaisans en contrôlant la conformité.</p> <p>1.5 Collaboration dans le cadre de l'accord intercantonal au niveau des services romands de la consommation et affaires vétérinaires (constitution de centres de compétences, échanges des prestations, collaboration au niveau de l'inspecteurat, entretien d'un système informatique commun).</p> <p>1.6 Protéger la santé des baigneurs en garantissant l'hygiène générale des installations de bains publics et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.</p>
2	<p>Contrôler le marché des substances et préparations dangereuses et défendre la population contre le danger du Radon dans le but de protéger la population et son milieu de vie avec les ressources disponibles.</p> <p>2.1 Assurer par contrôle la conformité des substances et préparations dangereuses mises sur le marché selon les ressources mises à disposition.</p> <p>2.2 Mettre à disposition des états-majors cantonaux de crise les compétences scientifiques requises en cas de catastrophe atomique, bactériologique et chimique (ABC), dans le domaine des denrées alimentaires.</p> <p>2.3 Assurer la protection de la population contre le danger du Radon.</p>
3	<p>Lutter contre les épizooties, veiller à la bientraitance des animaux, s'occuper des affaires canines et contrôler les denrées alimentaires d'origine animale.</p> <p>3.1 Prévenir, lutter contre, surveiller les épizooties, en particulier les zoonoses.</p> <p>3.2 Contrôler les détentions d'animaux de rente, les transports et l'abattage. Donner suite aux dénonciations du public de cas de maltraitance animale.</p> <p>3.3 Prévenir les accidents par morsures de chiens, prendre les mesures lors de cas de morsures avérés, contrôler les importations de chiens, contrôler les formations obligatoires de chiens.</p> <p>3.4 Usage adéquat des médicaments vétérinaires, contrôles des viandes en abattoirs et contrôle de l'hygiène dans la production laitière, contrôle des mielleries.</p>

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Poursuivre la campagne cantonale d'inspection sur les solariums en Valais initiée en 2023 (Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son - LRNIS).	31.12.24	31.12.24	■ 6 inspections ont été réalisées, 5 ont été contestées. Les motifs de contestation étaient : UV de type 1 - 4 non marqués/lisibles; pas d'information pour les groupes à risque et sur les risques des solariums; pas de consignes sur la durée d'une séance de solarium; pas de lunettes de protection disponibles; le personnel n'est pas formé / manque de qualification. Nous intégrons normalement ces inspections dans notre cycle de travail.
	2 Effectuer des campagnes sur les PFAS.	31.12.24	31.12.24	■ 61 échantillons prélevés en Valais ont été investigués pour les PFAS. Ceux-ci comprenaient notamment des œufs, du lait, des poissons et de l'eau potable. Tous étaient conformes. Excepté ces prélèvements, le SCAV a également analysé les PFAS dans les œufs pour les autres cantons romands dans le cadre de la collaboration intercantionale.
	3 Effectuer des campagnes sur le germe pathogène Listeria.	31.12.24	31.12.24	■ La listeria a été analysée sur 140 échantillons comprenant notamment des fromages, des mozzarella, des produits à base de fruits ou de thon. Tous étaient conformes pour ce paramètre.
	4 Effectuer des analyses sur les boissons (p.e. mycotoxines, métaux lourds, histamine)	31.12.24	31.12.24	■ Des analyses ont été effectuées sur 126 boissons incluant des vins, des jus de fruits et du lait. Les métaux lourds (vins, jus de fruits), l'histamine (vins), les PFAS (lait) ou la patuline (jus de fruits) ont été analysés. Tous les échantillons étaient conformes pour ces paramètres.
	5 Organisation et mise en oeuvre de l'éradication officielle fédérale du piétin de 2024.	31.12.24	31.12.24	■ Le programme a bien débuté comme prévu en octobre 2024.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre d'échantillons analysés en microbiologie et chimie.	10'000	10'551	■ 77% des échantillons en microbiologie et 21% en chimie 2% sous-traités.		
2 Nombre d'oppositions aux mesures prises en cas de non-conformité.	10	10	■		
3 Taux de lacunes graves des non conformités des inspections effectuées par l'inspecteurat des denrées alimentaires.	3%	3.4%	■ Ce chiffre est assez stable depuis plusieurs années.		
4 Nombre d'échantillons d'eau de piscines et de baignades analysés par année.	1'650	1'678	■		
5 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteurat des piscines (autorisation et/ou suivi de non conformité).	90	60	▲ Un collaborateur spécialisé dans ce domaine a été en arrêt maladie durant deux mois.		
6 Pourcentage des inspections effectuées dans les établissements alimentaires, conformément à la législation nationale sur les denrées alimentaires (fréquence des inspections conformément au plan de contrôle national, soit 100%).	90%	98.2%	■ Avec les effectifs actuels, nous pouvons presque atteindre la fréquence fixée. Cependant, nous ne rattrapons pas les retards actuels (+/- 2'300 établissements).		
7 Nombre d'analyses de Listeria (nouveau 2024).	50	140	■ La listeria a été analysée sur 140 échantillons comprenant notamment des fromages, des mozzarella, des produits à base de fruits ou de thon. Tous étaient conformes pour ce paramètre.		
8 Nombre d'établissements inspectés (nouveau 2024).	2'800	3'127	■ Les inspections de suivis ont été réduites et les inspections ont pu être augmentées (plus de personnel et taux de non-conformité réduit).		
9 Nombre d'inspections réalisées (nouveau 2024).	3'500	3'509	■ Les inspections ont pu être augmentées (taux de non-conformité réduit et en travaillant plus efficacement).		
10 Nombre d'analyses concernant les PFAS (nouveau 2024).	50	61	■ 61 échantillons prélevés en Valais ont été investigués pour les PFAS. Ceux-ci comprenaient notamment des œufs, du lait, des poissons et de l'eau potable. Tous étaient conformes. Excepté ces prélèvements, le SCAV a également analysé les PFAS dans les œufs pour les autres cantons romands dans le cadre de la collaboration intercantionale.		
11 Nombre de boissons analysées (nouveau 2024).	100	126	■ Des analyses ont été effectuées sur 126 boissons incluant des vins, des jus de fruits et du lait. Les métaux lourds (vins, jus de fruits), l'histamine (vins), les PFAS (lait) ou la patuline (jus de fruits) ont été analysés. Tous les échantillons étaient conformes pour ces paramètres.		
12 Nombre de denrées alimentaires analysées pour les métaux (nouveau 2024).	30	69	■ Les métaux lourds ont été analysés sur 32 abricots, 20 asperges et 17 chocolats. Tous les échantillons étaient conformes.		
13 Nombre de nouveaux paramètres validés au laboratoire (nouveau 2024).	20	10	▲ L'objectif des 20 paramètres validés a pris du retard suite à des absences imprévues dans le personnel de laboratoire.		
ad2 14 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteurat des produits chimiques selon la loi cantonale sur les produits chimiques.	90	140	■ On voit maintenant l'influence du poste à 100% dans ce domaine.		
ad3 15 Nombre de procédures administratives correctives suite aux contrôles vétérinaires officiels (CVO).	50	49	■ (C23 = 46)		

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad3 16 ■ Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la santé animale.	200	367	■ (C23 = 492) Augmentation moins forte par rapport à l'an dernier des nouvelles procédures du programme facultatif d'assainissement du piétin, en raison de l'imminence du programme national obligatoire le 1.10.2024.		
17 ■ Nombre de classes visitées dans le cadre du programme de prévention contre les accidents par morsure.	150	197	▲ (C23 = 194) Succès du programme, mais difficulté à répondre à la forte demande.		
18 ■ Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine des affaires canines (hors protection des animaux).	300	501	● (C23 = 488) Augmentation constante de la masse de travail très difficile à gérer (hausse cette année des agressions sur humains de 10%).		
19 ■ Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux suite à des annonces / dénonciations.	450	525	▲ (C23 = 469) Augmentation de la masse de travail difficile à gérer, priorisation.		
20 ■ Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux concernant des demandes d'autorisation.	100	131	■ Le nombre de procédures n'est pas quantifiable. Les autorisations sont délivrées en fonction des demandes de nos administrés.		
21 ■ Nombre de CVO en agriculture (25% des exploitations).	435	735	■ (C23 = 434) Augmentation des contrôles effectués par nos partenaires.		
22 Pourcentage de vétérinaires dont l'activité peut être surveillée dans le domaine des antibiotiques et de l'importation des Médv (nouveau 2023).	10%	5%	● Pas atteint, étant donné les ressources à disposition.		

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Denrées alimentaires et objets usuels	5'106'603.88	1'685'989.94	3'420'613.94
P1101 Inspection denrées alimentaires et objets usuels	2'468'254.88	538'054.86	1'930'200.02
P1102 Analyse des denrées alimentaires et objets usuels	2'128'424.86	906'540.95	1'221'883.91
P1103 Inspection des piscines et analyse de l'eau	509'924.14	241'394.13	268'530.01
GP12 Contrôle du commerce des produits chimiques	211'910.55	27'683.15	184'227.40
P1201 Surveillance: toxiques et substances dangereuses	173'887.73	27'249.28	146'638.45
P1202 Protection atomique et chimique	38'022.82	433.87	37'588.95
GP13 Santé animale et protection des animaux	3'400'371.53	497'018.90	2'903'352.63
P1301 Santé animale	1'578'595.61	169'326.38	1'409'269.23
P1302 Surveillance des professions vétérinaires	67'695.31	478.52	67'216.79
P1303 Protection des animaux - Affaires canines	1'281'972.69	154'898.62	1'127'074.07
P1304 Denrées alimentaires - Contrôle de la viande	472'107.92	172'315.38	299'792.54
Total	8'718'885.96	2'210'691.99	6'508'193.97

Remarques
Abréviations
ADB: acte de défaut de biens
AOC: Appellation d'origine contrôlée
AOP: Appellation d'origine protégée
CVO: Contrôles Vétérinaires Officiels
IGP: Indication Géographique Protégée
MedV: Medicaments Vétérinaires
PFAS: Substances per- et polyfluoroalkylées

OP 1
 Promouvoir l'intégration sociale et
 économique des personnes dans
 le besoin
 B24 213'105'200 net
 C24 208'642'919.24 net

GP 11
 Prestations sociales individuelles
 B24 83'744'333 net
 C24 76'492'522.97 net

GP 12
 Institutions sociales
 B24 116'869'567 net
 C24 116'368'493.61 net

GP 13
 Asile (accueil et prise en charge
 sociale)
 B24 12'491'300 net
 C24 15'781'902.66 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	384'846'239.49	397'632'700	425'650'960.80	28'018'261
30 Charges de personnel	45'521'732.39	45'634'800	56'555'574.33	10'920'774
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	79'607'215.48	67'828'200	90'321'898.53	22'493'699
34 Charges financières	44'938.50	40'000	34'261.03	-5'739
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	256'079'451.74	282'028'000	262'601'099.68	-19'426'900
38 Charges extraordinaires	1'317'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	275'901.38	101'700	14'138'127.23	14'036'427
4 Revenus	201'454'327.97	188'887'500	222'249'613.79	33'362'114
42 Taxes et redevances	29'984'934.10	24'841'700	18'572'547.68	-6'269'152
44 Revenus financiers	1'247'970.00	3'994'000	1'920'030.00	-2'073'970
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	4'024'064.05	2'000'000	1'572'641.45	-427'359
46 Revenus de transferts	164'824'958.51	158'051'800	185'380'424.74	27'328'625
48 Revenus extraordinaires	581'131.66	0	1'076'758.62	1'076'759
49 Imputations internes	791'269.65	0	13'727'211.30	13'727'211
Excédent de charges	183'391'911.52	208'745'200	203'401'347.01	-5'343'853
5 Dépenses d'investissement	5'561'235.49	6'702'400	7'653'051.90	950'652
50 Immobilisations corporelles	1'656'045.05	0	0.00	0
52 Immobilisations incorporelles	677'113.11	207'800	680'399.85	472'600
56 Propres subventions d'investissement	3'228'077.33	6'494'600	6'972'652.05	478'052
6 Recettes d'investissement	1'613'765.24	2'342'400	2'411'479.67	69'080
63 Subventions d'investissement acquises	1'613'765.24	2'342'400	2'411'479.67	69'080
Dépenses nettes d'investissement	3'947'470.25	4'360'000	5'241'572.23	881'572
Insuffisance de financement	187'339'381.77	213'105'200	208'642'919.24	-4'462'281

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**Explication des écarts financiers**

30 : La crise migratoire de 2022/2023 a nécessité l'engagement supplémentaire de ressources, couvert en grande partie par les forfaits de la CH (Cf. rub. 46)

31 : Hausse des charges d'exploitation dans le secteur de l'asile en lien avec la hausse des présences effectives moyennes.

36 : L'écart budgétaire est justifié par les charges d'encadrement des permis F+7 et personnes déboutées pour 13.7 mios de CHF qui sont inscrite en rubrique 36 au budget 2024 et en rubrique 39 sur le compte 2024.
L'écart budgétaire résiduel de 5.7 mios provient de prestations sociales inférieures au budget.

42 : L'écart est justifié par les charges d'encadrement des permis F+7 et personnes déboutées pour 13.7 mios de CHF inscrites en rubrique 42 au budget 2024 et 49 au compte 2024.

Cette rubrique enregistre également pour la première fois les postes débiteurs de l'asile pour 2.5 mios, un montant à recevoir de la CCCVS pour les AF des personnes sans activité lucrative pour 1 mio, et le remboursement des frais de santé par les caisses maladie dans le domaine de l'asile pour 3 mios.

44: L'indemnité FIGI pour la Castalie était inscrite au budget pour l'ensemble de l'année alors qu'elle a été facturée partiellement au niveau du compte.

45 : Prélèvement sur le fonds d'intégration socio-professionnelle.

46 : Principalement augmentation des forfaits de la CH pour l'encadrement des personnes du domaine de l'asile en raison des présences de personnes plus importantes que budgétées.

48 : Utilisation des financements spéciaux art. 22 LGCAF pour le projet de changement du logiciel de gestion de l'aide sociale et des reports d'investissements dans le secteur des institutions spécialisées.

50 et 60 : Investissements dans le domaine du handicap.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	100.50	101.10	101.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille

Sous-objectifs politiques

- 1 Soutenir et coordonner les prestations sociales individuelles et contrôler l'application des dispositions légales (GP11)
 - 1.1 Développer, maintenir et contrôler un système d'insertion socio-professionnelle en Valais en vérifiant la mise en application de l'aide sociale par les CMS et les communes
 - 1.2 Assurer un soutien aux victimes d'infractions (LAVI)
 - 1.3 Octroyer des avances aux créanciers-ères en difficulté et recouvrer les pensions alimentaires impayées
 - 1.4 Assurer le développement d'une politique en faveur des personnes âgées
- 2 Soutenir, planifier et coordonner les activités et prestations des institutions et organisations du domaine social. (GP12)
 - 2.1 Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
 - 2.2 Favoriser le soutien à domicile en mettant à disposition des institutions le financement nécessaire pour développer cette prestation
 - 2.3 Favoriser le soutien des proches aidants et des bénévoles en reconnaissant le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
- 3 Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés (GP13)
 - 3.1 Assurer l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile et des réfugiés attribués au canton
 - 3.2 Développer l'insertion socio-professionnelle des personnes appelées à demeurer en Suisse (application de l'Agenda Intégration en Valais)
 - 3.3 Développer la prise en charge spécifique des personnes vulnérables ou en difficulté dépendant du secteur de l'asile afin de maintenir la cohésion sociale (application de l'Agenda Intégration en Valais)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 ★ Analyse d'opportunité : Transfert des bénéficiaires de l'aide sociale en formation vers le dispositif de bourses et prêts d'études	31.12.25	31.01.24	■ Le rapport conjoint du SAAJF et du SAS démontre un réel transfert vers les bourses et prêts d'études depuis le changement de législation sur les bourses, ce qui diminue la stigmatisation des jeunes en formation.
	2 Analyse d'opportunité sur la mise en œuvre d'une structure de conseil concernant l'adaptation du logement des générations 60+	31.12.24		▲ Un rapport de la Haute école de santé est en cours de rédaction, les résultats seront connus en fin 2025.
	3 Mise en production du nouvel outil de gestion de l'aide sociale Aventis	31.12.24		● Au vu de l'avancement des développements, un report de la mise en production en décembre 2025 a été décidé.
	4 Mise en place par l'association dédiée de la formation/sensibilisation des partenaires à la thématique de la traite des êtres humains	31.12.24	31.12.24	■ L'AVIT a été fondée en 2023, les premiers engagements ont pu avoir lieu au printemps 2024, depuis lors, 3 formations ont été données pour la police, les centres SIPE et le CSI. En outre, 5 rencontres ont eu lieu avec des responsables d'équipes de divers secteurs étatiques et non étatiques, afin de présenter l'AVIT et la thématique TEH en Valais
	5 Monitoring de la progression du projet EMUS et adaptation, si nécessaire, du projet-pilote à la réalité valaisanne	31.12.25		■ Le projet EMUS continue à se développer selon les prévisions. Une extension à l'ensemble des nuits de la semaine est prévue courant 2025.
	6 Analyse des recommandations effectuées par la HES-SO Valais Wallis dans le cadre du rapport sur le logement en VS et émission de propositions de politique d'aide au logement	31.12.24		▲ Le rapport a été finalisé au 1er semestre 2024, certaines recommandations sont déjà mises en œuvre, un groupe de travail interdépartemental a été nommé afin d'analyser les recommandations et proposer des solutions.
	7 Mettre en conformité l'ordonnance sur l'intégration et l'aide sociale (OLIAS) conformément à l'art 27, al. 4 de la LIAS en créant un règlement d'utilisation du Fonds cantonal pour l'intégration socio-professionnelle et en respectant le cadre fixé par la loi.	30.03.24	01.10.24	■ L'OLIAS et le règlement du fonds ont été mis en vigueur au 1er octobre 2024.
	8 ★ Application de la convention de l'ONU et mise en application de la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH)	31.12.25		▲ L'application de la LDIPH et de la convention de l'ONU a permis la mise en place du projet pilote d'un outil d'évaluation des besoins des personnes vivant avec un handicap (IHP) permettant un libre choix du lieu de vie. Le bureau pour les droits des personnes en situation de handicap organisera une consultation en fin d'année 2025 auprès des personnes concernées en vue de proposer au CE un plan d'action en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.
	9 Test d'un nouvel outil d'évaluation des besoins pour les personnes en situation de handicap	31.12.25		■ Le projet pilote suit sa planification et débutera fin 2025, avec le choix des PSH et les débuts des évaluations.
	10 Préparation, en coordination avec les services et organismes concernés, d'un concept de prise en charge au sujet des troubles autistiques	31.12.24		▲ Le rapport final et les recommandations ont été présentés le 10 février 2025. Le plan de mise en œuvre sera établi en collaboration avec les partenaires concernés.
ad2	11 Planifier, en collaboration avec les personnes, institutions et organisations concernées, les mesures générales favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap	31.12.24	31.12.24	■ Le SAS intègre dans l'ensemble de ses groupes de travail les PSH, les institutions et les organisations concernées. Une enquête en ligne a été menée auprès des PSH afin d'élaborer la planification 2025-2028, en complément de l'enquête auprès des institutions et organisations concernées.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2 12 Coordination du projet de remplacement de l'ERP des institutions spécialisées valaisannes.	31.12.24	31.12.24	■ Le SAS a défini un processus et un document "Exigences minimales concernant l'acquisition d'un système d'information (SI) par les institutions sociales subventionnées" afin d'accompagner les institutions dans le remplacement de leurs ERP. Les institutions sont libres dans le choix de leur ERP tout en soumettant leur choix au préavis du SAS.
ad3 13 Poursuite et renforcement de la mise en application des mesures d'insertion socio-professionnelles répondant aux exigences de l'AIS. 14 Création d'une unité de santé des personnes relevant du secteur de l'asile auprès de l'ICH.	31.12.24 31.12.24	31.12.24 31.12.24	■ L'OASI a poursuivi le développement des cours de langue (français et allemand) adaptés au public avec comme objectif l'insertion telle que prévue dans le cadre de l'AIS. ■ Au cours de l'année 2024, l'USMA (Unité de santé des personnes migrantes du domaine de l'asile) a pu se développer et effectue maintenant des consultations infirmières de manière hebdomadaire dans la plupart des foyers de l'OASI. L'évolution du partenariat avec l'ICH est conforme aux attentes et besoins exprimés.
15 Développement des programmes d'insertion socio-professionnelles au sein de la structure d'hébergement collectif de St Ursula à Brig pour les migrants appelés à rester à long terme en Suisse afin de répondre aux exigences de l'agenda intégration suisse	31.12.24	31.12.24	■ La formation de nos bénéficiaires s'est effectuée par nos différents collaborateurs par le biais de programmes d'occupation dès l'ouverture du foyer. La reconnaissance d'acquis professionnels (RAP) cuisine et service au sein du foyer St-Ursule à Brigue a débuté en janvier 2025. La RAP intendance hôtelière sera mise en place dans un deuxième temps, courant 2025.

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Pourcentage des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation	26%	25.8%	■		
2 Part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale (2020: VS=1.9%, CH=3.2%; chiffres OFS disponibles avec une année de décalage)	2%		■ 1.8% en 2023, les données 2024 n'étant pas disponibles avant l'été 2025. Constat de stabilité du nombre de bénéficiaires.		
3 Nombre de dossiers traités par le BRACE	2'475	2'372	■ Stabilité du nombre de dossiers traités par le BRACE.		
4 Nombre de dossiers d'avance sur contribution d'entretien	1'000	833	■ Les moyens mis à disposition du BRACE pour recouvrer les pensions alimentaires ont un effet sur les avances octroyées par l'Etat qui se réduisent.		
5 Taux de recouvrement des avances de pensions alimentaires (2016=36.82%, 2017=39.96%, 2018=36.81%, 2019=39.3%, 2020=38.2%, 2021=44.6%)	45%	58.7%	■ Grâce aux moyens mis en oeuvre au sein du bureau, ce taux de recouvrement des avances a encore augmenté d'environ 5 points de pourcentage en 2024 par rapport à 2023. Ce taux a pu être atteint notamment grâce au personnel en CDD qui est arrivé en fin de contrat à fin 2024.		
ad2 6 Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions sans le renchérissement (base 2004=100%)	120.5%	120.5%	■ Suivi historique depuis le retrait de l'OFAS		
7 Evolution du nombre de places de travail intégrées dans des entreprises par les institutions spécialisées	180	192	■ Poursuite de la politique d'insertion professionnelle (opportunité de l'économie).		
8 Nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés) (C2020=1020; C2021=1023; B2022=1031,)	1'100	1'102	■ Ouverture de Domus, La Castalie et chez Paou (accueil femme), malgré le report de l'ouverture de Valais de Coeur à Martigny		
9 Nombre de places d'occupation (ateliers et centres de jour). (C2020=2106; C2021=2118; B2022=2129)	2'178	2'157	▲ A mettre en lien avec le report de l'ouverture de Valais de Coeur à Martigny.		
10 Nombre d'aides financières individuelles pour la famille (mesure LIPH) (2019 = 153, 2020 = 207, 2021 = 216)	225	272	■ Poursuite de la politique du maintien à domicile avec le soutien aux proches.		
11 Nombre d'aides financières individuelles pour des tiers (mesure LIPH) (2019 = 51, 2020 = 44, 2021 = 119)	35	43	■ Poursuite de la politique du maintien à domicile avec le soutien aux tiers.		
12 Nombre d'aides financières RMPC (2019=16, 2020=11, 2021=11)	25	20	■ En lien avec les situations de vie, décès, institutionnalisation, changement de canton.		
13 Nombre d'institutions sociales participant à l'analyse de l'égalité salariale entre hommes et femmes (dès 2022)	18	18	■ L'ensemble des institutions ont été contrôlées.		
ad3 14 Nombre de requérants (AP compris) au 31.12.	5'700	6'809	▲ La migration en provenance notamment de l'Afghanistan et de Turquie a été plus importante qu'attendue.		
15 Nombre de départs durant l'année	1'050	916	▲ Les renvois sont effectués par les autorités compétentes lorsque les conditions le permettent.		
16 Nombre d'arrivées durant l'année	1'200	1'395	▲ Les arrivées restent élevées.		
17 Nombre de non-entrées en matière (NEM) et de requérants déboutés au 31.12.	180	214	■ Cet indicateur est en lien avec l'impossibilité de renvoi des personnes en raison notamment de l'absence d'accords de réadmission avec les pays d'origine.		

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 18 ■ Nombre d'admis provisoires au 31.12	2'070	1'856	■		
19 ■ Rapport charges indirectes/moyenne des requérants présents dans l'année	7'500	7'511	■		
20 ■ Pourcentage des personnes relevant du domaine de l'asile en âge de travailler ayant une activité au 31.12.	41%	42%	■	Le canton du Valais privilégie une stratégie basée sur une vision à long terme priorisant la formation (y compris les cours de langue) pour toutes les catégories de personnes issues du domaine de l'asile y compris les personnes avec statut S.	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Prestations sociales individuelles	103'906'432.65	27'413'909.68	76'492'522.97
P1101 Mesures de politique sociale	599'809.06	1'905.17	597'903.89
P1102 Soutien/gestion prestations sociales individuelles	90'354'969.10	22'742'907.69	67'612'061.41
P1103 Coordination de l'aide aux victimes d'infractions	4'814'520.06	350'684.08	4'463'835.98
P1104 Recouvrement des contributions d'entretien	1'872'320.12	4'312'207.16	-2'439'887.04
P1105 Avance des contributions d'entretien	6'264'814.31	6'205.58	6'258'608.73
GP12 Institutions sociales	168'555'796.45	52'187'302.84	116'368'493.61
P1201 Soutien et coordination des institutions sociales	753'470.25	121'327.84	632'142.41
P1202 Inclusion prof. et sociale pers. handicapées	2'292'471.50	904'057.92	1'388'413.58
P1203 Planification, subv. et surveillance institutions	156'971'344.61	48'615'455.51	108'355'889.10
P1204 Gestion de l'office de liaison	8'538'510.09	2'546'461.57	5'992'048.52
GP13 Asile (accueil et prise en charge sociale)	160'841'783.60	145'059'880.94	15'781'902.66
P1301 Accueil et prise en charge des requérants d'asile	160'841'783.60	145'059'880.94	15'781'902.66
Total	433'304'012.70	224'661'093.46	208'642'919.24

Remarques

Abréviations

AF : Allocations familiales

AI : Assurance invalidité

AIS : Agenda Intégration Suisse : programme commun de la Confédération et des cantons qui a pour objectif d'intégrer plus rapidement les réfugiés

AP : Admission provisoire

AVIT : Association valaisanne de soutien aux victimes et témoins de traite des êtres humains

BRACE : Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien

CCCVS : Caisse de compensation du canton du Valais

CH : Confédération Hélysique

CMS : Centre Médicaux-Sociaux

CSI : Centres Suisses-Immigrés

EPT : Equivalent plein temps

ERP : Enterprise Resource Planning

EMUS : Equipes mobiles d'urgences sociales

FIGI : Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat

LAVI : Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions

LGCAF : Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton

LDIPH : Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap

NEM : Nonentrée en matière

OASI : Office de l'asile

OCPS : Office de coordination des prestations sociales

OCQH : Office de coordination pour les questions en matière de handicap

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

OFS : Office fédéral de la statistique

OLIAS : Ordonnance sur l'intégration et l'aide sociale

PSH : Personnes en situation de handicap

RA : Requérants d'asile

RAD : Requérants d'asile déboutés

RMPC : Règlement relatif au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires

SAAJF : Service administratif et des affaires juridiques de la formation

SIP : Service immobilier et patrimoine

SIPE : Sexualité Information Prévention Éducation

SFOP : Service de la formation professionnelle

TEH : Traite des êtres humains

OP 1
Promouvoir la culture
B24 45'717'100 net
C24 46'339'469.28 net

GP 11 Action culturelle générale B24 10'031'157 net C24 11'854'264.36 net	GP 12 Archives B24 2'699'034 net C24 2'878'114.74 net	GP 13 Bibliothèques et médiathèques B24 10'530'860 net C24 9'832'456.86 net	GP 14 Musées B24 8'903'809 net C24 8'666'669.76 net
GP 15 Encourager les activités culturelles B24 10'943'599 net C24 10'759'669.89 net	GP 16 Patrimoine culturel et institutions B24 839'953 net C24 686'027.42 net	GP 17 Archéologie B24 1'768'688 net C24 1'662'266.25 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges				
30 Charges de personnel	65'399'812.19	50'771'500	51'861'132.18	1'089'632
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'315'246.93	16'585'800	16'916'043.18	330'243
34 Charges financières	15'313'549.80	15'529'100	15'620'549.35	91'449
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	68.15	400	1'251.46	851
36 Charges de transferts	17'733'592.71	2'809'600	2'839'051.15	29'451
38 Charges extraordinaires	14'626'782.65	14'589'000	14'387'142.45	-201'858
39 Imputations internes	0.00	0	700'000.00	700'000
4 Revenus	22'891'532.75	7'944'400	7'711'662.90	-232'737
42 Taxes et redevances	398'563.53	589'100	498'367.46	-90'733
43 Revenus divers	14'878'000.00	0	0.00	0
44 Revenus financiers	1'849.00	2'500	550.00	-1'950
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	4'573'668.34	5'180'800	4'576'144.24	-604'656
46 Revenus de transferts	1'891'002.58	1'251'000	1'369'147.80	118'148
49 Imputations internes	1'148'449.30	921'000	1'267'453.40	346'453
Excédent de charges	42'508'279.44	42'827'100	44'149'469.28	1'322'369
5 Dépenses d'investissement	100'000.00	2'890'000	2'190'000.00	-700'000
50 Immobilisations corporelles	100'000.00	2'890'000	2'190'000.00	-700'000
6 Recettes d'investissement	1.00	0	0.00	0
63 Subventions d'investissement acquises	-32'000.00	0	-55'000.00	-55'000
64 Remboursements de prêts	32'000.00	0	55'000.00	55'000
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	99'999.00	2'890'000	2'190'000.00	-700'000
Insuffisance de financement	42'608'278.44	45'717'100	46'339'469.28	622'369

Explication des écarts financiers

30 : Dépassement lié au remplacement de personnel en absence longue durée aux Musées cantonaux.

36 : Reliquat de subventions non versées du Fonds des manifestations (culture et tourisme).

38 et 50 : Report de la nouvelle présentation des stèles néolithiques de Sion dans l'église des Jésuites prévue au budget 2024 du compte des investissements du Musée d'histoire du Valais, attribution du montant à un compte de financement spécial art. 22 al. 3 LGCAF.

45 : Prélèvements aux fonds financiers inférieurs à la planification (fonds MV -48'000, fonds Vallesia -16'000, fonds MC -166'000, fonds culture -5'000, fonds des manifestations -231'000, fonds OCA -136'000).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	102.00	105.10	105.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétences culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine	
Sous-objectifs politiques	
1	Stimuler et soutenir un développement culturel intégré et cohérent en veillant à une répartition équitable entre les régions
2	Donner à la population valaisanne, à titre individuel et collectif, la possibilité de se connaître dans ses dimensions historiques et de s'exprimer dans sa diversité contemporaine
3	Encourager et soutenir le développement de la création, sa promotion et sa diffusion en veillant de manière différenciée à favoriser la relève, l'affermissement des talents prometteurs et l'insertion des artistes confirmés dans les circuits nationaux et internationaux
4	Veiller à l'identification, à la préservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel dans ses dimensions historiques et contemporaines
5	Connaître le patrimoine archéologique par des prospections, des fouilles et des études et le faire connaître et le valoriser par des publications, des exposés et des visites
6	Favoriser de manière active, l'accès au patrimoine culturel ainsi qu'aux productions et pratiques artistiques en tenant compte de la diversité des publics
7	Favoriser la participation culturelle et citoyenne de la population
8	Contribuer au renforcement du rôle de l'art et de la culture comme éléments du développement économique et social

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Elaboration (2024) et mise en œuvre (2024-2025) de la Stratégie culture 2018 révisée	31.12.24	31.12.24	■ La Stratégie culture 2030 a été publiée et présentée à la presse le 30 avril 2024. Elle se décline en 3 missions, 12 axes stratégiques et 63 mesures.
ad2	2 Mise en œuvre de la stratégie révisée du bilinguisme au sein du SC et de son plan d'action (2024-2025)	31.12.24	31.12.24	■ La mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions est en cours conformément au planning établi. La mesure se poursuit en 2025.
ad3	3 Elaboration (2023-2024) et mise en œuvre (2025-2026) de la stratégie 2025-2028 de l'EAC	31.12.24		▲ La mesure est décalée dans le temps en raison de priorités plus urgentes (mise à jour de l'outil Absidion et révision des dispositifs): élaboration en 2025 et mise en œuvre en 2026-2029.
ad4	4 Mise en œuvre des dispositions d'application de la LIPDA, notamment par l'introduction généralisée de l'outil ECM au sein de l'Etat du Valais (2020-2025) 5 Mise en œuvre du système d'information du patrimoine	31.12.24		▲ Légers retards dus à des difficultés de financement du projet durant le premier semestre 2024. Mesure reprise dans la planification 2025, la fin du projet est reportée en 2026. ▲ Projet en cours en raison des vacances de postes au sein du Service de la culture. La mesure prioritaire sera reprise dans la planification 2025 pour une fin des travaux en 2026.
ad5	6 Rédaction (2023-2024) et mise en œuvre (2024-2025) de la Stratégie archéologie 2025 (y compris le développement du centre de compétences en archéologie alpine "Vallesium") 7 Exécution du suivi des travaux de préparation et de déménagement des collections de l'Office cantonal d'archéologie et des Musées cantonaux vers les nouveaux dépôts d'Eterpys (2024-2026)	31.12.24	31.12.24	■ La stratégie et le plan d'action ont été rédigés durant le second semestre 2024 et seront mis en œuvre dès 2025. Le concept du centre de compétence est en cours de rédaction et sera mis en œuvre dès la fin 2025 à Eterpys. ■ Les collections sont prêtes au déménagement (Office cantonal d'archéologie: 2025; Musées cantonaux: 2026).
ad6	8 ★ Elaboration et mise en œuvre la phase 1 (2022-2027) de la Vision stratégique 2022-2035 / Pôle muséal sur les sites des Collines : restauration de la Chancellerie, appropriation de l'Eglise des Jésuites et transformation du Pénitencier.	31.12.25	31.12.24	■ Les travaux de rénovation de l'Ancienne Chancellerie sont terminés, les travaux de l'église des Jésuites sont en cours et le concours d'architecture du pavillon souterrain du Pénitencier a été adjugé.
ad7	9 Elaboration (2024) et mise en œuvre (2025-2028) d'une stratégie de développement concertée de la MV sur la base du nouveau plan directeur 2024-2028	31.12.24	31.12.24	■ Le plan d'actions est établi et mis en application.
ad8	10 ★ Renforcement des synergies entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location visant à promouvoir le Valais comme lieu de tournage 11 Elaboration (2024) et mise en œuvre (2025) d'un dispositif de soutien "Culture et cohésion sociale" en collaboration avec le SAS	31.12.25	31.12.24	■ Le bilan du projet pilote 2021-2024 a été effectué. Un mandat de prestation 2025-2028 a été signé. ▲ Le projet est en cours (élaboration du dispositif) et la mesure est reprise dans la planification 2025.

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre total d'entrées dans les institutions culturelles cantonales (MC + AEV + MV)	694'000	685'265	■ (C23 = 647'212) Résultat en deçà de la planification, mais en constante progression.
	2 Nombre annuel d'unités administratives bénéficiant du conseil et du soutien des Archives de l'Etat du Valais en matière de gestion des documents et des archives	40	43	■
ad2	3 Nombre annuel de notices de catalogage créées (dès 2022) (2021=8'434)	10'000	12'634	■
ad3	4 Nombre annuel de projets de l'encouragement à la culture soutenus (sans les écoles)	400	353	▲ Le cadre budgétaire a un impact sur le nombre de dossiers soutenus.
	5 Montant annuel moyen par dossier EAC soutenu	9'600	9'239	▲ La baisse du montant moyen par dossier est due à l'augmentation des subventions liées (écoles de musique notamment) alors même que le nombre de requêtes déposées est resté stable. Les moyens disponibles pour les soutiens ponctuels ont donc tendance à diminuer.
ad4	6 Taux d'acceptation des requêtes EAC + PAT (dès 2022) (2021=66%)	65%	59%	■ Tendance à une baisse du taux d'acceptation des requêtes lié à un nombre important de dossiers soumis hors critères.
	7 Taux d'acceptation des dossiers pour l'accès à la culture (Etincelles de culture, Art en partage, médiation culturelle) sur l'ensemble des dossiers EAC soutenus (dès 2022) (2021=25%)	20%	27%	■
ad5	8 Nombre annuel de demandes de financement EAC + Patrimoine culturel (PAT) traitées pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles (dès 2022) (2021=731)	800	742	■ Le volume moyen des 5 dernières années se situe à 750, ce qui correspond au potentiel de demandes du secteur culturel valaisan.
	9 Part des collections MC stockées dans des locaux conformes aux normes et standards professionnels (dès 2022) (2021 = 1%)	50%	1%	● L'état de stockage sera régularisé par le transfert dans les nouveaux dépôts d'Eterpy dès l'automne 2025.
ad6	10 Somme des subventions versées par le canton pour des projets patrimoniaux	500'000	490'650	■
	11 ■ Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau	98%	97.99%	■
ad7	12 ■ Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau intégrée à un réseau de bibliothèque régionale virtuelle	77.5%	77.34%	■
	13 Part cumulée des fonds des Archives de l'Etat du Valais traités conformément aux normes archivistiques (classement, conditionnement et inventaire)	63%	64%	■ L'entrée de fonds exceptionnelle du déménagement de 2020 a été traitée (4.7 km/linéaire).
ad8	14 Nombre cumulé d'éléments reconnus d'intérêt cantonal	38	40	■ Ajouts : collection hydroélectrique du Musée de Fully, les œuvres valaisannes des collections Fonds Robert Héritier, Alfred Huguenin-Dumittan, Jean-Claude Vieillefond, cristaux et minéraux alpins
	15 Nombre de dossiers de construction préavisés par année	500	521	● +18% par rapport à 2023. Le nombre de constructions en Valais tend à augmenter de manière continue et continue.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad5 16 Taux de préavis « Archéologie » suivis (reformulation "suivis au lieu de non-suivis" de l'indicateur existant, dès 2023) (2022=81%)	83%	83%	●	Cet indicateur est à nouveau préoccupant. Malgré les nombreux courriers de rappel aux milieux de la construction et aux communes, près de 1 chantier sur 5 dont le terrain situé en secteur archéologique est détruit avant l'intervention de l'Office cantonal d'archéologie. Le canton du Valais est le plus mauvais élève en la matière en Suisse alors que son patrimoine archéologique est d'une valeur inestimable.	
ad6 17 Nombre total de participants aux actions de médiation culturelle	32'100	41'310	■		
18 ■ Nombre de clients actifs (au moins un prêt par année)	30'000	29'066	■		
19 Nombre de classes accueillies en médiation-présence (dès 2022)	205	337	■	MA : 98 (86 permanente + 12 Lang/Baumann) MH : 170 (109 permanente&Basilique + 36 Basilique uniquement + 25 Valais Sound System) MN : 69.	
20 Nombre d'Abobos vendus par an	2'000	1'985	■		
21 ■ Total annuel de visiteurs des Musées cantonaux (expositions permanentes et temporaires)	45'000	50'911	■		
ad7 22 Nombre de projets Art en partage soutenus	10	10	■		
ad8 23 Nombre annuel de projets à impact touristique soutenus	10	7	■	Progression d'un nouveau projet par année.	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Action culturelle générale	11'865'418.36	11'154.00	11'854'264.36
P1101 Action culturelle générale	11'865'418.36	11'154.00	11'854'264.36
316 Loyers facturés par le fonds FIGI	4'238'327.45		4'238'327.45
506 Centre ETERPYS	1'440'000.00		1'440'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	6'187'090.91	11'154.00	6'175'936.91
GP12 Archives	3'096'932.24	218'817.50	2'878'114.74
P1201 Archives de l'Etat du Valais	3'096'932.24	218'817.50	2'878'114.74
GP13 Bibliothèques et médiathèques	10'115'623.32	283'166.46	9'832'456.86
P1301 Médiathèque Valais	2'001'111.42	4'623.15	1'996'488.27
363 Participation du Valais à RERO	216'855.15		216'855.15
363 Plan directeur bibliothèques et centres de documentation	170'400.00		170'400.00
363 Subvention aux bibliothèques publiques et scolaires	677'930.00		677'930.00
Solde dépenses/recettes du produit	935'926.27	4'623.15	931'303.12
P1302 Médiathèque Valais - Sion	3'573'861.75	191'350.05	3'382'511.70
P1303 Médiathèque Valais - Brigue	1'143'447.68	19'420.55	1'124'027.13
P1304 Médiathèque Valais - Martigny	1'945'411.81	40'729.46	1'904'682.35
P1305 Médiathèque Valais - St-Maurice	956'839.12	16'195.25	940'643.87
P1306 eMédiathèque Valais	494'951.54	10'848.00	484'103.54
GP14 Musées	9'511'831.81	845'162.05	8'666'669.76
P1401 Musées cantonaux	3'043'822.41	524'027.80	2'519'794.61
363 Fondation Pierre Gianadda	225'000.00		225'000.00
363 Jardin botanique de Champex	200'000.00		200'000.00
506 Ancienne chancellerie	750'000.00		750'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'868'822.41	524'027.80	1'344'794.61
P1402 Musée d'art	672'229.43	59'093.24	613'136.19
P1403 Musée d'histoire	1'750'646.01	151'868.93	1'598'777.08
P1404 Musée de la nature	605'868.32	79'572.33	526'295.99
P1405 Publics et médiation	2'100'012.97	28'996.30	2'071'016.67
P1406 Collections	1'339'252.67	1'603.45	1'337'649.22
GP15 Encourager les activités culturelles	12'598'246.49	1'838'576.60	10'759'669.89
P1501 Soutien aux activités culturelles	7'164'941.24	1'838'576.60	5'326'364.64
363 Activités culturelles dans les écoles	322'586.90		322'586.90
363 Encouragement des activités culturelles de tiers	3'537'936.35		3'537'936.35
463 Encouragement des activités culturelles de tiers		779'948.00	-779'948.00
498 Soutien des activités culturelles de tiers		414'000.00	-414'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'304'417.99	644'628.60	2'659'789.39
P1502 Soutien aux formations culturelles	5'433'305.25		5'433'305.25
363 Ecoles de musique et formation culturelle	5'433'305.25		5'433'305.25
GP16 Patrimoine culturel et institutions	1'215'956.22	529'928.80	686'027.42
P1601 Sauvegarde du patrimoine culturel	1'146'131.97	519'928.80	626'203.17
P1602 Les Vallesiana	69'824.25	10'000.00	59'824.25

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP17 Archéologie	5'647'123.74	3'984'857.49	1'662'266.25
P1701 Archéologie	5'647'123.74	3'984'857.49	1'662'266.25
313 Elaborations et études	2'288'863.81		2'288'863.81
313 Fouilles	985'129.32		985'129.32
313 Médiation et publications	93'147.69		93'147.69
313 Restauration	106'484.50		106'484.50
463 Subventions des collectivités publiques et de tiers		274'644.00	-274'644.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'173'498.42	3'710'213.49	-1'536'715.07
Total	54'051'132.18	7'711'662.90	46'339'469.28

Remarques

Abréviations

AEV : Archives de l'Etat du Valais

EAC : Encouragement des activités culturelles

ECM : Enterprise Content Management/gestion de contenu d'entreprise

LIPDA : Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage

MC : Musées cantonaux

MV : Médiathèque Valais

OCA : Office cantonal d'archéologie

RERO : Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale

SAS : Service de l'action sociale

SC : Service de la culture

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

OP 1 Promouvoir santé-sécurité au travail / Aplanir, régler conflits du travail / Prévenir dumping social B24 7'265'600 net C24 6'668'628.85 net	GP 11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc. B24 2'610'056 net C24 2'845'131.84 net	GP 12 Prévention et règlement des conflits B24 2'256'144 net C24 1'499'653.65 net	GP 13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt. B24 2'399'400 net C24 2'323'843.36 net
--	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	8'873'514.96	9'000'300	9'215'624.58	215'325
30 Charges de personnel	6'354'716.80	6'667'700	6'583'892.60	-83'807
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'262'005.73	1'925'800	1'730'690.90	-195'109
34 Charges financières	0.00	100	85.00	-15
36 Charges de transferts	12'000.00	162'000	12'000.00	-150'000
38 Charges extraordinaires	0.00	0	605'807.52	605'808
39 Imputations internes	244'792.43	244'700	283'148.56	38'449
4 Revenus	2'745'955.13	2'490'700	2'765'502.75	274'803
40 Revenus fiscaux	7'866.00	8'000	6'236.00	-1'764
42 Taxes et redevances	1'544'221.57	1'396'800	1'563'027.61	166'228
46 Revenus de transferts	941'598.15	885'800	913'471.00	27'671
48 Revenus extraordinaires	51'685.46	0	68'314.54	68'315
49 Imputations internes	200'583.95	200'100	214'453.60	14'354
Excédent de charges	6'127'559.83	6'509'600	6'450'121.83	-59'478
5 Dépenses d'investissement	209'832.25	756'000	218'507.02	-537'493
52 Immobilisations incorporelles	209'832.25	756'000	218'507.02	-537'493
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	209'832.25	756'000	218'507.02	-537'493
Insuffisance de financement	6'337'392.08	7'265'600	6'668'628.85	-596'971

Explication des écarts financiers

36 : En raison du rejet de la loi sur le climat en votation populaire, le déclenchement de certains projets de durabilité prévus pour les institutions subventionnées a été suspendu.

38 : Affectation du solde de la rubrique 52 et du solde du compte de financement spécial 2021 à un compte de financement spécial pour les développements et adaptations ultérieurs du logiciel «eBadges» conformément à l'article 22 de la LGCAF pour les années à venir.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	38.50	40.80	40.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne	
Sous-objectifs politiques	
1	Réduire le risque d'affections professionnelles par une démarche préventive et des contrôles systémiques
2	Prévenir, résoudre les conflits individuels et collectifs en vue du maintien des places de travail
3	Encourager, promouvoir la conclusion d'accords collectifs favorables à la paix du travail
4	Réduire le risque de dumping social et salarial en matière de travailleurs détachés et de travail au noir
5	Garantir les tâches de secrétariat général du département
5.1	Assurer le secrétariat du département
5.2	Mettre en place des outils de gestion nécessaires au pilotage du département
5.3	Assurer le controlling départemental
5.4	Assurer l'information et la communication interne et externe du département
5.5	Coordonner les relations du département avec le Grand Conseil et ses commissions

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad2 1 ★ Consolidation et développement du partenariat social et du droit collectif par l'édition de conventions collectives de travail (CCT) et de contrats-types de travail (CTT), en particulier dans les branches exposées à des risques	31.12.25		█ Tous les dossiers de droit collectifs ont été traités sous l'angle des extensions de CCT et de modifications de CTT.
ad3 2 Soutien des partenaires sociaux dans la négociation et l'extension d'une CCT dans le secteur des soins de longue durée (CMS/EMS)	31.12.24	31.12.24	█ La nouvelle CCT des soins de longue durée est en vigueur depuis le 01.05.2024. Son extension n'a pas été demandée par les partenaires, dès lors que l'ensemble des institutions sont membres des associations patronales signataires (elles sont tenues de respecter la CCT). Un second volet de négociation en vue d'un premier rapprochement avec les conditions pratiquées à l'Hôpital du Valais s'est terminé par la remise d'un rapport intermédiaire au Conseil d'Etat (jan. 2025).
ad4 3 ★ Réalisation d'un outil digital d'identification et de contrôle des travailleurs du secteur de la construction (badge personnel) en collaboration avec les partenaires sociaux	31.12.25		█ Le dispositif eBadges a été lancé officiellement en décembre 2024. Le projet a été lancé en décembre 2021 et a nécessité une intense collaboration entre les partenaires sociaux de la construction (associations patronales et syndicats) ainsi qu'entre les services concernés de l'Etat du Valais. 13 comités de projet et 11 comités de pilotage ont été nécessaires. Les délais et le budget prévus ont été tenus. Une association eBadges a été créée dont la coprésidence est assurée par l'Etat et les partenaires sociaux. Les premiers contrôles sur le terrain au moyen d'eBadges seront effectués dès le 1er juillet 2025, date à laquelle l'eBadges a été rendu obligatoire sur tous les marchés de la construction de gré à gré et sur invitation de l'Etat du Valais. Des séances d'information destinées aux communes ont été organisées dans les trois régions du canton afin d'inviter les communes à utiliser l'eBadges sur les marchés de leur compétence.
ad5 4 Accompagnement d'un audit « EfficiencyPlus » sur l'ensemble des services du département et mise en application échelonnée de ses conclusions	31.12.24		█ La mise en œuvre du projet s'est faite en collaboration entre trois départements (DSIS, DMTE, DSSC). Tous les services du département ont été impliqués et ont rendu leurs propositions d'efficience. Le rapport final de l'audit est prévu pour mars 2025.

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de contrôles en entreprise (santé, sécurité, durée du travail et du repos, accidents majeurs et biologiques, dépôts d'explosifs, MSST, LAA, LTr, OTR, OPAM, OCS, OUC, LExpl)	630	628	■ Parmi les 628 contrôles réalisés, 256 contrôles ont porté sur les places de travail occupées par des jeunes, 25 concernaient la prévention des risques psychosociaux et 43 celle des accidents majeurs et de l'entreposage d'explosifs.	
	2 Nombre de contrôles système (MSST)	180	76	▲ En 2024, il n'a pas été possible de réaliser tous les contrôles souhaités en raison du fait que 3 nouveaux inspecteurs étaient en formation durant un total de 135 jours complets. De plus, sur le terrain, ces inspecteurs en formation ont systématiquement effectué leurs contrôles en binôme avec des collègues plus expérimentés. Ne pouvant pas réaliser tous les contrôles, les contrôles MSST ont été diminués. Néanmoins, 10 contrôles préalables, 38 contrôles MSST complets, 10 contrôles MSST/RPS, 6 visites de suivi ultérieures, 12 contrôles accompagnés ont été réalisés.	
	3 Nombre de projets de construction de locaux et postes de travail examinés	700	792	■ 740 examens de plans et 52 approbations de plans industriels (dont 29 ont également fait l'objet d'une autorisation d'exploiter) ont été réalisés. Le niveau des demandes de construction-transformation reste très élevé, notamment sur le site industriel de Viège.	
ad2	4 Pourcentage de règlement des conflits dans un délai de 18 mois	80%	86%	■ Le taux de dossiers réglés devant l'Autorité de conciliation (AC) reste très élevé. 68 autorisations de procéder devant le Tribunal du travail ont été délivrées (dont 21 à la suite d'un défaut de l'employeur). 477 dossiers ont été réglés et 97 dossiers restent à traiter par l'AC.	
ad3	5 Nombre de secteurs économiques régis par une CCT cantonale étendue ou un CTT cantonal	22	22	■ Les dossiers des CCT des branches suivantes ont été traités ou sont en cours de traitement (certains en début et en fin d'année) : -économie forestière -construction métallique -branche automobile -technique du bâtiment -électricité -poêliers-fumistes -CPPV, prévoyance professionnelle TecBat -paysagistes. Les CTT des branches suivantes ont été traités ou sont en cours de traitement : -vente -transport de choses -économie domestique -fromagers -cavistes -agriculture -maintenance industrielle	

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad4 6 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations SECO	1'050	1'028	<p>▲ Lutte contre le travail au noir (LTN) 736 contrôles ont été réalisés, soit 235 enquêtes (77% avec infractions) et 501 contrôles spontanés (51% avec infractions) portant sur 693 entreprises et 8'982 travailleurs. 137 défauts de couverture sociale, 72 infractions aux assurances et à l'aide sociale, 308 infractions au droit fiscal et 119 au droit des étrangers (79 employeurs concernés par l'emploi de clandestins) ont été constatés. 155 enquêtes ont été transmises au Ministère public. 162 enquêtes sont encore ouvertes.</p> <p>Observation du marché du travail et mesures d'accompagnement (LDét) 138 contrôles de travailleurs détachés et indépendants (1 contrôle pour 2 travailleurs, selon contrat Seco) pour 19 infractions constatées (sans compter les contrôles réalisés pour l'ARCC sous indicateur 7). Sur les 736 entreprises indigènes contrôlées (à la fois sous l'angle LTN et LDét), 26 concernent des entreprises de remontées mécaniques (2'330 travailleurs) et 14 OSAD privées (491 travailleurs). 154 contrôles ont été réalisés dans le domaine de la petite enfance par l'Observatoire valaisan de l'emploi (examen de la sous-enchère en cours).</p>
7 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations conclus pour les commissions professionnelles paritaires (travail détaché et CCT)	280	269	<p>■ Il a été donné suite à toutes les demandes de contrôles des CPP de la construction. 145 contrôles ont en plus été réalisés par l'ARCC.</p>
8 Nombre de contrôles des abus présumés à l'aide sociale	15	52	<p>■ 36 enquêtes ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. 7 ont fait l'objet d'une dénonciation uniquement auprès des CMS. 9 sont sans infraction. 11 enquêtes étaient encore en cours à fin 2024. L'Inspection a rencontré chaque CMS afin de présenter son travail et les aider à mieux cibler les éléments à contrôler et à transmettre pour l'ouverture d'une enquête. Le nombre de dénonciations faites par les CMS a ainsi considérablement augmenté.</p>
9 Nombre de prononcés de sanctions	250	312	<p>■ Frs 354'951.- d'amendes, Frs 172'918.- de frais de contrôle et Frs 90'300.- d'émolument ont été facturés, soit un montant global de Frs 618'169.- en augmentation de 50% (409'263.- Frs en 2023). A cela s'ajoutent 38 décisions d'interdiction d'offrir des services en Suisse et 1 interdiction de marchés publics.</p>
10 Nombre d'entreprises inscrites sur les listes permanentes	1'100	847	<p>■ Les résultats sont semblables aux années précédentes (C23 = 849). Au total, 1'158 inscriptions ont été enregistrées, dont 847 concernent des entreprises inscrites sur une ou plusieurs listes. 43 nouvelles demandes d'inscription ont été déposées, dont 31 ont été acceptées. 182 demandes de renouvellement ont été envoyées et 165 inscriptions ont été renouvelées. 37 inscriptions ont été radiées à la demande des entreprises (principalement en raison de cessation d'activité).</p>
11 Pourcentage des livrables transmis au CoPil eBadges dans les délais (dès 2023)	95%	93%	<p>■ Le lancement du dispositif a été annoncé en conférence de presse du 06.12.2024. Les inscriptions au dispositif eBadges sont possibles dès janvier 2025. Les nouvelles ordonnances sur le moyen de contrôle individuel et sur les listes de participation et d'aptitudes sont en vigueur dès le 1er janvier 2025.</p>

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre			
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes			
ad5	12 Les décisions de subvention prises par les services, le département ou le Conseil d'Etat, concernant le DSSC, sont disponibles sur une plateforme numérique (dès 2023).	100%	10%	▲ La plateforme MPExt est disponible pour tous les départements. En 2025, les services du DSSC sont invités à transférer leurs mandats sur la plateforme. A partir de 2026, ils seront obligés d'exécuter tous les mandats et le controlling dans la plateforme.		
	13 Nombre annuel minimum de communiqués et/ou de conférences de presse	85	79	■ 66 communiqués de presse/news et 13 conférences de presse.		
	14 Nombre de services ayant mis en œuvre les mesures du programme EfficiencyPlus (dès 2024)	4	0	▲ La mise en œuvre du projet s'est faite en collaboration entre trois départements (DSIS, DMTE, DSSC). Cela a permis de créer des synergies au niveau du personnel et des finances. Tous les services ont rendu leurs propositions d'efficience au chef du DSSC. Le CoPil du projet composé des trois départements concernés validera définitivement les mesures proposées en mars 2025.		

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc.	5'472'759.06	2'627'627.22	2'845'131.84
P1101 Formation / Conseil	98'845.08	1'494.45	97'350.63
P1102 Approbation des plans / autorisation d'exploiter	125'195.46	25'892.86	99'302.60
P1103 Contrôle, audit protection santé des travailleurs	954'627.30	747'587.65	207'039.65
P1104 Contrôle conditions de travail Ldét/ LTN	3'675'323.67	1'847'126.49	1'828'197.18
P1105 Accidents majeurs / Sécurité biologique	167'913.05	1'513.31	166'399.74
P1106 Inspection de l'aide sociale	450'854.50	4'012.46	446'842.04
GP12 Prévention et règlement des conflits	1'624'391.61	124'737.96	1'499'653.65
P1201 Renseignements juridiques en droit du travail	265'609.74	2'281.05	263'328.69
P1202 Conflits individuels et collectifs du travail	1'040'246.09	22'109.33	1'018'136.76
P1203 CCT et CTT	176'853.59	1'573.93	175'279.66
P1204 Listes permanentes	141'682.19	98'773.65	42'908.54
GP13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.	2'336'980.93	13'137.57	2'323'843.36
P1301 Secrétariat général du Département et Controlling	2'336'980.93	13'137.57	2'323'843.36
Total	9'434'131.60	2'765'502.75	6'668'628.85

Remarques
Abréviations
CCT : Conventions collectives de travail
CFST : Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CMS : centres médico-sociaux
CoPil : Comité de pilotage
CTT : Contrats-types de travail
EMS : Etablissements médico-sociaux
LAA : Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LDét : Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (loi sur les travailleurs détachés)
LEXpl : Loi fédérale sur les substances explosives (Loi sur les explosifs)
LGCAF : Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton
LTN : Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (Loi sur le travail au noir)
LTr : Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)
MSST : Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
OCS : Ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (Ordonnance sur les conseillers à la sécurité)
OPAM : Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs
OTR : Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (Ordonnance sur les chauffeurs)
OUC : Ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (Ordonnance sur l'utilisation confinée)
OVS : Observatoire valaisan de la santé
RPS : Radiation Portal Switzerland
SECO : Secrétariat d'Etat à l'économie

OP 1
 Procéder au recouvrement forcé
 des créances
 B24 -6'937'000 net
 C24 -10'631'189.17 net

GP 11
 Traitement des opérations de
 poursuites
 B24 -9'222'927 net
 C24 -12'788'856.46 net

GP 12
 Traitement des opérations de
 faillites et procédures
 concordataires
 B24 2'285'927 net
 C24 2'157'667.29 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	21'168'102.59	21'154'100	21'646'253.02	492'153
30 Charges de personnel	13'224'752.40	13'161'800	13'088'103.15	-73'697
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'795'852.32	7'829'200	8'382'903.78	553'704
34 Charges financières	44'327.98	56'600	58'645.34	2'045
39 Imputations internes	103'169.89	106'500	116'600.75	10'101
4 Revenus	29'302'528.00	28'091'100	32'277'442.19	4'186'342
42 Taxes et redevances	29'265'229.48	28'054'300	32'039'618.39	3'985'318
44 Revenus financiers	20'902.62	36'800	221'615.14	184'815
49 Imputations internes	16'395.90	0	16'208.66	16'209
Excédent de revenus	8'134'425.41	6'937'000	10'631'189.17	3'694'189
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	8'134'425.41	6'937'000	10'631'189.17	3'694'189

Explication des écarts financiers

31 : Augmentation par rapport au volume attendu des poursuites et des dépenses y relatives (frais de port, distribution spéciale des actes de poursuites, mandats de conduite, etc.).

42 : Augmentation par rapport au volume attendu des poursuites, des émoluments y relatifs ainsi que des récupérations de frais relatives aux dossiers des clients (contrepartie de la rubrique 31). Les offices n'ont aucune influence sur le volume des affaires. Les décisions sont prises par les créanciers.

44 : Comptabilisation d'une recette extraordinaire en application de la directive du 7 mars 2012 de l'autorité cantonale de surveillance LP concernant les dividendes ou excédents de réalisation non retirés.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	95.95	95.95	95.95

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Traiter les opérations de poursuites et de faillites
Sous-objectifs politiques
1 Traiter les opérations de poursuites
2 Traiter les opérations de faillites et de procédures concordataires

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad1	1 Troisième phase de la planification et de la mise en œuvre du mandat externe dans le cadre de la réorganisation des offices des poursuites : analyse des processus (phase 3 sur 6)	31.12.24	█ Dans son rapport du 30 août 2022, la Commission de gestion (COGEST) a demandé l'analyse de la haute surveillance LP dans le canton du Valais. L'analyse étant terminée, le rapport est disponible. La délimitation de la haute surveillance nécessite une reformulation de l'article correspondant dans la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP). Cette modification sera soumise au Parlement.
	2 Deuxième phase de l'analyse de la mise en route de la procédure d'archivage numérique dans le secteur des poursuites : clarification des conditions pour l'élimination du papier (phase 2 sur 5)	31.12.24	█ Durant l'année 2024, un inventaire des documents reçus via les divers canaux de communication (courrier, courrier électronique, guichet, etc.) a été établi. Une directive à l'attention des offices des poursuites concernant le classement électronique et physique est en cours de rédaction.
	3 Troisième phase de l'analyse relative à la numérisation des processus dans le secteur des poursuites : analyse du guichet électronique (phase 3 sur 6)	31.12.24	█ Le Service des poursuites et faillites a été intégré au projet du Service de l'administration numérique afin d'inclure dans le portail des prestations du citoyen la commande d'un extrait du registre des poursuites. Une phase de tests a précédé la mise en production de cette prestation qui est maintenant fonctionnelle. Le citoyen peut désormais commander son extrait en ligne et le recevoir dans les 24h sur son espace client du guichet virtuel.
	4 Première phase de la mise en place d'une formation interne sur la base de la LP : analyse du cadre (phase 1 sur 4)	31.12.24	█ Durant l'année 2024, une commission de formation a été mise sur pied. Celle-ci a été chargée d'analyser les besoins en formation des employés du SPF et de définir les publics cibles. Un responsable par thème général a été nommé et les formations sont en cours d'élaboration. Un groupe d'employés a été mis à contribution pour participer à une formation-test.
ad2	5 Planification des mesures internes suite à l'adaptation de la base légale à l'art. 43 LP concernant la lutte contre les faillites abusives	31.12.24	▲ La modification de l'article 43 LP est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Les entreprises inscrites au registre du commerce sont désormais soumises à la procédure par voie de faillite concernant les créances de droit public et ne sont plus soumises à la poursuite par voie de saisie. De nombreuses entreprises sujettes à des problèmes de liquidités et à des poursuites par voie de saisie seront confrontées à l'ouverture d'une faillite. Les offices des faillites du territoire national s'attendent à une augmentation massive des ouvertures de faillites. Le canton du Valais s'attend à un chiffre compris entre 1'320 et 2'620 ouvertures de faillites supplémentaires durant l'année 2025 (volume ordinaire de 579 faillites pour l'année 2024). Malgré la réorganisation du service, permettant aux offices d'être mieux préparés, les effectifs actuels ne suffisent pas pour envisager sereinement une nette augmentation du volume des affaires. Raison pour laquelle un catalogue de mesures a été élaboré en conséquence.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre de poursuites	164'492	191'294	▲ (2023 = 174'248)	<p>Le nombre de nouvelles poursuites a augmenté de 9,8% par rapport à l'année précédente (environ 17'000 de plus). Ce total est composé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 37% de poursuites fiscales ; - 25% de poursuites de la caisse maladie ; - 8% de la caisse de compensation. <p>Le nombre de poursuites restantes a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+33% avec environ 14'200 poursuites en plus).</p> <p>Le nombre de nouveaux débiteurs qui n'avaient jamais fait l'objet de poursuites auparavant s'élève à 4'214 (15% de plus que l'année précédente).</p>	
	2'365	2'770	■ (2023 = 2'770)		(Calcul 2024 : 191'294 / 69.1 EPT = 2'770)
	101'651	89'269	■ (2023 = 92'107)		La nouvelle méthode de calcul du nombre de collaborateurs dans le secteur des poursuites, en prenant compte toutes les unités au niveau de la direction, a augmenté le nombre de postes à équivalents plein-temps par rapport à l'année précédente. Ainsi, le nombre de nouvelles poursuites par collaborateur dans le secteur des poursuites est resté inchangé par rapport à l'année précédente.
	3'364	4'252	▲ (2023 = 4'164)		(Calcul 2024 : 98'178 saisies / 23.1 EPT = 4'252)
		10	■ (2023 = 13)		Le nombre de saisies a augmenté de 12% par rapport à l'année précédente (environ 10'700 saisies de plus). 51% des poursuites introduites ont atteint le stade de la saisie. Le nombre de saisies traitées par collaborateur est très élevé en 2024 et a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente (environ 90 dossiers de plus par agent de saisie).
5 Nombre de plaintes 17 LP admises	→	10	■ (2023 = 13)	<p>Au total, 53 plaintes ont été déposées en vertu de l'art. 17 LP, dont 10 (19%) ont été acceptées ou partiellement acceptées.</p>	
ad2 6 Nombre de faillites prononcées par le Juge	534	579	■ (2023 = 585)	Le nombre de nouvelles faillites prononcées par le juge a diminué de 1%. La fin de l'épuration du registre du commerce l'année précédente a entraîné une diminution des ouvertures de faillites d'entreprises présentant des carences d'organisation (32% de moins que l'année précédente).	
				<p>Les ouvertures de faillites en 2024 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 59% des entreprises ou des personnes physiques inscrites au registre du commerce, dont 24% sont soumises à une procédure de faillite suite à des carences dans l'organisation de la société (art. 731b CO) ; - à 38% des successions répudiées. 	

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad2</i> 7 Nombre de faillites traitées par collaborateur(-trice)	27	29.1	█ (2023 = 29.7) (Calcul 2024: 579 faillites / 19.9 EPT = 29.1) Le nombre d'ouvertures de faillites par collaborateur est semblable à l'année précédente. Nous comptons environ 29 nouvelles faillites par collaborateur.
8 Nombre de faillites liquidées	479	548	█ (2023 = 544) Le nombre de faillites clôturées a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (de 0.7%).
9 Nombre de faillites ouvertes depuis plus qu'une année	138	147	█ (2023 = 198) Le nombre de faillites ouvertes depuis plus d'une année a diminué de 26% par rapport à l'année précédente. De nombreuses faillites ouvertes en 2022 (année record) ont pu être clôturées en 2024.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Traitement des opérations de poursuites	18'163'293.35	30'952'149.81	-12'788'856.46
P1101 Traitement administratif	5'684'429.89	10'382'613.42	-4'698'183.53
P1102 Saisies, inventaires et séquestres	7'017'056.94	10'972'480.11	-3'955'423.17
P1103 Réalisation mobilière et immobilière et gérance	2'545'572.45	4'536'088.26	-1'990'515.81
P1104 Gestion comptable et financière	2'916'234.07	5'060'968.02	-2'144'733.95
GP12 Traitement des opérations de faillites et procédures concordataires	3'482'959.67	1'325'292.38	2'157'667.29
P1201 Traitement administratif	1'237'934.00	482'728.32	755'205.68
P1202 Opérations de liquidation	2'060'940.64	768'682.96	1'292'257.68
P1203 Gestion comptable et financière	184'085.03	73'881.10	110'203.93
Total	21'646'253.02	32'277'442.19	-10'631'189.17

OP 1
 Egalité / Famille / Violences
 domestiques
 B24 1'613'600 net
 C24 1'635'572.81 net

GP 11
 Egalité / Famille / Violences
 domestiques
 B24 1'613'600 net
 C24 1'635'572.81 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	1'649'331.90	1'619'600	1'659'132.66	39'533
30 Charges de personnel	724'572.05	743'000	756'408.40	13'408
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	501'923.43	453'300	473'600.08	20'300
36 Charges de transferts	390'512.55	422'400	418'807.20	-3'593
39 Imputations internes	32'323.87	900	10'316.98	9'417
4 Revenus	16'346.20	6'000	23'559.85	17'560
42 Taxes et redevances	10'321.20	6'000	13'109.85	7'110
46 Revenus de transferts	4'000.00	0	8'000.00	8'000
49 Imputations internes	2'025.00	0	2'450.00	2'450
Excédent de charges	1'632'985.70	1'613'600	1'635'572.81	21'973
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'632'985.70	1'613'600	1'635'572.81	21'973

Explication des écarts financiers

31 : Dépassement du budget entièrement compensé par un crédit du fonds RFFA dédié aux frais de l'exposition Plus fort que la violence.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	4.70	4.80	4.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir l'égalité de genre, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques et les discriminations.	
Sous-objectifs politiques	
1	Veiller à l'application du principe de l'égalité de genre dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait
2	Apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun de ses membres puisse s'épanouir
3	Lutter contre les violences domestiques, en protégeant les personnes qui en sont les victimes, en favorisant l'accompagnement des auteurs et en développant information/sensibilisation/prévention

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 ★ Promotion de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et parapublic	31.12.24		▲ Monitoring en 2024 auprès des signataires par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG): non pertinent de dédoubler la sollicitation. En 2024, la Charte pour l'égalité salariale s'est dotée d'un comité composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des communes et des entreprises parapubliques. Cet organe a notamment pour mandat de coordonner des mesures et d'assurer l'échange d'informations. Promotion en Valais à reprendre suite aux constats du BFEG et entrée en fonction des nouveaux exécutifs communaux début 2025.
			■ Nouvelle campagne cantonale qui sera reprise et adaptée en 2025. Bilan du plan d'action 2022-2024 du Département et début des travaux sur une stratégie cantonale LGBTIQ 2035. 6 projets soutenus.
2 Actions de lutte contre les discriminations via une campagne cantonale et des soutiens aux actions du réseau associatif/institutionnel	31.12.24	31.12.24	■ Dans les deux réseaux (Haut-Valais et Valais romand), en 2024, les groupes de coordination ont pris le temps de réfléchir aux rôles de ces réseaux et de l'orientation à donner à leurs actions en fonction des besoins de familles.
ad2 3 ★ Renforcement de la politique familiale en particulier pour les ménages de condition modeste: mobilisation des réseaux régionaux autour des besoins de ces ménages et soutien de projets leur étant destinés	31.12.24	31.12.24	■ Adoption de la loi révisée par le Grand Conseil en novembre 2024, entrée en vigueur prévue à l'été 2025.
ad3 4 § Révision partielle de la Loi sur les violences domestiques (LVD)	31.12.24	14.11.24	■

★ : Programme gouvernemental

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre d'actions réalisées ou soutenues pour la lutte contre les discriminations (2022=7)	10	11	■ 1 campagne cantonale; 6 projets soutenus; 3 interventions dans la cadre de formations à des groupes professionnels divers (domaine social et police); 1 évènement grand public (rencontre des diversités à la Foire du Valais)
			■ 38 communes et 23 institutions paraétatiques
2 Nombre de signataires de la charte pour l'égalité (2022=36 communes et 19 institutions parapubliques) (dès 2024)	↗	↗	■
ad2 3 Nombre de projets soutenus ayant pour public cible les ménages de conditions modestes	3	3	■ Projet Parents-Secours de la Croix-rouge; Projet Un soin juste; Consultations et préparation à la naissance pour les pères du Männerbüro Oberwallis

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Egalité / Famille / Violences domestiques	1'659'132.66	23'559.85	1'635'572.81
P1101 Egalité	645'707.04	10'949.90	634'757.14
P1102 Famille	195'579.49	237.13	195'342.36
P1103 Violence domestique	817'846.13	12'372.82	805'473.31
Total	1'659'132.66	23'559.85	1'635'572.81

SUBVENTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	135'969'150.41	136'907'000	141'025'914.48	4'118'914
36 Charges de transferts	135'969'150.41	136'907'000	141'025'914.48	4'118'914
4 Revenus	79'603'124.85	78'478'600	80'818'651.55	2'340'052
46 Revenus de transferts	79'603'124.85	78'478'600	80'818'651.55	2'340'052
Excédent de charges	56'366'025.56	58'428'400	60'207'262.93	1'778'863
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	56'366'025.56	58'428'400	60'207'262.93	1'778'863

Explication des écarts financiers

36 : L'augmentation des charges est due principalement à l'augmentation des prestations complémentaires. Ces charges supplémentaires sont partiellement compensées par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 46.

46 : L'augmentation des revenus est due à l'augmentation proportionnelle de la part fédérale et des communes pour le financement des prestations complémentaires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

363	Allocations familiales pour les non-actifs (AFNA) et allocations familiales complémentaires agricoles	6'399'431
	Financement des allocations fédérales dans l'agriculture	1'000'398
	Frais de gestion de la Caisse Cantonale de Compensation	5'711'273
	Prestations complémentaires AVS et AI	127'914'812
		141'025'914
463	Subventions communales pour les frais de gestion	1'148'037
	Subventions communales pour les prestations complémentaires et les AFNA	23'555'834
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AI	28'636'304
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AVS	25'932'472
	Subventions fédérales pour les frais de gestion des prestations complémentaires	1'546'005
		80'818'652

Département de l'économie et de la formation (DEF)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	1'405'753'155.12	1'472'828'500	1'484'360'431.84	11'531'932
Revenus et recettes	569'216'108.52	575'282'400	588'254'686.38	12'972'286
Insuffisance de financement	836'537'046.60	897'546'100	896'105'745.46	-1'440'355
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	22'402'644.97	23'115'500	23'095'930.51	-19'569
Service juridique des affaires économiques	1'123'437.91	1'206'500	1'147'540.22	-58'960
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	19'744'643.88	37'939'700	29'115'560.81	-8'824'139
Service de l'industrie, du commerce et du travail	5'500'092.18	4'000'600	5'125'561.78	1'124'962
Service de l'agriculture	30'649'515.00	31'713'700	34'720'634.12	3'006'934
Service de l'enseignement	440'607'852.39	459'795'700	465'774'478.97	5'978'779
Service de la formation professionnelle	78'226'388.31	81'122'000	83'074'862.16	1'952'862
Service des hautes écoles	178'910'431.97	192'765'100	188'681'069.85	-4'084'030
Service cantonal de la jeunesse	59'372'039.99	65'887'300	65'370'107.04	-517'193
Insuffisance de financement	836'537'046.60	897'546'100	896'105'745.46	-1'440'355
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	626'688'646.45	647'143'800	655'743'315.00	8'599'515
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	72'320'650.84	73'672'400	72'909'299.35	-763'101
34 Charges financières	10'436.58	40'700	9'394.31	-31'306
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	3'180'040.02	3'011'000	7'813'926.57	4'802'927
36 Charges de transferts	419'182'581.28	448'233'400	451'697'895.54	3'464'496
37 Subventions redistribuées	203'589'586.66	197'964'800	202'795'778.42	4'830'978
38 Charges extraordinaires	1'964'023.00	798'700	6'525'884.00	5'727'184
39 Imputations internes	18'015'091.67	9'576'800	14'892'748.63	5'315'949
40 Revenus fiscaux	1'178'906.92	1'634'800	1'135'466.77	-499'333
41 Patentés et concessions	33'398'102.00	33'812'000	33'791'005.40	-20'995
42 Taxes et redevances	40'549'774.51	37'231'000	42'105'860.45	4'874'860
43 Revenus divers	87'352.67	-20'000	-218'453.35	-198'453
44 Revenus financiers	1'494'289.38	1'367'000	1'433'185.20	66'185
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	9'059'356.87	6'618'000	7'685'313.31	1'067'313
46 Revenus de transferts	215'340'866.27	216'696'300	232'383'480.50	15'687'181
47 Subventions à redistribuer	203'589'586.66	197'964'800	202'795'778.42	4'830'978
48 Revenus extraordinaires	8'721'921.25	14'293'000	8'174'053.06	-6'118'947
49 Imputations internes	14'861'677.24	8'221'500	10'841'588.36	2'620'088
Total charges	1'344'951'056.50	1'380'441'600	1'412'388'241.82	31'946'642
Total revenus	528'281'833.77	517'818'400	540'127'278.12	22'308'878
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	816'669'222.73	862'623'200	872'260'963.70	9'637'764
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	20'123.00	672'000	30'606.30	-641'394
52 Immobilisations incorporelles	37'577.08	487'000	913'872.84	426'873
54 Prêts	23'001'075.00	48'581'900	38'010'982.00	-10'570'918
55 Participations et capital social	0.00	0	70'000.00	70'000
56 Propres subventions d'investissement	30'253'513.54	34'646'000	26'714'457.88	-7'931'542
57 Subventions d'investissement redistribuées	7'489'810.00	8'000'000	6'232'271.00	-1'767'729
63 Subventions d'investissement acquises	309'898.25	15'113'000	10'592'086.96	-4'520'913
64 Remboursements de prêts	32'717'344.50	33'916'000	30'789'762.05	-3'126'238
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	417'222.00	435'000	513'288.25	78'288
67 Subventions d'investissement à redistribuer	7'489'810.00	8'000'000	6'232'271.00	-1'767'729
Total dépenses	60'802'098.62	92'386'900	71'972'190.02	-20'414'710
Total recettes	40'934'274.75	57'464'000	48'127'408.26	-9'336'592
Investissements nets	19'867'823.87	34'922'900	23'844'781.76	-11'078'118

OP 1
Appui à la conduite du
Département, coordination et
aides à la formation
B24 23'115'500 net
C24 23'095'930.51 net

GP 11 Appui, coordination et préavis B24 4'924'600 net C24 4'390'757.34 net	GP 12 Aides à la formation B24 18'190'900 net C24 18'705'173.17 net
---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	24'518'922.16	24'806'300	25'045'595.96	239'296
30 Charges de personnel	4'183'750.10	4'355'000	4'175'612.45	-179'388
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'629'727.47	1'182'000	1'169'723.76	-12'276
36 Charges de transferts	18'426'382.00	19'261'000	19'471'586.00	210'586
39 Imputations internes	279'062.59	8'300	228'673.75	220'374
4 Revenus	1'467'297.04	1'498'700	1'439'741.75	-58'958
40 Revenus fiscaux	144.00	0	184.00	184
42 Taxes et redevances	31'996.65	48'700	27'903.30	-20'797
44 Revenus financiers	376'082.54	370'000	249'765.45	-120'235
46 Revenus de transferts	1'059'061.35	1'080'000	1'160'746.00	80'746
49 Imputations internes	12.50	0	1'143.00	1'143
Excédent de charges	23'051'625.12	23'307'600	23'605'854.21	298'254
5 Dépenses d'investissement	2'295'902.00	3'600'000	2'446'062.00	-1'153'938
54 Prêts	2'295'902.00	3'600'000	2'446'062.00	-1'153'938
6 Recettes d'investissement	2'944'882.15	3'792'100	2'955'985.70	-836'114
64 Remboursements de prêts	2'944'882.15	3'792'100	2'955'985.70	-836'114
Recettes nettes d'investissement	648'980.15	192'100	509'923.70	317'824
Insuffisance de financement	22'402'644.97	23'115'500	23'095'930.51	-19'569

Explication des écarts financiers

36 : Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat le 19 juin 2024 du Règlement concernant les aides à la formation pour les filières en soins infirmiers en école supérieure et en haute école spécialisée, l'enveloppe budgétaire concernant les bourses d'études a été augmentée de 300'000 francs par semestre. La Confédération participe à hauteur de 50% de ce montant, soit 150'000 francs pour 2024 (cf. rubrique 46).

39 : Intérêts et charges financières : imputations des intérêts liés aux prêts d'études (1.15%).

54 : Prêts ménages privés : les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.

64 : Remboursements prêts ménages privés : le montant des remboursements des prêts d'études varie chaque année en fonction de la capacité financière des bénéficiaires.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	26.50	26.00	25.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
-1 EPT : Transfert d'une collaboratrice scientifique à la Chancellerie d'Etat +0.2 EPT : Collaborateur scientifique, Etat-major

OBJECTIF POLITIQUE	
Sous-objectifs politiques	
1	Assurer les tâches d'état-major, en particulier :
1.1	Assumer les tâches particulières du secrétariat général du Département notamment la planification, le controlling départemental et l'information
1.2	Garantir la coordination départementale entre les activités des services, la coordination interdépartementale et la représentation du Département dans les tâches interdépartementales générales [PIP]
2	Conseiller et soutenir le Chef de Département sur les questions liées à l'économie et à l'innovation
2.1	Etre l'interlocuteur privilégié pour les entreprises stratégiques établies sur le territoire cantonal et faciliter leurs relations avec l'Administration cantonale
2.2	Gérer et piloter pour le Département les projets d'importance stratégique du canton notamment le Campus Energypolis
3	Assurer la coordination administrative et financière ainsi que les préavis pour le compte du Chef de Département et de l'Etat-major
4	Conseiller juridiquement le Chef de Département et les Services de la formation dans l'élaboration et l'application de la législation, prendre position sur les recours et émettre des avis de droit
5	Soutenir l'accès aux études du secondaire I dans une autre région linguistique, du secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que du degré tertiaire par l'octroi de bourses et/ou de prêts d'études pour les étudiants et les apprentis n'ayant pas les ressources financières suffisantes [PIP]
6	Veiller à la mise en place de la politique RH du personnel de la fonction publique définie par le Conseil d'Etat au personnel enseignant et définir, dans certains domaines spécifiques, la politique RH des enseignants, arrêtée par le Chef de département

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad2 1 ★ Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place de son Parc de l'innovation, antenne régionale du Parc de l'innovation de l'EPFL	31.12.25		█ Le développement du Campus Energypolis se poursuit, en particulier les réflexions concernant le programme des locaux du Parc de l'innovation.
2 Création et mise en place de la société Energypolis SA, ainsi que son encrage au sein du réseau SIP West EPFL	31.12.24		█ La société Energypolis SA a été formellement créée le 7 mai 2024. Une équipe de direction a été nommée en 2024 et a débuté en janvier 2025.
3 Finalisation du programme du bâtiment du Parc de l'innovation et lancement des premiers travaux	31.12.24		▲ La mise à l'enquête préalable a pris fin le 23 décembre 2024 sans opposition. La mise à l'enquête définitive interviendra dans le courant de l'année 2025.
4 Poursuite des réflexions pour la création d'un Centre national des énergies vertes	31.12.24	30.06.24	█ L'avenant III à la convention entre l'EPFL et l'Etat du Valais a été signée le 7 juin 2024. Cet avenant porte sur la troisième phase du développement de l'EPFL en Valais et a pour but de créer un pôle de recherche, d'innovation et de formation d'envergure nationale et internationale autour de la transition énergétique verte. L'EPFL s'engage notamment à installer six chaires supplémentaires en Valais, dont deux seront financées par le Canton.
5 ★ Définition d'une stratégie aéronautique cantonale	31.12.25	27.03.24	● Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de la consultation et a renoncé à l'avant-projet de loi concernant la stratégie aéronautique cantonale et la société chargée de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Sion.
6 § Elaboration et consultation du projet de loi concernant la société en charge de la gestion et de l'exploitation des aéroports d'importance cantonale	31.12.24	11.03.24	█ Un avant-projet de loi concernant la société en charge de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Sion a été mis en consultation du 15 février au 11 mars 2024.
7 ★ Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton	31.12.25	27.03.24	● Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de la consultation et a renoncé à l'avant-projet de loi concernant la stratégie aéronautique cantonale et la société chargée de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Sion. La mesure concernant la transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton a ainsi été clôturée.
8 Négociation de la mise à disposition des terrains et infrastructures nécessaires à la transformation de l'aéroport	31.12.24	27.03.24	● Suite à la décision du Conseil d'Etat du 27 mars 2024 de renoncer à la mesure visant à transformer l'aéroport de Sion en un outil de promotion économique et touristique, le Département de l'économie et de la formation a été libéré de ses tâches de négociations avec le DDPS concernant la reprise des infrastructures, reprise prévue dans l'accord de principe de 2016. Ces négociations ont été confiées au DSIS.
9 ★ Soutien au développement du Swiss Digital Center (SDC), écosystème de compétences et d'innovation ayant comme but de répondre aux défis de la transformation digitale	31.12.25		█ Les mesures visant à renforcer et développer l'écosystème sont réalisées selon le planning prévu. Un nombre croissant d'entreprises valaisannes intègrent l'écosystème et en bénéficient. Une communauté prend forme autour de la digitalisation en Valais.
10 Etudes et planification du déménagement du CFTI dans le Pôle innovation industrie à construire à Sierre	31.12.24		● À la suite des inondations survenues dans la région de Sierre au cours de l'été 2024, le CFTI a été relocalisé à Sion.

★ : Programme gouvernemental

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 1 Investissements de l'EPFL à ce jour en Valais en millions de francs (objectif initial = 100 mios sur 10 ans)	230	240.7	■		
2 Nombre de chaires créées par l'EPFL en Valais	14	16	■		
3 Nombre de groupes de recherche créés par l'EPFL en Valais	2	2	■		
4 Nombre de personnes employées par l'EPFL en Valais et domiciliées en Valais (2022 = 70,9%)	175	157	● En moyenne, 70% des employés de l'EPFL en Valais sont domiciliées en Valais. Cette projection ne s'est pas réalisée en 2024.		
5 Nombre d'emplois créés par l'EPFL en Valais en EPT (objectif initial = 150 EPT)	280	261	● 275 personnes sont employées par l'EPFL en Valais, ce qui correspond à 261 EPT. L'indicateur planifié de 280 correspond au nombre d'employés et non au nombre d'EPT.		
ad5 6 Montant moyen par boursier des bourses versées pendant l'année	6'900	7'138	■		
7 Montant moyen par bénéficiaire des prêts versés pendant l'année	4'500	4'630	■		
8 Nombre d'ayants droit à une bourse et/ou à un prêt	2'500	2'157	■		
9 Montant brut des prêts (y.c. transitoires) (en mio.)	3.6	2.45	▲ Les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants-droits par crainte d'un endettement trop important.		
10 Montant brut des bourses (y.c. transitoires) (en mio.)	19.12	19.42	■ Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat le 19 juin 2024 du Règlement concernant les aides à la formation pour les filières en soins infirmiers en école supérieure et en haute école spécialisée, l'enveloppe budgétaire concernant les bourses d'études a été augmentée de 300'000 francs par semestre. La Confédération participe à hauteur de 50% de ce montant, soit 150'000 francs pour 2024.		
11 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du degré tertiaire	44%	40%	■		
12 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du secondaire (étudiants et apprentis)	56%	60%	■		
13 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation en Valais	60%	65%	■		
14 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation hors canton	40%	35%	■		
15 Montant par habitant des bourses d'études (CH = 40.3)	55	53.3	■		
16 Montant par habitant des prêts d'études (CH = 2.3)	6.5	6.4	■		
17 Montant par habitant des aides à la formation (bourses + prêts d'études) (CH = 42.60)	61.5	59.7	■		
18 Part de bénéficiaires de bourses par rapport à la population (CH = 0.53%)	0.82%	0.75%	■		
19 Part de bénéficiaires de prêts par rapport à la population (CH = 0.03%)	0.15%	0.14%	■		
20 Part de bénéficiaires des aides (bourses+prêts) par rapport à la population (CH = 0.56%)	0.97%	0.89%	■		

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Appui, coordination et préavis	4'437'302.49	46'545.15	4'390'757.34
P1101 État-major du Département	1'151'916.99		1'151'916.99
P1102 Déléguee à l'économie et à l'innovation	495'547.85		495'547.85
P1103 Affaires juridiques de la formation	578'385.82	7'005.57	571'380.25
P1104 Comptabilité de la formation	947'299.61	5'740.47	941'559.14
P1105 Coordination informatique du Département	200'166.47	1'205.30	198'961.17
P1106 Coordination RH de la formation	470'919.05	2'648.00	468'271.05
P1107 Traductions du Département et aides au bilinguisme	593'066.70	29'945.81	563'120.89
GP12 Aides à la formation	23'054'355.47	4'349'182.30	18'705'173.17
P1201 Bourses et prêts d'études	23'054'355.47	4'349'182.30	18'705'173.17
363 Bourses d'études	19'418'786.00		19'418'786.00
440 Intérêts sur les prêts d'études		249'765.45	-249'765.45
463 Subventions fédérales		1'132'731.00	-1'132'731.00
547 Prêts d'études	2'446'062.00		2'446'062.00
647 Remboursements des prêts d'études		2'955'985.70	-2'955'985.70
Solde dépenses/recettes du produit	1'189'507.47	10'700.15	1'178'807.32
Total	27'491'657.96	4'395'727.45	23'095'930.51

OP 1
Assurer les tâches juridiques des
affaires économiques
B24 1'206'500 net
C24 1'147'540.22 net

GP 11
Droit économique
B24 754'064 net
C24 1'032'868.58 net

GP 12
Droit foncier rural et bail à ferme
B24 452'436 net
C24 114'671.64 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	1'542'241.21	1'650'900	1'559'986.22	-90'914
30 Charges de personnel	1'290'989.60	1'310'700	1'316'273.95	5'574
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'045.05	217'600	145'227.90	-72'372
36 Charges de transferts	84'673.00	105'000	72'716.00	-32'284
39 Imputations internes	24'533.56	17'600	25'768.37	8'168
4 Revenus	418'803.30	444'400	412'446.00	-31'954
40 Revenus fiscaux	15'532.00	14'000	15'968.00	1'968
42 Taxes et redevances	403'271.30	430'400	396'478.00	-33'922
Excédent de charges	1'123'437.91	1'206'500	1'147'540.22	-58'960
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'123'437.91	1'206'500	1'147'540.22	-58'960

Explication des écarts financiers

31 : Les dépenses prévues pour la mise en œuvre du nouveau droit des marchés publics se sont révélées moins élevées que prévu initialement.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	7.60	7.60	7.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer le suivi juridique des affaires économiques	
Sous-objectifs politiques	
1	Contribuer à une application correcte de la législation sur les marchés publics par le conseil juridique, l'information et le contrôle [PIP]
2	Instruire les recours dans les domaines de compétences du service et préparer les projets de décision pour le Conseil d'Etat
3	Assurer le conseil juridique concernant des affaires économiques
4	Gérer des projets de législations et participer à de tels projets
5	Contribuer à des solutions juridiquement correctes par le conseil et par l'information dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) et prendre les décisions se basant sur lesdites lois

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Soutien aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en place du nouveau système d'information sur les marchés publics KISSimap.	31.12.24	31.12.24	■ La nouvelle plateforme SIMAP a été mise en service avec succès le 1er juillet 2024. Au préalable, les communes et les services cantonaux ont été informés en détail de l'introduction par deux lettres d'information. De même, une plateforme de formation a été mise en place en collaboration avec la direction du projet, sur laquelle des vidéos d'instruction expliquant l'utilisation du nouveau système étaient à la disposition des utilisateurs. Ensuite, il y avait la possibilité de participer à des séances de questions-réponses en ligne par vidéoconférence.
	31.12.24	31.12.24	▲ Il n'a pas été nécessaire de modifier l'organisation existante du centre de compétences, comme on pouvait le supposer l'année dernière sur la base des premières constatations. Le Service juridique des affaires économiques n'a donc pas jugé nécessaire d'adresser un rapport au Conseil d'Etat. Le centre de compétences cantonal SIMAP fonctionne.
ad4 3 Soutien ciblé aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en œuvre du nouveau droit sur les marchés publics.	31.12.24	31.12.24	■ La nouvelle législation sur les marchés publics a pu être mise en vigueur dans le canton du Valais au 1er janvier 2024. En conséquence, le premier trimestre a surtout été marqué par des formations destinées aux adjudicateurs et aux mandataires. Au cours de l'année, des newsletters et des fiches thématiques spécifiques ont été élaborées et portées à la connaissance des personnes intéressées. De même, différents modèles de documents ont été élaborés afin de faciliter la mise en œuvre du droit des marchés publics par les adjudicateurs.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'informations et de formations spécifiques.	2	2	■ Au cours de l'année 2024, les adjudicateurs ont reçu une formation spécifique portant principalement sur les nouveautés (en totale 11 formations). Ensuite, deux newsletters ont été envoyées, qui contenaient les thèmes d'actualité les plus divers concernant le droit des marchés publics.	
	2 Nombre d'informations spécifiques KISSimap	2	2	■ En vue de la mise en service de la nouvelle plateforme d'information SIMAP, les adjudicateurs ont reçu deux informations spécifiques, dans lesquelles ils ont été informés du calendrier et du déroulement de la mise en service ainsi que de la plateforme de formation.	
	3 Rapport et mis en place de la nouvelle organisation du Centre de compétences cantonal SIMAP	1	1	▲ Il n'a pas été nécessaire de modifier l'organisation existante du centre de compétences, comme on pouvait le supposer l'année dernière sur la base des premières constatations. Le centre de compétences cantonal SIMAP fonctionne. En revanche, aucun rapport n'a été rédigé à l'intention du Conseil d'État, le Service juridique des affaires économiques n'estimant plus nécessaire d'en rédiger un au vu des circonstances.	
	4 Nombre de contrôles ponctuels des procédures marchés publics effectués	50	0	● En 2024, le service juridique des affaires économiques n'a pas effectué de nouveaux contrôles, car l'accent a été mis sur la formation au nouveau droit des marchés publics et sur l'introduction de la nouvelle plateforme d'information SIMAP.	
ad2	5 Pourcentage des recours déposés traités dans le délai d'ordre	90%	90%	■ Malgré un nombre toujours élevé de recours, le SJAE a pu maintenir un traitement rapide. Plus de 90% des recours ont pu être traités dans le délai d'ordre.	
ad3	6 Nombre des demandes juridiques traitées par année	200	200	■ Toutes les demandes juridiques adressées au SJAE dans le domaine du droit économique sont traitées. Le SJAE a traité en 2024 plus de 200 demandes juridiques.	
ad4	7 Nombre d'informations et de formations spécifiques concernant le nouveau droit sur les marchés publics	2	2	■ Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau droit des marchés publics, au moins deux informations spécifiques ont été adressées aux pouvoirs adjudicateurs et onze formations ont été organisées pour les adjudicateurs et les mandataires.	
ad5	8 Pourcentage des dossiers traités dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) (réception d'environ 2'000 dossiers par année)	100%	100%	■ Le traitement rapide des demandes LDFR et LBFA est une des priorités du SJAE. Le SJAE a pu maintenir un traitement rapide des demandes en 2024 (nombre de dossiers traités en 2024 : 1'978).	

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Droit économique P1101 Instruction, soutien juridique et administratif	1'045'546.76 1'045'546.76	12'678.18 12'678.18	1'032'868.58 1'032'868.58
GP12 Droit foncier rural et bail à ferme P1201 Droit foncier rural et bail à ferme	514'439.46 514'439.46	399'767.82 399'767.82	114'671.64 114'671.64
Total	1'559'986.22	412'446.00	1'147'540.22

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

OP 1
Favoriser le développement économique et maintenir la population sur l'ensemble du territoire
B24 37'939'700 net
C24 29'115'560.81 net

GP 11 Créer les conditions fav. au dév. économique B24 22'218'652 net C24 23'763'365.75 net	GP 12 Assurer la mise en oeuvre stratégique du dév. éco B24 6'858'290 net C24 4'867'005.59 net	GP 13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS B24 8'364'589 net C24 -112'367.68 net	GP 14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS B24 498'169 net C24 597'557.15 net
--	---	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	33'837'672.36	41'818'700	46'600'186.63	4'781'487
30 Charges de personnel	3'778'598.40	3'829'200	3'800'671.55	-28'528
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'805'861.31	1'683'000	1'662'187.91	-20'812
34 Charges financières	741.98	32'000	567.89	-31'432
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'012'300.00	1'000'000	1'012'500.00	12'500
36 Charges de transferts	23'276'607.39	34'196'300	35'547'654.87	1'351'355
37 Subventions redistribuées	275'000.00	275'000	275'000.00	0
38 Charges extraordinaires	798'667.00	798'700	798'667.00	-33
39 Imputations internes	2'889'896.28	4'500	3'502'937.41	3'498'437
4 Revenus	10'137'738.13	15'425'300	19'514'951.82	4'089'652
42 Taxes et redevances	438'059.74	100'300	553'341.16	453'041
44 Revenus financiers	100'973.55	300'000	101'578.35	-198'422
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	0	3'561'178.30	3'561'178
46 Revenus de transferts	5'346'057.29	2'750'000	10'421'280.01	7'671'280
47 Subventions à redistribuer	275'000.00	275'000	275'000.00	0
48 Revenus extraordinaires	2'965'347.55	12'000'000	3'590'074.00	-8'409'926
49 Imputations internes	1'012'300.00	0	1'012'500.00	1'012'500
Excédent de charges	23'699'934.23	26'393'400	27'085'234.81	691'835
5 Dépenses d'investissement	18'456'250.55	46'290'200	29'148'966.00	-17'141'234
54 Prêts	12'820'000.00	34'690'200	23'725'000.00	-10'965'200
55 Participations et capital social	0.00	0	70'000.00	70'000
56 Propres subventions d'investissement	5'636'250.55	11'600'000	5'353'966.00	-6'246'034
6 Recettes d'investissement	22'411'540.90	34'743'900	27'118'640.00	-7'625'260
63 Subventions d'investissement acquises	91'577.00	12'643'400	6'437'950.00	-6'205'450
64 Remboursements de prêts	21'906'341.90	21'680'500	20'172'197.00	-1'508'303
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	413'622.00	420'000	508'493.00	88'493
Dépenses nettes d'investissement	-3'955'290.35	11'546'300	2'030'326.00	-9'515'974
Insuffisance de financement	19'744'643.88	37'939'700	29'115'560.81	-8'824'139

Explication des écarts financiers

36 : Les dépenses supérieures au budget proviennent principalement de montants en lien avec une perte de cautionnement "Fds du tourisme" (TUG, +3.6 mios), d'un versement complémentaire à CCF SA pour le fonds d'amorçage (+0.75 mio) et de la provision LERM à CCF SA (-3 mios).

39 : Cette rubrique est composée du mouvement en lien avec le Fonds pour pertes sur Prêts LIM/NPR (1 mio, écriture miroir en r.49) et les intérêts théoriques sur prêts LIM/NPR (2.485 mios).

42 : Ces recettes supplémentaires proviennent principalement d'une écriture comptable dite de "subvention non monétaire" en faveur de la société H55 et de start-up pour les loyers (Fr. 425'700.-), compensée par une écriture miroir en rubrique 36.

44 : Le rendement des participations du SETI a été inférieur aux prévisions. Cela provient, en partie, par des investissements importants consentis par la Sté de promotion restoroutes val..

45 : Prélèvement dans la provision "Fds du tourisme" pour compenser la perte sur caution TUG.

46 : L'augmentation des recettes de la rubrique est due essentiellement à la dissolution partielle de la provision COVID-19 pour un montant de 7.8 mios.

48 : La différence est liée aux aides aux remontées mécaniques (LERM) non engagés en 2024 et le solde par des dépenses moins importantes dans le cadre du parc de l'innovation.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	21.50	21.50	21.50

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Favoriser le développement économique orienté vers les divers potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire	
Sous-objectifs politiques	
1	Créer les conditions favorables à un développement économique durable 1.1. Adapter le cadre légal en vue d'un développement économique durable 1.2. Améliorer la qualité des prestations touristiques et sensibiliser la population aux enjeux économiques, touristiques, sociaux et environnementaux. 1.3. Gérer les différents contrats de prestations dans une optique de développement économique et de soutien à l'innovation 1.4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton et de son économie à l'extérieur de ses frontières 1.5. Répondre aux demandes et attentes des organes de l'Etat, des institutions publiques, de l'économie et de la population valaisannes en matière de conditions-cadres [Prog gtval]
2	Assurer la mise en oeuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions 2.1. Améliorer la compétitivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale et cantonale 2.2. Améliorer l'attractivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la politique régionale 2.3. Assurer la mise en oeuvre de la politique du logement [PIP]
3	Renforcer le tissu économique valaisan en favorisant l'implantation d'entreprises et la domiciliation d'investisseurs 3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajoutée dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne 3.2 Intensifier les relations à l'international 3.3. Promouvoir le développement et la pérennité des entreprises valaisannes 3.4. Soutenir la promotion touristique par des aides financières [PIP]
4	Assurer par le Centre de contact économique la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne et la prise en charge optimale des demandes de clients 4.1. Développer auprès du public et des partenaires la connaissance des prestations de Promotion économique Valais 4.2. Appliquer les processus internes et externes de prise en charge des demandes clients et des dossiers de Promotion économique Valais

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Définition et mise en oeuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons » - Mise en œuvre de la stratégie (2024)	31.12.25		▲ Feuille de route élaborée et discutée avec l'association faîtière. Dans l'intervalle, les mesures pouvant l'être ont été mises en oeuvre.
	2 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins - Etat d'avancement des mesures par les services concernés (2024)	31.12.25	31.12.24	■ Continuité du programme d'accompagnement des acteurs touristiques sur les questions digitales (Digitourism). Lancement en 2024 du programme de mise en réseau, d'innovation et de soutien aux métiers créatifs (PRISM).
	3 ★ § Loi sur la politique économique cantonale - Consultation du projet de révision LPolEco (2024)	31.12.25	31.12.24	■ Le projet de révision de la Loi sera mis en consultation aux différents acteurs économiques et politiques courant du 1er trimestre.
ad2	4 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Promotion économique 2024-2027 - Mise en œuvre de la convention-programme NPR (2024)	31.12.27	31.12.24	■ Le programme NPR 2024-2027 est en cours de réalisation avec des moyens suffisants. Soutiens à l'investissement possibles via de multiples bases légales.

★ : Programme gouvernemental

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour le tourisme	85%	79%	▲ Des prêts pour un montant de CHF 31'500'533 (+0.76 mio) ont été octroyés par l'intermédiaire de CCF SA.	
	2 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (Prêts LERM)	22%	18.2%	▲ Le montant de prêts, octroyés par CCF SA, se monte à CHF 49'192'093 (+10.8 mios) au 31.12.2024.	
	3 Engagements financiers totaux au titre de cautionnement CCF, dans la limite de 40 millions CHF maximum (en mios)	16	14.3	▲ La demande de cautionnement d'entreprises exportatrices valaisannes se monte à CHF 12'087'000 et à CHF 2'241'000 pour les cautionnements "Agriculture". La maximisation du recours à Cautionnement Romand et l'environnement économique actuel expliquent l'utilisation limitée des possibilités de cautionnements.	
	4 ■ Nbre d'entreprises hébergées sur les sites de The Ark (2009 : 77)	140	166	■ Le nombre d'entreprises hébergées sur les sites de la Fondation a quelque peu augmenté en 2024. C'est essentiellement sur le site Energypolis que l'augmentation est la plus forte. Les autres sites sont relativement stables.	
	5 Nbre d'entreprises basées sur les sites de la Fondation The Ark ou à Energypolis et qui sont impliquées dans des projets de la Fondation	15	17	■ Les projets de collaborations entre entreprises et les sites de la Fondation ou à Energypolis se répartissent comme suit : 8 entreprises à Energypolis, 2 au BioArk Monthey, 1 au BioArk de Viège, 3 à IdeArk et 3 au PhytoArk.	
	6 ARVR : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	24	■ L'ARVR a accompagné 12 dossiers NPR en lien avec des hébergements touristiques, 5 dossiers de remontées mécaniques, 5 dossiers de développement touristique et 2 dossiers de développement régional.	
	7 RWO : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	23	■ La RWO a accompagné 5 dossiers d'hébergement touristique, 17 dossiers NPR et 1 dossier PSRM.	
	8 ■ Nombre d'entreprises labellisées Marque Valais Entreprise	75	93	■ 82 entreprises certifiées et 11 en statut de renouvellement (6 en Haut-Valais, 47 pour le Valais central et 40 pour le Bas-Valais).	
	9 Nbre de dossiers soutenus dans le cadre des aides au logement dans les zones spécifiques (PSRM)	60	64	■ Le nombre de dossiers soutenus est en baisse par rapport à 2023 (-13 dossiers). Les bénéficiaires ont 3 ans pour déposer le décompte final.	
	10 ■ Evolution démographique dans les communes de montagne (PSRM) - Maintien de la population	0	298	■ Au 31.12.2023, la population des communes PSRM se monte à 17'817 habitants (+1.7% par rapport au 31.12.2022).	
ad2	11 Taux de réalisation de la Convention-programme NPR 2024-2027	15%	29%	■ La demande d'engagement NPR, pour la nouvelle convention, est supérieure aux prévisions principalement au niveau des prêts. Toutes les demandes ont pu être octroyées.	
	12 Nombre de partenariats de collaboration signés par des entreprises étrangères avec des entreprises ou instituts valaisans	3	0	● Problématique de permis de séjour et de transfert de fonds qui freine ce modèle d'affaires.	
	13 Nombre de requêtes soumises par des entreprises étrangères à la recherche d'informations	50	33	▲ Le Canton reste attractif malgré un ralentissement d'opportunités de sociétés étrangères dû à la politique mondiale (Chine et Etats-Unis).	
	14 Nombre d'entreprises étrangères implantées en Valais par le biais de réseaux de promotion	7	4	▲ Résultat en dessous des attentes (à noter la résiliation de l'accord avec le GGBa).	
	15 Montant (en mios) des investissements directs	2	0	● La situation économique internationale affecte directement cet indicateur. De plus, la friolosité des banques suisses à ouvrir des relations bancaires avec des ressortissants d'Etats tiers explique ce net recul.	

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
<i>ad3</i> 16 Retombées économiques directes (en mios) des manifestations soutenues par le service	30	30.6	■	45 manifestations ont été soutenues pour des retombées économiques directes évaluées à 30.56 mios.	
<i>ad4</i> 17 Evénements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et ses partenaires	50	59	■	59 évènements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et 47 organisés avec le soutien de Promotion économique Valais.	
18 Taux de satisfaction des clients du SETI	85%	92.42%	■	L'enquête de satisfaction a ciblé les bénéficiaires de subventions pour la mise sur pied de manifestations au sens de la loi sur le tourisme.	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Créer les conditions fav. au dév. économique			
P1101 Conceptualisation-modernisation conditions cadres	1'362'299.02	2'089.42	1'360'209.60
363 Projet DIGITOURISM	928'000.00		928'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	434'299.02	2'089.42	432'209.60
P1102 Prom., sensibilisation de la qualité des services	898'309.47	47'258.94	851'050.53
363 Observatoire du tourisme	325'000.00		325'000.00
363 Soutien à la formation lié aux métiers à risques	132'170.75		132'170.75
Solde dépenses/recettes du produit	441'138.72	47'258.94	393'879.78
P1103 Contrats de prestations et participations	25'969'931.66	5'470'359.95	20'499'571.71
363 Antenne Région Valais romand (ARVR)	560'000.00		560'000.00
363 ARVR : Développement de compétences en management régional	300'000.00		300'000.00
363 Centre de cautionnement et de financement SA	3'620'000.00		3'620'000.00
363 CimArk SA	315'000.00		315'000.00
363 Conv.-prog. Renforcement du tissu industriel/digitalisation (The Ark)	2'964'090.10		2'964'090.10
363 IDIAP	200'000.00		200'000.00
363 Intérêts 2024 sur Fds LERM	394'560.00		394'560.00
363 Perte de cautionnement TUG - Fds du tourisme	3'561'178.30		3'561'178.30
363 RWO AG	445'000.00		445'000.00
363 The Ark	1'575'000.00		1'575'000.00
363 Valais/Wallis Promotion	11'600'000.00		11'600'000.00
451 Prélèvement sur la provision Fds du tourisme		3'561'178.30	-3'561'178.30
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'782'045.05	-1'782'045.05
Solde dépenses/recettes du produit	435'103.26	127'136.60	307'966.66
P1104 Relations hors canton	946'296.46	33'572.42	912'724.04
363 CDEP-SO	291'419.00		291'419.00
363 Espace Mont-Blanc / INTERREG VI	59'392.85		59'392.85
363 INTERREG VI (NPR)	84'054.00		84'054.00
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		31'527.00	-31'527.00
Solde dépenses/recettes du produit	511'430.61	2'045.42	509'385.19
P1105 Services et orientation	140'580.35	770.48	139'809.87

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco	33'609'198.79	28'742'193.20	4'867'005.59
P1201 Compétitivité des régions (NPR CH-VS)	23'018'712.95	18'353'192.33	4'665'520.62
351 Dotation à la provision pour pertes sur créances LIM/NPR	1'000'000.00		1'000'000.00
363 Convention-Programme NPR (CH+VS)	1'163'245.00		1'163'245.00
363 Unesco SAJA	100'000.00		100'000.00
370 Unesco SAJA - part fédérale	275'000.00		275'000.00
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		325'016.28	-325'016.28
470 Unesco SAJA - part fédérale		275'000.00	-275'000.00
545 Prêts NPR	12'640'000.00		12'640'000.00
546 Prêts NPR	3'850'000.00		3'850'000.00
630 Conv.-prog. NPR (moyens nets fédéraux disponibles)		6'437'950.00	-6'437'950.00
642 Remboursement Prêts NPR		530'000.00	-530'000.00
645 Remboursement Prêts NPR		9'582'000.00	-9'582'000.00
646 Remboursement Prêts NPR		200'000.00	-200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'990'467.95	1'003'226.05	2'987'241.90
P1202 Attractivité des régions (NPR VS)	3'094'094.54	2'575'655.70	518'438.84
389 Remboursement annuités BioArk au Fonds du 21ème siècle	798'667.00		798'667.00
545 Prêts NPR	1'655'000.00		1'655'000.00
546 Prêts NPR	350'000.00		350'000.00
642 Remboursement Prêts NPR		145'700.00	-145'700.00
645 Remboursement Prêts NPR		1'187'700.00	-1'187'700.00
646 Remboursement Prêts NPR		1'241'867.00	-1'241'867.00
Solde dépenses/recettes du produit	290'427.54	388.70	290'038.84
P1203 Gestion des dossiers LIM	23'461.40	2'756'508.46	-2'733'047.06
642 Remboursement Prêts LIM		290'900.00	-290'900.00
645 Remboursement Prêts LIM		2'415'000.00	-2'415'000.00
646 Remboursement Prêts LIM		50'500.00	-50'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	23'461.40	108.46	23'352.94
P1204 Amélioration de l'hébergement touristique	5'271'616.09	4'486'999.14	784'616.95
545 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	4'460'000.00		4'460'000.00
546 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	770'000.00		770'000.00
642 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		155'600.00	-155'600.00
645 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		3'923'930.00	-3'923'930.00
646 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		407'000.00	-407'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	41'616.09	469.14	41'146.95
P1205 Aide au logement dans les zones spécifiques	2'126'378.79	330'760.79	1'795'618.00
567 NPR aide au logement	1'752'752.00		1'752'752.00
645 Remboursement Prêt NPR aide au logement		42'000.00	-42'000.00
667 Remboursement NPR aide au logement		273'505.00	-273'505.00
Solde dépenses/recettes du produit	373'626.79	15'255.79	358'371.00
P1206 Gestion des anciens dossiers d'aide au logement	74'935.02	239'076.78	-164'141.76

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
567 Aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)	11'140.00		11'140.00
667 Remboursement aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)		234'988.00	-234'988.00
Solde dépenses/recettes du produit	63'795.02	4'088.78	59'706.24
GP13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS	12'222'972.19	12'335'339.87	-112'367.68
P1301 Réseaux officiels de promotion de la place éco. VS	813'665.91	26'655.34	787'010.57
363 Mandat GGBa	350'000.00		350'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	463'665.91	26'655.34	437'010.57
P1302 Optimisation des invest. étrangers en Valais	244'905.64	1'095.79	243'809.85
P1303 Promotion développement et pérennité des entr.	7'735'395.32	12'306'213.82	-4'570'818.50
316 Loyer H55/Start-up	710'864.05		710'864.05
363 Extournes factures COVID	329'393.50		329'393.50
363 Intérêts Novelis SA	31'830.00		31'830.00
363 Subvention de fonctionnement ScalTec	1'607'815.00		1'607'815.00
463 Dissolution partielle de la provision COVID-19		7'800'000.00	-7'800'000.00
463 Remboursements soutien COVID-19		463'191.68	-463'191.68
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (H55)		63'889.00	-63'889.00
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (ScaleTec)		3'526'185.00	-3'526'185.00
555 Participation cantonale au capital-actions d'Energopolis SA	70'000.00		70'000.00
565 Subvention d'investissement H55	63'889.00		63'889.00
565 Subvention d'investissement ScalTec	3'526'185.00		3'526'185.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'395'418.77	452'948.14	942'470.63
P1304 Aide promotion touristique et div. de l'offre	3'429'005.32	1'374.92	3'427'630.40
363 CM Mountain Bike UCI 2025	100'000.00		100'000.00
363 Courses FIS de ski alpin	204'717.00		204'717.00
363 Omega European Masters Crans-Montana	411'402.90		411'402.90
363 Open Air Gampel	100'000.00		100'000.00
363 Sté promotion restoroutes val.	657'504.00		657'504.00
363 Verbier Festival	135'281.00		135'281.00
363 Xtreme Verbier	100'000.00		100'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'720'100.42	1'374.92	1'718'725.50
GP14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS	599'564.69	2'007.54	597'557.15
P1401 Optimisation des processus relations clientèle	106'637.88	176.38	106'461.50
P1402 Relations part. Promotion économique VS et autres	103'495.89	562.09	102'933.80
P1403 Communication	389'430.92	1'269.07	388'161.85
313 Prix Créateurs	80'000.00		80'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	309'430.92	1'269.07	308'161.85
Total	75'749'152.63	46'633'591.82	29'115'560.81

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil**Remarques**

54 : Les prêts NPR octroyés en 2024 retrouvent les chiffres d'avant COVID (entre 20-25 mios) et sont en augmentation de 85% par rapport à 2023.

55 : Ce montant correspond à la prise de participation du Canton dans la société Energopolis SA.

56 : Ces dépenses inférieures au budget sont dues pour 0.4 mio au parc de l'innovation, pour 5mios au montant LERM non engagé et pour le solde en lien avec les aides au logement PSRM.

63 : Ce montant correspond à la différence nette entre les parts fédérales des prêts octroyés (12 mios) et les remboursements d'annuité (5.6 mios) par rapport aux moyens théoriques maximum budgétisés.

64 : Ces recettes inférieures au budget, en lien avec les annuités de prêts LIM/NPR, sont la conséquence de plusieurs années d'un faible niveau d'octrois de prêts NPR couplé à la diminution des anciens prêts LIM.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

OP 1 Politique de l'emploi et activités économiques B24 4'000'600 net C24 5'125'561.78 net	GP 11 Emploi et marché du travail B24 8'106'706 net C24 7'899'769.99 net	GP 12 Activités économiques B24 -4'106'106 net C24 -2'774'208.21 net
---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	81'182'372.85	79'849'700	79'529'438.19	-320'262
30 Charges de personnel	20'940'065.60	22'557'900	20'121'063.25	-2'436'837
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'764'716.80	2'265'100	1'914'581.62	-350'518
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'592'477.43	2'000'000	5'061'200.91	3'061'201
36 Charges de transferts	44'888'012.06	45'556'000	44'655'456.33	-900'544
39 Imputations internes	11'997'100.96	7'470'700	7'777'136.08	306'436
4 Revenus	75'682'280.67	75'849'100	74'403'876.41	-1'445'224
40 Revenus fiscaux	1'147'042.52	1'603'700	1'103'383.87	-500'316
41 Patentés et concessions	33'398'102.00	33'812'000	33'791'005.40	-20'995
42 Taxes et redevances	2'920'930.95	2'518'500	3'744'659.97	1'226'160
44 Revenus financiers	300'714.45	88'000	433'994.89	345'995
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	6'507'863.95	4'891'000	2'537'059.50	-2'353'941
46 Revenus de transferts	22'972'625.66	25'503'900	25'000'666.56	-503'233
49 Imputations internes	8'435'001.14	7'432'000	7'793'106.22	361'106
Excédent de charges	5'500'092.18	4'000'600	5'125'561.78	1'124'962
5 Dépenses d'investissement	20'123.00	672'000	30'606.30	-641'394
50 Immobilisations corporelles	20'123.00	672'000	30'606.30	-641'394
6 Recettes d'investissement	20'123.00	672'000	30'606.30	-641'394
63 Subventions d'investissement acquises	20'123.00	672'000	30'606.30	-641'394
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	5'500'092.18	4'000'600	5'125'561.78	1'124'962

Explication des écarts financiers

30 : Les frais de personnel sont moins élevés car le chômage est resté à un niveau très bas (Budget au "plafond").

31 : Les travaux prévus à l'ORP de Sierre ont dû être reportés à 2025. La certification ISO / Valais excellence initialement prévue en 2024, s'est déroulée mi-février 2025.

35 : Il s'agit de l'attribution de l'excédent de recettes du fonds des dommages non assurables. Ce dernier a été réalimenté par la Loterie Romande (LORO). Le fonds LHR a également présenté un excédent de recettes.

36 : Les dépenses liées aux mesures cantonales financées par le FCE sont inférieures qu'initialement prévues au budget.

40: Les impôts sur les maisons de jeu et sur les machines à sous sont moins élevés que prévu.

42 : Il s'agit de la récupération des frais liés à la mesure 5 (Job coaching) et facturés au SECO.

44 : Il s'agit des intérêts sur les placements à court et moyen terme de la LORO.

45 : L'insuffisance de financement du FCE est inférieure à nos prévisions.

46 : L'indemnisation du fonds fédéral de l'assurance-chômage est moins élevée que prévu.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	155.00	155.00	154.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
-0.2 EPT : Transfert, collaborateur scientifique, Etat-major

OBJECTIF POLITIQUE	
Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques	
Sous-objectifs politiques	
1	Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant [PIP]
2	Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
3	Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail [PIP]
4	Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
5	Surveiller les activités économiques en leur délivrant des autorisations resp. en les contrôlant [PIP]
6	Prévenir et régler les conflits en matière de bail à loyer
7	Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (AC-AI-AS-Formation professionnelle-OSP) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre de manière efficace des mesures 5 et 6 du programme d'impulsion du Conseil Fédéral	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le programme Impulsion du Conseil Fédéral, avec les Mesures 5 et 6 sont en cours d'exécution dans notre canton et ce, jusqu'en décembre 2025. La Mesure 5 est dans sa dernière phase de mise en œuvre, avec son déploiement au sein des ORP depuis septembre 2023 (suivi DE 50+ difficiles à placer). L'évaluation de ladite mesure par socialdesign a débuté en février 2024 avec un rapport final à transmettre au SECO pour le mois de juin 2025. La commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage a prolongé l'essai-pilote Mesures 6 « Supported Employment » (SE) jusqu'au 31 décembre 2025. Le SICT est en train d'évaluer sous quelle forme cette MMT pourrait se poursuivre dans le cadre de la LACI à partir de 2026 sur la base des évaluations et des mesures d'efficacité de l'essai pilote. L'évaluation sera disponible à partir de février 2026.</p>
	2 Traitement efficace des demandes de RHT, même en cas de forte augmentation attendue des demandes en cas de crise énergétique prévue.	31.12.24	31.12.24	<p>■ Il n'y a pas eu de fortes demandes en raison de la crise énergétique. L'année 2024 a été marquée par les 60 demandes de RHT déposées en peu de temps suite aux inondations de fin juin. Tout a été mis en œuvre pour gérer de manière efficiente cet afflux de dossiers et apporter un soutien rapide aux employeurs.</p>
	3 Finalisation de la digitalisation de l'ensemble des procédures et système du contrôle interne du Service en vue de l'obtention d'une certification	31.12.24	31.12.24	<p>■ L'ensemble des procédures du service ont été intégrées dans Optimiso. La 1ère révision du système qualité a été effectuée et la certification a été planifiée mi-février 2025.</p>
ad2	4 Transferts inter-service et soutien des transferts inter-départementaux	31.12.24	31.12.24	<p>■ Des transferts entre ORP ont permis de réaliser les objectifs 2024.</p>
ad4	5 Finalisation de l'enquête sur l'analyse des salaires pratiqués dans les structures d'accueil de la petite enfance du canton du Valais. Rapport à rendre à la commission tripartite dans le courant du 2e trimestre 2024	31.12.24	31.03.24	<p>■ Le rapport en lien avec les pratiques salariales dans les structures d'accueil de la petite enfance du canton du Valais a été rendu au Bureau de la Commission tripartite valaisanne sur les mesures d'accompagnement (CTVS) au mois de mars 2024.</p>
ad5	6 Révision de l'ordonnance sur l'hébergement et la restauration permettant la digitalisation de l'annonce des chiffres d'affaires	31.12.24	31.12.24	<p>■ L'ordonnance a été révisée et l'annonce des CA via un portail cantonal commence en 2025 pour l'annonce du CA 2024.</p>
ad7	7 Détection précoce des situations suivies par plusieurs dispositifs pour que la prise en charge des personnes relevant de la CII soit en adéquation entre leur intérêt et les moyens institutionnels	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le système alerte CII a été utilisé régulièrement par plus de 80% des professionnels concernés</p>

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 SECO - Indicateur de résultats 1 (Réinsertion rapide) Quelle est la durée moyenne d'indemnisation des bénéficiaires ? (2022 : ø CH = 199.8)	150	119.6	■		
2 SECO - Indicateur de résultats 2 (Eviter le chômage de longue durée) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est entrée en chômage de longue durée ? (2022 : ø CH = 17.6%)	13%	12.3%	■		
3 SECO - Indicateur de résultats 3 (Eviter les arrivées en fin de droits) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est arrivée en fin de droits ? (2022 : ø CH = 13%)	13%	14%	▲ L'écart de +1% n'est pas pertinent et correspond à l'effet de rattrapage (augmentation du taux de chômage en 2024) par rapport à 2023 (taux de chômage au plus bas depuis 1996).		
4 SECO - Indicateur de résultats 4 (Eviter les réinscriptions) Quelle part des désinscriptions aboutit à des réinscriptions ? (2022 : ø CH = 37%)	50%	47.3%	■		
5 SECO - Indicateur de résultat 4a - SECO - Benchmark : indice général de 100 = résultat attendu au vu des conditions-cadre exogènes	100	116	■		
6 Indicateur général 1 : Taux de chômage cantonal (2022 : ø CH = 2.2%)	2.5%	2.7%	▲ L'écart de +0.2% n'est pas pertinent et correspond à l'effet de rattrapage (augmentation du taux de chômage en 2024) par rapport à 2023 (taux de chômage au plus bas depuis 1996).		
7 Indicateur général 1a : Taux de chômage cantonal classe d'âge 15-24 ans	2.5%	3.4%	▲ L'écart de +0.9% n'est pas pertinent et correspond à l'effet de rattrapage (augmentation du taux de chômage en 2024) par rapport à 2023 (taux de chômage au plus bas depuis 1996).		
8 Indicateur général 1b : Taux de chômage cantonal classe d'âge 25-49 ans	2.5%	2.9%	▲ L'écart de +0.4% n'est pas pertinent et correspond à l'effet de rattrapage (augmentation du taux de chômage en 2024) par rapport à 2023 (taux de chômage au plus bas depuis 1996).		
9 Indicateur général 1c : Taux de chômage cantonal classe d'âge 50+ ans	2.4%	2.3%	■		
10 Indicateur général 2 : Moyenne mensuelle des heures chômées (RHT) (2019 = 2'359 / 2020 = 1'116'550 / 2021 = 586'297 / 2022 = 16'302)	4'000	18'292	■ Le nombre est élevé par rapport à nos prévisions, en raison de la crue du Rhône en juin.		
11 Traitement des demandes RHT dans un délai de 60 jours	100%	100%	■		
12 Chômage saisonnier : nombre moyen de chômeurs dans les professions saisonnières en Valais 2022 = Total 1'283 (Agriculture = 113 / Construction = 704 / Hôtellerie et restauration = 466) 2021 = Total 1'959 (Agriculture = 176 / Construction = 937 / Hôtellerie et restauration = 846) 2020 = Total 2'397 (Agriculture = 187 / Construction = 1'111 / Hôtellerie et restauration = 1'099)	1'600	1'460	■		
13 Nombre d'annonces des postes vacants	30'000	20'695	● L'écart s'explique par la diminution du nombre de professions soumises à l'obligation d'annonce.		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad2 14 Nombre de licenciements dans la structure ORP/LMMT/Act	0	0	■		
ad5 15 Part des chiffres d'affaires annoncés via la plateforme	70%	0%	● La plateforme est accessible depuis 2025.		
16 Part des chiffres d'affaires transférés automatiquement de la plateforme vers SAP	80%	0%	● La plateforme est accessible depuis 2025.		
ad6 17 Bail à loyer : nombre de cas liquidés dans un délai de 90 jours par rapport aux cas soumis	60%	33%	▲ Le nombre de cas a fortement augmenté. 1 séance hebdomadaire a été ajoutée dès la 2ème partie de l'année.		
ad7 18 Utilisation régulière du système alerte CII par les professionnels (CP ORP, Coll. REA, Coll. OSP, AS CMS)	70%	80%	■		

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Emploi et marché du travail	43'045'074.64	35'145'304.65	7'899'769.99
P1101 Observation de l'Emploi (OVE)	404'369.78	747'263.64	-342'893.86
P1102 Planification et Gestion des MMT	2'171'463.60	1'790'246.17	381'217.43
P1103 Main d'oeuvre étrangère et mesure d'accompagnement	917'241.04	1'434'590.80	-517'349.76
P1104 Prestations des ORP aux DE et aux entreprises	16'539'131.48	19'224'442.32	-2'685'310.84
P1105 Prestations spécifiques dans l'assurance-chômage	22'588'012.18	11'696'405.66	10'891'606.52
P1106 Collaboration interinstitutionnelle cantonale	424'856.56	252'356.06	172'500.50
GP12 Activités économiques	36'514'969.85	39'289'178.06	-2'774'208.21
P1201 Prestations LHR	3'642'650.91	5'663'033.54	-2'020'382.63
P1202 Act. réglem. et commerce itinérant	32'091'975.38	33'525'691.84	-1'433'716.46
P1203 Bail à loyer	675'242.61	84'929.64	590'312.97
P1204 AEP	6'219.94	2'269.47	3'950.47
P1205 Surveillance des entreprises de placement privé	98'881.01	13'253.57	85'627.44
Total	79'560'044.49	74'434'482.71	5'125'561.78

OP 1
 Défendre et promouvoir
 l'agriculture valaisanne
 B24 31'713'700 net
 C24 34'720'634.12 net

GP 11
 Structures agricoles
 B24 31'713'700 net
 C24 34'720'634.12 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	178'491'517.53	164'392'400	177'507'254.57	13'114'855
30 Charges de personnel	18'337'378.17	18'419'200	18'598'456.00	179'256
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'995'095.27	9'829'900	9'383'877.92	-446'022
34 Charges financières	8'646.39	4'000	7'833.16	3'833
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	309'468.50	11'000	1'735'838.27	1'724'838
36 Charges de transferts	14'255'526.88	10'446'500	10'872'305.23	425'805
37 Subventions redistribuées	132'451'035.13	125'000'000	130'932'307.89	5'932'308
38 Charges extraordinaires	945'356.00	0	4'754'677.00	4'754'677
39 Imputations internes	1'189'011.19	681'800	1'221'959.10	540'159
4 Revenus	156'608'642.03	142'867'700	152'662'318.28	9'794'618
40 Revenus fiscaux	15'820.40	16'700	15'594.90	-1'105
42 Taxes et redevances	9'264'665.43	9'445'900	9'056'122.51	-389'777
43 Revenus divers	36'175.74	100'000	23'188.01	-76'812
44 Revenus financiers	229'878.14	232'000	214'215.29	-17'785
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'265'365.01	1'581'500	1'477'124.58	-104'375
46 Revenus de transferts	7'023'024.53	6'038'600	7'322'001.10	1'283'401
47 Subventions à redistribuer	132'451'035.13	125'000'000	130'932'307.89	5'932'308
48 Revenus extraordinaires	623'061.00	0	2'616'884.00	2'616'884
49 Imputations internes	4'699'616.65	453'000	1'004'880.00	551'880
Excédent de charges	21'882'875.50	21'524'700	24'844'936.29	3'320'236
5 Dépenses d'investissement	24'099'423.00	28'230'000	27'784'654.90	-445'345
54 Prêts	7'714'905.00	10'205'000	11'753'300.00	1'548'300
56 Propres subventions d'investissement	8'894'708.00	10'025'000	9'799'083.90	-225'916
57 Subventions d'investissement redistribuées	7'489'810.00	8'000'000	6'232'271.00	-1'767'729
6 Recettes d'investissement	15'332'783.50	18'041'000	17'908'957.07	-132'043
63 Subventions d'investissement acquises	-26'746.95	1'582'600	4'010'311.47	2'427'711
64 Remboursements de prêts	7'866'120.45	8'443'400	7'661'579.35	-781'821
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	3'600.00	15'000	4'795.25	-10'205
67 Subventions d'investissement à redistribuer	7'489'810.00	8'000'000	6'232'271.00	-1'767'729
Dépenses nettes d'investissement	8'766'639.50	10'189'000	9'875'697.83	-313'302
Insuffisance de financement	30'649'515.00	31'713'700	34'720'634.12	3'006'934

Explication des écarts financiers
35 : Le dépassement provient, pour CHF 1 mio, de la dotation d'un capital initial au fonds de financement spécial pour risques météorologiques et phytosanitaires (FSRA) selon art. 20c LcAgr. Le solde concerne la variation du crédit agricole.
36 : La charge pour le service se monte à CHF 4.5 mios, après déduction des redevances agricoles de CHF 5.3 mios et de l'attribution au fonds FSRA de CHF 1 mio (neutre pour le SCA). L'écart provient principalement des subventions pour la lutte contre la flavescence dorée (- CHF 256'000), du report d'un projet d'essai photovoltaïque (- CHF 100'000) et des redevances agricoles (- CHF 110'000).
37 et 47 : Les paiements directs versés ont été supérieurs de CHF 4.68 mios par rapport au montant budgétisé en raison du succès des nouveaux programmes en particulier sur la réduction des phytosanitaires et la mise au pâturage des bovins, ceci malgré une diminution de la contribution pour les surfaces de promotion de la biodiversité de qualité 1. Le solde de CHF 1.06 mio correspond à la part prise en charge par la Confédération sur les mesures de protection des troupeaux.
38 et 48 : Il s'agit des subventions versées pour les travaux urgents d'améliorations structurelles à la suite des intempéries de juin/juillet 2024.
42 : L'écart provient des ventes des produits des domaines (- CHF 336'000), des redevances agricoles (- CHF 110'000), des émoluments sur les paiements directs (- CHF 50'000) et des recettes du secteur restauration de l'école (- CHF 42'000).
43 : Heures de travail du personnel du SCA concernant R3 : Compte tenu de l'analyse du projet R3 commandée par le DMTE, les travaux du Copil agri R3 et de l'accompagnement agricole ont été ralenti dans l'attente des résultats et de la suite donnée par le SDANA.
57 et 67 : voir sous remarque générale

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	115.15	115.55	115.40

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Ecart 2022/23: - Correction du transfert du poste d'agent d'exploitation pour le site de Viège. 0.5 EPT au lieu de 1 aurait dû être transféré du Service de l'agriculture au Service immobilier et patrimoine. - D'un commun accord, il a été décidé que les tâches liées aux remaniements parcellaires urbains (RPU) jusqu'alors effectuées par le Service de l'agriculture soient reprises par le Service du développement territorial. Dans ce cadre, 0.1 EPT a été transféré de manière définitive au Service du développement territorial avec effet au 1er mai 2023.
Ecart 2023/2024: Le Service de l'agriculture a transféré, au 1er août 2024, 0.15 EPT au Service de la formation professionnelle en contrepartie de l'organisation et de l'enseignement de la culture générale à l'Ecole d'agriculture, site de Châteauneuf.

OBJECTIF POLITIQUE
Entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée basée sur des produits authentiques et innovants, des paysages typiques, une riche biodiversité, des sols protégés, des eaux préservées et une relève performante
Sous-objectifs politiques
1 Promouvoir les intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne au niveau cantonal, national et international [PIP] 2 Promouvoir une agriculture respectueuse des ressources naturelles, préservant le sol, la qualité des eaux, une riche biodiversité, et assurer la protection des plantes 3 Développer des filières à forte valeur ajoutée pour les producteurs et assurer une communication efficiente et coordonnée entre les organes de promotion 4 Améliorer les compétences des exploitants et encourager les reprises d'exploitation en renforçant les formations de base, continue et supérieure, la recherche, l'innovation et le conseil 5 Promouvoir le développement de l'espace rural par des améliorations structurelles, en particulier du vignoble, ciblées et coordonnées, et une promotion régionale intégrée [PIP] 6 Augmenter l'efficience des prestations cantonales en faveur du développement de l'agriculture, notamment par la gestion de centres de compétences spécialisés, performants et exemplaires

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale	31.12.26		▲ La future politique agricole PA 2030+ est un enjeu stratégique. Le canton collabore avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture pour orienter ce projet, qui doit notamment tenir compte des revendications paysannes concernant le revenu et la charge administrative. Le secteur agricole subit une pression économique importante. Le parlement fédéral a maintenu les enveloppes budgétaires de l'agriculture.
	31.12.25		■ Les mesures sont un réel encouragement à l'amélioration de l'élevage dans le sens de l'amélioration de la conformation, du choix des reproducteurs et de la performance laitière. Un montant de 125'870.- a été versé aux éleveurs réparti comme suit : morphologie femelles : 78'896.-, taureaux reproducteurs : 40'538.- et production 100% Hérens : 6'436.-.
ad2 3 Poursuite du plan d'actions produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture	31.12.24		■ Mesures mises en oeuvre : aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (enquête réalisée auprès des producteurs sur leurs besoins et les équipements souhaités; journée d'information à l'Inforama de Berne; mandat attribué pour un concept cantonal d'aires collectives de lavage des pulvérisateurs), contrôles turbo, cours permis de traiter, sensibilisation aux problématiques de dérive, contrôles des applications de produits phytosanitaires par voie aérienne et drônes, mise à jour des cartes pour les traitements par hélicoptère (objets à protéger, distances de traitement).
4 Poursuite du projet ArboPhytoRed	31.12.26		▲ Le nombre de producteurs est plus faible qu'attendu (23 producteurs en 2024). La raison est la multiplication des programmes ou itinéraires de production imposés par le commerce. ■ Idem point n°3.
5 Mise en oeuvre de l'initiative parlementaire Réduire le risque de l'utilisation des pesticides	31.12.25		■ Mise en oeuvre des programmes introduits en 2024 (ex. durée de vie productive plus longue des vaches) ; suivi et contrôles des programmes introduits en 2023 (ex. non recours aux produits phytosanitaires, mise au pâturage).
6 Mise en oeuvre des nouveaux programmes de systèmes de production respectueux de l'environnement	31.12.25		■ Ressources importantes consacrées à la surveillance du territoire (organismes problématiques et tâche légale sur mandat de l'OFAG). Communication au travers des bulletins phytosanitaires, des visions locales et séances sur le terrain ainsi qu'au travers du projet ArboPhytoRed. Surveillance de l'évolution de la flavescence dorée ; 3 nouvelles communes réglementées en 2025 suite à la découverte de ceps infectés. Surveillance intensive de l'évolution du popillia japonica ; présence identifiée en plaine dans la région Viège-Brig, mise en place de mesures en collaboration avec l'OFAG et Agroscope. Participation à des échanges intercantonaux et internationaux sur ces organismes et leurs impacts sur l'agriculture. Mise en place d'un groupe de travail transversal pour définir les stratégies de lutte, mutualiser et optimiser les ressources.
7 Surveillance des organismes de quarantaines et réglementés (feu bactérien, flavescence dorée,...)	31.12.26		

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad3 8 Promotion des produits valaisans dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat	31.12.24		█ Présence valaisanne aux Barolo Boys, gestion de l'Espace d'ici - restaurant des produits du terroir (Foire du Valais), soutien pour le stand Marque Valais dans l'Espace des saveurs (Foire du Valais), soutien à la présence valaisanne au salon Goûts et Terroirs de Bulle, soutien à la fête nationale de l'abricot, organisation de la journée valaisanne du congrès de la fédération internationale des journalistes agricoles, soutien à la journée des 150 ans de la raclette à Berne.
9 Conduite de la mise en oeuvre de l'agenda développement durable 2030 et du Plan Climat	31.12.26		▲ Agenda développement durable 2030 : Evaluation de la durabilité des nouveaux projets de loi, organisation de points climats, démarche pilote pour la durabilité des établissements publics subventionnés initiée dans les EMS, hôpitaux, centres médicaux-sociaux et institutions actives dans le handicap adulte, établissement d'un inventaire des bonnes pratiques. Plan Climat : Coordination avec les autres cantons et institutions au niveau national, mise à jour de la partie agricole du document stratégique du plan climat, coordination et élaboration des fiches des mesures prioritaires pour le premier paquet du plan climat, mise en route de l'étude climatique UniNe, refus de la loi climat.
10 Poursuite de la stratégie oenogastronomique cantonale et coordination des projets, promotions et manifestations qui s'inscrivent dans cette stratégie	31.12.24		█ Ateliers du terroir, vidéos Pocket Terroirs, soutien au branding des points de vente, et organisation de la première édition de TERROIRS, marché et ateliers.
11 Création d'un fonds cantonal climatique en priorité pour les abricots	31.12.25		█ Les bases légales ayant été adoptées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, ce fonds de financement spécial pour les risques météorologiques ou phytosanitaire a été mis en place pour 2024. Les exploitants et commerçants du secteur ont été appelés à contribuer au fonds via les contributions météorologiques.
12 Mise en oeuvre d'un Centre de compétences agriculture - alimentation (formation, système alimentation durable, gaspillage, CNR,...)	31.12.27		▲ Attente de décision de construction de la nouvelle EPASC. Réflexion suite au refus de la loi climat. Restructuration et transformation de la place de marché Regiofood en vitrine de produits suite aux ateliers menés avec les chefs, les producteurs et les prestataires logistiques. Redimensionnement du projet Cuisinons notre région.
13 Déterminer, avec les acteurs des branches agricoles, un prix de revient de la production	31.12.24	31.12.24	█ Réalisation d'un inventaire des prix de revient de la production, calculés par des organismes reconnus, pour les différentes branches de production. Actuellement, seule l'arboriculture peut bénéficier d'un programme de simulation d'économie d'entreprise (Arbokost), mis à disposition par Agroscope. En viticulture et œnologie, les frais de production sont calculés par Agridea et devraient être mis à jour en 2025. Pour la production de montagne les données de références sont insuffisantes dans les conditions valaisannes. Finalement, il est prévu dans le cadre de PA 2030 que des prix de revient (ou de référence) soient définis par l'OFAG.
ad4 14 Promotion des formations CFC et AFP, ainsi que des formations supérieures, des professions de l'agriculture et de fromagers en favorisant l'acquisition de compétences, la mobilité professionnelle et les relations internationales	31.12.24		█ Accueil des classes de cycle d'orientation en visite, collaboration avec Vitis Aequitas, organisation du Passeport info.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad4 15 Orientation de la réforme AgriAliForm en fonction des intérêts de l'agriculture valaisanne	31.12.26		<p>■ Participation de l'Ecole d'agriculture aux séances de mise en place de l'ordonnance, du plan de formation et de la mise en oeuvre. Défense des spécificités valaisannes notamment en agriculture de montagne et arboriculture.</p>
ad5 16 Motivation et soutien à l'évolution structurelle du vignoble (projets maintien du vignoble en terrasses, projets de développement régionaux, projet pilote Savièse, ...) et la modernisation du vignoble (vignoble du 21e siècle)	31.12.27		<p>■ Acceptation du crédit-cadre en mai 2024. Rencontre de l'ensemble des communes viticoles pour les informer du projet, de leur rôle et de leur implication financière. Démarrage des analyses agro-environnementales. Priorisation d'un poste de travail pour piloter le projet, établissement des documents pour les procédures à l'unité de production, rédaction d'un document d'aide à la décision, définition des coûts admis, mise en place d'une page internet, information aux acteurs de la branche.</p>
17 Poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de protection du sol agricole (sensibilisation des acteurs concernés, amélioration qualitative des SDA dégradées, aménagement cohérent de l'espace rural en lien avec les projets à incidence territoriale)	31.12.27		<p>▲ Le Conseil d'Etat a chargé le centre de compétence sol - VS d'établir une stratégie de maintien du quota de SDA sur le long terme. Cette stratégie est en cours de finalisation et sera présentée au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2025. Ainsi les SDA devraient être mieux protégées à l'avenir. Les sols agricoles hors SDA de la plaine du Rhône ne bénéficient par contre pas d'une protection supplémentaire.</p>
18 Conduite de l'accompagnement agricole pour R3 et mise en oeuvre des planifications agricoles	31.12.27		<p>▲ Coordination avec les milieux agricoles et le SDANA dans le cadre du Copil agri. Plusieurs priorités du Copil ont été travaillées en 2024 et feront l'objet de décisions concrètes en 2025 (mécanisme d'indemnisation en cas de dégâts liés aux travaux, stratégie foncière).</p>
19 Promotion d'un développement régional coordonné par la réalisation de projets de développement régionaux (Val d'Illiez, Entremont, Fully, Montana, Chamoson, Saillon, Sion, Sierre, Coeur du Valais, filière céréales, Races autochtones, Projet Suprarégional) visant la création de valeur ajoutée dans l'agriculture	31.12.27		<p>■ Dossier en étude préliminaire : Sierre, Coeur du Valais et Céréales Saillon : En phase de documentation Races autochtones : En phase de documentation. Montana : dossier finalisé fin 2024. Phase de réalisation prévue en 2025. Chamoson : Phase de réalisations. Plusieurs projets finalisés en 2024. Mise à l'enquête en 2025 Fully : travaux de la Maison de la Petite Arvine débutés en 2024. Inauguration en 2025. D'autres projets en cours de réalisation. Val d'Illiez et Entremont : Ces projets arrivent au terme de leur 6ème année de réalisation.</p>

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad5	20 Poursuite du conseil ciblé sur les mesures de protection des troupeaux sur les alpages protégeables et soutien aux mesures prises sur les alpages non protégeables	31.12.27	█ Alpages protégeables : élaboration des concepts individuels, soutien aux éleveurs pour les demandes de soutien financier pour les mesures de protection, soutien aux éleveurs pour les demandes de cabanes mobiles pour berger, accompagnement des éleveurs pour la mise en place des chiens de protections des troupeaux, accompagnement des éleveurs ayant des problèmes avec leurs chiens de protection des troupeaux, recherche et mise en oeuvre de solutions pour minimiser les problèmes de cohabitation entre les chiens de protections des troupeaux et les autres utilisateurs de l'espace agricole, organisation des services civils comme aide aux exploitants sur les alpages, lien entre OPPAL et les exploitants qui auraient besoin des services de cette organisation. Alpages non protégeables : recherche et mise en oeuvre de solutions alternatives de protection des troupeaux en collaboration avec les éleveurs concernés. Soutien aux éleveurs pour les demandes de contributions cantonales pour alpages non protégeables et soutien psychologique des éleveurs touchés par la présence du loup en général et les attaques en particulier.
	21 Réalisation des mesures structurelles de lutte contre le gel et de modernisation des infrastructures d'irrigation	31.12.25	▲ Projets clés en 2024 : Grimisuat, Montana, Ardon, St-Léonard, Bramois, Noble-Contrée, Salquenen, Turtmann, Grengiols.
	22 Mise en place d'un projet pilote de gestion des eaux par bassin versant	31.12.25	▲ Participation dans le cadre de la stratégie eau aux ateliers avec les communes. Soutien pour le projet Lienne-Raspille dans le cadre de la procédure d'approbation de la cession en cours auprès du SEFH. Poursuite des projets clés (Aletsch, Montana, Anniviers, Val de Bagnes).
	23 Développement des domaines agricoles cantonaux selon conventions avec Agroscope	31.12.26	█ Poursuite des essais démarrés en 2022 en viticulture et oenologie, publication de résultats dans des revues nationales et internationales, plantation d'un essai de cépages résistants sur Châteauneuf. Organisation de deux présentations des essais (dégustation en mars et visite sur le terrain en août).
	24 Choix et mise en oeuvre d'un système informatique futur pour les paiements directs	31.12.27	▲ La Conférence des directeurs cantonaux agriculture a décidé de coordonner ce dossier et analyser une solution globale pour les cantons. Report pour l'intégration d'un nouveau système en 2030.
	25 Digitalisation du registre des vignes et des droits de productions	31.12.26	▲ Nécessité d'évolution du système informatique pour les paiements directs. Réflexion pour le registre des vignes à mener en cohérence (partage de la base de données). Test des acquits numériques réalisés en 2025. Dès 2026, l'acquit sera numérique sauf pour ceux qui auront demandé à conserver l'acquit papier.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Optimisation du volume des paiements directs (en mios) selon les adaptations législatives	125	130	■ Diminution par rapport à 2023 suite à la réduction de la contribution surface de promotion de la biodiversité qualité 1.		
2 Montant des contributions fédérales et cantonales versées au titre du projet ArboPhytoRed (en mios)	1	0.6	▲ Contributions fédérales : CHF 440'136 Contributions cantonales : CHF 147'926 Total : CHF 588'062		
3 Maintien du cheptel race d'Hérens en Valais	5'750	5'853	■ selon décompte animaux validé par l'OFAG		
4 Maintien du cheptel Nez Noir en Valais	10'500	10'300	■ basé sur les chiffres caprovis (chiffres au 1.6.2024)		
5 Maintien du cheptel Col Noir en Valais	1'600	1'530	■ basé sur les chiffres caprovis (chiffres au 1.6.2024)		
ad2 6 Evolution de la part non désherbée chimiquement : surface (ha) de vignes enherbées touchant des paiements directs (surfaces de promotion de la biodiversité niveau de qualité 1) En 2019: 912 ha / en 2020: 1046 ha / en 2021: 1'212 ha	2'100	1'414	▲ 2023 : 1'360		
7 Nombre de producteurs participants au projet ArboPhytoRed	30	23	▲ Le nombre de producteurs est plus faible qu'attendu.		
8 Surfaces de promotion de la biodiversité qualité 2 dans les réseaux biodiversité (2018: 4'440 ha, 2019: 4'630 ha, 2020: 4'900 ha)	5'700	6'043	■		
9 Surface agricole utile de plaine (en ha, données OFS)	8'030		● 2023 : 8'030 ha. Données 2024 pas encore disponibles.		
10 Surface agricole utile de colline et montagne (en ha, données OFS)	28'080		● 2023 : 28'315 ha. Données 2024 pas encore disponibles.		
11 Maintien du Valais comme zone à faible prévalence pour le feu bactérien	31.12.24	31.12.24	■ Valais maintenu en zone à faible prévalence. Pour 2025, lutte encore renforcée par la mise en place de mesures plus contraignantes pour les producteurs ; contrôles renforcés sur les secteurs clés via l'activation du fonds de financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires. Stratégie de lutte 2025 publiée durant le premier trimestre 2025 sur le site internet du service.		
ad3 12 Rendement brut du secteur agricole (2020: 289,4 mios, 2021: 249,7mios, 2022: 330,1 mios)	360		● 2023 : 314 mios. Données 2024 pas encore disponibles.		
13 Nombre de cuisines participant à la démarche « cuisinons notre région »	210	175	▲ En Valais, 66 établissements sont obligatoires (financement de l'Etat à plus de 50 %) et les 66 sont labellisés Cuisinons notre région.		
ad4 14 Nombre de CFC délivrés dans les deux champs professionnels	70	103	■ En 2024, 103 candidats ont obtenu un AFP ou un CFC. Champ professionnel agricole : 10 AFP + 73 CFC, champ professionnel horticole : 6 AFP + 14 CFC.		
15 Taux de satisfaction des apprentis sur les cours dispensés	90%	90%	■ Nous contrôlons ce taux par les visites du directeur et dès 2024/2025 par l'inspecteur. De plus, chaque professeur réalise une enquête en fin de session d'apprentissage.		
16 Taux de satisfaction des cours de formation continue	95%	95%	■ Il nous tient à cœur de maintenir un taux de satisfaction très élevé.		
ad5 17 Volume d'investissement [mios] des dossiers MVT en cours de réalisation (Fully, Visperterminen, Bovernier, Vétroz, Martigny - Martigny-Combe, Sion, Lens, Raron, Chermignon-Sierre, Conthey, Savièse, Saillon)	3.3	2.5	▲ 8 Communes concernées par des paiements en 2024 : Savièse, Conthey, Vétroz, Bovernier, Martigny, Raron, Visperterminen, Fully.		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad5 18 Nombre de nouveaux projets de développement régionaux ou structurels au niveau du vignoble	7	3	▲ Nouveaux projets de développement régionaux : Coeur du Valais et Sierre Nouveau projet structurel au niveau du vignoble : Saillon (murs).		
19 Volume d'investissement (en mios), généré par année, des projets "réfection des routes" en cours	8	4	▲ A relever que pour ces projets pluriannuels représentent un volume d'investissement général de prêt de 15 mios.		
20 Volume d'investissement des projets de remise en état des bisses (en mios)	2.1	1.5	▲ Engagement pour près de 1.4 mio et paiements pour un volume d'investissement de près de 1.5 mio.		
21 PDR Fully : réalisation des travaux	60%	50%	▲ Les autres projets sont soit à l'enquête, soit en cours de finalisation des dossiers.		
22 Nbre de régions avec des planifications agricoles finalisées	6	3	▲ Planification agricole sur les communes de Fully, de Vétroz et Lötschental initiées en 2024 avec mandat attribué.		
23 Volume d'investissement (en mios) des projets "irrigation et lutte contre le gel"	4.7	5.5	■ Le volume total d'investissement en lien avec les projets d'irrigation basés sur les paiements 2024 représente 5.5 mios. A relever que ces projets pluriannuels représentent un volume d'investissement général de 14.9 mios.	■	
24 Utilisation des montants disponibles pour la protection des troupeaux (alpages protégeables et non protégeables) 2022: 100%	100%	100%	■		
ad6 25 Proportion d'abricots et de cerises conditionnés en Marque Valais sur le domaine de Châteauneuf - en %	70	0	● Pas de conditionnement direct par l'office faute de ressources. Mais le respect du cahier des charges Marque Valais est appliqué chez le metteur en marché.		

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Structures agricoles			
P1101 Améliorations structurelles	36'795'008.53	21'630'875.77	15'164'132.76
386 Intempéries juin - juillet 2024 - Subventions cantonales et fédérales versées	4'754'677.00		4'754'677.00
486 Intempéries juin - juillet 2024 - Subventions fédérales reçues		2'331'683.00	-2'331'683.00
Solde dépenses/recettes du produit	32'040'331.53	19'299'192.77	12'741'138.76
P1102 Economie animale	7'367'428.09	2'478'113.29	4'889'314.80
363 Principalement : Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	791'095.25		791'095.25
363 Soutien à l'élevage et à la production animale : prime de qualité pour les fromages à raclette du VS, prime de performance pour la race d'Hérens, contributions aux filières locales de viande, contributions aux organismes d'élevage, etc	504'470.00		504'470.00
363 Soutien au projet Rés0sem (utilisation durable des ressources dans les grandes cultures), subventions versées pour l'achat de machines de désherbage mécanique en grandes cultures, soutien aux sociétés d'apiculture, etc	204'169.25		204'169.25
429 Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		778'652.60	-778'652.60
Solde dépenses/recettes du produit	5'867'693.59	1'699'460.69	4'168'232.90
P1103 Arboriculture et culture maraîchère	9'014'786.26	4'741'629.05	4'273'157.21
350 Financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires : Dotation initiale, montant prélevé sur le fonds RPLP	1'000'000.00		1'000'000.00
363 Principalement : Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	933'503.80		933'503.80
363 Principalement lutte par confusion en arboriculture, subventions pour lutte contre les organismes nuisibles et projet ArboPhytoRed	547'995.40		547'995.40
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'arboriculture et cultures maraîchères		294'759.94	-294'759.94
429 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		884'555.70	-884'555.70
463 Contribution d'Agroscope pour l'exploitation du site spécial de Conthey		407'934.90	-407'934.90
Solde dépenses/recettes du produit	6'533'287.06	3'154'378.51	3'378'908.55
P1104 Viticulture	10'040'118.67	6'499'625.78	3'540'492.89
363 Principalement : Subventions pour lutte contre les ravageurs de la vigne et soutien à la plateforme "Orientation bio"	331'796.90		331'796.90
363 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	3'659'964.08		3'659'964.08
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des vins de la Cave du Grand-Brûlé et de Châteauneuf		683'006.20	-683'006.20
429 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		3'663'585.05	-3'663'585.05
461 Contributions de la Confédération et des communes aux frais de lutte contre les maladies de quarantaine		578'774.30	-578'774.30
463 Subvention fédérale pour contrôle AOC de la vendange		254'896.50	-254'896.50
Solde dépenses/recettes du produit	6'048'357.69	1'319'363.73	4'728'993.96
P1105 Formation de base et formation continue	7'352'126.58	2'595'506.18	4'756'620.40
424 Hébergement et restauration internat de Châteauneuf		507'286.15	-507'286.15

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2024
424	Hébergement et restauration internat de Viège		110'175.83	-110'175.83
425	Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits du domaine de Viège		648'500.36	-648'500.36
461	Contributions des autres cantons aux frais d'écolage pour les élèves hors canton qui suivent leur formation à Châteauneuf		346'194.00	-346'194.00
463	Subvention fédérale pour l'enseignement - Montant total : Fr. 279'932.-		196'622.80	-196'622.80
	Solde dépenses/recettes du produit	7'352'126.58	786'727.04	6'565'399.54
P1106	Paiements directs	134'722'441.34	132'625'525.28	2'096'916.06
363	Principalement : Part cantonale des paiements directs aux contributions écologiques et qualité paysage	1'618'282.80		1'618'282.80
370	Paiements directs versés	129'865'641.20		129'865'641.20
421	Emoluments pour contrôles des exploitations participant volontairement aux programmes de biodiversité et qualité paysage, émoluments pour reconnaissance d'exploitation		475'139.95	-475'139.95
	Solde dépenses/recettes du produit	3'238'517.34	132'150'385.33	-128'911'867.99
Total		205'291'909.47	170'571'275.35	34'720'634.12

Remarques

57 et 67 : Le budget de paiement fédéral effectif alloué par la Confédération était inférieur au montant budgétisé sur le plan cantonal. A relever que le budget fédéral alloué a été entièrement utilisé.

Crédit agricole :

Les prêts du crédit agricole sont neutres et n'influencent pas le résultat du compte. Rubriques concernées : 35, 45, 54, 63, 64. Les demandes de prêts ont été supérieures de CHF 1.1 mio par rapport aux montants budgétés. Ce dépassement a été autorisé par DCE du 06.11.2024.

56 : Subventions pour améliorations structurelles :

Des subventions d'investissement ont été versées par l'OAS pour un montant de CHF 9.8 mios. Elles se répartissent comme suit :

- Constructions rurales (laiterie, alpage, ruraux, agritourisme) : CHF 4.5 mios
- Irrigation et eaux potables hors crédit-cadre : CHF 1.8 mio
- Infrastructures routières : CHF 1.3 mio
- Crédits-cadres (PDR, irrigation, vignoble)(MVT – projets PDR) : CHF 1.06 mio
- Bisses : CHF 0.54 mio
- Intempéries : CHF 0.5 mio
- Autre : CHF 0.1 mio

Protection des troupeaux :

Les coûts relatifs à la protection des troupeaux s'élèvent à CHF 2.15 mios pour notre service dont CHF 1.07 mio financé par l'OFEV. Les coûts de CHF 1.083 mio financés par le canton se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : CHF 253'000.-
- Subventions aux exploitations (alpages non protégeables) : CHF 615'000.-
- Chiens de protections (Mandat AECC, soutien aux détenteurs, cohabitation tourisme) : CHF 82'000.-
- Partenariat externe surveillance et civilistes : CHF 29'000.-
- Conseil, accompagnement, divers : CHF 40'000.-
- Participation du canton aux mesures d'urgence OFEV : CHF 64'000.-

A cela s'ajoute des contributions, pour un montant de CHF 0.9 mio, versées par le biais des paiements directs aux exploitations avec exigence de protection des troupeaux. Ces contributions sont versées pour la première fois en 2024 et sont entièrement à la charge de l'OFAG.

OP 1
 Assurer l'enseignement
 B24 459'795'700 net
 C24 465'774'478.97 net

GP 11
 Enseignement obligatoire et
 spécialisé
 B24 341'491'119 net
 C24 334'764'050.13 net

GP 12
 Enseignement secondaire du 2e
 degré
 B24 118'304'581 net
 C24 131'010'428.84 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	577'198'249.84	595'558'100	610'572'723.20	15'014'623
30 Charges de personnel	465'482'120.56	480'925'500	489'316'234.45	8'390'734
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25'694'426.91	25'204'700	26'012'058.65	807'359
34 Charges financières	952.94	4'500	871.44	-3'629
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	265'794.09	0	4'387.39	4'387
36 Charges de transferts	85'489'579.13	89'206'400	94'703'739.83	5'497'340
39 Imputations internes	265'376.21	217'000	535'431.44	318'431
4 Revenus	146'594'142.50	145'012'400	154'062'716.29	9'050'316
40 Revenus fiscaux	0.00	0	48.00	48
42 Taxes et redevances	10'712'324.46	7'887'700	10'491'834.33	2'604'134
43 Revenus divers	265'794.09	0	4'387.39	4'387
44 Revenus financiers	93'711.55	0	55'729.27	55'729
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	0	1'092.00	1'092
46 Revenus de transferts	135'473'220.40	137'124'700	143'408'650.40	6'283'950
49 Imputations internes	49'092.00	0	100'974.90	100'975
Excédent de charges	430'604'107.34	450'545'700	456'510'006.91	5'964'307
5 Dépenses d'investissement	10'003'745.05	9'250'000	9'264'472.06	14'472
52 Immobilisations incorporelles	20'606.79	17'000	2'991.81	-14'008
56 Propres subventions d'investissement	9'983'138.26	9'233'000	9'261'480.25	28'480
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	10'003'745.05	9'250'000	9'264'472.06	14'472
Insuffisance de financement	440'607'852.39	459'795'700	465'774'478.97	5'978'779

Explication des écarts financiers

30 : La différence provient des éléments suivants :

- Coût de l'animation pédagogique omis dans la budgétisation (aussi bien en charges qu'en recettes sous rub 42).
- Cotisations patronales sous-évaluées au budget.
- Masse salariale des remplaçants plus importante que prévue.
- Augmentation du nombre d'élèves plus importante que prévue lors des deux dernières années scolaires. Une partie de cette hausse survenue seulement après l'élaboration du budget.
- Augmentation de périodes d'enseignement pour les élèves allophones due aux placements de l'asile.

31 : Coûts de location et d'entretien des immeubles plus importants que prévus.

Augmentation de ces charges dans les mêmes proportions que la hausse des élèves et d'enseignants

36 : Coûts de l'enseignement spécialisé toujours en hausse (+9 mios), mais avec compensation à hauteur de 6 mios par des recettes correspondantes (rub 46).

Subvention à la HEPVS adaptée à hausse compte tenu de l'avenant au mandat de prestation décidé après le dépôt du budget (+2 mios).

Reliquat de l'enveloppe de subventionnement octroyée pour le numérique (-6 mios).

42 : Recette relative à la facturation nouvelle de l'animation pédagogique à la HEPVS (env. 2 mios) omise dans la budgétisation (rub 426, compensé sous rub 30).

46 : Contribution des communes au traitement du personnel enseignant et aux charges éducatives sous-estimée (rub 463). Différence provenant essentiellement de l'enseignement spécialisé. Augmentation découlant de la hausse des charges du compte précédent qui influence directement et proportionnellement le calcul de la contribution communale de l'année suivante.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée Enseignants	31.80 3'043.00	34.80 3'120.00	34.80 3'336.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Enseignants :

Les postes enseignants reflètent la situation au 31.12.2024, soit celle de l'année scolaire 2024-25.

Les 216 postes supplémentaires se répartissent comme suit :

- + 160 postes en primaire,
- + 60 postes au CO,
- - 4 postes au secondaire 2.

Cette variation est essentiellement due à la mise en application d'une partie des mesures en faveur du personnel enseignant qui font partie du paquet décidé par le Conseil d'Etat.

Les mesures les plus importantes sont le passage de 32 à 30 périodes à l'école primaire ainsi que celui de 26 à 25 périodes au cycle d'orientation.

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer l'enseignement au niveau des degrés primaire et secondaire I et II non professionnel	
Sous-objectifs politiques	
1	Au niveau de la scolarité obligatoire :
1.1	Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
1.2	Garantir un enseignement de base des matières scolaires par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]
1.3	Veiller à assurer une harmonieuse continuité entre les niveaux et degrés d'enseignement
1.4	Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers l'apprentissage
1.5	Assurer l'accompagnement des jeunes sans perspectives après le CO
1.6	Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'inclusion des personnes en situation de handicap par les services cantonaux et les milieux concernés
1.7	Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement et aux violences envers les enfants en application de l'article 14 de la LJe
1.8	Assurer et/ou coordonner le suivi des élèves en difficultés (scolaires, sociales, psychosociales,...) par des mesures adaptées dans le but qu'ils puissent mener à bien leur scolarité
1.9	Assurer et/ou coordonner la prise en charge des élèves issus de l'immigration
2	Seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse de façon subsidiaire
3	Au niveau de la scolarité postobligatoire :
3.1	Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
3.2	Garantir un enseignement adéquat par l'élaboration des programmes scolaires et par la mise à disposition de locaux en suffisance [PIP]
3.3	Veiller à assurer une harmonieuse continuité avec les écoles secondaires du 1er degré (CO)
3.4	Préparer les élèves aux carrières professionnelles ou aux études supérieures selon le caractère propre de chaque école
4	Développer et soutenir des projets en lien avec le bilinguisme

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 § Révision de la Loi sur l'instruction publique (LIP) : - travaux préparatoires sur le nouveau projet de loi (2024)	31.12.26	31.12.24	■ La consultation est prévue en 2025. La loi sera présentée au Grand Conseil durant l'année scolaire 2025-2026. Trois lois sont travaillées en parallèle. La seconde est une loi sur le secondaire 2 général et la troisième concerne l'enseignement privé.
	2 ★ Digitalisation de l'école: - Début de l'activité des F2 dans les écoles et formation des enseignants - Classes pilotes en 7H et 8H - Restructuration et renforcement du centre ICT-VS - Intégration de la stratégie sur l'éducation numérique à l'école comme volet de la stratégie numérique et informatique 2025-2030 de l'Etat - Redéfinition des rapports Etat-communes sur les moyens et l'informatique.	31.08.26	31.12.24	■ L'Office de l'éducation numérique a été créé. Un nouveau règlement sur les moyens d'enseignement et l'informatique est entré en vigueur le 01.09.2024. Ce règlement prévoit notamment le versement d'un forfait de façon automatisée.
	3 Amélioration des conditions de travail des enseignants : - Mise en place des nouveaux cahiers des charges des enseignants - Mise en vigueur des mesures liées à l'attractivité du métier d'enseignant	31.08.24		▲ La rédaction et la consultation des nouveaux cahiers des charges ont été effectuées. La mise en oeuvre est prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026. Le Conseil d'Etat a décidé d'un paquet de mesures dont la mise en vigueur était répartie sur les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.
	4 En partenariat avec les institutions concernées, mise en place d'un plan cantonal de lutte contre le harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire, lancement d'une stratégie cantonale pour une éducation numérique responsable et renforcement des mesures en lien avec la prévention des violences sexuelles.	31.12.24	31.12.24	■ Les conditions sont en place. Les programmes se consolident et la formation poursuit son cours.
ad3	5 Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : - Poursuite des travaux de construction d'un nouveau collège à Sion - Concours, message au Grand Conseil et début des travaux de rénovation du bâtiment du collège de St-Maurice	31.12.24		▲ Les travaux de construction du nouveau collège de Sion poursuivent leur cours. La rentrée 2026-2027 est prévue dans le nouveau bâtiment. Le projet relatif à la rénovation du bâtiment du collège de St-Maurice a dû être rationalisé afin d'entrer dans l'enveloppe budgétaire. Le message a été transmis au Grand Conseil en janvier 2025.
ad4	6 Promotion du bilinguisme : - Augmentation des échanges dans les degrés 7H et 8H - Développement des partenariats d'école et de la mobilité des enseignants	31.08.25	31.12.24	■ Augmentation des échanges dans les degrés 7H et 8H : l'augmentation est marquée au vu d'une participation de plus de 600 élèves par rapport à 2023. Développement des partenariats d'école et de la mobilité des enseignants : les partenariats se mettent en place et sont appréciés par les écoles, le travail doit se poursuivre. Les enseignants sont plus favorables à la mobilité dans le cadre d'un partenariat.

★ : Programme gouvernemental

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Coût salarial brut par élève au niveau primaire	8'100	8'360	■	
	2 Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation	13'040	13'160	■	
	3 Taux d'encadrement des élèves en primaire	2	1.9	■	
	4 Taux d'encadrement des élèves au CO	2.2	2.22	■	
	5 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé en niveau Primaire	40	138	● La pénurie du personnel enseignant s'intensifie. Face à cette situation, le Conseil d'Etat a reconduit les mesures prises en mai 2022 et avril 2023. De nouvelles personnes non diplômées ont dû être engagées.	
	6 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au CO	120	153	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur bachelor académique et terminent leur formation pédagogique.	
	7 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au Secondaire II	40	34	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur master académique et terminent leur formation pédagogique.	
	8 Taux d'occupation moyen dans l'enseignement Primaire valaisan (poste fixe) des nouveaux diplômés HEP valaisans	60%	72%	■ L'augmentation du taux d'occupation découle de la pénurie du personnel enseignant.	
	9 Taux de redoublement au terme de la 4H	2.5%	1.6%	▲ Le niveau des échecs continue de baisser en 4H depuis quelques années. Cette tendance est confirmée cette année scolaire.	
	10 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées soutenus par le SSH pour la transition vers le monde professionnel	140	145	■	
ad3	11 Nombre total d'élèves au bénéfice de mesures renforcées (C2017=771; C2018=791; C2019=848; C2021=797)	910	984	■	
	12 Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.79	1.73	▲ Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre d'élèves ainsi que leur répartition dans les différentes années de programme et selon le choix des options ont permis une organisation optimale en termes de nombre de classes ouvertes notamment. La dotation a pu être diminuée malgré une légère hausse du nombre d'étudiants.	
	13 Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	13'280	13'520	■	
ad4	14 Nombre d'élèves ayant participé à un échange linguistique	6'000	7'000	■ La participation aux échanges a augmenté à tous les niveaux, mais particulièrement à l'école primaire (échanges virtuels avec une ou plusieurs rencontres).	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Enseignement obligatoire et spécialisé	483'445'745.56	148'681'695.43	334'764'050.13
P1101 Enseignement primaire	246'214'855.72	74'446'987.11	171'767'868.61
P1102 Enseignement secondaire du 1er degré (CO)	132'303'410.65	42'070'058.69	90'233'351.96
P1103 Enseignement spécialisé	104'557'460.74	32'051'023.13	72'506'437.61
P1104 Publications	370'018.45	113'626.50	256'391.95
GP12 Enseignement secondaire du 2e degré	136'391'449.70	5'381'020.86	131'010'428.84
P1201 Enseignement secondaire niveau collège	81'045'330.17	3'411'488.17	77'633'842.00
P1202 Enseignement secondaire niveau diplôme	55'346'119.53	1'969'532.69	53'376'586.84
Total	619'837'195.26	154'062'716.29	465'774'478.97

Remarques
Détails des subventions les plus importantes :
Enseignement spécialisé : 51.3 mios (B24 : 42.8 mios)
Institutions scolaires : 42.6 mios (B24 : 37.1 mios)
Centres AI : 6.9 mios (B24 : 4.5 mios)
Placements hors canton : 1.6 mio (B24 : 1.0 mio)
Subventions d'investissement : 0.2 mio (B24 : 0.2 mio)
Transports des étudiants du secondaire II général : 1.4 mio (B24 : 1.7 mio)
Directions d'écoles : 3.3 mios (B24 : 3.25 mios)
Moyens d'enseignement : 5.7 mios (B24 : 11.1 mios)
HEPVs : 20.97 mios (B24 : 18.988 mios)

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<p>GP 11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen B24 6'435'778 net C24 6'772'750.14 net</p>	<p>GP 12 Formation professionnelle initiale - enseignement B24 70'200'622 net C24 71'489'632.98 net</p>	<p>GP 13 Formation prof. supérieure et form. continue B24 6'788 net C24 113'895.51 net</p>	<p>GP 14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof B24 2'022'498 net C24 2'342'518.73 net</p>
<p>GP 15 Recherche et développement, relations publiques B24 2'456'314 net C24 2'356'064.80 net</p>			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	117'810'797.39	121'021'800	123'768'648.34	2'746'848
30 Charges de personnel	80'595'834.54	82'194'900	84'710'871.49	2'515'971
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'062'788.20	22'225'600	21'927'570.25	-298'030
34 Charges financières	95.27	200	121.82	-78
36 Charges de transferts	17'016'738.35	16'500'000	16'968'134.64	468'135
39 Imputations internes	135'341.03	101'100	161'950.14	60'850
4 Revenus	39'584'409.08	39'899'800	40'693'786.18	793'986
42 Taxes et redevances	8'082'449.63	8'420'900	8'402'131.38	-18'769
44 Revenus financiers	62'929.15	63'500	64'401.95	902
46 Revenus de transferts	31'030'683.35	31'148'100	31'485'548.10	337'448
49 Imputations internes	408'346.95	267'300	741'704.75	474'405
Excédent de charges	78'226'388.31	81'122'000	83'074'862.16	1'952'862
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	78'226'388.31	81'122'000	83'074'862.16	1'952'862

Explication des écarts financiers

30 : A mettre en relation avec les variations des ressources humaines.

Le budget 2024 a été établi en mai 2023 sur la base de l'année scolaire 22/23 et des prévisions pour 23/24 et 24/25. Les effectifs "définitifs" des apprentis, et ainsi le nombre de classes, ne sont connus qu'en début octobre de chaque année scolaire.

31 : Le renouvellement du parc informatique des écoles débuté en 2024 se poursuivra en 2025.

36 : Bien que dépassant de fr. 468'000 le budget prévu, les charges de transferts 2024 sont légèrement en deçà de celles de 2023.

Par rapport au budget, les points suivants sont à mettre en avant:

+ fr. 185'000 pour les mesures de soutien à la transition et suivis des jeunes avec des besoins particuliers, notamment par la Fondation Action Jeunesse et Intégration pour tous.

+ fr. 175'000 pour nos relations avec les écoles hors du canton ou sous mandats de prestations, notamment augmentation de notre participation à l'EDHEA (Ecole de design et haute école d'art du Valais).

46 : Augmentation des subventions à recevoir du Secrétariat d'État aux migrations pour le préapprentissage d'intégration.

49 : Augmentation due principalement à l'ouverture de classes pour des jeunes aux besoins particuliers.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	44.00	46.00	47.15
Enseignants	406.84	431.83	438.55

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Employé à durée indéterminée + 1 EPT dans le cadre de la reprise par le canton de la formation des apprentis assistants médicaux, ensemble du canton, et dentaires, Valais Romand, formations préalablement dispensées par l'École-Club Migros. + 0.15 EPT transféré de l'École d'agriculture pour couvrir la coordination de l'enseignement de la culture générale faite par le SFOP.</p> <p>Enseignants Il s'agit des effectifs au 31 décembre (2024 = année scolaire 24/25). Faits marquants entre 2023 et 2024: - renforcement de la structure ICT-VS (numérique): +1 EPT (retour au niveau de 2022) - renforcement des mesures de transition et de compensation de désavantages (1ère année d'apprentissage): +3.16 EPT - reprise de la formation des apprentis assistants médicaux pour le Haut-Valais: +2.74 EPT - développement des classes d'accueil et d'intégration dans le Haut-Valais: +2.6 EPT - autres variations selon l'évolution des effectifs et du nombre de classes.</p>

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à la formation professionnelle initiale, y compris la maturité professionnelle fédérale ainsi que les autres mesures liées à la formation professionnelle, notamment les mesures préparatoires, d'insertion et la certification professionnelle pour adultes.
Sous-objectifs politiques
1 Développer, consolider et assurer la surveillance de la formation professionnelle initiale en système dual (apprentissage), subsidiairement en école des métiers, en collaboration avec les partenaires du Service de la formation professionnelle, principalement les associations professionnelles et la Confédération, et en tenant compte des objectifs stratégiques suisses de la "Formation professionnelle 2030" (https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/) [PIP] 2 Assurer une gestion et une coordination efficaces des offres de transition, d'intégration socio-professionnelle et de compensation des désavantages, en réponse aux besoins du public concerné, y compris les jeunes migrants, et en collaboration avec d'autres services cantonaux et la Confédération. 3 Mettre en œuvre la numérisation et les nouvelles technologies d'apprentissage (technologie numérique pour l'enseignement/la formation professionnelle). 4 Collaborer avec les autres Services en charge de l'exécution de certaines tâches prévues par la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment le Service des Hautes Écoles (orientation scolaire, professionnelle et de carrière ainsi que la formation continue), le Service de l'enseignement (Écoles des métiers du commerce) et le Service de l'agriculture (École cantonale d'agriculture). 5 Sensibiliser et informer l'économie et la population valaisanne à toutes les possibilités de la certification professionnelle initiale pour adultes qui mènent à l'obtention d'un titre fédéral du secondaire II. 6 Améliorer les infrastructures et moyens nécessaires pour garantir la qualité de la formation professionnelle ainsi que la conformité aux plans de formation.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Consolidation et développement des offres de formation dans nos écoles professionnelles.	31.12.24	31.12.24	■ La formation des apprentis assistants médicaux du Haut-Valais est désormais dispensée à la Berufsfachschule Oberwallis.	
	2 Participation aux diverses réflexions et travaux du processus "Formation professionnelle 2030 et mise en place d'une réflexion à long terme de la place de la formation professionnelle en Valais (qualité et vision).	31.12.24	31.12.24	■ Le SFOP participe activement aux réflexions et travaux en prenant une part active dans les différentes commissions régionales et/ou fédérales.	
	3 Poursuite de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle en collaboration avec les milieux concernés.	31.12.24	31.12.24	■ Face aux défis croissants liés à la pénurie d'apprentis et aux besoins changeants de l'économie valaisanne, le groupe « Offensive de la formation professionnelle » composé de représentants de l'État et des milieux professionnels a travaillé pour définir une vision commune de la formation professionnelle en Valais. Parmi ses propositions figurent la création d'un comité de pilotage supervisant les actions prioritaires, le développement de programmes flexibles et innovants et le renforcement des synergies entre tous les partenaires.	
ad2	4 Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire (secondaire II).	31.12.24		▲ Le Service de la formation professionnelle (SFOP) renforce l'accompagnement des jeunes lors de la transition entre l'école obligatoire et le monde du travail. Les enseignants de première année d'apprentissage jouent un rôle clé en facilitant cette transition, contribuant ainsi à prévenir les résiliations de contrats d'apprentissage.	
	5 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle, des migrants et participation active au Programme d'intégration cantonal – PIC.	31.12.24	31.12.24	■ L'augmentation du nombre de jeunes migrants dans le Haut-Valais nécessite le renforcement des mesures d'intégration. Des offres alternant cours et stages en entreprise ont été mises en place. Elles favorisent l'acquisition de compétences tout en assurant une meilleure intégration au monde professionnel.	
	6 Mise en place d'une coordination cantonale pour les mesures en lien avec les troubles spécifiques des apprentissages, y compris les compensations des désavantages.	31.12.24	31.12.24	■ Un concept cantonal coordonne les mesures de compensation des désavantages, avec pour objectif principal d'intégrer au premier marché du travail les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers.	
ad3	7 Identification et détermination des situations individuelles particulières (case-management).	31.12.24		▲ Une réorganisation des structures de la Transition (T1) et de l'Unité de soutien en formation professionnelle devra permettre d'être encore plus efficient dans ces situations particulières.	
	8 Développement et adaptation des infrastructures permettant la mise en œuvre du numérique dans les écoles professionnelles, en collaboration avec le Centre de compétences ICT-VS et le Service cantonal de l'informatique.	31.12.24		▲ Le SFOP, de par son fort lien avec le monde du travail, suit l'évolution des techniques et des outils numériques. Les priorités incluent le développement d'outils pédagogiques numériques pour les enseignants, l'alignement des moyens d'enseignement avec la réalité professionnelle et l'accès renforcé à l'enseignement numérique pour les jeunes.	
ad4	9 Formation continue des enseignants à l'intégration des nouvelles plateformes et outils informatiques dans l'enseignement professionnel.	31.12.24		▲ A mettre en lien avec la mesure prioritaire no 8. Il faut également considérer qu'un certain nombre d'enseignants à temps partiel pratique au quotidien l'évolution technologique et numérique dans le cadre de leur emploi dans l'économie privée.	
	10 Participation active aux réflexions stratégiques en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes.	31.12.24	31.01.24	■ Les liens avec l'orientation sont aussi un point couvert par les travaux du groupe « Offensive de la formation professionnelle » mentionné à la mesure prioritaire no 3.	

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad5 11 Sensibilisation du public, notamment les entreprises, à la valorisation des compétences au travers de la certification professionnelle pour adultes.	31.12.24		▲ La communication propre aux possibilités de certification professionnelle pour adultes doit être intensifiée.
ad6 12 Etablissement des décisions relatives à la construction des nouveaux bâtiments des sites de Monthei (chimie) et de Martigny (santé/social).	31.12.24		● Le Grand Conseil a augmenté le Fonds FIGI permettant d'envisager de nouvelles infrastructures à Monthei dans le domaine de la chimie et à Martigny dans les domaines de la santé et du social. Néanmoins, le manque de ressources humaines, notamment au Service Immobilier et Patrimoine (SIP), retarde le démarrage des projets concernés.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
				█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Taux de réussite aux procédures de qualification.	90%	90.49%	█ Cela concerne le taux de réussite pour les CFC/AFP.
	2 Coût net moyen par personne en formation (GP13 / nombre de personnes en formation).	7'000	7'285	▲ A mettre en relation avec les tarifs des accords intercantonaux indiqués sous les remarques générales.
	3 Nombre de jeunes sous la responsabilité du SFOP (contrats d'apprentissage, maturité professionnelle à plein temps, classe d'intégration, etc.).	9'800	9'812	█
	4 Nombre de jeunes en formation professionnelle initiale dans les domaines de la santé.	477	507	█ Il s'agit des apprentis "Assistant en soins et santé communautaire - CFC" et des apprentis "Aide en soins et accompagnement AFP" (état au 29.10.24).
	5 Nombre de titres du secondaire II professionnel délivrés.	2'700	2'865	█ 2'410 CFC/AFP et 455 Maturités professionnelles.
	6 Pourcentage des jeunes fréquentant une filière du secondaire II et suivant une formation professionnelle initiale et/ou une maturité professionnelle post-CFC.	56%	57.3%	▲ Selon l'Office fédéral de la statistique pour l'année 2022/2023 (59.02% en 2018/2019).
	7 Nombre de résiliations.	1'400	1'672	● Dont 383 avec le motif "orientation professionnelle". <p>Une grande partie des résiliations sont des résiliations techniques. En plus, il n'y a pas de vérifications si les raisons transmises sont les bonnes.</p>
	8 Taux de réentrée en formation après une résiliation de contrat d'apprentissage.	80%		● Indicateur pas mis en place. <p>A noter qu'il y a environ 24% de résiliations techniques et 15% pour des prestations insuffisantes dans un des 3 lieux de formation. Selon des statistiques fédérales datant de 2023, les résiliations étaient de l'ordre de 24%. La grande majorité des jeunes concernés, soit 78%, ont cependant recommencé une formation professionnelle initiale par la suite.</p>
	9 ■ Nombre de chômeurs de 15 à 24 ans inscrits en juillet indiquant "apprentis" ou "écoliers/étudiants" comme dernière fonction exercée.	200	253	● En juillet 2023, il y avait 572 chômeurs entre 15 et 24 ans (413), soit un taux de 3.4% (2.5). Tant le nombre 2023 que 2024 indique les chômeurs de 15 à 24 ans ayant un niveau de formation "École obligatoire inachevée" ou "Formation obligatoire". En 2024 ces deux catégories représentent le 44.23% des chômeurs entre 15 et 24 ans, contre 42.37% en 2023.
	10 Nombre de jeunes sans solution et/ou suivi institutionnel, contactés par les collaborateurs de la T1.	300	462	● Les sollicitations et les interventions de la Plateforme T1 augmentent chaque année avec une prédominance dans le Valais romand.
	11 Pourcentage de résiliations avec le motif "orientation" par rapport au total des résiliations.	20%	22.91%	● $383/1672 = 22.91\%$
	12 Nombre de jeunes dans les classes d'accueil et d'intégration des écoles professionnelles.	450	531	▲ A noter une progression dans le Haut-Valais. Le nombre de ces jeunes dépend des situations géopolitiques à travers le monde. Nous devons nous adapter en termes de ressources pédagogiques (enseignants) et financières (bâtiments par ex.). Ces jeunes peuvent être une solution, partielle, au manque de personnel qualifié dont souffre l'économie valaisanne.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad2</i> 13 Nombre d'apprentis bénéficiant d'une compensation des désavantages.	400				● Un nouveau concept de gestion des mesures de compensation des désavantages est en cours de réalisation. Une première évaluation de l'impact des nouvelles procédures sera possible à la fin de l'année scolaire 24/25.
<i>ad5</i> 14 Nombre de titres de la formation professionnelle initiale obtenus par une procédure de qualification non formelle (art. 32 et validations des acquis).	120	43			● 43 CFC délivrés selon les dispositions de l'article 32 (65 en 2023). Lors des différentes réformes des ordonnances, on observe un abandon progressif de la voie VAE (ex cuisiniers, informaticiens) au profit de l'inscription directe aux examens finaux (Art.32), parfois difficile à mettre en place car un programme de formation sur une année ne suffit plus avec les nouveaux plans de formation (ex. GCD). La Certification Professionnelle pour Adultes est très importante mais elle dépend de la volonté individuelle des adultes à se former et des employeurs. Le SFOP et le SE doivent s'assurer que les jeunes valaisans obtiennent un titre du secondaire II professionnel ou général. Cela passe, notamment, dans les mesures de transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II.
<i>ad6</i> 15 Décision du Conseil d'État prise pour la construction des nouveaux bâtiments des écoles professionnelles de Monthey et de Martigny.	31.12.24				● Aucune décision prise étant donné le manque de ressources humaines dans les Services concernés.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen	7'999'617.87	1'226'867.73	6'772'750.14
P1101 Gestion des contrats d'apprentissage	608'882.30	5'071.21	603'811.09
P1102 Surveillance et qualité de la formation	880'415.19	11'657.07	868'758.12
P1103 Gestion des examens (CFC et promotions annuelles)	4'485'796.38	941'773.98	3'544'022.40
361 Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	814'187.49		814'187.49
Solde dépenses/recettes du produit	3'671'608.89	941'773.98	2'729'834.91
P1104 Gestion du système des Rails-Checks	1'871'972.04	159'265.47	1'712'706.57
P1105 Gestion des cours pour formateurs en entreprise	152'551.96	109'100.00	43'451.96
GP12 Formation professionnelle initiale - enseignement	110'815'209.25	39'325'576.27	71'489'632.98
P1201 Écoles cantonales, SFOP - formation duale	55'430'368.18	18'826'885.81	36'603'482.37
P1202 Écoles subventionnées - formation duale	5'809'248.00	-266'565.00	6'075'813.00
361 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	4'765'782.00		4'765'782.00
363 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	1'043'466.00		1'043'466.00
Solde dépenses/recettes du produit		-266'565.00	266'565.00
P1203 Écoles cantonales, SFOP - formation plein temps	18'162'463.61	7'158'218.09	11'004'245.52
P1204 Écoles subventionnées - formation plein temps	4'497'535.00	47'299.00	4'450'236.00
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	1'001'634.00		1'001'634.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	3'495'901.00		3'495'901.00
Solde dépenses/recettes du produit		47'299.00	-47'299.00
P1205 Écoles cantonales, SFOP - cours interentreprises	11'130'036.66	6'042'280.23	5'087'756.43
P1206 Cours interentreprises (hors écoles cantonales)	1'582'009.40	3'743.00	1'578'266.40
363 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	1'582'009.40		1'582'009.40
Solde dépenses/recettes du produit		3'743.00	-3'743.00
P1207 Écoles cantonales, SFOP - maturités à plein temps	5'780'289.92	1'908'461.86	3'871'828.06
P1208 Écoles subventionnées - maturités à plein temps	432'793.67		432'793.67
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	115'300.00		115'300.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	317'493.67		317'493.67
P1209 Certification professionnelle pour adultes	689'789.86	152'631.95	537'157.91
P1210 Écoles cantonales - classes d'accueil, d'intégration et préapprentissage professionnel	7'300'674.95	5'452'621.33	1'848'053.62
GP13 Formation prof. supérieure et form. continue	134'035.51	20'140.00	113'895.51
P1301 Form. prof. sup. et cont. par écoles prof. cant.	134'035.51	20'140.00	113'895.51
GP14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof	2'435'683.39	93'164.66	2'342'518.73
P1401 Transition T1	1'950'335.51	91'722.71	1'858'612.80
P1402 Unité de soutien en formation professionnelle	485'347.88	1'441.95	483'905.93

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP15 Recherche et développement, relations publiques	2'384'102.32	28'037.52	2'356'064.80
P1501 Gestion de projets	24'465.01	37.42	24'427.59
P1502 Santé, sécurité au travail	75'206.73	0.10	75'206.63
P1503 ICT/ Gestion des données/coordination informatique	2'088'533.98		2'088'533.98
P1504 Promotion, communication, valorisation form. prof.	195'896.60	28'000.00	167'896.60
Total	123'768'648.34	40'693'786.18	83'074'862.16

Remarques

Accords intercantonaux (36) :

Les tarifs prévus par l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) sont les suivants:

- fr. 7'800 (21/22 et 22/23), fr. 7'900 (23/24), fr. 8'100 (24/25) et fr. 8'200 (25/26) pour les formations duales,
- fr. 14'400 (21/22), fr. 14'700 (22/23), fr. 14'800 (23/24), fr. 15'700 (24/25) et fr. 15'800 (25/26) pour les formations à plein temps.

Subventions reçues/à recevoir de la Confédération par l'intermédiaire du SEFRI (Rubrique 46) :

Le nombre de forfaits dépend du nombre d'apprentis et le montant des forfaits des crédits à disposition de la Confédération (SEFRI).

Réalisation 2022: 7'091 forfaits "dual" à fr. 2'933 et 2'038 forfaits plein temps à fr. 4'777 = fr. 30'529'974

Réalisation 2023: 7'021 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 1'974 forfaits plein temps à fr. 4'820 = fr. 30'267'597

Budget 2024: 7'091 forfaits "dual" à fr. 2'908 et 2'038 forfaits plein temps à fr. 4'737 = fr. 30'271'826

Réalisation 2024: 6'983 forfaits "dual" à fr. 2'978 et 1'952 forfaits plein temps à fr. 4'902 = fr. 30'362'750

OP 1
 Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche
 B24 192'765'100 net
 C24 188'681'069.85 net

GP 11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert. B24 705'845 net C24 465'089.92 net	GP 12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche B24 99'164'542 net C24 96'561'293.89 net	GP 13 Garantir et développer les études à distance en VS B24 7'868'611 net C24 7'745'539.48 net	GP 14 Etudes subventionnées hors canton B24 76'757'767 net C24 75'508'636.45 net
GP 15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement B24 0 net C24 733'657.45 net	GP 16 Orientation scolaire et professionnelle B24 7'556'390 net C24 6'999'806.39 net	GP 17 Formation continue B24 711'945 net C24 667'046.27 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	255'507'058.04	270'105'000	265'501'380.13	-4'603'620
30 Charges de personnel	11'576'321.08	12'348'300	11'890'798.15	-457'502
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'337'357.96	8'909'800	8'594'229.79	-315'570
36 Charges de transferts	169'045'919.24	180'816'300	178'098'434.92	-2'717'865
37 Subventions redistribuées	66'241'533.53	67'882'900	66'655'415.53	-1'227'484
39 Imputations internes	305'926.23	147'700	262'501.74	114'802
4 Revenus	80'600'606.77	79'719'600	79'053'154.64	-666'445
42 Taxes et redevances	5'619'832.50	5'552'000	6'024'157.65	472'158
43 Revenus divers	-214'617.16	-120'000	-246'028.75	-126'029
44 Revenus financiers	330'000.00	313'500	313'500.00	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	286'127.91	145'500	108'858.93	-36'641
46 Revenus de transferts	4'246'709.29	3'583'500	4'597'404.88	1'013'905
47 Subventions à redistribuer	66'241'533.53	67'882'900	66'655'415.53	-1'227'484
48 Revenus extraordinaires	3'833'712.70	2'293'000	1'412'566.91	-880'433
49 Imputations internes	257'308.00	69'200	187'279.49	118'079
Excédent de charges	174'906'451.27	190'385'400	186'448'225.49	-3'937'175
5 Dépenses d'investissement	4'228'925.90	2'594'700	2'346'063.55	-248'636
52 Immobilisations incorporelles	0.00	0	733'657.45	733'657
54 Prêts	170'268.00	86'700	86'620.00	-80
56 Propres subventions d'investissement	4'058'657.90	2'508'000	1'525'786.10	-982'214
6 Recettes d'investissement	224'945.20	215'000	113'219.19	-101'781
63 Subventions d'investissement acquises	224'945.20	215'000	113'219.19	-101'781
Dépenses nettes d'investissement	4'003'980.70	2'379'700	2'232'844.36	-146'856
Insuffisance de financement	178'910'431.97	192'765'100	188'681'069.85	-4'084'030

Explication des écarts financiers
30 : Essentiellement lié à des vacances de postes ponctuelles en cours d'année.
31 : Volume des honoraires (mandats avec tiers) moins important que prévu au budget.
36 : - Accords intercantonaux (AIU; AHES; AES; HES-SO), (-1.0 mio) : essentiellement lié à l'AES (-0.7 mio) suite à une baisse importante du nombre d'étudiants constatée dans les filières ES hors canton notamment dans le domaine de la santé et également du social. - Subv. HES-SO Valais-Wallis (-0.7 mio), principaux impacts : subv. formations ES travail social en lien avec le remboursement d'un reliquat de 0.3 mio suite au controlling 2023 ainsi qu'un reliquat de 0.2 mio relatif à la subv. de l'adaptation des salaires au renchérissement. - Subv. Fondation ES Santé Valais-Wallis (-0.6 mio) : subvention versée inférieure au budget suite au bon résultat du compte 2023 de la Fondation.
37 et 47(net=0) : Contributions de la HES-SO redistribuées à la HES-SO Valais-Wallis et contributions de la CDIP (AIU) redistribuées à UniDistance.
42 : Ventes de la CECAME supérieures au budget (+0.5 mio).
46 : Notamment subv. fédérale non prévue au budget en lien avec l'application de l'initiative fédérale pour des soins infirmiers forts (+0.6 mio).
48 : Prélèvement sur le fonds du 21e siècle pour financer les subv. d'investissements versées à l'EPFL Valais-Wallis (cf. rub. 56).
52 : Investissement pour le développement du moyen d'enseignement scolaire Allegro (musique) élaboré conjointement par le canton du Valais et le canton de Fribourg.
56 : Subv. d'investissements versées à l'EPFL Valais-Wallis inférieures au budget.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	66.50	67.70	67.70
Enseignants	0.04	0.04	0.04

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche
Sous-objectifs politiques
1 Contribuer au développement socio-économique et culturel du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances 2 Consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisannes et des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et filières de formation tertiaire sur le plan national et international [PIP] 3 Renforcer la formation et la recherche universitaires en Valais [PIP] 4 Rechercher des synergies entre institutions au niveau de la formation et de la recherche 5 Piloter, évaluer et soutenir la formation tertiaire [PIP] 6 Mettre en oeuvre la loi cantonale sur la formation continue des adultes 7 Mettre en oeuvre l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément aux dispositions légales

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 1 Mise en oeuvre, en collaboration avec les autres cantons, le Rectorat HES-SO et la HES-SO Valais, de la convention d'objectifs avec la HES-SO 2021-2024 et participation aux travaux préparatoires de la convention d'objectifs 2025-2028 et du plan financier correspondant.	31.12.24	31.12.24	<p>■ La convention d'objectifs HES-SO 2025-2028, accompagnée de son plan financier, a été élaborée et finalisée dans un travail de collaboration entre le Collège des chefs de service et le Rectorat de la HES-SO, puis adoptée par le Comité gouvernemental lors de sa séance de septembre 2024. Cette convention, dans la continuité de la période précédente, donne les orientations stratégiques de la HES-SO dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et innovation, des contributions à la société et des politiques institutionnelles pour les quatre prochaines années.</p>
	31.12.28		<p>▲ En 2024 a eu lieu le concours d'architecture pour le projet. Les travaux de la commission de construction ont débuté au début de l'année 2025 et le message pour le Grand Conseil sera finalisé d'ici la fin de l'année 2025.</p>
ad3 3 ★ Accompagnement d'Unidistance vers l'accréditation en tant qu'Université en 2027	31.12.25	31.12.24	<p>■ Le Conseil d'Etat a nommé le groupe de travail "loi sur l'Université du Valais". Ce dernier a proposé en janvier 2025 un avant-projet de loi soumis à consultation. En parallèle, le service a lancé fin 2024 les travaux en vue de la planification intégrée pluriannuelle 2026-2029.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le Grand Conseil a adopté la LEHER le 15 mai 2024. A l'issue du délai référendaire, le Conseil d'Etat a décidé de l'entrée en vigueur de la loi pour le 1er janvier 2026.</p>
ad4 6 Mesures d'incitation et de soutien pour des projets interinstitutionnels dans les domaines de la recherche et de la formation.	31.12.24	31.12.24	<p>■ L'IDIAP a reçu une décision de reconnaissance d'institution de recherche d'importance nationale et de soutien financier pour la période 25-28 (16 mios) de la part de la Confédération fin décembre 2024.</p>
	31.12.27	31.12.24	<p>■ Les projets interinstitutionnels décidés en 2023 se sont terminés (5 projets pour une subvention cantonale de 0.5 mio). En 2024, 7 nouveaux projets (subvention de 0.9 mio) ont été autorisés sur les thématiques : défi de la transformation numérique de la société valaisanne, transition énergétique et innovation pédagogique.</p>
ad5 7 Demande de soutien des projets du Canton du Valais préparés par la Task Force concernant l'offensive formation suite à l'initiative "pour des soins infirmiers forts" auprès de la Confédération (échéance fin du 1er semestre 2024 pour le dépôt des projets).	31.12.27	30.08.24	<p>■ La demande a été déposée le 30.08.2024 pour un montant total de 5 mios (50% Confédération, 50% Canton). Les contributions demandées portent sur le soutien à la formation pratique pour les institutions accueillant des stagiaires en soins infirmiers HES et ES, les aides individuelles à la formation en soins infirmiers et des mesures d'amélioration de la qualité de la formation.</p>
	31.12.24	31.12.24	<p>■ Le cours Education des choix a totalement été déployé dans le Valais romand sur les 9-10-11 CO. Le choix du cours pour le Haut-Valais est maintenu sur le moyen actuel.</p>

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1 1 Instituts univ. - Volume financier de la recherche dans les institutions tertiaires en Valais (en millions de CHF)	124	124	■	Augmentation de +6%, soit +6.9 mios de chiffres d'affaires entre le réalisé 2023 et 2024.	
ad2 2 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HEU (universités/EPF) hors canton (formations bachelor et master HEU au 15.10 de l'année considérée)	4'128	3'842	■	Selon données OFS au 15.10.2023 En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (-0.3%, -15 étudiants).	
3 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HES hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	1'722	1'693	■	Selon données OFS au 15.10.2023 En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (+1.6%, +26 étudiants). Toutefois, un point d'attention sur les étudiants dans les filières bachelor HEP hors canton (+22%, +26 étudiants) et dans les filières bachelor vaudoises (+10%, +22 étudiants) et bernoises (+8%, +12 étudiants), principalement dans le domaine de la santé.	
4 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les ES hors canton (ES au 15.10 de l'année considérée)	506	522	■	Selon données OFS au 15.10.2023 En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (-1%, -5 étudiants).	
5 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant une Haute école ou une ES en Valais (ES, bachelor et master au 15.10 de l'année considérée)	2'369	2'255	■	Selon données OFS au 15.10.2023 HES (HES-SO VS, HEP, HEMU site de Sion, FFHS) = 1'844 contre 1'868 l'année précédente HEU (UniDistance) = 111 contre 121 l'année précédente ES = 300 contre 273 l'année précédente TOTAL : 2'255 contre 2'262 l'année précédente.	
6 Nombre d'étudiants fréquentant les ES en Valais (ES au 15.10 de l'année considérée)	481	449	▲	Selon données OFS provisoires au 15.10.2023. En comparaison avec l'année précédente, il y a une baisse du nombre d'étudiants (-3%, -14 étudiants). La baisse est essentiellement liée aux 18 étudiants étrangers en moins à l'ES Vatel entre la rentrée 22/23 et 23/24. Le nombre d'étudiants étrangers pour la rentrée 24/25 est supérieur à 22/23.	
7 Nombre de diplômes (Bachelor + Master) délivrés par les institutions tertiaires en Valais: HES, ES, UNI	1'507	1'557	■	Selon données des institutions en 2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre de diplômes +5.6%, +83 diplômes) liée à la HEP-VS, la FFHS et UniDistance.	
8 Ratio : Nombre d'étudiants valaisans dans les Hautes écoles en Valais par rapport aux étudiants valaisans dans les Hautes écoles hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	35%	35%	■		
9 Ratio: coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche en Valais par rapport aux coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche hors-Valais	140%	138%	■	En comparaison avec l'année précédente (2023: 124%), les coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche en Valais ont augmenté principalement avec la révision de la loi sur les communes sièges ainsi que les subventions pour les instituts universitaires et la Ra&D à la HES-SO Valais-Wallis.	
10 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	469	449	■	Selon données HES au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (+7.7%, +32 étudiants).	
11 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de santé de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	479	452	■	Selon données HES au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants +0.7%, +3 étudiants).	

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 12 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de travail social de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	469	481	■ Selon données HES au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (+1.2%, +6 étudiants).
13 Nombre d'étudiants à l'Ecole de design et haute école d'arts de la HES-SO Valais (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	84	72	▲ Selon données HES au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une baisse du nombre d'étudiants (-10%, -8 étudiants dont 7 étudiants en bachelor).
14 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de gestion de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	802	661	▲ Selon données HES au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (+0.9%, +6 étudiants). A noter également que le nombre d'étudiants à la HEG est en hausse pour les étudiants de 1ère année (+15%, +35 étudiants).
15 Nombre d'étudiants à la Fernfachhochschule Schweiz (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	1'756	1'778	■ Selon données OFS au 15.10.2023. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (+3.9%, +67 étudiants).
16 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de Musique - site de Sion (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	60	58	■ Selon données de l'institution au 15.10.2024.
17 Coût par étudiant de la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais (bachelor)	44'800	43'496	■ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (44'869 en 2022).
18 Coût par étudiant de la Haute Ecole de santé de la HES-SO Valais (bachelor)	22'000	22'708	■ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (22'011 en 2022).
19 Coût par étudiant de la Haute Ecole de travail social de la HES-SO Valais (bachelor)	21'600	23'160	▲ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (21'617 en 2022).
20 Coût par étudiant de l'Ecole de design et haute école d'arts de la HES-SO Valais (bachelor + master)	38'900	41'630	▲ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (38'916 en 2022).
21 Coût par étudiant de la Haute Ecole de gestion de la HES-SO Valais (bachelor)	21'000	24'003	● Coût moyen analytique par étudiant 2023 (21'062 en 2022).
22 Coût par étudiant de l'HEMU-Vaud Valais Fribourg (bachelor + master)	50'900	52'520	■ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (50'944 en 2022).
23 Coût par étudiant des formations ES en Valais (tous domaines confondus)	25'400	25'961	■ Coût moyen analytique par étudiant 2023 (25'410 en 2022).
24 Nombre d'étudiants haut-valaisans fréquentant l'école de physiothérapie de Loèche-les-Bains (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	13	19	■ Selon données HES au 15.10.2024 (15.10.2023: 16, 15.10.2022: 17, 15.10.2021: 8).
25 Nombre d'étudiants du Valais romand fréquentant l'école de physiothérapie de Loèche-les-Bains (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	60	69	■ Selon données HES au 15.10.2024 (15.10.2023: 64, 15.10.2022: 58, 15.10.2021: 50).
ad3 26 Nombre d'étudiants à UniDistance (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	2'303	2'078	■ Selon données OFS au 15.10.2023. En comparaison avec l'année précédente, il y a une légère baisse du nombre d'étudiants (-1.9%, -41 étudiants).
27 Coût par étudiant d'UniDistance (bachelor + master)	7'800	9'150	■ Selon données OFS 2023, augmentation de 2% par rapport au compte 2023.
28 Nombre d'étudiants à l'UNIL - site de Sion (master au 15.10 de l'année considérée)	45	29	▲ Selon données de l'institution au 15.10.2024. Stable par rapport à l'année précédente, mais non atteinte des objectifs de croissance.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 29 Nombre d'étudiants à l'UNIGE - site de Sion (master au 15.10 de l'année considérée)	130	131	■ Selon données de l'institution au 15.10.2024.		
ad6 30 Nombre d'acteurs impliqués dans la coordination cantonale en matière de formation continue.	35	50	■ Croissance du nombre d'acteurs impliqués en 2024 sur les différents projets. Structuration de la coordination en matière de formation continue avec le développement de l'Association formation continue valais, du Pôle Formation continue santé et des gouvernances en matière de compétences de base.		
ad7 31 Nombre de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion	300	211	■ VSR: 184; HVS: 27. L'excellente conjoncture et la pénurie de personnel dans tous les secteurs de l'économie expliquent le nombre plus faible que prévu de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion. Le fait d'avoir 50 ans et plus n'est apparemment pas un frein pour trouver du travail dans la conjoncture actuelle.		
32 Nombre d'adultes de plus de 40 ans conseillés dans la gestion de leur carrière après une évaluation de leur employabilité (viamia)	300	296	■ VSR: 236 ; HVS: 60. En plus de ces 296 personnes conseillées, 31 personnes inscrites en 2024 sont en attente d'un rendez-vous en 2025.		
33 Pourcentage de jeunes des écoles publiques sans projet et sans solution à la fin de la scolarité obligatoire	1%	0.17%	■ VSR: 4 jeunes sur un total de 3'129 ; HVS: 2 jeunes sur un total de 645.		
34 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du CO	0.14%	0.13%	■ VSR: 9.7 COSP pour 7'628 élèves (soit 1 COSP pour 786 élèves) ; HVS: 3.5 COSP pour 2'292 élèves (soit 1 COSP pour 655 élèves).		
35 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du Secondaire II général	0.08%	0.09%	■ VSR: 4.9 COSP pour 6'125 élèves (soit 1 COSP pour 1'250 élèves) ; HVS: 1.4 COSP pour 1'293 élèves (soit 1 COSP pour 924 élèves).		
36 Nombre de jeunes de 15 à 25 ans inscrits à l'ORP et sans diplôme du Secondaire II ayant bénéficié d'une mesure d'évaluation de leur aptitude au placement et de développement de la maturité vocationnelle (Eval T1)	220	251	▲ VSR: 235 ; HVS : 16 Le taux de chômage dans la tranche d'âge des 15-24 ans a augmenté de 40% en 2024 (689 jeunes, soit 1.8% de population VS 15-24 ans contre 493 jeunes en 2023, soit 1.3%). Les CIO ont été davantage sollicités par les ORP pour des bilans d'orientation. De plus, depuis juillet 2024, une nouvelle mesure d'évaluation de l'aptitude au placement est expérimentée au CIO de Monthey, sous le nom de « EvalT1+ » et les jeunes de 15 à 25 ans inscrits au chômage dans cette région ont été intégrés systématiquement à cette démarche.		

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert.	467'328.67	2'238.75	465'089.92
P1101 Veille stratégique & évaluation form. tertiaire	302'457.91	2'020.92	300'436.99
P1102 Statistiques de la formation	40'948.06	103.13	40'844.93
P1103 Pilotage formation continue des enseignants	123'922.70	114.70	123'808.00
GP12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche	155'752'527.92	59'191'234.03	96'561'293.89
P1201 Assurer les conditions cadres et la coordination	155'214'915.76	59'184'051.53	96'030'864.23
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants en Valais	39'516'044.24		39'516'044.24
361 Contribution au Canton de Vaud pour la HEMU- site de Sion	976'797.00		976'797.00
361 Contribution du Valais à la HEMU - site de Sion	920'000.00		920'000.00
363 Chaires EPFL Valais Wallis	13'800'000.00		13'800'000.00
363 Fondation ES Santé Valais-Wallis	4'450'000.00		4'450'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis formations ES Education de l'enfance et Action socioprofessionnelle	2'416'360.00		2'416'360.00
363 HES-SO Valais-Wallis modules complémentaires en santé	1'020'900.00		1'020'900.00
363 HES-SO Valais-Wallis stages HES en santé	2'123'184.00		2'123'184.00
363 Observatoire valaisan du Tourisme	250'000.00		250'000.00
363 Subvention à la HES-SO Valais-Wallis pour infrastructures	8'885'999.99		8'885'999.99
363 Subvention cantonale à la HES-SO Valais-Wallis pour la Ra&D	3'700'000.00		3'700'000.00
370 Enveloppe HES-SO redistribuée à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations de niveau HES	56'075'735.78		56'075'735.78
470 Enveloppe HES-SO reçue à redistribuer à la HES-SO Valais-Wallis		56'075'735.78	-56'075'735.78
489 Fonds du 21e siècle : financement des subventions d'investissements		1'412'566.91	-1'412'566.91
560 EPFL Valais-Wallis: Démonstrateurs	393'594.00		393'594.00
560 EPFL Valais-Wallis: Equipements scientifiques ALPOLE (EPFL Valais-Wallis)	955'316.65		955'316.65
560 EPFL Valais-Wallis: fonds de démarrage	176'875.45		176'875.45
Solde dépenses/recettes du produit	19'554'108.65	1'695'748.84	17'858'359.81
P1202 Définir et suivre les mandats de prestations	429'806.18	5'746.00	424'060.18
P1203 Assurer la surveillance selon les bases légales	107'805.98	1'436.50	106'369.48
GP13 Garantir et développer les études à distance en VS	18'326'655.73	10'581'116.25	7'745'539.48
P1301 Garantir et développer les études à distance en VS	18'326'655.73	10'581'116.25	7'745'539.48
370 Montant de l'accord intercantonal universitaire redistribué à Unidistance pour les étudiants non valaisans	10'579'679.75		10'579'679.75
470 Montant accord intercantonal universitaire à redistribuer à Unidistance		10'579'679.75	-10'579'679.75
Solde dépenses/recettes du produit	7'746'975.98	1'436.50	7'745'539.48

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP14 Etudes subventionnées hors canton	75'515'818.95	7'182.50	75'508'636.45
P1401 Accords intercant. AHES/AESS/AIU/HES-SO (hors VS)	75'515'818.95	7'182.50	75'508'636.45
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants valaisans hors Canton	10'663'797.01		10'663'797.01
361 Contribution pour les étudiants universitaires valaisans hors Canton en vertu de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	45'051'525.00		45'051'525.00
361 Contributions versées à des écoles HES et ES hors canton accueillant des étudiants valaisans	19'078'291.31		19'078'291.31
Solde dépenses/recettes du produit	722'205.63	7'182.50	715'023.13
GP15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement	6'556'739.02	5'823'081.57	733'657.45
P1501 Centrale cantonale des moyens d'enseignement	6'556'739.02	5'823'081.57	733'657.45
GP16 Orientation scolaire et professionnelle	10'230'692.92	3'230'886.53	6'999'806.39
P1601 Orientation - activité Etat	7'275'447.23	358'957.30	6'916'489.93
P1602 Orientation - activités et mandats divers	2'955'245.69	2'871'929.23	83'316.46
GP17 Formation continue	997'680.47	330'634.20	667'046.27
P1701 Formation continue	997'680.47	330'634.20	667'046.27
Total	267'847'443.68	79'166'373.83	188'681'069.85

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

OP 1
 Promouvoir la protection et l'aide
 à la jeunesse
 B24 65'887'300 net
 C24 65'370'107.04 net

GP 11 Placements et mesures contractualisées B24 44'428'199 net C24 44'507'632.97 net	GP 12 Promotion et soutien B24 705'715 net C24 338'105.12 net	GP 13 Education sociale et promotion de la santé B24 1'175'983 net C24 1'484'483.22 net	GP 14 Protection de l'enfant B24 7'430'852 net C24 6'247'092.15 net
GP 15 Conseil atif/psychologie/logopédie/psychor B24 9'724'414 net C24 10'468'254.47 net	GP 16 Education précoce spécialisée B24 2'422'137 net C24 2'324'539.11 net		

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	74'862'225.12	81'238'700	82'303'028.58	1'064'329
30 Charges de personnel	20'503'588.40	21'203'100	21'813'333.71	610'234
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'888'631.87	2'154'700	2'099'841.55	-54'858
36 Charges de transferts	46'699'143.23	52'145'900	51'307'867.72	-838'032
37 Subventions redistribuées	4'622'018.00	4'806'900	4'933'055.00	126'155
38 Charges extraordinaires	220'000.00	0	972'540.00	972'540
39 Imputations internes	928'843.62	928'100	1'176'390.60	248'291
4 Revenus	17'187'914.25	17'101'400	17'884'286.75	782'887
40 Revenus fiscaux	368.00	400	288.00	-112
42 Taxes et redevances	3'076'243.85	2'826'600	3'409'232.15	582'632
46 Revenus de transferts	8'189'484.40	9'467'500	8'987'183.45	-480'317
47 Subventions à redistribuer	4'622'018.00	4'806'900	4'933'055.00	126'155
48 Revenus extraordinaires	1'299'800.00	0	554'528.15	554'528
Excédent de charges	57'674'310.87	64'137'300	64'418'741.83	281'442
5 Dépenses d'investissement	1'697'729.12	1'750'000	951'365.21	-798'635
52 Immobilisations incorporelles	16'970.29	470'000	177'223.58	-292'776
56 Propres subventions d'investissement	1'680'758.83	1'280'000	774'141.63	-505'858
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'697'729.12	1'750'000	951'365.21	-798'635
Insuffisance de financement	59'372'039.99	65'887'300	65'370'107.04	-517'193

Explication des écarts financiers

31 : Il y a eu globalement moins de frais (téléphone, représentation, honoraires). Les redevances des loyers FIGI sont comptabilisées sur cette rubrique.

36 : Au niveau des institutions (-76'815), il y a eu plus de journées « enfants non valaisans » que budgétisées. Pour la petite enfance (+168'288), le budget a été dépassé suite à l'augmentation de capacité d'accueil dans plusieurs structures. Il y a également eu moins de projets des jeunes et pour les pratiques innovantes et stratégie numérique (-274'695). Il y a aussi eu moins de placements hors canton (-971'131) mais plus de mesures ambulatoires (312'025).

38 : Création d'un fonds spécial pour St-Raphaël (972'540).

46 : Le calcul du forfait scolaire se fait avec une année de décalage. Il est difficile d'être plus précis, d'autant plus que le calcul doit tenir compte de l'âge des jeunes concernés au moment du placement, ainsi que des placements hors canton.

48 : Utilisation des fonds spéciaux pour la Chaloupe et l'Institut St-Raphaël et échéance d'un fonds spécial pour St-Raphaël.

56 : Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu, mais un fonds spécial a été créé (voir rubrique 38).

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	127.60	138.00	141.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 3 postes de logopédistes

OBJECTIF POLITIQUE

Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes

Sous-objectifs politiques

- 1 Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP]
- 2 Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans
- 3 Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination de leurs activités au niveau des communes et des régions et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société
- 4 Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement
- 5 Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être [PIP]

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement du projet "Centre de transition et d'accueil d'urgence" et construction du nouveau FJT, Institut St-Raphaël (concours d'architecture)	31.12.24		● Développement du projet CAT : Difficultés à trouver un lieu. En stand-by pour l'instant. Construction du FJT : Ce projet a pris du retard pour différentes raisons. La décision du GC pour autoriser le subventionnement de ce projet doit être prise lors de la session du GC du mois de février 2025.
	2 Suivi de l'application des recommandations de l'audit OFJ 2020 (audit en 2024)	31.12.24	31.12.24	■ Les recommandations de l'audit ont toutes été appliquées.
	3 Optimisation de la mise en place de la nouvelle microstructure au foyer La Chaloupe	31.12.24	31.12.24	■ La 4ème structure s'appelle Le Cocon. Le concept pédagogique a été validé par le SCJ et l'OFJ. Structure provisoire en attendant la construction. La clause du besoin a été déterminée.
	4 Développement d'un outil informatique (Mendix) pour le suivi des demandes de placements et mesures	31.12.24		▲ Nom de l'outil : E-Mesures. Le projet est分裂 en deux modules. Le premier module concernant l'OPE est entré en vigueur au 1er janvier 2025. Le deuxième module concernant la Section des placements sera finalisé durant l'année 2025.
	5 Mise en oeuvre de la formation des professionnels dans le cadre du projet enfants allophones	31.12.25		▲ 1 journée de formation sur 2024. Intensification prévue sur 2025.
ad2	6 Mise en oeuvre du contrôle des informations liées au casier judiciaire (Vostra)	31.12.24		▲ La plateforme entre le SCJ et les structures devrait faciliter l'importation des données dans VOSTRA et permettre d'effectuer les contrôles de manière systématique et simplifiée. Jusqu'ici les nouveaux collaborateurs ont été contrôlés manuellement et individuellement.
	7 Création d'une plateforme d'échange d'informations entre les structures d'accueil et le SCJ	31.12.24		▲ Création de la plateforme quasi terminée. Mise en production prévue pour juin 2025
	8 Encouragement et suivi des projets innovants (développement de locaux pour jeunes par le Jast Westlicher Raron et Jast Leuk)	31.12.24		■ Mesure permanente. Sur 2024, fête des 10 ans du JAST OW et développement des locaux pour jeunes.
ad3	9 Conduite du groupe de travail et gestion du projet plateforme "jeunes" (interdépartements + acteurs externes)	31.12.24	31.12.24	■ Plateforme Reglo mise à disposition des jeunes, et active désormais sur Insta. Son contenu est continuellement enrichi.
	10 Suivi et participation au projet Agenda 2030 "Jugend partizipiert"	31.12.24		▲ Arrêt maladie de la coordinatrice du projet et reprise partielle par sa remplaçante. Activités reportées et en principe finalisées sur 2025-2026.
	11 Optimisation de la mise en place du parlement des jeunes	31.12.25	31.12.24	■ 1ère séance a eu lieu en février 2024 dans la salle du Grand Conseil, avec la nomination du bureau ainsi que le travail en groupe des jeunes afin de faire émerger différents thèmes qui seront traités dans le courant de l'année.
	12 Coordination de la participation des enfants valaisans à la conférence romande	31.12.24	23.11.24	■ Participation à la conférence romande du 20 au 23 novembre 2024, avec des projets concrets émanant des enfants.
	13 Suivi et soutien de la Fédération des jeunesse valaisannes	31.12.24	31.12.24	■ Les jeunesse valaisannes se sont rassemblées en 2024 à Orsières.
ad4	14 Mise en place d'un processus qualité des prestations EDICS de l'OPE - documentation des processus du travail (50 identifiés) dans un format BPMN	31.12.24		▲ En cours de finalisation. Description des processus terminée (44). Plateforme par contre peu efficiente. Mise en place d'un référent par processus avec discussion chaque trimestre pour assurer leur mise à jour permanente.
	15 Augmentation du nombre de familles d'accueil tiers et implémentation des nouvelles recommandations pour le défrairement des familles d'accueil	31.12.24	31.12.24	■ Plus de 20 nouvelles familles au 31.12.2024, qui permettent notamment de compenser quelques fins d'engagement.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad4 16 Formation des intervenants à l'évaluation et l'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violences domestiques selon les recommandations du guide de la conférence suisse contre les violences domestiques 17 Participation de l'OPE à la mise en place à la diffusion d'un module de formation pour les professionnels sur la maltraitance envers les enfants en partenariat avec le Ministère public, les APEA et la police	31.12.24	31.12.24	▲ Encore une formation prévue en 2025 pour les intervenants, il s'agit de la formation DOSAVI. Formation mise en place par la HES SO et par le service Egalité à la famille.
	31.12.24	31.12.24	■ Travail réalisé en collaboration avec les différents partenaires, mise à jour des différentes procédures, et mise en évidence des infos sur le site du SCJ
ad5 18 Implémentation du concept de protection des jeunes des écrans (éducation numérique responsable) 19 Poursuite de l'implémentation du projet pilote IPI (intervention précole intensive) pour les enfants avec un diagnostic de trouble du spectre autistique 20 Participation au Comité cantonal de pilotage autisme et informer le CE de la mise en oeuvre des mesures IPI et de leur évaluation	31.12.25	31.12.24	■ Formation par centre CDTEA et CPE (Consultation Parents Enfants) sur les outils mis à disposition pour le projet
	31.12.25	31.12.24	■ 6 enfants ont débuté l'intervention précoce intensive en août-septembre 2023 pour une durée de 2 ans. 6 autres enfants les remplaceront en août 2025. Bilan très positif pour les enfants tout comme pour les familles. ■ Bilan transmis au CE à la fin 2024.
21 Réalisation d'une évaluation intermédiaire de l'efficience du projet 22 Développement d'un nouveau concept de tests CDTEA 23 Renforcement du travail interdisciplinaire en vue de la forte demande (logopédie, psychologie et psychomotricité)	31.12.24	31.12.24	■ Bilan intermédiaire transmis au CE à la fin 2024.
	31.12.24	31.12.24	■ Visite de la Testzentrale à Berne (fournisseur des tests) en février 2024, et harmonisation des tests par profession réalisée. ■ Mise en place d'un premier entretien interdisciplinaire, si besoin.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2	1 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi	9'400	9'766	■
	2 Nbre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil	4'100	3'747	▲
ad3	3 Nbre de rencontres avec les instances politiques/communales	30	32	■
	4 Nbre de projets réalisés dans le domaine des activités extra-scolaires de loisirs soutenus par le délégué à la jeunesse	50	21	▲ 10 projets "hors critères"; relance de la communication autour de l'existence de la commission; début 2025, 10 projets ont déjà été déposés (session de janvier)
ad4	5 Nombre de projets innovants soutenus à hauteur de 50%		0	■ Indicateur erroné. Soutien max. à 49%.
	6 Nombre de projets innovants soutenus à moins de 50%		5	■
ad4	7 Nombre de projets innovants qui n'ont pas pu être soutenus pour des raisons budgétaires		0	■
	8 Nbre de familles d'accueil disponibles	110	113	■
ad4	9 Nombre de familles d'accueil d'urgence	5	6	■
	10 Nbre de familles d'accueil professionnelles (1 dans les 3 régions)	1	4	■
ad4	11 Nbre de nouveaux cas suivis	550	687	■
	12 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	50	15	▲
ad4	13 Nbre de cas qui continuent à être suivis	1'250	1'298	■
	14 Nbre d'enfants suivis (globalement)	1'850	2'000	■
ad5	15 Evaluation de la satisfaction de nos partenaires en ce qui concerne la qualité de nos prestations	0	1	■
	16 Nbre de nouveaux cas suivis	2'500	2'221	■
ad5	17 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	500	722	▲ On enregistre un nombre supérieur à l'objectif (722 au lieu de 500 estimés) mais qui reste en forte diminution par rapport aux années précédentes. Ce qui est rassurant puisque cela signifie que la situation a été relativement bien suivie puisque l'enfant ne revient pas. Les équipes peuvent ainsi se concentrer sur les nouvelles situations.
	18 Nbre de cas qui continuent à être suivis	4'500	5'180	■
ad5	19 Nbre d'enfants suivis (globalement)	7'500	8'123	■
	20 Pourcentage d'enfants intégrés dans une structure préscolaire et scolaire	70	73	■
ad5	21 Nbre d'enfants TSA préscolaires à suivre par année avec intervention précoce spécialisée intensive	34	6	▲ Nbre d'enfants en fonction des disponibilités budgétaires
	22 Nbre d'heures d'intervention précoce spécialisée intensive à effectuer par année pour les enfants TSA préscolaires	21'600	3'569	▲ Nbre d'heures en fonction des disponibilités budgétaires

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad5 23 Nbre d'EPT à créer pour les suivis en intervention précoce spécialisée intensive	3	3	■		

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Placements et mesures contractualisées	54'127'419.45	9'619'786.48	44'507'632.97
P1101 Institutions, mesures ambulatoires et colonies	19'964'430.06	9'612'882.22	10'351'547.84
363 Subvention des institutions d'éducation spécialisée valaisanne (5)	11'894'684.69		11'894'684.69
391 Placements à la MET de Pramont	994'827.30		994'827.30
Solde dépenses/recettes du produit	7'074'918.07	9'612'882.22	-2'537'964.15
P1102 Surveillance et financement accueil à la journée	34'162'989.39	6'904.26	34'156'085.13
363 Subvention des structures d'accueil de la petite enfance et des associations de parents d'accueil	33'876'488.25		33'876'488.25
Solde dépenses/recettes du produit	286'501.14	6'904.26	279'596.88
GP12 Promotion et soutien	339'286.76	1'181.64	338'105.12
P1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	339'286.76	1'181.64	338'105.12
GP13 Education sociale et promotion de la santé	1'498'282.86	13'799.64	1'484'483.22
P1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	1'498'282.86	13'799.64	1'484'483.22
GP14 Protection de l'enfant	10'824'274.70	4'577'182.55	6'247'092.15
P1401 Protection des enfants	10'824'274.70	4'577'182.55	6'247'092.15
363 Placements hors canton et mesures ambulatoires	4'181'199.71		4'181'199.71
Solde dépenses/recettes du produit	6'643'074.99	4'577'182.55	2'065'892.44
GP15 Conseil éducatif/psychologie/logopédie/psychomotr.	13'932'858.83	3'464'604.36	10'468'254.47
P1501 Consultation/thérapie/examens/rapp./expertises	13'932'858.83	3'464'604.36	10'468'254.47
GP16 Education précoce spécialisée	2'532'271.19	207'732.08	2'324'539.11
P1601 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	2'532'271.19	207'732.08	2'324'539.11
Total	83'254'393.79	17'884'286.75	65'370'107.04

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	336'755'414.75	356'595'700	360'482'830.72	3'887'131
Revenus et recettes	352'295'569.50	372'124'900	382'929'480.75	10'804'581
Excédent de financement	15'540'154.75	15'529'200	22'446'650.03	6'917'450
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Service juridique de la sécurité et de la justice	8'082'169.40	8'244'200	8'513'326.83	269'127
Police cantonale	89'601'796.20	90'663'500	87'973'801.84	-2'689'698
Service de la sécurité civile et militaire	5'210'339.37	7'070'800	8'718'470.07	1'647'670
Service de la circulation routière et de la navigation	-78'898'260.58	-80'986'400	-80'737'414.35	248'986
Service de l'application des peines et mesures	25'191'954.76	33'902'300	28'922'562.46	-4'979'738
Service de la population et des migrations	3'702'364.33	6'721'000	4'883'345.74	-1'837'654
Service des affaires intérieures et communales	7'643'255.29	7'953'500	7'742'403.24	-211'097
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	2'415'865.27	2'041'000	3'031'709.58	990'710
Service de la géoinformation	5'193'127.87	5'325'600	4'954'607.57	-370'992
Service du registre foncier	-87'809'481.08	-100'594'300	-100'729'700.37	-135'400
Office cantonal du sport	4'126'714.42	4'129'600	4'280'237.36	150'637
Excédent de financement	15'540'154.75	15'529'200	22'446'650.03	6'917'450
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	170'001'718.49	180'533'800	178'426'566.30	-2'107'234
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50'420'588.70	63'898'900	58'286'562.29	-5'612'338
34 Charges financières	111'023.20	124'600	104'015.87	-20'584
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'361'497.17	2'521'300	7'001'610.61	4'480'311
36 Charges de transferts	62'641'274.76	65'000'800	65'919'270.52	918'471
37 Subventions redistribuées	5'037'496.00	4'955'000	5'800'652.75	845'653
38 Charges extraordinaires	3'434'296.15	0	1'594'700.00	1'594'700
39 Imputations internes	26'879'545.76	27'968'100	28'036'628.36	68'528
40 Revenus fiscaux	187'112'852.45	205'527'500	202'194'488.61	-3'333'011
41 Patentés et concessions	2'981'305.00	3'130'000	2'901'393.00	-228'607
42 Taxes et redevances	81'599'656.37	85'362'700	87'434'572.83	2'071'873
43 Revenus divers	1'249'819.99	33'700	25'870.76	-7'829
44 Revenus financiers	481'060.88	366'600	403'025.21	36'425
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	616'305.20	209'000	421'209.98	212'210
46 Revenus de transferts	43'031'290.01	42'347'700	46'573'317.52	4'225'618
47 Subventions à redistribuer	5'037'496.00	4'955'000	5'800'652.75	845'653
48 Revenus extraordinaires	4'069'611.38	0	9'286'075.92	9'286'076
49 Imputations internes	21'915'964.65	23'469'500	23'592'504.37	123'004
Total charges	322'887'440.23	345'002'500	345'170'006.70	167'507
Total revenus	348'095'361.93	365'401'700	378'633'110.95	13'231'411
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-25'207'921.70	-20'399'200	-33'463'104.25	-13'063'904
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	6'481'931.33	3'520'000	8'719'146.09	5'199'146
52 Immobilisations incorporelles	1'954'016.07	0	233'163.95	233'164
56 Propres subventions d'investissement	5'208'131.27	6'073'200	6'277'272.23	204'072
57 Subventions d'investissement redistribuées	223'895.85	2'000'000	83'241.75	-1'916'758
63 Subventions d'investissement acquises	3'956'310.72	4'723'200	4'193'128.05	-530'072
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	223'895.85	2'000'000	83'241.75	-1'916'758
Total dépenses	13'867'974.52	11'593'200	15'312'824.02	3'719'624
Total recettes	4'200'207.57	6'723'200	4'296'369.80	-2'426'830
Investissements nets	9'667'766.95	4'870'000	11'016'454.22	6'146'454

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

OP 1 Gérer les affaires administratives B24 567'400 net C24 52'432.08 net	OP 2 Traiter les affaires juridiques B24 7'676'800 net C24 8'460'894.75 net
GP 11 Assistance administrative B24 430'719 net C24 473'905.32 net	GP 12 Affaires administratives civiles B24 136'681 net C24 -421'473.24 net

Total service B24 8'244'200 net C24 8'513'326.83 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges				
30 Charges de personnel	12'803'318.37	16'157'000	14'514'194.57	-1'642'805
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'050'069.50	13'957'400	12'250'474.50	-1'706'926
36 Charges de transferts	1'461'414.98	1'905'400	1'946'496.95	41'097
39 Imputations internes	143'265.60	148'000	152'176.35	4'176
39 Imputations internes	148'568.29	146'200	165'046.77	18'847
4 Revenus				
40 Revenus fiscaux	4'721'148.97	7'912'800	6'000'867.74	-1'911'932
42 Taxes et redevances	20'380.00	17'500	25'049.35	7'549
46 Revenus de transferts	2'072'292.37	5'140'300	3'097'480.89	-2'042'819
Excédent de charges	2'628'476.60	2'755'000	2'878'337.50	123'338
5 Dépenses d'investissement	8'082'169.40	8'244'200	8'513'326.83	269'127
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	8'082'169.40	8'244'200	8'513'326.83	269'127

Explication des écarts financiers

30 : Les charges salariales budgétisées pour les APEA n'ont pas été entièrement utilisées. Une des raisons s'explique par le fait que, lorsque le service procède à l'avance de la rémunération des curateurs, ces derniers sont payés à 70% de la rémunération ordinaire lorsque la personne concernée est indigente. Plus de la moitié des personnes sous mesure de protection sont indigentes. D'autre part, il paraît vraisemblable que le nombre de curateurs est inférieur à celui initialement évalué.

31 : Près de CHF 42'000 de pertes sur créances concernent les débiteurs des APEA. La budgétisation de ce type de charges est aléatoire, dans la mesure où le service n'a aucune influence sur le comportement de ses débiteurs.

42 : Cet écart est à mettre en corrélation avec les charges salariales des APEA (rubrique 30), en particulier l'avance de la rémunération des curateurs. En effet, le montant des avances moins important engendre nécessairement une baisse de la récupération auprès de la personne concernée ou, le cas échéant, de la commune. A noter que, lors de la préparation du budget 2024, le service ne disposait pas du recul nécessaire pour l'estimation de ce type de recettes.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	15.80	76.80	76.80

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

OBJECTIF POLITIQUE 1			
Gérer les affaires administratives et exercer une surveillance dans les domaines du droit privé			
Sous-objectifs politiques			
1	Organiser les sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat		
2	Assurer le suivi des dossiers du Département de la sécurité ne relevant d'aucun autre de ses Services dans les domaines des droits fondamentaux (art. 7 à 36 Cst. féd.)		
3	Proposer une assistance et exercer une surveillance juridique, administrative, le cas échéant disciplinaire, sur les fondations, les notaires, les avocats et les registres du commerce		
4	Assurer les relations du Département de la sécurité avec le Pouvoir judiciaire et le Ministère public		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 1 Soutien administratif aux commissions d'examen	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Service assure le secrétariat des commissions et leur fournit un appui administratif et logistique dans le cadre de l'organisation des examens et de la cérémonie de remise des brevets.
<i>ad2</i> 2 Rédaction de notes juridiques à l'intention du Chef du Département	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Service accorde une priorité au traitement des interventions relatives aux droits fondamentaux.
<i>ad3</i> 3 Surveillance administrative des notaires	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Service assume une surveillance administrative sur les notaires, en particulier par la délivrance de l'autorisation de pratiquer, la vérification du respect des conditions posées à l'exercice de la profession, l'examen des demandes de levée du secret professionnel, l'examen et le suivi des rapports annuels d'inspection des études, la procédure de liquidation de l'étude.
4 Surveillance des fondations	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Service surveille le respect du droit des fondations par les organes de la fondation (respect de la loi, de l'acte de fondation, des règlements et de l'utilisation des biens de la fondation conformément à leur destination) et examine également la politique de placement des fondations.
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 1 Nombre de doléances enregistrées en relation avec l'informatisation des sessions d'examen	5	2	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Il y a eu 2 doléances émises en relation avec l'informatisation des sessions d'examen.
<i>ad2</i> 2 Pourcentage des notes juridiques délivrées dans le délai imparti	90%	91%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Service a délivré au Chef du Département des avis de droit dans différents domaines.
<i>ad3</i> 3 Pourcentage des dénonciations contre un notaire traitées dans un délai de 6 mois	95%	94%	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Les tâches de surveillance constituent une des priorités du Service.
4 Pourcentage des décisions en matière de surveillance des fondations rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (acceptation de la surveillance, examen annuel de la gestion et des comptes, modification des statuts, liquidation)	90%	96%	<ul style="list-style-type: none"> ■

OBJECTIF POLITIQUE 2			
Exercer les tâches de législation et de contentieux dans les domaines de la sécurité et de la justice			
Sous-objectifs politiques			
1	Réviser le droit judiciaire cantonal, préparer la législation d'application du droit judiciaire fédéral et la législation en matière de sécurité publique		
2	Préparer et défendre, en cas de recours, des décisions dans les domaines de la sécurité; conseiller le Chef du Département et ses Services en ces matières; donner des conseils juridiques dans les domaines relevant de sa compétence		
2.1	Veiller à l'indemnisation et à la réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI		
3	Piloter les 9 autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et assumer leur surveillance administrative et organisationnelle		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2 1 Indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI	31.12.27		■ Le Service a ouvert un nombre important de dossiers en matière LAVI. 59 décisions ont été rendues par le Service. 1 recours a été admis par le TC, alors qu'un autre a été admis partiellement. Enfin, un recours est toujours actuellement pendant.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		atteint-dépassé / aucun problème partiellement atteint / problèmes mineurs non atteint / problèmes	
ad1 1 Suivi de l'expertise Ecoplan sur le Pouvoir judiciaire - Adoption par le Conseil d'Etat du projet de révision de la loi sur l'organisation de la Justice	31.12.24	05.12.24	<p> Un tableau de suivi des recommandations est tenu par le SJSJ. Un groupe de travail s'est réuni à 5 reprises (du 26 septembre au 5 décembre 2024) pour analyser la mise en oeuvre des recommandations du 2e volet Ecoplan (réduction du nombre de tribunaux de district et spécialisation des magistrats au sein des tribunaux de première instance en matière de droit civil et pénal), en prenant en considération les interventions parlementaires en la matière, et de définir des orientations.</p>
2 Révision du droit cantonal, principalement en matière de justice et de sécurité, pour l'adapter à la nouvelle Constitution cantonale - Adoption par le Conseil d'Etat des projets de révision	31.12.27	03.03.24	<p> Le 3 mars 2024, le projet de nouvelle constitution cantonale a été rejeté en votation populaire. Des fiches thématiques avaient été élaborées par la section légistique, utiles pour le traitement des interventions parlementaires déposées y relatives.</p>
3 Révision de la loi sur le notariat (acte authentique électronique) - Adoption par le Conseil d'Etat	31.12.25		<p> Le 16 juin 2023, les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (LNN). Les conséquences de cette nouvelle législation fédérale sur le droit cantonal font l'objet d'une analyse approfondie qui a débuté. L'entrée en vigueur de la LNN est annoncée au plus tôt pour 2028. Des rencontres d'échanges ont eu lieu avec le SRF et l'ANV à ce propos.</p>
ad2 4 Pourcentage de décisions LAVI rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (2022 = 73 décisions sur 76)	90%	85%	<p> 50/59 décisions ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.</p>
ad3 5 Unification des pratiques des 9 APEA cantonales	30.06.24	30.06.24	<p> Soutien juridique par téléphone et par courriel. Colloques mensuels avec doyens et présidents uniques. Etablissement de notes, directives et circulaires. Mise à disposition de modèles de courriers et de décisions dans système informatique CMI et amélioration des modèles grâce au comité de relecture.</p>
6 Organisation de formations et formations continues pour le personnel et les membres des APEA ainsi que pour les curateurs	31.12.26		<p> Formation initiale pour curateurs privés mise en place par la HES-SO ; formation continue des curateurs privés par la HES-SO ; Formation continue du personnel des APEA : CMI, collaboration APEA-OPE, besoins de l'enfant (présidents du Valais romand), test alcoolémie et stupéfiants (présidents du Valais romand). Mise en place d'un bureau de soutien pour les curateurs privés.</p>

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP1 Gérer les affaires administratives	1'280'130.12	1'227'698.04	52'432.08
GP11 Assistance administrative	588'573.32	114'668.00	473'905.32
P1101 Admission au stage et à l'examen avocat et notaire	402'933.75	114'668.00	288'265.75
P1102 Affaires de Justice	185'639.57		185'639.57
GP12 Affaires administratives civiles	691'556.80	1'113'030.04	-421'473.24
P1201 Fondations classiques	267'753.57	98'668.00	169'085.57
P1202 Affaires administratives civiles	423'803.23	1'014'362.04	-590'558.81
OP2 Traiter les affaires juridiques	13'234'064.45	4'773'169.70	8'460'894.75
GP21 Contentieux / Législation	13'234'064.45	4'773'169.70	8'460'894.75
P2101 Conseils juridiques / Décisions - Recours	685'630.29	150.70	685'479.59
P2102 Législation / Consultations	523'586.24	1'765.60	521'820.64
P2103 Protection de la personne	12'024'847.92	4'771'253.40	7'253'594.52
Total	14'514'194.57	6'000'867.74	8'513'326.83

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

POLICE CANTONALE

OP 1
 Assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique
 B24 90'663'500 net
 C24 87'973'801.84 net

GP 11
 Gendarmerie
 B24 52'487'184 net
 C24 47'651'690.53 net

GP 12
 Police judiciaire
 B24 26'313'237 net
 C24 31'201'991.00 net

GP 13
 Unités d'appui
 B24 11'863'079 net
 C24 9'120'120.31 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	101'310'171.72	102'512'300	103'069'623.00	557'323
30 Charges de personnel	82'285'728.13	84'364'100	84'534'861.87	170'762
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'031'693.72	14'726'900	13'262'327.78	-1'464'572
34 Charges financières	47'435.70	55'000	31'035.02	-23'965
36 Charges de transferts	1'446'194.11	1'312'700	1'564'372.63	251'673
38 Charges extraordinaires	2'350'000.00	0	1'450'000.00	1'450'000
39 Imputations internes	2'149'120.06	2'053'600	2'227'025.70	173'426
4 Revenus	18'038'646.85	14'718'800	23'723'522.50	9'004'723
40 Revenus fiscaux	93'350.00	90'000	86'585.50	-3'415
42 Taxes et redevances	10'045'083.65	9'773'000	10'795'693.62	1'022'694
44 Revenus financiers	-3'094.05	0	9'115.93	9'116
46 Revenus de transferts	2'286'934.68	2'360'300	2'434'351.38	74'051
48 Revenus extraordinaires	3'022'571.33	0	7'714'883.99	7'714'884
49 Imputations internes	2'593'801.24	2'495'500	2'682'892.08	187'392
Excédent de charges	83'271'524.87	87'793'500	79'346'100.50	-8'447'400
5 Dépenses d'investissement	6'481'931.33	2'870'000	8'664'515.29	5'794'515
50 Immobilisations corporelles	6'481'931.33	2'870'000	8'664'515.29	5'794'515
6 Recettes d'investissement	151'660.00	0	36'813.95	36'814
63 Subventions d'investissement acquises	151'660.00	0	36'813.95	36'814
Dépenses nettes d'investissement	6'330'271.33	2'870'000	8'627'701.34	5'757'701
Insuffisance de financement	89'601'796.20	90'663'500	87'973'801.84	-2'689'698

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique est gérée par le service des ressources humaines de l'Etat du Valais. Elle varie notamment en raison du temps nécessaire aux repourvolements des postes et autres augmentations salariales.

31 : Une grande partie du budget du fonds (RFFA) a été transférée en faveur des partenaires cantonaux (CHF -807'000). Les charges FIGI ont été inférieures aux prévisions (- Fr. 337'000). Même remarque pour les charges de prestations de tiers, principalement pour les divers engagements policiers (CHF -187'000) et la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (CHF -100'000).

36 : Cette rubrique comprend : les conventions / accords intercantonaux dont les coûts découlent des décisions prises par différentes conférences intercantoniales (CHF 43'000); les prestations sécuritaires non facturées au FC Sion (CHF 152'200); l'exonération partielle de la facture relative au Giro d'Italia 2023 (CHF 61'600).

42 : Cette rubrique enregistre une augmentation des recettes pour : les amendes d'ordre (CHF 441'000); les prestations de sécurité routière fournies par le CCTL de Saint-Maurice (CHF 291'000) et du Simplon (CHF 153'000); la comptabilisation des prestations sécuritaires non facturées au FC Sion (CHF 152'200).

46 : La part de la RPLP est plus importante que prévue (CHF 65'000).

38, 48 et 50 : Ces rubriques concernent l'évolution des travaux relatifs à la nouvelle centrale d'engagement, au local des séquestres, à la halle de tir indoor et au déploiement de la nouvelle technologie Polycom WEP 2030. Les budgets sont adaptés et utilisés en fonction de l'avancement des travaux.

POLICE CANTONALE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	535.40	542.70	542.70

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre ainsi que le respect des institutions démocratiques en veillant à l'observation des lois, par des actions préventives et répressives. Rechercher le renseignement, maintenir et développer les réseaux utiles à ses missions. Etre au service de la population et des autorités.	
Sous-objectifs politiques	
1	Mettre en oeuvre l'alarme et les mesures d'urgence dans toutes les situations de protection de la population.
2	Ecartier les dangers concrets pour la sécurité publique et réprimer les troubles à l'ordre. Porter assistance aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle.
3	Combattre la criminalité sur le territoire cantonal en adaptant l'organisation et les moyens à l'évolution de celle-ci. Suivre la mise en place des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires.
4	Accomplir les tâches relevant de la surveillance et de la régulation de la circulation selon la législation sur la circulation routière notamment par des actions préventives et des mesures ciblées contre les infractions graves.
5	Assurer la formation des aspirantes et aspirants valaisans par la recherche d'un nouveau centre de formation sur le plan interne ou intercantonal.
6	Assurer auprès du public et des médias une communication sur les missions sécuritaires et les engagements opérationnels, en prenant compte tous les partenaires feux bleus.
7	Entretenir un contact régulier avec la population et les partenaires de la société civile et politique dans le but de lutter contre la délinquance et de réduire le sentiment d'insécurité.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Construction à Sierre d'un bâtiment regroupant, sous un même toit avec un système d'aide à l'engagement commun, les centrales d'engagement 112-117-118-144 et le 2e centre de calculs de l'Etat du Valais.	31.03.25		▲ Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a décidé de réunir sous un même toit les centrales 112, 117, 118 et 144. Le site de Noës a été retenu pour la construction de cette infrastructure. Le 17 juin 2020, ce projet qui intégrera également le 2ème centre de calcul du Service cantonal de l'informatique a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 31 août 2020. Un recours a été déposé. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal cantonal le 27 octobre 2021. Les travaux ont débuté durant le 1er trimestre 2022. La mise en service est planifiée pour juin 2026.
<i>ad2</i>	2 Augmentation des effectifs dans le sens du dossier accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 février 2009 et du postulat no 4.0378 déposé par la Commission de sécurité publique et accepté par le Parlement en novembre 2019 demandant l'engagement de 40 policiers supplémentaires sur 5 ans	31.12.28		▲ L'effectif de la Police cantonale au 31 décembre 2024 est de 548.6 EPT dont 488.05 EPT policiers. Toutefois, le ratio de 1 policier cantonal pour 650 habitants prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 n'est toujours pas atteint. Actuellement, il se situe à 1 policier cantonal pour 750 habitants. Si l'on veut maintenir le niveau sécuritaire actuel du canton, il faudra poursuivre l'augmentation de l'effectif dans un proche avenir afin d'atteindre le ratio prévu. Par ailleurs, lors de sa session de février 2021, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un postulat de la Commission de la sécurité publique (4.0378) proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans. Au 31 décembre 2024, seuls 12 de ces 40 postes ont été accordés.
	3 Construction d'une installation de tir indoor sur la place d'armes cantonale de Sion	31.12.24	31.12.24	■ En session de juin 2021, le Grand Conseil a accepté la construction d'un stand de tir indoor à proximité de la caserne de Sion. Cette structure semi-enterrée comprend 10 box de tir à courte distance, 7 étant destinés à l'Armée et 3 à la Police cantonale. Elle dispose également d'une salle d'entraînement permettant d'offrir une formation dans le domaine de la sécurité personnelle et de la technique d'intervention. Le coût d'investissement de Fr. 33'475'000.- est réparti entre la Confédération (67.7%) et le canton du Valais (32.3%). Au niveau fédéral, ce dossier a été validé par le Conseil national en juin 2021 puis soumis au Conseil des Etats qui l'a accepté à l'unanimité le 23 septembre 2021. Le stand de tir indoor "La Tranchée" a été inauguré le 6 décembre 2024.
	4 Construction d'un local des séquestrés de la Police cantonale au sein du centre de compétences mutualisé Eterpys à Conthey (site de l'Agroscope)	31.12.24		▲ En session de février 2021, le Grand Conseil a accepté la création d'un centre logistique commun entre le Service de la culture, la Police cantonale et le Service cantonal de l'informatique. Ce centre sera situé sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey, au lieu-dit Eterpys. Ce projet devisé à Fr. 22'000'000.- accueillera, pour ce qui concerne la Police cantonale, les objets et véhicules séquestrés et ceux confisqués par décision de justice. Cette infrastructure devrait être opérationnelle à partir du troisième trimestre 2025.
	5 Remplacement du véhicule blindé attribué au groupe intervention	31.12.24		▲ La procédure d'acquisition est actuellement en cours. Un nouveau véhicule blindé sera livré à l'automne 2025.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad5</i> 6 Retour de la formation de base des aspirants en Valais suite aux annonces des cantons de Genève et de Vaud de quitter l'Académie de police de Savatan (décision du Conseil d'Etat du 8 février 2023)	01.09.25		■ Le 8 février 2023, le Conseil d'Etat a arrêté la décision de former en Valais les aspirants de la Police cantonale. Dès lors, les modalités et les impacts financiers d'un tel retour ont été étudiés par le Commandement de la police cantonale. Actuellement, les différents travaux organisationnels et administratifs se poursuivent. La première école de police valaisanne débutera le 3 novembre 2025 sur le site de la protection civile de Grône.

POLICE CANTONALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre quotidien d'appels aux numéros d'urgence 117-118-112 ainsi qu'au numéro principal de la police cantonale (027/326.56.56)	930	905	■ 949 appels par jour en 2023 reste stable.
	2 Nombre quotidien d'appels uniquement aux numéros d'urgence 117-118-112	270	258	■ 314 appels d'urgence enregistrés par jour en 2023 (2022 = 265).
	3 Nombre quotidien de transferts d'appels aux polices municipales et régionales		35	■ En 2024, 12'541 appels ont été transférés aux polices municipales et régionales (Haut-Valais = 1'043, Valais-Central = 6'463, Bas-Valais = 5'035).
ad2	4 Nombre d'infractions en relation avec le Code pénal suisse	13'600	14'082	■ Le nombre d'infractions au Code pénal suisse est en légère diminution en 2024 par rapport à l'année passée (2023 = 14'376). Ce chiffre démontre que les efforts de prévention et de répression sur le terrain portent leurs fruits.
	5 Ratio de la population par policier tel que prévu à l'article 29 de l'Ordinance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 (1 policier pour 650 habitants) (population estimée au 31.12.2024 = 360'000 habitants divisé par le nombre de policiers cantonaux au 31.12.2024 = 482.65 EPT). Le solde de l'effectif est composé de personnel civil (60.05 EPT).	745	750	▲ 1 policier pour 732 habitants en 2023. Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint compte tenu d'une population en constante augmentation (365'844 habitants pour 488.05 policiers au 31 décembre 2024).
	6 Pourcentage d'infractions commises par des étrangers non résidant en Suisse	16.5%	16.1%	▲ Le pourcentage d'infractions commises par des étrangers qui ne résident pas en Suisse est en augmentation par rapport à l'année précédente (2023 = 15.3%). L'augmentation générale en Suisse des phénomènes de criminalité itinérante est en corrélation avec ce pourcentage.
ad3	7 Pourcentage d'infractions commises par des auteurs mineurs	11.5%	13.6%	■ Ce pourcentage est en augmentation par rapport à l'année précédente (2023 = 13.2%). Il s'explique par un durcissement de la criminalité juvénile et son implication en hausse dans le domaine des stupéfiants.
	8 Heures supplémentaires	25'000	26'511	▲ 26'511 heures supplémentaires au 31.12.2024 soit environ 50 heures supplémentaires par EPT (limite annuelle fixée à 160 heures). En diminution par rapport aux années précédentes. La priorisation des missions (lutte contre la criminalité et la sécurité publique) portent ses fruits (2023 = 29'283).
	9 Nombre de brigandages sur le territoire cantonal	25	34	▲ Le nombre de vols avec violence a augmenté par rapport aux années précédentes (2023 = 19, 2022 = 28). Les concepts d'intervention particulièrement dissuasifs et la qualité des enquêtes dans ce domaine permettent cependant de maintenir ce nombre à un niveau très bas malgré le durcissement de la criminalité.
ad4	10 Nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle	290	411	▲ Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes (2023 = 285, 2022 = 290). Les enquêtes menées dans ce domaine demeurent une priorité de la Police cantonale.
	11 Pourcentage d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants commises par des auteurs mineurs	14.5%	12.25%	■ Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année précédente (2023 = 14.7%). L'une des priorités de la Police cantonale reste la lutte contre la consommation des produits illicites par des mineurs.

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 12 ■ Nombre d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	3'450	1'937	<p>▲ 3'067 infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants en 2023. Cette diminution s'explique par une réduction du nombre de dénonciations de la part de nos partenaires (douane + polices municipales). La Police cantonale maintient le principe de la tolérance zéro et cible ses enquêtes aussi bien à l'encontre des trafiquants que des consommateurs.</p>
13 ■ Nombre d'enquêtes liées à la criminalité économique	190	216	<p>■ 198 enquêtes liées à la criminalité économique avaient été menées en 2023. Ce chiffre varie en fonction de la complexité des affaires à instruire.</p>
14 ■ Nombre d'infractions liées à la criminalité informatique/cybercriminalité	1'050	1'130	<p>■ Les infractions liées à la criminalité numérique sont stables par rapport à l'année précédente, mais à haut niveau (2023 = 1'124). Pour lutter contre cette criminalité, une section cybercriminalité a été créée en 2022 au sein de la police judiciaire. Durant l'année 2024, de nombreux succès ont été réalisés notamment dans la lutte contre la pédocriminalité et la pornographie.</p>
15 ■ Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre d'infractions contre la vie	826	1'014	<p>■ Les enquêtes liées à ces infractions sont stables (2023 = 1'018). Dans le cadre du postulat 4.0378, une section d'action rapide a été créée en 2023 au sein de la gendarmerie afin de renforcer la présence policière dans les rues. L'effectif actuel de 5 EPT devra encore être renforcé par l'allocation des EPT prévus par le postulat.</p>
16 ■ Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre de lésions corporelles graves	11	14	<p>■ 9 infractions pour des lésions corporelles graves en 2023 (2022 = 13).</p>
17 ■ Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre de lésions corporelles simples	313	305	<p>■ 325 infractions pour des lésions corporelles simples en 2023 (2022 = 354).</p>
18 ■ Nombre d'heures de conduite de détenus (2020 = 12'633 dont 4'959 par la société Sécuritas)	14'500	14'220	<p>■ Sur les 14'220 heures effectuées en 2024 (2023 = 12'728), 6'093 l'ont été par la société Sécuritas SA. Ce mandat permet à la Police cantonale de se concentrer sur ses missions prioritaires tout en externalisant une partie des conduites des détenus. A relever toutefois que les conduites de détenus dangereux sont effectuées par la Police cantonale.</p>
19 ■ Nombre d'interventions pour des violences domestiques	375	457	<p>■ Le nombre d'interventions pour des violences domestiques demeure stable par rapport à l'année précédente (2023 = 452).</p>
ad4 20 Conducteurs soumis à l'éthylomètre/éthylotest	17'800	18'293	<p>■ Ce chiffre est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (2023 = 17'009, 2022 = 17'774). Il s'explique par l'augmentation du trafic. Tous les chauffeurs professionnels et les usagers de la route font l'objet d'un test systématique.</p>
21 Nombre de contrôles de vitesse effectués	1'700	1'743	<p>■ Le nombre de contrôles de vitesse est en légère augmentation (2023 = 1'570). Ces contrôles sont planifiés en priorité dans les lieux à risque et les endroits accidentogènes. En matière de sécurité routière, la Police cantonale veille à maintenir un bon équilibre entre prévention et répression.</p>
22 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / vitesse	445'000	514'325	<p>■ L'augmentation du trafic implique un nombre plus élevé de conducteurs contrôlés (2023 = 435'538, 2022 = 446'315).</p>
23 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'ensemble du territoire valaisan (CCTL de St-Maurice et du Simplon + section circulation)	29'000	28'799	<p>■ Sur ces 28'799 heures de contrôles, 17'689 heures ont été effectuées par le CCTL de Saint-Maurice, 8'256 heures par le CCTL du Simplon et 2'854 heures par la section circulation (2023 = 29'293).</p>

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad4</i> 24 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Simplon	8'300	8'256	■ 8'273 heures de contrôles du trafic lourd avaient été effectuées sur l'axe du Simplon en 2023.
25 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Simplon	1'100	941	■ 1'100 poids lourds avaient été contrôlés en 2023 sur l'axe du Simplon.
26 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Simplon	420	380	■ 472 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Simplon en 2023.
27 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Grand-St-Bernard	350	170	▲ 446 heures de contrôles sur l'axe du Grand-St-Bernard en 2023. Ce nombre peut varier en fonction des effectifs engagés sur d'autres événements.
28 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Grand-St-Bernard	150	63	▲ 125 poids lourds avaient été contrôlés en 2023. Ce chiffre dépend de l'indicateur 27.
29 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Grand-St-Bernard	10	8	▲ 16 chauffeurs avaient été dénoncés en 2023.
30 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / bruit	100	145	■ 145 véhicules ont été contrôlés en 2024 pour 74 dénonciations, soit un pourcentage de 51.03% (2023 = 140 véhicules contrôlés pour 59 dénonciations, soit 42.14%).
<i>ad5</i> 31 Nombre d'aspirants à assermenter afin de maintenir l'effectif autorisé (compensation des départs - retraite, réduction du taux d'activité, démission)	25	22	■ En septembre 2024, 22 aspirants valaisans ont débuté leur formation de base à l'Académie de Savatan. Ceux-ci rejoindront le Corps en septembre 2026.
32 Nombre d'EPT affectés de manière permanente à l'Académie de police	4	4	■ Le nombre de 4 EPT affectés de manière permanente à l'Académie de Savatan est maintenu jusqu'à l'ouverture de l'école en Valais.
33 Heures de formation dispensées par des EPT non permanents à l'Académie de police	1'100	924	■ 911 heures avaient été dispensées par des EPT non permanents en 2023.
<i>ad6</i> 34 Nombre de communiqués destinés à la population (y compris les communiqués par le biais des réseaux sociaux F/D)	220	219	■ 210 communiqués de presse (F/D) avaient été diffusés en 2023. Ce chiffre varie notamment en fonction des événements nécessitant une information à la population.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Gendarmerie	64'512'686.88	16'860'996.35	47'651'690.53
P1101 Circulation routière	5'944'221.53	7'116'913.72	-1'172'692.19
P1102 Interventions spéciales	8'356'866.04	884'907.40	7'471'958.64
P1103 Premières interventions	20'450'277.92	2'341'818.03	18'108'459.89
P1104 Police de proximité et investigations	26'513'265.24	3'223'537.85	23'289'727.39
P1105 Centre Contrôle Trafic Lourd (CCTL)	3'248'056.15	3'293'819.35	-45'763.20
GP12 Police judiciaire	35'413'970.19	4'211'979.19	31'201'991.00
P1201 Enquêtes judiciaires	24'082'516.36	2'420'273.68	21'662'242.68
P1202 Identité judiciaire	3'306'221.89	296'620.78	3'009'601.11
P1203 Renseignements, analyse et documentation	8'025'231.94	1'495'084.73	6'530'147.21
GP13 Unités d'appui	11'807'481.22	2'687'360.91	9'120'120.31
P1301 Communication et prévention	1'135'422.49	107'313.15	1'028'109.34
P1302 Centrale d'engagement	5'487'480.19	1'191'479.92	4'296'000.27
P1303 Groupe armes et entreprises de sécurité	1'508'701.15	525'569.77	983'131.38
P1304 Formation continue	1'601'975.44	229'790.30	1'372'185.14
P1305 Formation de base	2'073'901.95	633'207.77	1'440'694.18
Total	111'734'138.29	23'760'336.45	87'973'801.84

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

OP 1
 Protéger la population et ses
 bases d'existence
 B24 7'070'800 net
 C24 8'718'470.07 net

GP 11 Coordination de l'état de préparation B24 2'103'494 net C24 3'100'543.25 net	GP 12 Prévention incendie B24 0 net C24 99'759.22 net	GP 13 Préparation de la protection civile B24 3'396'762 net C24 4'788'740.94 net	GP 14 Gestion des affaires militaires B24 1'570'544 net C24 729'426.66 net
---	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	28'408'745.10	29'316'000	34'929'234.04	5'613'234
30 Charges de personnel	10'846'230.68	13'264'000	13'267'871.23	3'871
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'159'559.01	10'781'800	11'134'437.86	352'638
34 Charges financières	13'946.54	10'000	15'556.24	5'556
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'224'943.83	420'300	4'880'013.62	4'459'714
36 Charges de transferts	3'797'634.34	1'214'900	1'146'072.45	-68'828
37 Subventions redistribuées	879'250.00	1'055'000	886'810.75	-168'189
38 Charges extraordinaires	0.00	0	144'700.00	144'700
39 Imputations internes	2'487'180.70	2'570'000	3'453'771.89	883'772
4 Revenus	23'198'405.73	22'245'200	26'265'394.77	4'020'195
40 Revenus fiscaux	5'800.00	8'400	5'048.00	-3'352
42 Taxes et redevances	4'058'119.03	4'142'000	5'633'673.46	1'491'673
44 Revenus financiers	153'799.09	150'600	152'485.00	1'885
46 Revenus de transferts	15'711'138.17	14'500'100	16'157'829.39	1'657'729
47 Subventions à redistribuer	879'250.00	1'055'000	886'810.75	-168'189
49 Imputations internes	2'390'299.44	2'389'100	3'429'548.17	1'040'448
Excédent de charges	5'210'339.37	7'070'800	8'663'839.27	1'593'039
5 Dépenses d'investissement	3'804'650.72	6'723'200	4'210'944.90	-2'512'255
50 Immobilisations corporelles	0.00	650'000	54'630.80	-595'369
56 Propres subventions d'investissement	3'804'650.72	4'073'200	4'156'314.10	83'114
57 Subventions d'investissement redistribuées	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
6 Recettes d'investissement	3'804'650.72	6'723'200	4'156'314.10	-2'566'886
63 Subventions d'investissement acquises	3'804'650.72	4'723'200	4'156'314.10	-566'886
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	54'630.80	54'631
Insuffisance de financement	5'210'339.37	7'070'800	8'718'470.07	1'647'670

Explication des écarts financiers

31 : Les mesures pour gérer un black-out/pénurie d'énergie n'étaient pas prévues au budget initial (+1'200'000.00) et des factures pour obtenir le subventionnement cantonal de l'OCF ne sont pas parvenues dans les temps.

35 : Attribution au Fonds "Police du feu" pas prévue au budget (+1'902'558.70). Attribution au Fonds concernant les contributions de remplacement (PCi) plus importante que prévue du fait que des communes versent le montant de leur Fonds de contribution de remplacement communal (+2'557'154.92)

37 et 47 : Diminution des demandes de subventions fédérales pour les abris de protection civile (boîte aux lettres rubriques 37 et 47).

38 : Suite aux intempéries juin 2024 il s'agit d'une dépense urgente non planifiée concernant la subsistance des militaires, des astreints à la PCi et des membres de l'OCC engagés.

39 et 49 : Ecriture comptable pour attribution au fonds Police du feu.

42 : Augmentation des taxes et redevances principalement due au remboursement des communes de leur Fonds de contribution de remplacement (+1'789'122.70).

46 : Taxe d'exemption: mise en place de la nouvelle gestion des procédures de poursuite. (+466'016.52). OCF: Ecriture comptable pour la mise à zéro de l'Office du feu (+1'137'082.07)

50 : Report de divers projets d'investissement de l'Office cantonal du feu.

56 : Augmentation des demandes de subvention des communes auprès de l'Office cantonal du feu.

57 et 67 : Les communes n'ont pas fait de demande de subvention (boîte aux lettres avec la Confédération).

63 : Ecritures comptables pour mise à zéro de l'Office cantonal du feu (égal au dépassement des rubriques 50 et 56).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	73.80	74.30	91.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Cantonalisation des arrondissements et du contrôle des abris privés (+17 EPT)

OBJECTIF POLITIQUE	
Protéger la population et ses bases d'existence par la coordination des moyens civils (feu, PCi, organes de conduite) et la collaboration à la préparation des moyens militaires	
Sous-objectifs politiques	
1	Identifier et évaluer périodiquement les risques et dangers à l'échelon du canton
2	Renforcer la coordination entre tous les partenaires de la protection de la population
3	Consolider l'état de préparation des organes de conduite et d'intervention notamment lors de situations particulières et extraordinaires
4	Informer les autorités, les partenaires, les tiers et la population sur les dangers potentiels et les mesures de protection
5	Renforcer la formation des acteurs et partenaires en matière de prévention incendie
6	Garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers ainsi que des spécialistes pour les interventions
7	Garantir les capacités d'engagement et les prestations de la protection civile au profit de la collectivité
8	Assurer la police du tir dans le canton (installations de tir de toutes natures)
9	Assurer en tout temps la disponibilité des infrastructures militaires cantonales et fédérales au profit de la troupe et pour les besoins des Forces aériennes et des autres utilisateurs (police, corps des gardes-frontière, manifestations civiles), conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
10	Garantir les prestations d'exploitation et de logistique au profit de l'Armée conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
11	Gérer les astreints aux obligations militaires conformément au droit fédéral (journées d'information, dispenses, taxes d'exemption de l'obligation de servir, libérations, etc.)
12	Garantir l'exploitation et le fonctionnement de la halle de tir indoor

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Etablir la gestion documentaire, respectivement les décisions réservées, pour chaque risque reconnu	31.12.25		■ La gestion documentaire étant terminée, les décisions réservées arrivent à bout touchant.
2 Mise en oeuvre du projet de prévention et de préparation des administrations communales et cantonale en matière de cyber-sécurité	31.12.25		■ La stratégie cantonale a été élaborée, elle sera présentée au Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre pour validation.
ad2 3 Mise en place d'une plateforme d'échanges entre les partenaires de la protection de la population chaque année	31.12.27		■ Les journées cantonales de la protection de la population sont reconduites chaque année d'un commun accord avec les partenaires. Elles donnent entière satisfaction.
ad3 4 Standardisation de la formation commune à la gestion des situations particulières et extraordinaires	31.12.24	31.12.24	■ La standardisation de la formation a été réalisée.
ad4 5 Appui aux communes dans l'élaboration des planifications d'urgence dans les domaines des dangers naturels, technologiques et sociétaux.	31.12.27		■ L'appui aux communes dans l'élaboration des planifications d'urgence, voire leurs révisions, se poursuit.
6 Assurer la diffusion et la promotion des nouvelles consignes de comportements.	31.12.25		■ La première campagne a été planifiée pour mars 2025.
ad5 7 Consolidation de la formation des chargés de sécurité, des ramoneurs et des projeteurs	31.12.27		■ Suite à la révision des PPI qui entrera en vigueur en 2026, une formation ad hoc est rajoutée aux formations continues données au chargé de sécurité respectivement aux ramoneurs.
ad6 8 Formation selon les normes en vigueur	31.12.27		■ Les cours cantonaux, intercantonaux, respectivement fédéraux, sont bien suivis avec l'entièvre satisfaction des participants. Au vu de la quantité de formation à donner, certains cours doivent être alternés chaque deux ans.
9 Implémenter le nouveau logiciel LODUR	31.12.24	31.12.24	■ L'implémentation dans tous les corps de sapeurs-pompiers du canton s'est bien déroulée. Certaines petites améliorations seront apportées en 2025.
10 Planifier la révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels	31.12.24	31.12.24	■ La révision de la loi débutera dans le courant du deuxième semestre 2025 pour se terminer, en principe, au plus tard en 2027.
ad8 11 Mise en place d'une banque de données cantonale sur les installations de tir et les sociétés de tir	31.12.25	31.12.24	■ La mise en place de la carte interactive est effective depuis 2024.
ad9 12 Planification de la rénovation échelonnée de l'infrastructure militaire cantonale	31.12.27		■ La planification des divers projets se poursuit en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP).
ad10 13 Exploitation des infrastructures et installations aéroportuaires militaires pour les besoins des Forces aériennes et de l'aéroport civil	31.12.27		■ Selon le contrat de prestation renouvelé chaque année, l'exploitation des infrastructures se déroule à satisfaction des utilisateurs.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre de nouveaux documents de planification établis	5	8	■ En raison de la priorisation de certains besoins, des planifications supplémentaires ont dû être établies.	■ Y sont également incluses les formations pour l'OCC et certains partenaires de l'Administration cantonale.	■ L'introduction de la nouvelle documentation et l'harmonisation des modules de formation donnent pleinement satisfaction.
2 Nombre de jours pour des formations / exercices pour les états-majors communaux / régionaux	30	34			
ad3 3 Satisfaction des participants	90%	100%			
ad5 4 Nombre de personnes ayant suivi l'instruction / information dispensée aux responsables de la prévention, ramoneurs, chargés de sécurité, constructeurs de cheminées	125	130	■ Cela concerne le cours annuel des chargés sécurité en prévention incendie ainsi que la formation des Maîtres ramoneurs.	■ La formation a donné satisfaction.	■
5 Evaluation des cours (satisfaction)	90%	90%			
6 Nombre de jours de formation en matière de prévention incendie	5	5			
ad6 7 Nombre de cours de formation pour les sapeurs-pompiers organisés par l'OCF	130	120	■ Depuis 2024 il y a une uniformisation de la formation au niveau cantonal.		
ad7 8 Nombre de jours-homme pour l'engagement de la protection civile pour les interventions en faveur de la collectivité	1'250	7'835	■ Les gros engagements ont généré plus de jours qu'attendu (PdG, Coupe du monde de ski de fond à Goms, Mondiaux de streethockey à Viège, Fête des Yodleurs à Rarogne).	■ Effectif en baisse : pour 2024, nous sommes en dessous du besoin qui doit nous permettre de garantir un effectif de 2400 APCi en Valais.	■ La satisfaction des participants aux formations démontre un excellent niveau d'enseignement dispensé par les instructeurs ainsi que la qualité des infrastructures du centre d'instruction.
9 Nombre de nouveaux astreints formés au centre d'instruction de Grône	200	183			
10 Evaluation des cours (satisfaction)	90%	92%			
ad11 11 Nombre de participants aux journées d'orientation	1'400	1'440	■ En tenant compte des déplacements de service, on a pu respecter cet objectif.	■ Le nombre de participants est en baisse en comparaison avec l'objectif, mais stable vis-à-vis de 2023.	■
12 Nombre de femmes ayant participé aux journées d'orientation	80	70			

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Coordination de l'état de préparation	3'433'736.32	333'193.07	3'100'543.25
P1101 Formation des organes de conduites	353'162.39	10'319.49	342'842.90
P1102 Gestion des risques et coordination	1'253'301.42	318'957.24	934'344.18
P1103 Gestion des moyens	667'082.92	3'916.34	663'166.58
P1104 Organe cantonal de conduite	1'160'189.59		1'160'189.59
GP12 Prévention incendie	16'415'004.59	16'315'245.37	99'759.22
P1201 Prévention des incendies	2'159'958.98	871'783.75	1'288'175.23
P1202 Engagement des corps sapeurs-pompiers	6'697'256.37	13'245'535.80	-6'548'279.43
P1203 Financement, achat équipements et infrastructures	7'557'789.24	2'197'925.82	5'359'863.42
GP13 Préparation de la protection civile	9'485'025.64	4'696'284.70	4'788'740.94
P1301 Organisation et planification	1'383'204.13	204'165.79	1'179'038.34
P1302 Instruction des astreints	712'805.68	38'728.40	674'077.28
P1303 Constructions	4'734'396.60	4'400'267.23	334'129.37
P1304 Matériel et véhicules	445'847.80	26'827.01	419'020.79
P1305 Engagements	2'208'771.43	26'296.27	2'182'475.16
GP14 Gestion des affaires militaires	9'806'412.39	9'076'985.73	729'426.66
P1401 Gestion des conscrits et militaires domiciliés VS	846'601.73	242'319.88	604'281.85
P1402 Assujettissement et exonération de la taxe	1'268'721.56	2'096'301.67	-827'580.11
P1403 Centre logistique cantonal	7'632'144.90	6'738'098.96	894'045.94
P1404 Halle de tir indoor	58'944.20	265.22	58'678.98
Total	39'140'178.94	30'421'708.87	8'718'470.07

OP 1
 Régler l'admission des personnes
 et des véhicules
 B24 -80'986'400 net
 C24 -80'737'414.35 net

GP 11
 Admission des personnes
 B24 -718'692 net
 C24 701'376.51 net

GP 12
 Admission des véhicules
 B24 -80'267'708 net
 C24 -81'438'790.86 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	23'034'168.17	23'463'700	22'925'255.77	-538'444
30 Charges de personnel	12'595'906.75	12'581'500	12'404'276.45	-177'224
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'271'494.53	5'719'700	5'172'921.12	-546'779
34 Charges financières	18'376.49	17'000	19'266.93	2'267
36 Charges de transferts	1'447'328.74	1'440'000	1'356'790.60	-83'209
39 Imputations internes	3'701'061.66	3'705'500	3'972'000.67	266'501
4 Revenus	101'932'428.75	104'450'100	103'662'670.12	-787'430
40 Revenus fiscaux	76'250'470.85	78'860'000	77'248'838.81	-1'611'161
42 Taxes et redevances	24'909'677.89	25'000'100	25'644'936.16	644'836
44 Revenus financiers	150'080.51	80'000	122'655.40	42'655
46 Revenus de transferts	521'338.95	510'000	539'012.95	29'013
49 Imputations internes	100'860.55	0	107'226.80	107'227
Excédent de revenus	78'898'260.58	80'986'400	80'737'414.35	-248'986
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	78'898'260.58	80'986'400	80'737'414.35	-248'986

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique est gérée par le service des ressources humaines de l'Etat du Valais. Elle varie notamment en raison du temps nécessaire aux repourvolements des postes et autres augmentations salariales.

31 : Projets informatiques et remplacement d'installations (lifts, etc.) partiellement réalisés ou reportés à une date ultérieure.

39 : L'augmentation provient des charges dorénavant facturées au SCN par les services centraux (SCI / SRH / ACF / SCC / Chancellerie) selon demande du SCN, ceci afin d'avoir un calcul plus réaliste de l'indice de couverture des charges par les émoluments. Les frais de la Chancellerie et ceux pour le timbre santé sont supérieurs au budget.

40 : Les revenus fiscaux ont finalement été moins importants que planifiés car l'augmentation du parc de véhicules a été plus faible que prévue.

42 : Les ventes de plaques particulières et les enchères ont permis de générer de meilleurs résultats qu'attendus. En général, l'activité du SCN (immatriculations, contrôles techniques) continue d'augmenter et a été supérieure aux prévisions.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	91.70	93.20	93.20

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE			
Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation			
Sous-objectifs politiques			
1	S'assurer que les personnes disposent des aptitudes et d'une formation suffisante pour conduire un véhicule en toute sécurité sur la voie publique et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions aux règles de la circulation et de la navigation	Planifié	Réalisé
2	S'assurer que les véhicules mis en circulation répondent aux prescriptions et percevoir les redevances auxquelles ils sont assujettis		
3	Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants		
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé
█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			Etat de la mise en oeuvre
<i>ad1</i>	1 Introduction progressive du système d'exploitation Cari complètement renouvelé notamment avec l'intégration de différents nouveaux modules "Cyberadministration"	31.12.25	█ Une application permettant de saisir la photo d'identité et la signature pour le permis de conduire à l'aide du smartphone et de transmettre ces données sous forme numérique a pu être développée. Cette nouvelle application a été appréciée par la clientèle et fréquemment utilisée, notamment lors de l'échange du permis de conduire bleu au format papier en permis de conduire au format carte de crédit. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec de nouvelles innovations dans le domaine de la digitalisation.
<i>ad2</i>	2 Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service	31.12.27	▲ Le nombre de contrôles techniques a augmenté légèrement grâce à l'achèvement de la formation des experts de la circulation engagés. La réduction légère du retard due à cette augmentation pourrait être neutralisée par l'évolution future du parc de véhicules.
	3 Le service collabore avec la police cantonale lors des contrôles spécifiques de la conformité des véhicules.	31.12.27	█ 10 contrôles effectués durant l'année. La police cantonale tient les statistiques correspondantes.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>				
1 Indice de satisfaction des usagers, selon enquête M.I.S. Trend (note max. 10)	8.6	9	■ Enquête effectuée par la société MIS-Trend en commun avec les cantons de VD, FR.	
2 Pourcentage de recours admis par rapport au nombre de recours déposés	2%	0%	■ 97 recours déposés, 0 admis et 0 partiellement admis (en 2023 : 89 recours, 0 admis et 0 partiellement admis).	
3 Nombre de permis d'élève conducteur délivrés (tous types de permis)	10'000	9'581	■ Augmentation de 6.1% par rapport à 2023 (9'034).	
4 Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques, tous types d'examens)	16'500	17'101	■ Augmentation de 7.3% par rapport à 2023 (15'944).	
5 Taux d'échec aux examens de conduite théoriques (catégories A, A1 et B)	25%	29.86%	■ Le taux d'échec a légèrement augmenté par rapport à 2023 (25.5%). Il est proche de la moyenne suisse de 28.8%.	
6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques (catégories A, A1 et B)	30%	28.75%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2023 (29%). Il est proche de la moyenne suisse de 33%.	
7 Nombre de permis de conduire délivrés (tous types de permis, nouveaux permis et renouvellement)	35'000	36'913	■ Forte augmentation par rapport à 2023 (24'319) due à l'échange des derniers permis bleus en PCC.	
8 Pourcentage des contrôles médicaux subséquents effectués dans les délais légaux	100%	100%	■ Il s'agit d'une tâche prioritaire. 17'906 certificats médicaux traités en 2024 (17'611 en 2023).	
9 Temps d'attente moyen au téléphone (en secondes)	20	26	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison d'absences pour cause de maladies et de démissions de collaborateurs administratifs qui ont impacté l'organisation des guichets et du call center du SCN.	
10 Nombre d'avertissements prononcés	2'000	2'272	■ Augmentation de 12.8% par rapport à 2023 (2'015).	
11 Nombre de retraits de permis de conduire prononcés	4'500	5'158	■ Augmentation de 9.4% par rapport à 2023 (4'716).	
<i>ad2</i>				
12 Pourcentage de bateaux contrôlés dans les délais légaux	100%	100%	■ 518 bateaux ont été contrôlés (373 expertises en 2023, 473 en 2022).	
13 Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	70%	68.9%	▲ L'objectif a été quasiment atteint. Augmentation de 1.6% par rapport à 2023 (67.8%). La réduction légère du retard pourrait être neutralisée par l'évolution future du parc de véhicules.	
14 Nombre de contrôles techniques effectués	95'000	94'936	▲ L'objectif a été quasiment atteint. Augmentation de 1% par rapport à 2023 (94'000).	
15 Nombre de véhicules immatriculés dans l'année (tous types de véhicules)	80'000	88'915	■ Augmentation de 3% par rapport à 2023 (86'341).	
16 Nombre de véhicules en circulation au 30 septembre	359'000	358'257	■ Augmentation de 1.5% par rapport à 2023 (352'857).	
17 Ratio du nombre de véhicules en circulation par rapport aux collaborateurs en emploi fixe du SCN	3'850	3'843	■ Le ratio est en légère augmentation par rapport à 2023 (3785). Cela est dû à l'augmentation du parc de véhicule entre 2023 et 2024.	
18 Nombre d'immatriculations traitées par CARI Garage	4'800	4'355	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint. Cependant, les efforts déployés auprès des garagistes ont permis une augmentation de 11.7% par rapport à 2023 (3'900).	
<i>ad3</i>				
19 Pourcentage de véhicules hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	12.5%	26%	■ Les ventes de véhicules hybrides ont été plus élevées que celles des véhicules électriques (voir indicateur n°22).	
20 Pourcentage de véhicules hybrides par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	4%	5%	■ Les ventes de véhicules hybrides ont été plus élevées que celles des véhicules électriques (voir indicateur n°21).	

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad3</i> 21 ■ Pourcentage de véhicules électriques par rapport au total des véhicules motorisés en circulation 22 ■ Pourcentage de véhicules électriques neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	3.5% 26%	3% 13.5%	■ La vente de véhicules électriques a ralenti suite à la fin du programme d'incitation. Augmentation de 1% par rapport à 2023 (2%). ■ La vente de véhicules électriques a ralenti suite à la fin du programme d'incitation (2023: 14%).		

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Admission des personnes	10'272'509.71	9'571'133.20	701'376.51
P1101 Examens de conduite	1'784'336.73	1'136'918.05	647'418.68
P1102 Permis de conduire	3'152'903.12	2'425'468.59	727'434.53
P1103 Mesures administratives et sanctions pénales	5'335'269.86	6'008'746.56	-673'476.70
GP12 Admission des véhicules	12'652'746.06	94'091'536.92	-81'438'790.86
P1201 Contrôles techniques des véhicules	6'555'215.94	5'004'382.15	1'550'833.79
P1202 Permis de circulation	4'796'482.60	11'412'067.82	-6'615'585.22
P1203 Perception des redevances	1'301'047.52	77'675'086.95	-76'374'039.43
Total	22'925'255.77	103'662'670.12	-80'737'414.35

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

GP 11 Détention avant jugement - Sion et Brig B24 11'307'647 net C24 11'853'116.31 net	GP 12 Privation de liberté - Crêtelongue B24 6'183'968 net C24 7'128'579.32 net	GP 13 Exécution des mesures - Pramont B24 5'292'121 net C24 652'471.53 net	GP 14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement B24 11'118'564 net C24 9'288'395.30 net
--	---	--	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	56'273'982.84	67'832'600	62'151'479.58	-5'681'120
30 Charges de personnel	19'533'857.77	22'847'500	22'202'554.20	-644'946
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'198'183.60	15'188'300	12'843'662.30	-2'344'638
34 Charges financières	1'308.75	2'100	1'998.77	-101
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	7'517.60	5'000	6'635.00	1'635
36 Charges de transferts	12'404'540.05	14'383'900	13'088'571.93	-1'295'328
39 Imputations internes	14'128'575.07	15'405'800	14'008'057.38	-1'397'743
4 Revenus	31'082'028.08	33'930'300	33'228'917.12	-701'383
40 Revenus fiscaux	602.50	500	670.00	170
42 Taxes et redevances	6'419'455.39	6'594'300	5'717'742.86	-876'557
43 Revenus divers	-4'754.06	0	25'870.76	25'871
44 Revenus financiers	2'764.43	0	100.00	100
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	297.55	0	254.00	254
46 Revenus de transferts	10'347'194.40	11'098'000	12'624'391.83	1'526'392
49 Imputations internes	14'316'467.87	16'237'500	14'859'887.67	-1'377'612
Excédent de charges	25'191'954.76	33'902'300	28'922'562.46	-4'979'738
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	25'191'954.76	33'902'300	28'922'562.46	-4'979'738

Explication des écarts financiers

30 : Différence principalement due à l'engagement des 17 EPT (voir remarques RH) dans le courant 2024 (le montant budgétisé est sur l'année). De plus, l'adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement.

31 : Reliquats d'environ CHF 0.4 mio sur les loyers FIGI dus à l'ouverture en cours d'année du Centre de détention administratif (facturation prorata temporis), ainsi que la démolition de certains ateliers à Crêtelongue. Le solde étant des charges directes (alimentation, matériel, frais médicaux, ...) liées au taux d'occupation de Crêtelongue à 60%.

36 : Reliquat de CHF 1.3 mio sur le coût des exécutions de peines et mesures hors de SAPEM. Il est difficile de se déterminer sur le nombre d'exécutions de mesures qui seront prononcées par la justice.

42 : Montant total des amendes moins élevées que prévu.

46 : Sous-estimations des recettes de détention à recevoir.

39-49 : Différence de valorisation des peines valaisannes.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	147.30	164.80	181.40

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Au budget 2024 le SAPEM s'est vu attribuer 17 EPT liés à la réalisation des constructions sur les sites de Crételongue et Sion. Pour faire avancer les projets "Vision 2030" 0.4 EPT ont été prêté temporairement au SIP. Aussitôt que le SIP dispose des ressources nécessaires, les 0.4 EPT seront rendu au SAPEM.

OBJECTIF POLITIQUE
Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique
Sous-objectifs politiques
1 Elaborer une politique sécuritaire adaptée 1.1 Contribuer à la protection de la société par un contrôle sûr, raisonnable et humain des détenus 2 Favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée 2.1 Mettre en oeuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 1 "Vision 2030" : Mettre en oeuvre le concept global de développement des établissements et structures pénitentiaires du canton adapté à nos besoins en nombre de places et qui répond aux exigences dictées par les différents régimes de détention à couvrir (2016 - 2030)	31.12.24	31.12.24	▲ Les deux premières priorités VISION 2030, soit la prison de Crételongue ainsi que l'extension de la prison de Sion ont été effectuées. Les deux prochaines priorités, soit Pramont+ et le centre de mesure sont en cours.
2 Optimisation du système de surveillance vidéo dans les établissements	31.12.24	31.12.24	■ Modernisation des systèmes pour la prison de Sion ainsi qu'à Pramont. Systèmes neufs pour Crételongue et le Centre de détention administratif.
3 Transformation et agrandissement du centre éducatif de Pramont	31.12.24		● La transformation et l'agrandissement du centre éducatif fermé de Pramont pour le 31.12.2024 n'ont pas pu être effectués.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 ■ Nombre de places en détention préventive (Sion - Brigue) 2021 = 132	140	132	▲ 112 Sion + 20 Brig. Transformation de l'aile A (8 places en DAJ) en printemps 2025	
	2 ■ Nombre de places en exécution de peine	122	114	▲ Transformation de l'aile A (8 places en ExP) en printemps 2025	
	3 ■ Nombre de places en mesures éducatives (jeunes adultes et mineurs, total 24)	24	24	■ 24 places en exécution de mesures mineurs et jeunes adultes (15 DPMin et 61 CP). Le besoin de places supplémentaires est toujours présent en Suisse romande.	
	4 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à la prison de Sion	2.5	2.44	■	
	5 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à l'établissement de Crételongue	2	1.94	■	
	6 ■ Taux d'occupation des établissements de détention avant jugement	85%	94%	■	
	7 ■ Taux d'occupation de l'établissement d'exécution de peines de Crételongue	90%	59%	■ Selon décision chef département, taux d'occupation en fonction des EPTs reçus. 2024 = 60%, 2025 = 80%, 2026 = 100%	
	8 ■ Taux d'occupation du Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes)	98%	100%	■ Il y a une liste d'attente auprès des juges des mineurs.	
	9 Nombre de personnes en attente de placement (attente > 9 mois) 2021 = 3	5	3	■ pour l'année 2024, 3 personnes sont restées dans l'attente d'un placement de plus de 9 mois.	
	10 ■ Coûts pour les placements hors SAPEM (hors cantons et hors établissements du SAPEM), afin d'en suivre l'évolution, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie carcérale 2030 (en millions) 2021 = 12.5 mios. 2023 : 13'465K (OSAMA), 50K (LMC) / 2024 : 12'710K (OSAMA), 50K (LMC)	12.8	11.8	■ Pour l'année 2024, le coût des mesures hors cantons s'élève à Fr. 8'003'339.- alors que le coût pour l'exécution des peines hors canton se monte à Fr. 3'021'823.- ainsi que Fr. 847'612.- pour de la détention avant jugement.	
	11 Nombre de personnes suivies par bracelet électronique y compris dossiers "avec violences domestiques") (2021 = 17)	10	14	■ Durant l'année 2024, 14 personnes ont bénéficié du bracelet électronique uniquement en ce qui concerne une exécution de peine. Cela représente un total de 725 jours pour l'année 2024. Aucun bracelet n'a été prononcé pour des violences domestiques.	
	ad2 12 Pourcentage de mineurs suivant une formation scolaire ou professionnelle certifiante 2021 = 22.2%	15%	14.3%	■ 3 jeunes en formation CFC, 1 jeune en formation AFP.	
	13 Pourcentage de personnel reconnu par l'Office Fédéral de la Justice (exigence OFJ > 75%) 2021 = 75%	75%	75%	■ Il est extrêmement difficile de trouver du personnel formé selon les exigences OFJ et qui répond aux besoins sécuritaires d'un établissement fermé.	
	14 Taux de rotation du personnel éducatif à Pramont (référence moyenne 2004 à 2008 pour l'Administration cantonale 3.66 %) 2021 = 19.3%	10%	16.3%	▲ Le taux de rotation 2024 selon le nombre de collaborateurs se monte à 16.33%. Les CDI sont pris en compte dans la période d'essai des 6 mois, mais pas les CDD.	

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Détentioп avant jugement - Sion et Brig	19'023'937.71	7'170'821.40	11'853'116.31
P1101 Gestion de la privation de liberté	13'243'932.70	5'437'558.72	7'806'373.98
P1102 Exploitation des ateliers	5'780'005.01	1'733'262.68	4'046'742.33
GP12 Privation de liberté - Crête longue	17'225'176.58	10'096'597.26	7'128'579.32
P1201 Gestion de l'exécution des peines	9'189'139.93	6'415'869.52	2'773'270.41
P1202 Exploitation du domaine et des ateliers	5'629'988.38	2'375'432.51	3'254'555.87
P1203 Gestion de la détention administrative	2'406'048.27	1'305'295.23	1'100'753.04
GP13 Exécution des mesures - Pramont	11'505'389.32	10'852'917.79	652'471.53
P1301 Gestion de l'exécution des mesures	10'147'978.21	10'522'905.55	-374'927.34
P1302 Exploitation des ateliers	1'357'411.11	330'012.24	1'027'398.87
GP14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement	14'396'975.97	5'108'580.67	9'288'395.30
P1401 Exécution des sanctions pénales	13'455'340.62	5'042'237.65	8'413'102.97
P1402 Probation	941'635.35	66'343.02	875'292.33
Total	62'151'479.58	33'228'917.12	28'922'562.46

Remarques
En été 2024, l'extension de la prison de Sion a pu être mise en service dont le nouveau centre de détention administratif (22 places) ainsi que l'aile I (10 places) pour des personnes aux profils et besoins particuliers.
En 2024, l'établissement pénitencier de Crête longue a fonctionné à un taux d'occupation d'environ 60% avec pour objectif de le faire monter progressivement à 80% en 2025 et 100% d'ici mi-2026. La réalisation des ateliers prend du retard ; ils devraient être opérationnels vers 2027.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

OP 1 Interlocuteur de référence de la population valaisanne B24 6'721'000 net C24 4'883'345.74 net	GP 11 Etat civil B24 1'800'670 net C24 1'406'469.72 net	GP 12 Migration B24 4'278'941 net C24 3'528'247.20 net	GP 13 Identité - Domiciliation B24 641'389 net C24 -51'371.18 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	16'118'969.51	15'870'400	16'765'450.20	895'050
30 Charges de personnel	9'094'590.10	8'467'200	9'074'118.70	606'919
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'467'936.53	2'361'700	2'016'542.15	-345'158
34 Charges financières	20'450.58	14'500	25'797.38	11'297
36 Charges de transferts	5'343'427.85	4'939'300	5'533'219.68	593'920
39 Imputations internes	192'564.45	87'700	115'772.29	28'072
4 Revenus	13'102'603.55	9'149'400	12'115'268.41	2'965'868
40 Revenus fiscaux	25'982.00	35'000	35'768.00	768
42 Taxes et redevances	10'051'064.90	7'252'500	10'119'362.26	2'866'862
44 Revenus financiers	0.00	0	5.00	5
46 Revenus de transferts	2'732'111.00	1'859'500	1'726'969.20	-132'531
48 Revenus extraordinaires	291'245.65	0	233'163.95	233'164
49 Imputations internes	2'200.00	2'400	0.00	-2'400
Excédent de charges	3'016'365.96	6'721'000	4'650'181.79	-2'070'818
5 Dépenses d'investissement	685'998.37	0	233'163.95	233'164
52 Immobilisations incorporelles	685'998.37	0	233'163.95	233'164
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	685'998.37	0	233'163.95	233'164
Insuffisance de financement	3'702'364.33	6'721'000	4'883'345.74	-1'837'654

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique est gérée par le service des ressources humaines de l'Etat du Valais. Elle varie notamment en raison du temps nécessaire aux repourvolements des postes et autres augmentations salariales. Engagement exceptionnel de personnel pour la gestion des cas complexes selon accord du DSIS. Engagement de personnel lié à la crise ukrainienne (2.4 EPT en masse salariale).

31 : [Migration] Budget prévu pour la dématérialisation, respectivement conservation des dossiers et registres, et numérisation pas utilisé dans sa totalité.

36 : [Centre de biométrie] Les demandes de passeports et de cartes d'identité en 2024 ont été bien plus importantes que prévues. En 2023, nous avions enregistré une hausse de 22%, et n'avions pas projeté dans la même proportion cette augmentation de la demande, estimée exceptionnelle, sur 2024. De ce fait, le budget a été sous-évalué et les charges liées à la production des passeports et des cartes d'identité ont également été plus importantes que planifiées. Ce compte de charge (3610.010 Rétrocession de recettes) est lié au compte de produit des ventes de passeports et de carte d'identité (4210.000 Emoluments et taxes) qui est également bien plus élevé que budgétisé.

42 : [Centre de biométrie] Le budget a été sous-évalué (en lien avec la rubrique 36).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	64.90	67.40	68.20

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Explication des écarts
Restitution des 0.8 EPT temporaire du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) au Service de la population et des migrations (SPM), conformément à la décision du DSIS du 22 décembre 2022.
OBJECTIF POLITIQUE
Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers
Sous-objectifs politiques
<p>1 Garantir la délivrance des prestations sur le territoire cantonal et l'unité de doctrine. Piloter et coordonner les activités et métiers du service</p> <p>2 Gérer l'état civil et les procédures y apparentées</p> <p>2.1 Accomplir les tâches d'état civil dévolues au canton par la législation fédérale</p> <p>2.1.1 Assurer l'enregistrement des événements d'état civil et la tenue exacte des registres officiels selon les périmètres de compétences conférées et conformément aux dispositions légales applicables</p> <p>2.1.2 Assurer la mission d'autorité de surveillance des offices de l'état civil du canton (directives, formation, inspection)</p> <p>3 Accomplir les tâches dévolues par la législation fédérale en matière de contrôle des étrangers et d'intégration</p> <p>3.1 Traiter, respectivement instruire, pour le Département compétent, les requêtes et procédures apparentées à l'état civil (en particulier octroi et libération du droit de cité, changement de nom/prénom, adoption)</p> <p>3.2 Délivrer ou refuser les autorisations de séjour et de travail, ainsi que les visas d'entrée en Suisse</p> <p>3.3 Assurer la surveillance des bureaux communaux de police des étrangers (élaboration de directives, formation, surveillance)</p> <p>3.4 Mettre en place la politique d'intégration des étrangers voulue par les législations fédérale et cantonale, conformément au concept cantonal d'intégration</p> <p>3.5 Appliquer les mesures de contrainte prévues par la législation fédérale</p> <p>3.5.1 Etablir les décisions de détention conformément à la législation et aux règles de procédures fédérales et cantonales</p> <p>3.6 Accomplir les tâches dévolues au canton par la législation fédérale en matière de procédure d'asile et de renvoi</p> <p>3.6.1 Veiller à l'application correcte des tâches dévolues au canton notamment par le respect des décisions prises par les autorités fédérales et des délais impartis</p> <p>3.7 Assurer le départ des personnes sans autorisation de séjour</p> <p>4 Gérer les données d'identité et de domiciliation des personnes physiques</p> <p>4.1 Etablir les documents d'identité suisses</p> <p>4.2 Etablir les données de biométrie à l'intention des ressortissants étrangers</p> <p>4.3 Appliquer les lois fédérales sur le contrôle de l'habitant et sur l'harmonisation des registres (LHR)</p> <p>4.3.1 Coordonner l'harmonisation des registres des personnes physiques entre la Confédération et les communes</p> <p>4.3.2 Administrer les plates-formes et systèmes et assurer l'intendance des données (GERES, BDR-PP)</p> <p>4.3.3 Assurer la mission d'autorité de surveillance des organes communaux de contrôle de l'habitant</p>

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2	1 § [Naturalisation] Révision de la loi sur le droit de cité valaisan et du règlement d'exécution y relatif en conformité avec la loi fédérale suisse sur la nationalité suisse, dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018.	31.12.24		● Le projet n'a pas pu être réactivé en 2024 (manque de ressources, modifications techniques importantes avant et après le 11.11.2024, date du déploiement du nouveau registre suisse de l'état civil).
ad3	2 [Migration] Dématérialisation de l'ensemble des dossiers papier actifs de personnes ressortissantes étrangères	31.12.26		■ Le projet suit son cours avec le soutien important de personnel externe et/ou auxiliaire.
ad4	3 [Habitant, eDéménagement] Implémentation des fonctionnalités d'eDéménagement auprès des 119 communes (précédemment essai-pilote auprès de Brig, Savièse et Zermatt)	31.12.25		■ La première phase opérationnelle du projet a été réalisée avec succès. En date du 31.12.2024, 42 communes ont été activées.

§ : Programme législatif

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad2	1 [Etat civil] Nombre de reconnaissances enregistrées dans les offices de proximité (au 31 décembre) (2021 = 1'059, 2020 = 875)	1'050	941	■ 2023 = 1'039, 2022 = 1'000		
	2 [Etat civil] Nombre de mariages célébrés en Valais (au 31 décembre) (2021 = 1'232, 2020 = 1'168)	1'300	1'306	■ 2023 = 1'266, 2022 = 1'376		
	3 [Etat civil] Nombre de décès survenus et enregistrés en Valais (au 31 décembre) (2021 = 2'689, 2020 = 3'084)	2'800	2'901	■ 2023 = 2'845, 2022 = 2'747		
	4 [Naturalisation] Nombre de naturalisations ordinaires prononcées (ressortissants étrangers naturalisés et confédérés naturalisés valaisans ; 2021 = 779, 2020 = 938, 2019 = 1'238)	830	765	■ 2023 = 850, 2022 = 834		
	5 [Adoption] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2021 = 19, 2020 =26)	20	26	■ 2023 = 30, 2022 = 18		
	6 [Changement de nom] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2021 = 258, 2020 = 233)	230	185	▲ Demande en baisse (2023 = 172, 2022 = 214)		
	7 [Naturalisation] Nombre de décisions du Secrétariat d'Etat aux migrations concernant des naturalisations facilitées ayant débouché sur une indemnisation de l'autorité cantonale (rétrocession d'une part de l'émolument) (199 décisions entre le 1er décembre 2020 et le 30 novembre 2021)	200	202	■ 2023 = 196		
	8 [Migration - Autorisation de séjour] Population étrangère résidante en Valais de manière permanente au 31 décembre (2021 = 79'306, 2020 = 76'828)	82'000	91'935	■ Etat au 30.11.2024 (2023 = 87'827, 2022 = 81'664)		
	9 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalier établies, selon la provenance Etats tiers (2021 = 10'712, 2020 = 9'108, 2019 = 9'144, 2018 = 9'798)	13'000	9'321	■ 2023 = 8'271, 2022 = 12'899		
	10 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalier établies, selon la provenance Europe (2021 = 43'777, 2020 = 48'251, 2019 = 38'352, 2018 = 40'421)	52'000	43'797	■ 2023 = 54'551, 2022 = 51'185		
	11 [Migration] Durée moyenne (en jours ouvrés) de délivrance de permis B, C, L et G européens (cas "standards")	60	5	■ 2023 = 20		
	12 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre de décisions formelles de refus d'octroi ou renouvellement de l'autorisation de séjour rendues (2021 = 190, 2020 = 136, 2019 = 153)	180	154	■ 2023 = 159, 2022 = 190		

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 13	■ [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis N (2021 = 290 + 200 déboutés, 2020 = 468)	600	1'084	■ 2023 = 1'029, 2022 = 696
14	■ [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis F (admis provisoire/réfugié admis provisoire) (2021 = 2'363, 2020 = 2'307)	2'700	2'270	■ 2023 = 2'520, 2022 = 2'691
15	[Migration - Asile] Nombre de personnes au bénéfice d'une protection provisoire (permis S)	3'500	2'452	■ 2023 = 2'385
16	[Migration - Asile] Nombre de personnes susceptibles de solliciter un cas de rigueur (séjour de plus de 5 ans) (2021 = 931, 2020 = 600)	1'500	1'516	■ 2023 = 1'813, 2022 = 1'996
17	[Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LAsi (2021 = 45, 2020 = 46)	45	24	▲ 11 départs sans escorte (DEPU) échoués et 17 départs avec escorte (DEPA) échoués (LAsi + LEI) (2023 = 10, 2022 = 5)
18	[Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LEI (2021 = 120, 2020 = 137)	110	43	▲ 43 départs organisés par SPM et 59 départs autonomes / 11 départs sans escorte (DEPU) échoués et 17 départs avec escorte (DEPA) échoués (LAsi + LEI) (2023 = 51, 2022 = 85)
19	[Migration - Départ et Renvoi] Nombre de mesures de contrainte prononcées (2021 = 97 décisions de détention - hors décisions de prolongation, 2020 = 110 décisions de détention, 2019 = 86, 2018 = 212)	110	32	■ Ouverture partielle du centre de détention en juin 2024 (2023 = 47, 2022 = 111)
20	■ [Intégration] Nombre de projets d'intégration subventionnés (2021 = 132, 2020 = 135)	135	120	■ 2023 = 122, 2022 = 136
21	■ [Intégration PIC-CH] Nombre de participants aux cours de langue subventionnés (ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B, C et L, hors asile) (2021 = 2'596, 2020 = 2'650)	2'600	1'992	▲ La baisse du nombre de participants s'explique par le fait que les données remises par les organisateurs de cours ont été précisées (pas de prise en compte des permis S, N et F). Ces chiffres correspondent à 2023, les chiffres 2024 seront disponibles en avril 2025 (2023 = 2'663, 2022 = 2'541)
ad4 22	■ [Biométrie] Nombre de passeports établis (2021 = 14'639, 2020 = 11'289, 2019 = 14'677)	16'000	28'940	■ 2023 = 26'987, 2022 = 21'954
23	■ [Biométrie] Nombre de cartes d'identité établies (2021 = 34'319, 2020 = 24'785, 2019 = 29'442)	33'000	39'379	■ 2023 = 38'712, 2022 = 38'154
24	■ [Biométrie] Nombre de prises de données biométriques saisies pour l'ensemble des étrangers (disponibilité de la donnée concernant spécifiquement le nombre de mandats biométriques - validité des données : 5 ans, encore à définir) (2021 = 2'773, 2020 = 0)	3'100	30'988	■ Fusion de deux indicateurs : tous les étrangers alors qu'avant uniquement les pays tiers (2023 = 32'792, 2022 = 29'497, 2021 = 10'877)
25	[Biométrie] Délai d'attente moyen jusqu'à la prochaine possibilité de rendez-vous pour la prise des données biométriques (jours ouvrables, objectif < 6 jours) (2021 = 8, 2020 = 4)	5.99	5	■ 2023 = 10, 2022 = 10
26	[Harmonisation Registres - BDR] Nombre d'unités organisationnelles connectées	38	42	■ Unités autorisées

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Etat civil	3'728'480.18	2'322'010.46	1'406'469.72
P1101 Etat civil	3'126'226.03	1'676'983.61	1'449'242.42
P1102 Procédures apparentées à l'état civil	602'254.15	645'026.85	-42'772.70
GP12 Migration	8'483'365.30	4'955'118.10	3'528'247.20
P1201 Autorisation de séjour et établissement	4'792'098.15	3'178'528.75	1'613'569.40
P1202 Intégration des étrangers	2'594'817.38	1'201'435.20	1'393'382.18
P1203 Asile - Départ	1'096'449.77	575'154.15	521'295.62
GP13 Identité - Domiciliation	4'786'768.67	4'838'139.85	-51'371.18
P1301 Documents d'identité - Biométrie	4'367'846.14	4'838'139.85	-470'293.71
P1302 Harmonisation des registres - BDR Habitant	418'922.53		418'922.53
Total	16'998'614.15	12'115'268.41	4'883'345.74

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

OP 1 Assurer la préparation des tâches législatives et gérer les relations Canton-communes B24 7'953'500 net C24 7'742'403.24 net	GP 11 Constitution, législation et contentieux B24 1'061'196 net C24 932'699.17 net	GP 12 Relation Canton-communes B24 4'864'051 net C24 4'950'997.37 net	GP 13 Appui du Chef du département dans ses fonctions B24 2'028'253 net C24 1'858'706.70 net
---	---	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	9'924'090.49	10'203'500	9'907'228.79	-296'271
30 Charges de personnel	3'779'113.82	3'710'500	3'689'010.70	-21'489
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	532'570.86	1'163'400	927'748.53	-235'651
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	795'000.00	765'000	645'000.00	-120'000
39 Imputations internes	2'817'405.81	2'564'600	2'645'469.56	80'870
4 Revenus	2'280'835.20	2'250'000	2'164'825.55	-85'174
40 Revenus fiscaux	1'760.00	0	2'452.00	2'452
42 Taxes et redevances	129'075.20	130'000	162'373.55	32'374
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	150'000.00	120'000	0.00	-120'000
49 Imputations internes	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
Excédent de charges	7'643'255.29	7'953'500	7'742'403.24	-211'097
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	7'643'255.29	7'953'500	7'742'403.24	-211'097

Explication des écarts financiers

30 : Adaptation des salaires au renchérissement et aux variations des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : L'écart global favorable s'explique ainsi :

a) enveloppe budgétaire pas totalement utilisée, soit : pour le SAIC : CHF 85'900, pour la SFC : CHF 45'843 et pour le secrétariat et l'EM du DSIS : CHF 136'460.

b) dépassement du budget de CHF 32'552 pour le centre financier dédié au collège d'experts pour l'estimation en matière d'expropriation et intégré au SAIC en cours d'année 2024.

36 : Ecart favorable : le budget 2024 prévoyait ce montant de CHF 120'000, consacré à l'étude de fusion entreprise par les communes du Haut-Lac, à savoir Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. La votation populaire dédiée à cet objet n'a pas eu lieu à ce jour.

39 : Ecart défavorable essentiellement dû à la livraison de matériel destiné aux élections et votations (brochures, enveloppes, feuilles de réexpédition, bulletins de vote, etc.).

42 : Ecart favorable qui s'explique par des remboursements de tiers (participation du personnel à des commissions et remboursements d'assurances en lien avec des cas de maternité, de maladie et d'accident).

45 : Ecart défavorable : le montant prévu n'a pas été prélevé dans le fonds de fusion (cf. commentaire de la rubrique 36 ci-dessus).

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	21.10	21.90	21.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
DSIS - Etat-major : -0.9 EPT Restitution des 0.8 EPT temporaire du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) au Service de la population et des migrations (SPM), conformément à la décision du DSIS du 22 décembre 2022. Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 30 octobre 2024, 0.10 EPT a été transféré depuis l'état-major du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) au Service immobilier et patrimoine (SIP), ceci au maximum jusqu'à la fin du projet Pramont+.

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires aux développements des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)	
Sous-objectifs politiques	
1 Assurer la préparation des travaux législatifs et juridiques. 1.1 Elaborer et conduire les projets en matière de politique institutionnelle (Constitution, lois) 1.2 Préparer les projets de décision sur recours pour le Conseil d'Etat dans les domaines de compétences du service 2 Réaliser des projets et prestations notamment en faveur des communes 2.1 Appuyer, conseiller et soutenir les communes et les bourgeoisie dans ses domaines de compétence, en particulier au niveau juridique et financier 2.2 Organiser et conduire les élections et votations fédérales, cantonales et communales 3 Assurer un appui et réaliser des mandats stratégiques en faveur du Chef du département	

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2 1 Conseil et appui aux communes engagées dans un processus de fusion.	31.12.24	31.12.24	■ Le projet de fusion des communes de Baltschieder, Eggerberg et Viège a été transmis au Grand Conseil après le vote positif des communes concernées.
2 Mise à jour du système de transmission et de calcul des résultats en matière de votations et élections.	31.12.24	22.09.24	■ Le nouveau système VeWork a été introduit avec succès lors des votations fédérales du 22.09.2024.
3 Organisation de la votation cantonale sur le projet de nouvelle constitution.	31.03.24	31.03.24	■ Par arrêt du 10.12.2024, le TF a confirmé la validité du résultat de la votation du 03.03.2024.
4 En cas d'acceptation par le peuple, mise en oeuvre des dispositions touchant les domaines métiers du service.	31.12.26		● Le peuple a refusé le projet de nouvelle Constitution (avec et sans variante) lors de la votation du 03.03.2024.
ad3 5 Collaboration à la gestion des projets gouvernementaux.	31.12.27		■

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

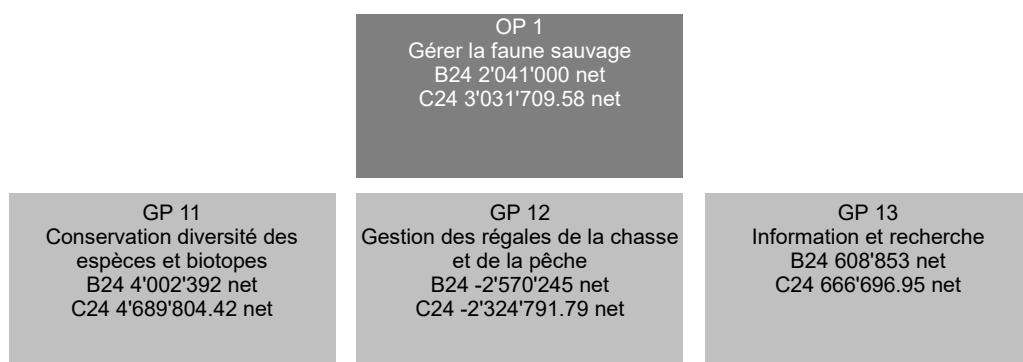
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Equilibre entre le nombre de requêtes et recours déposés et le nombre de décisions rendues dans l'année (2021= 357 dossiers déposés)	0	-34	■ 422 décisions rendues / 388 nouveaux dossiers.	
	2 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal Cantonal	85%	90.1%	■ 73 DCE sur 81 ont été confirmées.	
<i>ad2</i>	3 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	85%	84.6%	■ 11 DCE sur 13 ont été confirmées.	
	4 ■ Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'Etat sur demande des communes et préavis du service, dont les règlements communaux des constructions et des zones	100	141	■ Dont 27 relatifs à des RCCZ / PAZ.	
	5 ■ Nombre de demandes d'homologation effectuées pour les règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ) ainsi que pour les plans d'affectation de zones (PAZ)	10	1	■ Oberems. Ne dépend nullement du SAIC.	

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Constitution, législation et contentieux	1'041'672.85	108'973.68	932'699.17
P1101 Constitution et législation cantonales	50'195.18		50'195.18
P1102 Recours, plaintes	991'477.67	108'973.68	882'503.99
GP12 Relation Canton-communes	6'980'139.84	2'029'142.47	4'950'997.37
P1201 Fusion de communes et collaboration intercommunale	57'433.92		57'433.92
P1202 Approbation règlements et autres actes communaux	229'631.82	29'142.47	200'489.35
P1203 Renseignements, conseils et aides aux communes	5'154'862.28	2'000'000.00	3'154'862.28
P1204 Organisation des élections et votations	860'631.06		860'631.06
P1205 Relations avec les autorités	677'580.76		677'580.76
GP13 Appui du Chef du département dans ses fonctions	1'885'416.10	26'709.40	1'858'706.70
P1301 Soutien au Chef du département - Etat-Major	1'885'416.10	26'709.40	1'858'706.70
Total	9'907'228.79	2'164'825.55	7'742'403.24

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	7'755'179.33	7'549'800	8'277'366.54	727'567
30 Charges de personnel	4'821'674.95	4'792'400	5'137'618.10	345'218
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'028'660.66	1'820'700	2'119'786.49	299'086
34 Charges financières	9'325.39	25'000	10'179.99	-14'820
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	109'035.74	96'000	94'961.99	-1'038
36 Charges de transferts	464'851.60	475'000	494'851.30	19'851
39 Imputations internes	321'630.99	340'700	419'968.67	79'269
4 Revenus	5'339'314.06	5'508'800	5'245'656.96	-263'143
40 Revenus fiscaux	1'620.50	2'000	1'393.00	-607
41 Patentés et concessions	2'981'305.00	3'130'000	2'901'393.00	-228'607
42 Taxes et redevances	1'277'949.41	1'442'100	1'295'325.47	-146'775
43 Revenus divers	0.00	33'700	0.00	-33'700
44 Revenus financiers	127'511.70	130'000	116'343.30	-13'657
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	77'211.13	89'000	103'855.10	14'855
46 Revenus de transferts	619'023.50	497'000	604'122.00	107'122
49 Imputations internes	254'692.82	185'000	223'225.09	38'225
Excédent de charges	2'415'865.27	2'041'000	3'031'709.58	990'710
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'415'865.27	2'041'000	3'031'709.58	990'710

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique est gérée par le service des ressources humaines de l'Etat du Valais. Elle varie notamment en raison du temps nécessaire aux repourvoiements des postes et autres augmentations salariales. 25 gardes-faune ont bénéficié d'une reclassification de salaire liée à la nouvelle chaîne de fonctions.

31 : Le nouveau plan de repeuplement piscicole a généré CHF 40'000.00 de dépenses supplémentaires. Le déménagement des bureaux du service a engendré des coûts imprévus. CHF 77'678.65 en relation avec l'achat de locaux froids. Le fonds FIGI a été augmenté de CHF 22'600.00. L'indemnisation des participants aux groupes de soutien chasse pour la régulation proactive des meutes de loups a coûté CHF 90'600.00. Des écritures sur le fonds de repeuplement pour les dégâts causés par la faune sauvage expliquent un dépassement de CHF 232'667.60. Il faut le mettre en regard avec les recettes supplémentaires sur la rubrique 46, liées aux participations de l'OFEV. Le projet e-Chasse a nécessité des dépenses imprévues en mandats informatiques externes pour un total de CHF 90'587.85.

41 : Baisse du nombre de permis de chasse et de pêche vendus. L'écart est de CHF 80'000.00 par rapport au compte 2023. La planification financière pour cette rubrique a été revue à la baisse pour 2025.

42 : Les ventes de tirs de bouquetins sont restées stables par rapport à l'année précédente. Une augmentation des recettes de CHF 18'000.00 est enregistrée par rapport à 2023. Le nouveau plan de tir bouquetins qui entrera en vigueur en 2025 corrigera cet écart.

46 : L'écart est expliqué par les participations de l'OFEV pour les dégâts causés par les espèces protégées, notamment CHF 148'723.00 pour les dégâts du loup.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	33.20	36.60	36.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Gérer la faune sauvage, conserver ses biotopes et la diversité des espèces et minimiser les dégâts	
Sous-objectifs politiques	
1	Conserver la diversité des espèces et leurs biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage, gérer de manière équilibrée par la chasse les populations de gibier
2	Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente
3	Garantie de repeuplement pour promouvoir le rempoissonnement
4	Informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage
5	Contribuer à la réalisation de recherches sur la faune sauvage, ses maladies et ses biotopes
6	Mise en oeuvre de la régulation préventive des meutes de loups conformément à la nouvelle ordonnance fédérale sur la chasse

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>			
1 Révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages	31.12.26		█ L'entrée en force de la nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages au 1er février 2025 va permettre d'engager les travaux de révision de la loi cantonale.
2 Déploiement de l'application e-Chasse pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les chasseurs sur le carnet de contrôle du gibier abattu sous format papier	30.06.24	30.06.24	▲ Après une phase test concluante, une refonte complète de l'application est prévue afin d'améliorer encore l'expérience utilisateur.
3 Mise en application de la « Convention Programme OFEV 2020-2024 » et des dispositions de l'ordonnance fédérale destinées à réduire la pression du public dans les 12 zones de protection	31.12.24	31.12.24	█ La convention programme a été appliquée sans rencontrer de problème particulier. Les subventions fédérales ont été acquises comme planifié.
4 Stabilisation des populations de cerfs et planification de réductions locales d'effectifs en vue d'assurer l'équilibre forêt/gibier et de garantir le rajeunissement naturel des forêts de protection	31.12.24	31.12.24	█
5 Réalisation d'un projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	31.12.25		● Le projet n'a pas pu démarrer. Les RH ont dû être mobilisées pour d'autres projets prioritaires.
6 Déploiement de l'application e-Pêche pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les pêcheurs sur le carnet de contrôle des prises sous format papier et à délivrer les permis de pêche par e-Administration	28.02.24	30.06.24	▲ Après une phase test concluante, une refonte complète de l'application est prévue afin d'améliorer encore l'expérience utilisateur.
7 Acquisition et pose de panneaux d'information et de balisage pour toutes les zones de protection et de tranquillité de la faune sauvage, par étapes jusqu'en 2027.	31.12.27		▲ Le développement du projet a été ralenti par l'attente des nouvelles dispositions d'appellation des zones protégées qui entreront en vigueur au travers de la nouvelle ordonnance fédérale sur la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.
<i>ad2</i>			
8 Conduite par le service de la phase opérationnelle du projet de suivi des meutes de loups au moyen de colliers GPS	31.12.24		▲ 2833 événements « loup » en 2024 (2'484 2023). 645 (604 2023) échantillons ADN (crottes, frottis, urine, cadavres) transmis au KORA; l'UniL a procédé à 493 analyses génétiques (76.4%). 61 loups identifiés, dont 36 nouveaux. L'effectif des loups à fin 2024 est estimé à environ 70 à 100 individus. 11 meutes, dont 2 transfrontalières, (9 avec reproduction) ont été recensées. 341 animaux de rente ont été tués par le loup, dont 265 dans le Haut-Valais (pour 79 attaques) et 76 dans le Valais romand (pour 33 attaques). Leur indemnisation représente CHF 227'000.-- (210'000.-- en 2023), dont CHF 41'000.-- à charge du canton. Les gardes-faune ont enregistré 208 (229 en 2023) cas de préddation sur du gibier. Un tir réactif de loup a été réalisé. L'OFEV a donné son accord pour la régulation proactive de 5 meutes, à savoir celles de Nanz, Augstbord, Hérens-Mandelon, Nendaz-Isérables, Les Toules. Du 01.01 au 31.12.2024, 27 tirs de loups ont été réalisés dans le cadre de la régulation proactive selon la nouvelle OChP. En 2024, le SCPF a consacré 16'449 heures de travail pour la gestion du loup (14'500 heures en 2023). Pas de collier GPS posé en 2024.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad3 9 Sauvegarde de l'espèce truite lacustre. Mise à l'eau de boîtes à éclosion et d'alevins, dans le Rhône et ses affluents. Accompagnement de la réalisation de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz	31.12.25		▲ En raison de problèmes rencontrés à la pisciculture de l'Etat de Vaud avec la production d'oeufs de truites lacustres, les quantités livrées se sont limitées à 15'000 oeufs, soit moins du tiers du nombre planifié. La construction de la passe migratoire à poissons sur le barrage du Rhône à Evionnaz est en attente. Les services industriels de Lausanne (maître de l'ouvrage) doivent encore déposer le dossier final auprès des services de l'Etat du Valais.
ad5 10 Suivi de 8 colonies de bouquetins au moyen de captures et marquages avec colliers GPS dans le but de mieux connaître la dynamique de leurs populations et l'utilisation spatiale de leur habitat transfrontalier.	31.12.25		█ Selon la planification établie, 77 bouquetins ont été capturés par les gardes-faune professionnels en 2024. 31 d'entre eux sont désormais munis d'un émetteur GPS, les autres portent des marques auriculaires. Les captures vont se poursuivre en 2025 afin de réaliser les objectifs du projet.
ad6 11 Mise en application de la régulation préventive des meutes de loups via un plan d'action efficace	31.12.24	31.12.24	█ 27 loups prélevés via la régulation proactive mise en place concernant 7 meutes.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

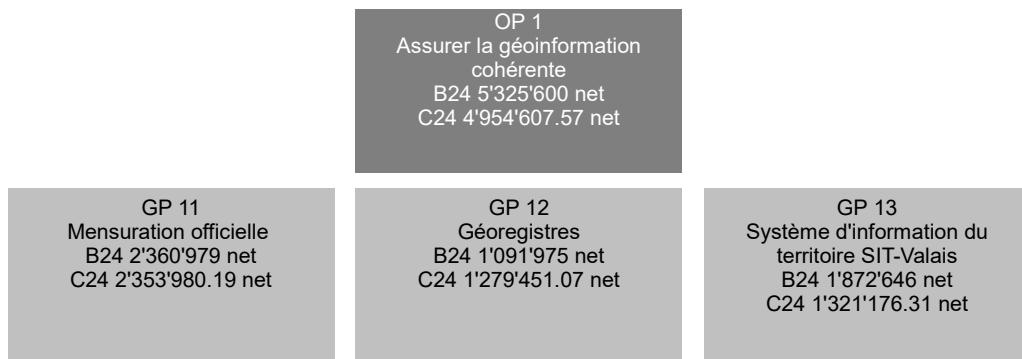
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Evolution des populations de faune sauvage (selon statistiques de la chasse et du gibier)	→	→	■ Selon la statistique annuelle de la chasse, disponible sur le site Internet du SCPF.
2 Nombre de cerfs comptés au printemps (N 2021 = 5'288)	5'500	5'322	■ 5'322 cerfs comptés au printemps 2024 : en dessous de l'effectif planifié. L'exercice ordinaire de la chasse, les régulations dans les zones de protection fédérales et les tirs complémentaires du gardiennage professionnel ont permis d'atteindre les objectifs fixés.
3 Nombre de permis de chasse délivrés (N 2021 = 2'664)	2'700	2'501	▲ La tendance du nombre de permis de chasse délivrés est à la baisse. La planification a déjà été revue à 2'500 permis pour 2025.
4 Nombre de permis de pêche délivrés (N 2021 = 2'983)	2'650	2'434	▲ Permis Rhône, rivières, gouilles et lacs de montagne : 2'434 permis annuels et mi-mensuels vendus en 2024, contre 2'573 en 2023. A relever la vente de 4'069 permis journaliers et deux jours en 2024, contre 3'755 en 2023. Le nombre de permis Lac Léman annuels se monte à : 2 permis professionnels (idem en 2023), 2 permis 1ère classe spéciale (idem en 2023), 71 permis 2ème classe (73 en 2023), 175 permis 3ème classe annuelle (172 en 2023), 577 permis journaliers (803 en 2023), 7 permis mensuels (5 en 2023). L'application ouverte pour toutes les classes du permis Léman a permis la vente de 39 permis annuels (30 en 2023) et 301 permis journaliers (395 en 2023).
5 Nombre de projets de renaturation de cours et plans d'eau réalisés (N 2021 = 6)	1	4	■ 4 projets de revitalisation terminés en 2024, 8 en cours et 148 planifiés pour des réalisations futures (Données service des dangers naturels section cours d'eau latéraux).
6 Surface (en ha) des biotopes revitalisés ou entretenus sous la coordination des gardes-faune (N 2021 = 77 ha)	45	92.6	■ En parallèle aux travaux effectués au travers des catalogues de mesures forêt-gibier, les différents triages forestiers du canton ont réalisé les prestations suivantes : pâturages boisés (107.9 ha), habitats (10.7 ha), châtaigneraies (19.1 ha), lisières (23.6 ha). Les mesures forêts-gibier ont coûté CHF 564'582.00, à charge du SFNP.
7 Proportion de pêcheurs utilisant l'application e-Pêche/SmartPhone (2023 = année test)	50%	6%	▲ 157 pêcheurs ont enregistré 402 prises au moyen de l'application e-Pêche. Après une phase test concluante, une refonte complète de l'application est prévue afin d'améliorer encore l'expérience utilisateur.
8 Pourcentage de réalisation de l'avant-projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	100%	0%	● Le démarrage du projet a été reporté à 2025.
9 Proportion de chasseurs utilisant l'application e-Chasse/SmartPhone	50%	1%	● Après une phase test concluante, une refonte complète de l'application est prévue afin d'améliorer encore l'expérience utilisateur. La nouvelle application devrait être mise en service pour l'ouverture de la chasse 2026.
10 Subventions versées par l'OFEV en relation avec l'application de la convention-programme	400'000	439'978	■
11 Le balisage des zones de protection et de tranquillité pour la faune sauvage est réalisé selon le calendrier établi et selon l'évolution des pourcentages de réalisation planifiés.	50%	11%	▲ 46 panneaux ont été posés en 2024 dans les DFF du Haut-de-Cry/Derborence, DFF Val Ferret/Combe de l'A, DFF Mauvoisin, DFF Dixence, DFF Aletschwald, zones de tranquillité Wissi Driesta, Lax, Salzgäb. En 2025, un bilan sera réalisé et le panneautage renforcé et complété, également dans les OROEM.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad2</i> 12 Coûts annuels liés aux dégâts aux cultures	150'000	142'400	█ Le coût annuel de l'indemnisation des dégâts aux cultures et animaux de rente causés par les espèces chassables est inférieur de 40 % par rapport au budget établi. Répartition : dégâts espèces non protégées net canton CHF 36'503.15 ; dégâts espèces protégées CHF 235'143.30 (dont CHF 41'721.10 pour le loup, CHF 9'471.90 pour le castor et CHF 7'594.10 pour le bouquetin à la charge du canton. La participation de l'OFEV pour les dégâts d'espèces protégées se monte à CHF 166'884.35 (CHF 186'526.00 pour le loup soit 80% et CHF 9'471.85 pour le castor soit 50%). Les moyens de prévention : CHF 2'541.00 ; frais de taxation : CHF 3'687.70. █ Toutes les expertises d'animaux de rente tués par le loup ont été réalisées dans les délais.
13 Expertises d'animaux de rente victimes du loup effectués dans les délais, en %	100%	100%	
14 Nombre minimum de sangliers abattus au travers de l'exercice de la chasse	100	109	█ Le montant des indemnisations versées aux agriculteurs pour des dommages causés par l'espèce sanglier est de CHF 40'881.75 pour 33 cas traités. Les résultats de l'exercice de la chasse s'élèvent à 95 sangliers abattus. 18 sangliers ont été prélevés dans le cadre de tirs préventifs du gardiennage sur les cultures céréalières, maraîchères, aux prairies et au vignoble. Cela porte le total des tirs de sangliers à 73. 10 sangliers péris ont été retrouvés par les gardes-faune. Le total de sangliers prélevés et péris est de 83. L'évolution de l'espèce est bien maîtrisée avec des dégâts limités en comparaison avec d'autres cantons.
15 Nombre d'opérations de monitoring intensif des grands prédateurs	20	24	█
16 Nombre de loups équipés de colliers GPS pour le suivi des meutes	8	0	▲ Plusieurs tentatives de captures de loups ont été menées, sans succès.
17 Pourcentage de tirs de régulation de loups réalisé par rapport à l'objectif	50%	100%	█
<i>ad3</i> 18 Nombre d'alevins et d'oeufs de truites lacustres mis à l'eau dans le Rhône et ses affluents jusqu'à la mise en place de l'échelle à poissons d'Évionnaz	50'000	14'800	▲ Pas de livraison suffisante d'oeufs de truites lacustres en provenance de la pisciculture de l'Etat de Vaud.
<i>ad5</i> 19 Nombre de projets annuels de recherche auxquels participe le service.	5	10	█ Le SCPF a participé à 10 projets d'études scientifiques en 2024.
20 Nombre de colonies de bouquetins suivies au moyen d'animaux marqués et/ou équipés de colliers GPS	4	10	█
<i>ad6</i> 21 Nombre de loups prélevés via les tirs préventifs de régulation		27	█

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Conservation diversité des espèces et biotopes	5'967'391.65	1'277'587.23	4'689'804.42
P1101 Etat de la faune sauvage	3'222'762.66	287'055.66	2'935'707.00
P1102 Régulation chasse/pêche et assainissement	1'445'790.81	356'839.78	1'088'951.03
P1103 Sauvegarde des biotopes	487'744.74	180'324.65	307'420.09
P1104 Prévention et indemnisation des dégâts de la faune	811'093.44	453'367.14	357'726.30
GP12 Gestion des régales de la chasse et de la pêche	1'605'255.05	3'930'046.84	-2'324'791.79
P1201 Formation des chasseurs	347'688.11	300'974.77	46'713.34
P1202 Statistiques	25'682.51	1'948.34	23'734.17
P1203 Permis de chasse et gestion tirs clients	137'121.69	2'759'425.60	-2'622'303.91
P1204 Permis de pêche et affermage des plans d'eau	188'947.53	799'178.40	-610'230.87
426 Remboursements		302.57	-302.57
Solde dépenses/recettes du produit	188'947.53	798'875.83	-609'928.30
P1205 Repeuplements piscicoles	807'029.58	31'293.67	775'735.91
P1206 Infractions	98'785.63	37'226.06	61'559.57
GP13 Information et recherche	704'719.84	38'022.89	666'696.95
P1301 Information sur la faune et son milieu	211'410.74	13'123.40	198'287.34
P1302 Recherche sur la faune sauvage	493'309.10	24'899.49	468'409.61
Total	8'277'366.54	5'245'656.96	3'031'709.58



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	6'658'875.20	7'244'100	6'797'620.62	-446'479
30 Charges de personnel	2'369'077.79	2'716'300	2'551'712.25	-164'588
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'239'455.81	4'434'400	4'187'066.81	-247'333
34 Charges financières	0.15	0	0.57	1
36 Charges de transferts	40'580.92	46'000	40'580.92	-5'419
39 Imputations internes	9'760.53	47'400	18'260.07	-29'140
4 Revenus	1'481'944.88	1'918'500	1'883'957.75	-34'542
42 Taxes et redevances	398'518.32	356'500	378'813.00	22'313
44 Revenus financiers	0.20	0	0.58	1
46 Revenus de transferts	1'035'241.91	1'562'000	1'464'199.47	-97'801
48 Revenus extraordinaires	16'197.55	0	40'944.70	40'945
49 Imputations internes	31'986.90	0	0.00	0
Excédent de charges	5'176'930.32	5'325'600	4'913'662.87	-411'937
5 Dépenses d'investissement	240'093.40	0	124'186.45	124'186
56 Propres subventions d'investissement	16'197.55	0	40'944.70	40'945
57 Subventions d'investissement redistribuées	223'895.85	0	83'241.75	83'242
6 Recettes d'investissement	223'895.85	0	83'241.75	83'242
67 Subventions d'investissement à redistribuer	223'895.85	0	83'241.75	83'242
Dépenses nettes d'investissement	16'197.55	0	40'944.70	40'945
Insuffisance de financement	5'193'127.87	5'325'600	4'954'607.57	-370'992

Explication des écarts financiers

30 : L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : Des réclamations suite à la mise à l'enquête publique de lot de mensuration ont retardé l'avancement des travaux.

41 : Les géomètres ont facturé plus de travaux en 2024 à leurs clients d'où l'augmentation du montant des émoluments.

46 : Différence due à la demande de l'IF de faire paraître au bilan dans recettes reçues d'avance le montant pour les travaux du Registre des bâtiments et logements.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	17.80	18.30	18.30

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer la géoinformation cohérente et adaptée aux besoins de l'administration, de l'économie, de la science et de la société				
Sous-objectifs politiques				
1	Piloter les travaux de réalisation de la mensuration officielle conformément aux conventions-programmes entre la Confédération et le canton			
2	Piloter, surveiller et coordonner les activités en relation avec les géoregistres, notamment la base de données de la mensuration officielle (BADOC), le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété (cadastre RDPPF), le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), le répertoire officiel des adresses de bâtiments, la base de données référentielles - bâtiments et logement (BDR-B&L)			
3	Piloter, coordonner et développer le système d'information du territoire SIT-Valais et assurer les flux d'informations vers les partenaires et les privés			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	
█ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>	1 Assurer le pilotage des travaux du premier relevé des zones alpestres 2 Poursuite du pilotage des travaux pour les renouvellements de la mensuration officielle (approbation standard MO93) 3 Assurer la mise en cohérence des données du Registre fédéral des bâtiments et logement et celles de la mensuration officielle 4 Définir les périmètres de terrain en mouvement permanent	31.12.27 31.12.24 31.12.24 31.12.24	31.12.24 31.12.24 31.12.24 31.12.24	▲ 18 de 68 lots finalisés. █ 51 lots terminés. ▲ Travail de coordination sous-estimé. ● La planification était trop optimiste. Besoins en coordination sous-estimés. ▲ Premières mesures mises en oeuvre. ▲ Premières mesures mises en oeuvre. █
<i>ad2</i>	5 Optimisation de l'exploitation du cadastre RDPPF et mis en oeuvre des mesures 6 Introduction d'un concept de gestion de la qualité des géodonnées	31.12.27 31.12.24		
<i>ad3</i>	7 Optimisation du processus technique de la mise à jour du géoportail	31.12.24		

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 Pourcentage de la surface du Canton dans la zone à bâtir dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	100%	100%	■	
	2 Pourcentage de la surface du Canton dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	60%	58%	▲ Retards dans quelques lots pour des raisons de réclamations suite à la mise à l'enquête.	
	3 Etat d'avancement des travaux de renouvellement	100%	100%	■	
ad2	4 Pourcentage des données des zones réservées, des réserves forestières et de l'espace réservé aux eaux introduites au cadastre RDPPF	100	100	■	
	5 Pourcentage des mutations réalisées sur la plateforme cantonale BADOOC	90%	95%	■	
ad3	6 Nombre d'interruptions de l'infrastructure du SIT cantonal en Intranet	5	25	● Une migration vers une nouvelle solution informatique est nécessaire.	
	7 Nombre d'interruptions des géoservices sur le géoportal	3	1	■	
	8 Pourcentage de géodonnées en conformité avec les règles du data life cycle management (gouvernance des géodonnées)	95%	95%	■	
	9 Pourcentage de géodonnées conforme aux modèles minimaux de géodonnées fixé par la Confédération	70%	70%	■	
	10 Pourcentage des jeux de géodonnées contrôlées et validées selon le concept de gestion de qualité	45%	40%	▲	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Mensuration officielle	4'072'428.69	1'718'448.50	2'353'980.19
P1101 Réalisation de la mensuration officielle	4'072'428.69	1'718'448.50	2'353'980.19
GP12 Géoregistres	1'279'451.07		1'279'451.07
P1201 Base de données de la mensuration officielle	851'482.01		851'482.01
P1202 Adressage de bâtiments	206'221.56		206'221.56
P1203 Registre fédéral des bâtiments et logements RegBL	61'538.18		61'538.18
P1204 Cadastre des restrictions de droit public RDPPF	151'795.92		151'795.92
P1205 Base de données référentielle - bâti. et logements	8'413.40		8'413.40
GP13 Système d'information du territoire SIT-Valais	1'569'927.31	248'751.00	1'321'176.31
P1301 Exploitation SIT-VS	561'126.71	248'751.00	312'375.71
P1302 Projets géomatiques et coordination	1'008'800.60		1'008'800.60
Total	6'921'807.07	1'967'199.50	4'954'607.57

OP 1
 Assurer l'état des droits sur les
 immeubles
 B24 -100'594'300 net
 C24 -100'729'700.37 net

GP 11
 Droits réels
 B24 -100'594'300 net
 C24 -100'729'700.37 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	46'294'727.05	51'315'600	49'882'167.18	-1'433'433
30 Charges de personnel	11'870'667.45	12'127'700	11'569'694.30	-558'006
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'056'550.99	3'807'800	2'599'860.21	-1'207'940
34 Charges financières	179.60	1'000	180.97	-819
36 Charges de transferts	30'636'377.00	34'500'000	34'909'296.00	409'296
38 Charges extraordinaires	971'579.15	0	0.00	0
39 Imputations internes	759'372.86	879'100	803'135.70	-75'964
4 Revenus	135'372'225.83	151'909'900	150'611'867.55	-1'298'032
40 Revenus fiscaux	110'712'886.60	126'514'100	124'788'683.95	-1'725'416
42 Taxes et redevances	21'572'629.78	24'214'000	23'403'542.45	-810'458
43 Revenus divers	1'254'574.05	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	1'092'538.55	1'181'800	1'202'571.30	20'771
48 Revenus extraordinaires	739'596.85	0	1'217'069.85	1'217'070
Excédent de revenus	89'077'498.78	100'594'300	100'729'700.37	135'400
5 Dépenses d'investissement	1'268'017.70	0	0.00	0
52 Immobilisations incorporelles	1'268'017.70	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'268'017.70	0	0.00	0
Excédent de financement	87'809'481.08	100'594'300	100'729'700.37	135'400

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique est gérée par le service des ressources humaines de l'Etat du Valais. Elle varie notamment en raison du temps nécessaire aux repourvolements des postes et autres augmentations salariales.

31 : Certains projets planifiés en 2024 ont été repoussés en 2025.

36 : Le nombre de communes ayant introduit l'impôt additionnel communal en 2024 est plus important que celui planifié. Cette charge est compensée par une recette identique à la rubrique 40.

40 : Malgré un marché de l'immobilier toujours très actif, la hausse des revenus d'impôts n'a pas été aussi importante que planifiée.

42 : Malgré un marché de l'immobilier toujours très actif, la hausse des revenus d'émoluments n'a pas été aussi importante que planifiée. De plus, contrairement aux impôts, les émoluments perçus sont plafonnés et l'écart est plus important que pour les impôts.

48 : Dissolution des fonds mis en réserve pour le financement du programme eRF Valais suite à sa clôture au 31.12.2024.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	84.20	87.20	87.20

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer l'état des droits sur les immeubles				
Sous-objectifs politiques				
1	Assurer, coordonner et collaborer à l'application des lois en relation avec le territoire et la propriété foncière			
2	Moderniser la gestion des registres au travers de nouvelles technologies de l'information (eRF Valais) <ul style="list-style-type: none"> a. Introduire et informatiser le registre foncier fédéral b. Développer les technologies de l'information dans le domaine des droits réels c. Assurer la cohésion des systèmes informatiques d. Faciliter l'accès à l'information et sa transmission pour l'économie et la population 			
3	Garantir une information fiable, cohérente, exhaustive et actuelle au sujet de la propriété foncière et la mettre à disposition du public selon des standards de qualité élevés et promouvoir la cyberadministration dans le domaine			
4	Percevoir les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
█ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>	1 § Adaptation de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LALFAIE)	31.12.24	31.12.24	█ Le projet de loi a été adressé au Grand-Conseil avec le message du Conseil d'Etat.
<i>ad2</i>	2 ★ Introduction et informatisation du registre foncier fédéral et réalisation des travaux de mensuration officielle (projet Registre foncier 2020)	31.12.34	31.12.24	█ Le programme gouvernemental eRF Valais a été clôturé au 31.12.2024. Le projet d'introduction et d'informatisation du registre foncier fédéral se poursuivra dans le cadre des activités opérationnelles du service.
<i>ad3</i>	3 Dématérialisation du traitement des actes dans les registres fonciers (scannage en entrée) 4 Etablissement d'un concept de formation métier interne au service 5 Mise en place d'une gestion centralisée dédiée à la gestion des personnes	31.12.24 31.12.24 31.12.24	31.12.24	▲ Le projet a été réalisé au niveau technique. Il sera mis en production en 2025 car il nécessite une adaptation des processus. ▲ Compte tenu des disponibilités des ressources, les réflexions ont été initiées et seront poursuivies en 2025. ● Les ressources prévues pour ce projet n'ont pas pu être engagées.

★ : Programme gouvernemental

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2	1 Pourcentage de la mensuration officielle approuvée pour laquelle l'introduction et l'informatisation ont été réalisées (en termes d'immeubles)	83%	82.4%	▲ Intégration des données d'Ayent et de la zone alpestre de Grône au registre foncier fédéral. Les données de Chalais et Zermatt sont numérisées. La procédure de dépôt public a été initiée pour Chalais et doit être finalisée pour Zermatt.	
	2 Pourcentage des projets eRF Valais réalisés	93%	93%	■ Le programme eRF Valais a été terminé au 31.12.2024 avec la réalisation de 50 projets modernisant significativement les pratiques et les outils de travail du SRF. Les 4 projets opérationnels restants sont désormais intégrés à la gestion courante des services responsables.	
	3 Pourcentage des rapports hebdomadaires internes sur l'avancement de l'introduction et l'informatisation transmis dans les temps	95%	100%	■ Tous les rapports ont été transmis dans les temps.	
ad3	4 Pourcentage des réquisitions inscrites au registre foncier dans les 20 jours ouvrables (hors suspens, expropriations et changement de taxes et natures)	90%	85%	▲ Le registre foncier de Brigue, soutenu par les autres unités du service, a effectué un important travail pour retrouver un temps de traitement comparable aux autres registres fonciers du canton (en juin 2024 : temps de traitement moyen à Brigue 70 jours ouvrables // en décembre 2024 : temps de traitement moyen à Brig 15 jours ouvrables).	
	5 Pourcentage des personnes satisfaites de leur visite au guichet des registres fonciers	90%	90%	■ Le nombre de passage au guichet étant faible, il a été décidé de présenter cet indicateur pour la dernière fois en 2024. L'enquête de satisfaction réalisée tous les 2 ans auprès des partenaires du service prend également en considération la satisfaction des prestations délivrées aux guichets.	
	6 Degré de satisfaction générale des partenaires quant aux prestations du Service	90%	97.86%	■ Une enquête de satisfaction est réalisée chaque 2 ans. La dernière a eu lieu en 2023.	
	7 Temps de traitement moyen dans les registres fonciers en termes de jours ouvrés	20	12	■ Le temps de traitement moyen sur l'ensemble du territoire s'harmonise et reste en deçà du seuil de qualité fixé par le service.	
	8 Pourcentage de recours prononcés en faveur du service	70%	60%	▲ L'indicateur renseigne le nombre de recours déposés entre 2018 et 2023 prononcés en faveur du service. Le temps de la procédure de recours étant long et susceptible d'autres recours, il a été décidé de faire évoluer cet indicateur pour 2025 en "proportion de recours par rapport au nombre de décisions émises par le service". Pour 2024 ce pourcentage s'élève à 0.03% des décisions.	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Droits réels			
P1101 Registre Foncier	49'623'086.26	149'606'932.43	-99'983'846.17
361 Impôt additionnel communal LDM	34'909'296.00		34'909'296.00
402 Droit d'enregistrement RF		89'140'462.35	-89'140'462.35
402 Impôt additionnel communal LDM		34'909'296.00	-34'909'296.00
402 Timbre santé (viré au Service de la santé)		726'157.00	-726'157.00
421 Emoluments RF		21'901'380.28	-21'901'380.28
Solde dépenses/recettes du produit	14'713'790.26	2'929'636.80	11'784'153.46
P1102 Vente aux étrangers (LFAIE)	236'576.57	854'520.11	-617'943.54
P1103 Centrale des testaments	22'504.35	150'415.01	-127'910.66
Total	49'882'167.18	150'611'867.55	-100'729'700.37

OP 1
 Encourager les activités sportives
 et physiques
 B24 4'129'600 net
 C24 4'280'237.36 net

GP 11
 Jeunesse et Sport
 B24 4'129'600 net
 C24 4'248'954.25 net

GP 12
 Fonds du sport
 B24 0 net
 C24 31'283.11 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	14'305'212.45	13'537'500	15'950'386.41	2'412'886
30 Charges de personnel	1'754'801.55	1'705'200	1'744'374.00	39'174
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'973'068.01	1'988'800	2'075'712.09	86'912
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	20'000.00	0	20'000.00	20'000
36 Charges de transferts	6'122'074.55	5'776'000	6'988'338.66	1'212'339
37 Subventions redistribuées	4'158'246.00	3'900'000	4'913'842.00	1'013'842
38 Charges extraordinaires	112'717.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	164'305.34	167'500	208'119.66	40'620
4 Revenus	11'545'780.03	11'407'900	13'730'162.48	2'322'262
42 Taxes et redevances	665'790.43	1'317'900	1'185'629.11	-132'271
44 Revenus financiers	49'999.00	6'000	2'320.00	-3'680
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	388'796.52	0	317'100.88	317'101
46 Revenus de transferts	6'057'292.25	6'024'000	6'941'532.50	917'533
47 Subventions à redistribuer	4'158'246.00	3'900'000	4'913'842.00	1'013'842
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	80'013.43	80'013
49 Imputations internes	225'655.83	160'000	289'724.56	129'725
Excédent de charges	2'759'432.42	2'129'600	2'220'223.93	90'624
5 Dépenses d'investissement	1'387'283.00	2'000'000	2'080'013.43	80'013
56 Propres subventions d'investissement	1'387'283.00	2'000'000	2'080'013.43	80'013
6 Recettes d'investissement	20'001.00	0	20'000.00	20'000
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'367'282.00	2'000'000	2'060'013.43	60'013
Insuffisance de financement	4'126'714.42	4'129'600	4'280'237.36	150'637

Explication des écarts financiers

36 : Fonds du sport : le supplément des paiements a été réalisé par un retrait dans la fortune du Fonds du sport ; compensation via la rubrique 46.

37 : J+S : les subventions fédérales redistribuées au sport valaisan ont été plus importantes que prévues en raison d'une hausse importante du nombre d'annonces des cours J+S des clubs sportifs valaisans; compensation via la rubrique 47.

42 : CSCO : certaines entités (clubs, écoles, fédérations) ne sont pas encore revenues au centre, pour l'instant, après les 2 années de fermeture pour rénovation ; par ailleurs, les groupes présents ont vu leur effectif global diminuer de quelque 10% en moyenne.

45 : Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux : ce montant correspond au résultat annuel du Fonds du sport (prélèvement via la fortune du Fonds).

46 : Fonds du sport : dissolution du Sport-Toto (versement unique).

47 : J+S : subventions à redistribuer ; compensation via la rubrique 37.

48 : Fonds du sport : intérêts rémunératoires de la fortune du Fonds du sport.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	11.00	11.00	11.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer un contexte favorable au développement harmonieux et pérenne des activités sportives et physiques en Valais, encourager les activités sportives et physiques, en termes de performance sportive, de bien-être, d'éducation, de santé, de sécurité et d'intégration, promouvoir le respect des valeurs du sport

Sous-objectifs politiques

- 1 Mettre en valeur les activités des associations/fédérations sportives cantonales sur internet et dans les médias valaisans
- 2 Encourager et soutenir la pratique physique et sportive dans la société et le développement du sport pour tous [Agenda 2030]
- 3 Développer la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes de 5 à 20 ans
- 4 Recruter les cadres J+S (moniteurs, coachs et experts) et du sport des adultes (ESA) en collaboration avec les associations sportives cantonales, Pro Senectute et les organisations partenaires
- 5 Favoriser le recrutement des bénévoles et mettre en valeur le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
- 6 Aider financièrement par le Fonds du sport les associations sportives cantonales, les espoirs et les sportifs/sportives valaisans/valaisannes, les infrastructures sportives, l'achat de matériel et d'équipements sportifs ainsi que l'organisation de manifestations sportives

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Suivi de l'utilisation idoine des infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale de portée cantonale subventionnées via la loi sur le sport (Centre nordique de Goms, Golf de Crans Montana, Stade de Tourbillon de Sion, Stade d'arrivée de Crans-Montana, Piste de ski Zermatt)	31.12.27		■
ad2 2 ★ Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en oeuvre de la loi sur le sport	31.12.27		■
ad5 3 Contribution active à la dynamisation du site www.bénévoles.vs , faire connaître et utiliser le site par les organisateurs de manifestations et les associations/fédérations sportives valaisannes.	31.12.27		■

★ : Programme gouvernemental

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'articles spécifiques édités et de capsules diffusées par les médias valaisans en relation avec les activités sportives 2 Nombre d'organisateurs de manifestations, d'associations/fédérations sportives, de communes, étant parties prenantes du contenu de la plate-forme du sport	50 205	45 222	■ ■
<i>ad2</i>	3 Nombre de journées de formation/activité réalisées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz 4 Nombre de nuitées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	16'000 12'000	11'469 8'722	▲ Certaines entités (clubs, écoles, fédérations) ne sont pas revenues, pour l'instant, au centre après les 2 années de fermeture totale pour rénovation. Par ailleurs, les effectifs des cours/camps ont vu une baisse moyenne de leur effectif de quelque 12%. ▲ Certaines entités (clubs, écoles, fédérations) ne sont pas revenues, pour l'instant, au centre après les 2 années de fermeture totale pour rénovation. Par ailleurs, les effectifs des cours/camps ont vu une baisse moyenne de leur effectif de quelque 12%.
	5 Nombre de nouvelles infrastructures sportives traitées via la loi sur le sport 6 ■ Nombre de membres affiliés aux associations sportives cantonales	3 110'000	2 118'192	■ ■
<i>ad3</i>	7 ■ Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités J+S	40'000	53'574	■
<i>ad4</i>	8 ■ Nombre de moniteurs et de coachs J+S formés ou perfectionnés durant l'année	2'200	2'013	■
<i>ad6</i>	9 Montant de la contribution globale annuelle allouée par le Fonds du sport au sport valaisan 10 Nombre de compétitions sportives et courses populaires soutenues	5'500'000 85	6'611'842 136	■ ■

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

OFFICE CANTONAL DU SPORT

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Jeunesse et Sport			
P1101 Formation des jeunes, moniteurs et cadres J+S	11'063'143.54	6'814'189.29	4'248'954.25
P1102 Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	8'527'284.10 2'535'859.44	6'238'954.83 575'234.46	2'288'329.27 1'960'624.98
GP12 Fonds du sport			
P1201 Fonds du sport	6'967'256.30	6'935'973.19	31'283.11
Total	18'030'399.84	13'750'162.48	4'280'237.36

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
Charges et dépenses	649'024'488.96	705'993'100	775'345'597.61	69'352'498	
Revenus et recettes	444'477'188.20	481'750'500	480'846'730.00	-903'770	
Insuffisance de financement	204'547'300.76	224'242'600	294'498'867.61	70'256'268	
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
Service administratif et juridique	8'339'974.11	10'220'200	9'480'068.25	-740'132	
Service de la mobilité	128'840'663.51	136'839'100	173'862'031.40	37'022'931	
Service Unité Territoriale III	613'425.35	1'949'600	519'559.63	-1'430'040	
Service des forêts, de la nature et du paysage	18'992'306.46	20'625'000	20'492'650.41	-132'350	
Service de l'environnement	12'209'394.15	13'311'700	13'600'812.12	289'112	
Service de la construction des routes nationales	4'882'270.22	3'587'200	3'318'674.71	-268'525	
Service du développement territorial	4'530'575.85	5'444'800	4'289'781.58	-1'155'018	
Service des dangers naturels	26'138'691.11	32'265'000	68'935'289.51	36'670'290	
Insuffisance de financement	204'547'300.76	224'242'600	294'498'867.61	70'256'268	
COMPTE DE RESULTATS					
30 Charges de personnel	91'973'363.79	96'615'600	95'411'839.87	-1'203'760	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	119'105'807.66	132'327'000	132'591'685.10	264'685	
34 Charges financières	23'116.61	5'300	11'305.79	6'006	
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	34'628'116.89	33'031'400	39'027'488.34	5'996'088	
36 Charges de transferts	75'080'222.17	91'531'100	77'908'640.37	-13'622'460	
38 Charges extraordinaires	2'752'221.76	0	142'835'634.44	142'835'634	
39 Imputations internes	14'265'746.64	17'988'100	13'563'724.00	-4'424'376	
40 Revenus fiscaux	66'685.05	24'300	114'189.86	89'890	
41 Patentés et concessions	1'294'418.55	1'240'000	973'987.08	-266'013	
42 Taxes et redevances	43'748'741.43	40'347'800	47'819'647.88	747'1848	
43 Revenus divers	7'243'548.95	9'599'800	7'069'031.85	-2'530'768	
44 Revenus financiers	1'309'429.74	1'304'200	2'731'757.97	1'427'558	
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	69'003'248.15	101'229'200	74'560'634.55	-26'668'565	
46 Revenus de transferts	132'173'054.31	130'438'600	132'515'220.22	2'076'620	
48 Revenus extraordinaires	3'794'127.55	0	63'415'141.87	63'415'142	
49 Imputations internes	14'414'455.18	18'630'500	14'806'531.83	-3'823'968	
Total charges	337'828'595.52	371'498'500	501'350'317.91	129'851'818	
Total revenus	273'047'708.91	302'814'400	344'006'143.11	41'191'743	
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	64'780'886.61	68'684'100	157'344'174.80	88'660'075	
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
50 Immobilisations corporelles	215'818'726.29	218'478'900	178'027'009.54	-40'451'890	
52 Immobilisations incorporelles	203'639.20	289'200	312'799.95	23'600	
54 Prêts	4'957'740.00	4'369'700	1'622'137.00	-2'747'563	
55 Participations et capital social	0.00	0	80'000.00	80'000	
56 Propres subventions d'investissement	86'210'902.95	97'380'800	91'558'720.21	-5'822'080	
57 Subventions d'investissement redistribuées	4'004'885.00	13'976'000	2'394'613.00	-11'581'387	
63 Subventions d'investissement acquises	166'272'719.69	163'825'400	133'107'201.39	-30'718'199	
64 Remboursements de prêts	1'144'052.00	1'134'700	1'338'772.50	204'073	
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	7'822.60	0	0.00	0	
67 Subventions d'investissement à redistribuer	4'004'885.00	13'976'000	2'394'613.00	-11'581'387	
Total dépenses	311'195'893.44	334'494'600	273'995'279.70	-60'499'320	
Total recettes	171'429'479.29	178'936'100	136'840'586.89	-42'095'513	
Investissements nets	139'766'414.15	155'558'500	137'154'692.81	-18'403'807	

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

OP 1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département B24 7'933'273 net C24 7'551'885.26 net	OP 2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière B24 2'286'927 net C24 1'928'182.99 net
GP 11 Appui à la conduite du département par l'EM B24 2'555'900 net C24 2'026'608.00 net	GP 12 Appui administratif et juridique B24 5'377'373 net C24 5'525'277.26 net
GP 21 Appui autorités commun. droit public constructions B24 -1'516'531 net C24 -1'542'161.41 net	GP 22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC) B24 3'320'370 net C24 2'976'829.71 net
GP 23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR) B24 483'088 net C24 493'514.69 net	

Total service B24 10'220'200 net C24 9'480'068.25 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges				
30 Charges de personnel	11'920'693.13	13'876'400	13'027'198.90	-849'201
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'518'688.45	10'320'300	10'498'926.65	178'627
36 Charges de transferts	1'529'760.15	3'228'100	2'131'078.82	-1'097'021
38 Charges extraordinaires	41'686.00	39'000	42'428.00	3'428
39 Imputations internes	630'000.00	0	149'661.57	149'662
4 Revenus	3'967'655.68	3'964'200	3'924'052.42	-40'148
40 Revenus fiscaux	42'019.05	0	40'506.36	40'506
42 Taxes et redevances	3'376'509.97	3'847'200	3'493'990.72	-353'209
46 Revenus de transferts	0.00	0	35'000.00	35'000
48 Revenus extraordinaires	386'936.66	0	218'583.34	218'583
49 Imputations internes	162'190.00	117'000	135'972.00	18'972
Excédent de charges	7'953'037.45	9'912'200	9'103'146.48	-809'054
5 Dépenses d'investissement				
50 Immobilisations corporelles	386'936.66	308'000	376'921.77	68'922
6 Recettes d'investissement				
Dépenses nettes d'investissement	386'936.66	308'000	376'921.77	68'922
Insuffisance de financement	8'339'974.11	10'220'200	9'480'068.25	-740'132

Explication des écarts financiers

30 : cf commentaire sous Remarque RH

31 : eConstruction : avec le lancement de la phase de déploiement auprès des communes valaisannes et selon les priorités définies en 2023, l'enveloppe budgétaire 2024 a été utilisée de la manière suivante : budget de fonctionnement de Fr. 901'300.-, utilisé Fr. 681'023.-. La différence de Fr. 220'276.- s'articule principalement sur 2 axes :

Fr. 100'000.- sur le mandat des ressources support L1 - 1er niveau (550'000.- pour 4 personnes sur l'année) suite à l'entrée en fonction progressive des ressources selon les besoins du programme mais également en raison de la difficulté à trouver les bonnes ressources (plusieurs changements).

Fr. 120'000.- sur des frais de maintenance et les adaptations évolutives consécutifs à l'évolution de la LC-OC moins élevés que prévu ou reportés selon les révisions légales en cours.

Fr. 410'000.- report mandat Efficience+ et autres mandats liés à l'année de Présidence du CDMTE.

Fr. 185'000.- expertises externes et mandats non consommés et reportés (communication, analyse remplacement application D-JUR)

Fr. 285'000.- Autres frais du service non consommés (frais de procès d'envergure, frais de traduction d'interventions parlementaires, etc.)

Diminution de l'écart :

Le solde disponible de cette rubrique a été réservé, afin de couvrir un manque de recettes (rub. 421) constaté dès la fin du 3ème trimestre d'environ Fr. 140'000.-.

38, 48, 50 et 42 : cf remarques sous OP2

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	59.20	67.60	68.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Transfert pour une durée indéterminée de 0,4 EPT du SCRN (selon décision du 18.03.2024) dans le cadre de la construction de l'autoroute A9 et afin d'assurer le soutien juridique dans ce dossier.

OBJECTIF POLITIQUE 1**Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du Département****Sous-objectifs politiques**

1 Assurer l'appui administratif au département, notamment:

1.1 la gestion administrative

1.2 la traduction

1.3 la gestion et l'accompagnement des projets informatiques initiés par le département

2 Assurer la gestion des dossiers juridiques du département, soit:

2.1 garantir le conseil juridique aux requérants et l'instruction des dossiers d'approbation de plans sur mandat du Conseil d'Etat dans le domaine de la mobilité et des dangers naturels

2.2 garantir l'appui juridique des services du département et d'autres départements sur la base de contrats de prestations dans le domaine de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et des eaux, forêt, nature, paysage), des constructions, de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et enfoui ainsi que de l'immobilier

2.3 garantir le pilotage des processus des révisions législatives et /ou l'accompagnement des services du département dans ces processus

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Lancement du mandat Efficience+	31.12.24	31.12.24	█ L'analyse des mesures auprès des services est terminée selon le planning mis en place. Le projet Efficience+ a été validé et clôturé par le COPIL interdépartemental en février 2025. La mise en place et le suivi des mesures ont débuté, un suivi semestriel est prévu.
ad2 2 § Pilotage de la révision partielle de la loi et de l'ordonnance sur les constructions - Etablissement de l'avant-projet de loi (en intégrant toutes les interventions parlementaires acceptées par le Grand Conseil depuis 2018 et nouvelle Gouvernance CCC) 1ère lecture prévue en septembre 2024	31.12.25		█ La durée des processus législatifs a conduit à une deuxième lecture du texte durant la session de février 2025 en lieu et place de celle de décembre 2024. En outre, cet élément impose que l'approbation de l'OC ne pourra être examinée que durant la session de juin 2025 au plus tôt. Le délai au 30.09.2025 pour l'achèvement des travaux parlementaires devrait donc être tenu. Une entrée en vigueur au 01.01.2026 peut encore être possible, mais le délai devient serré. Le service n'est pas maître de ces délais.
3 § Pilotage de la révision totale de la loi sur les mines et carrières (loi sur les géoressources) - Etablissement de l'avant-projet de loi et lancement de la procédure de consultation.	31.12.26		▲ La reprise du projet de révision de la loi sur les géoressources fin 2023 a porté ses fruits. La première version de l'avant-projet a été achevée en 2024. Il sera soumis à l'examen continu du groupe de travail à un rythme mensuel pour adaptations et corrections afin d'être présenté à la sous-commission sur les ressources minérales avant la poursuite du processus législatif.
4 § Accompagnement de la révision totale de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau	31.12.24	01.08.24	█ L'ordonnance sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (ODNACE), élaborée en collaboration avec le SDANA, a été adoptée le 17.07.2024. Elle est entrée en vigueur le 01.08.2024.
5 § Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur la révision des eaux	31.12.24	31.12.24	█ La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels, élaborée en collaboration avec le SDANA et le SFNP, a été adoptée par le GC le 10.06.2022. Elle est entrée en vigueur le 01.01.2023.
6 § Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement	31.12.24		● La rédaction du projet se poursuit, sous l'égide du SEN. L'appui du SAJMTE demeure constant. Il est à relever que les nombreux dossiers à traiter par les services concernés et les faibles ressources humaines disponibles ont conduit à une adaptation par le SEN du calendrier législatif. Le projet est toutefois solidement avancé et devrait permettre une mise en consultation du projet en 2025.

§ : Programme législatif

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad2 1 Respect des délais de présentation au Conseil d'Etat des projets législatifs prévus par la PIP ou la planification semestrielle	100%	75%	█ Les délais sont respectés pour la LC/OC et l'ODNACE. Ils ne le sont pas pour la loi sur les géoressources et la LcPE.

OBJECTIF POLITIQUE 2

Appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions et de signalisation routière

Sous-objectifs politiques

- 1 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction en zone à bâtrir transmis par les communes (compétence communale)
- 2 Assurer le secrétariat de la Commission cantonale des constructions (CCC) et la police des constructions pour les projets de construction hors zone à bâtrir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie (compétence cantonale) soit :
 - 2.1 la coordination de la consultation des organes cantonaux compétents avec les instances décisionnelles
 - 2.2 l'élaboration des décisions prises et leurs notifications
 - 2.3 les tâches de police des constructions
- 3 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction relevant de la compétence de la Confédération et les transmettre à l'autorité compétente (installations électriques, Gazoduc, CFF, armée, etc.)
- 4 Assurer le secrétariat de la CCSR pour les projets et les dossiers de signalisation routière et de chantier

Remarques

42 : le manque de recettes (rub. 421) constatées en 2024 est due à une diminution du volume de dossiers de compétence communale et CCC. Cette diminution, non maîtrisable par le SeCC, est due à plusieurs facteurs, notamment au fait que le SEN a informé les communes, qu'elles sont compétentes dans l'analyse environnementale de certains dossiers (pompes à chaleur bruit, gestion des déchets de chantier, etc). De facto, les communes ne devant plus consulter le SEN pour certains dossiers, il est possible qu'elles omettent de consulter le canton pour tout autre préavis (par exemple protection civile, archéologie).

Le déploiement du programme eConstruction devrait réguler cette tendance, car ce dernier rappelle à la commune dans quelle mesure elle doit consulter le canton en raison de quelle base légale.

Le solde manquant de la rub. 426 est dû au fait que la facturation finale des procédures par substitution menées en 2024 sera réalisée en 2025 avec une décision sur frais. Il est à préciser que cette décision pourra également faire l'objet d'un recours.

38, 48 et 50 : les frais 2024 relatifs au programme eConstruction pour un montant total de Fr. 376'921.77 ont été couverts par le solde du compte de financement spécial ouvert en 2021 d'un montant de Fr. 218'583.34 et par le montant de l'investissement 2024 de Fr. 308'000.00.

Par conséquent le compte de financement spécial de 2021 est entièrement consommé et celui de 2024 présente un solde de Fr. 149'661.57.

En tenant compte de l'état d'avancement du programme métier eConstruction et en application de l'art. 22 al. 3 de la loi du 24 juin 1980 sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du Canton (LGCAF), le SAJMTE a demandé le transfert sur le compte de financement spécial pour le solde du compte 5090 du budget 2024, et ceci à hauteur de Fr. 149'661.57.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 Développement et mise en place de l'outil eConstruction: mars 2024 : déploiement des premières communes avec utilisation totale de la plateforme septembre 2024 : début pilote 2 (utilisation partielle de la plateforme) juillet 2025 : début déploiement auprès des communes avec une utilisation partielle de la plateforme	31.12.25		■ La plateforme eConstruction a entamé son déploiement et 31 nouvelles communes ont été intégrées en 2024 conformément au planning établi. Parallèlement, la deuxième phase pilote (communes avec interfaçage) a démarré avec 3 communes supplémentaires, portant ainsi à 43 le nombre de communes utilisatrices de la plateforme eConstruction en 2024.
	2 Mise à disposition de la plateforme informatique cantonale du Programme eConstruction pour une deuxième phase pilote 1 élargi en mars 2023 à 9 communes et à tous les services internes à l'état comme parties prenantes à la procédure et la CCC y inclus change request du résultat de la 1ère phase pilote étendue	31.12.24	31.12.24	■ La réalisation de la deuxième phase pilote 1 élargie a permis de consolider les expériences faites en 2023. Ces expériences ont été prises en compte dans la phase de déploiement initiée en 2024.
	3 Mise à disposition de toutes les communes valaisannes de la plateforme informatique cantonale début mars 2024 (plan de déploiement jusqu'à fin 2025), y incluant la gestion des rôles pour les partenaires externes, le reporting et la gestion des cas de tests	31.12.25		■ La plateforme eConstruction a entamé son déploiement dans 31 nouvelles communes, conformément au planning établi. Parallèlement, la deuxième phase pilote a démarré avec 3 communes supplémentaires, portant ainsi à 43 le nombre de communes utilisatrices de la plateforme eConstruction en 2024. La planification de l'intégration des autres communes prévues pour 2025 est finalisée, et les premières séances d'information ont eu lieu en novembre 2024 pour le premier groupe concerné.
	4 Réalisation des adaptations évolutives (LC-OC, procédure d'annonce pour le solaire, chauffage etc.) et implémentation	31.12.27		■ La réalisation évolutive est prise en compte dans le cadre des futurs travaux consécutifs à la révision de la LC-OC en cours.
ad2	5 Réalisation des ordres de remises en état des lieux (OREL) entrés en force	31.12.24	31.12.24	▲ 17 constructions illicites sur 381 faisant l'objet d'un OREL en force ont été remis en état par l'auteur. Trois OREL ont été exécutés par substitution par l'autorité.
ad4	6 Mise en place d'adaptations de fonctionnement de l'outil informatique SIROUT (signalisation routière) permettant la gestion électronique des dossiers	31.12.24		▲ L'outil informatique SIROUT est encore en phase de développement (90%) et n'est pas encore fonctionnel. Dès lors, aucune adaptation n'a été implémentée. Son utilisation complète dépend de la révision de la LaLCR pilotée par le DSIS.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 Pourcentage des résultats des prises de position des organes cantonaux consultés notifiés dans le délai légal de 30 jours dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	46.65%	▲ 1'344 cas en 2024 : 46.65% (pourcentage cumulé). Les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Les délais accordés aux services sont de 15 jours dès les dossiers complets (décision du CE du 17 juin 1992). Le SeCC effectue régulièrement des rappels aux services ne respectant pas les délais accordés. Le délai moyen de réponse en 2024 des services est de 22.73 jours. Ce pourcentage ne tient pas en compte le temps de traitement des dossiers traités sur la plateforme eConstruction.
	2 Pourcentage de synthèses notifiées aux communes dans un délai de 7 jours dès réception de tous les préavis des services consultés (ce délai de 7 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	90%	77.6%	▲ 1'384 cas en 2024 : 77.60%. Le délai de traitement est impacté par la charge de travail quotidienne du secrétariat (nombreuses sollicitations téléphoniques du SeCC) et des ressources humaines diminuées (2 absences pour cause de maternité).
	3 Pourcentage des dossiers avec demandes de compléments	20%	32.4%	● En 2024, sur 1'247 dossiers de compétence communale, 404 dossiers ont fait l'objet d'une demande de complément.
ad2	4 Pourcentage des décisions élaborées et notifiées dans le délai légal de 30 jours dès la prise de décision de la CCC (ce délai de 30 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	85%	97.56%	■ Construction: 1'352 cas en 2024 : 97.56% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis. Police de construction: 726 décisions en 2024: 100% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis.
	5 Pourcentage de décisions notifiées dans le délai légal (60 jours) dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	70.37%	▲ 245 cas en 2024 : 70.37% La complexité de certains dossiers ne permet pas toujours de tenir les délais notamment lorsqu'une analyse juridique plus approfondie est nécessaire ou lorsque des autorisations spéciales sont requises ou lorsque le dossier fait l'objet de plusieurs oppositions. D'autre part, les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Le délai moyen de réponse en 2024 des services est de 22.73 jours.
	6 Nombre de cas de police de constructions dont la remise en état des lieux a été effectuée ou dont la construction a soit été régularisée par la délivrance d'une autorisation de construire à postériori ou a soit fait l'objet d'une décision de renonciation de la remise en état des lieux	30	84	■ 84 dossiers en 2024 (y compris 17 OREL régularisés par le perturbateur) sur 448, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Le nombre de dossiers traités est à relativiser par rapport au volume de dossiers en traitement (priorité 1), à l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations par téléphone/courriel, la priorisation des tâches en rapport avec l'effectif et la formation des collaborateurs qui demande un accompagnement important.
ad3	7 Respect des délais en lien avec les procédures de consultation	100%	100%	■ Dans le cadre de la procédure pour les projets relevant de la compétence de la Confédération, les délais ont été tous respectés (délais imposés par la Confédération selon le type de projet).

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad4</i> 8 Pourcentage de décisions de la CCSR notifiées dans un délai de 10 jours dès la décision de l'autorité	90%	98.6%	■ La CCSR a autorisé 4'139 chantiers en 2024 et 100% des autorisations ont été transmises dans les 10 jours (8 jours de traitement maximum). 870 dossiers de signalisation ont été approuvés en 2024 et 89.6% ont été transmis à l'autorité dans les 10 jours. La moyenne de durée d'envoi est de 5.75 jours.		
			Tous dossiers confondus, la moyenne du nombre de décisions de la CCSR transmises à l'autorité est donc de 98.6%	▲ L'outil informatique SIROUT est encore en phase de développement (90%) et n'est pas encore fonctionnel. Dès lors, aucune adaptation n'a été implémentée. Son utilisation complète dépend de la révision de la LaLCR pilotée par le DSIS.	

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département	7'820'200.77	268'315.51	7'551'885.26
GP11 Appui à la conduite du département par l'EM	2'064'660.42	38'052.42	2'026'608.00
P1101 Etat-major du département	2'064'660.42	38'052.42	2'026'608.00
313 Autres mandats liés à l'année de présidence du chef de département	268'487.72		268'487.72
313 Mandat Efficience+	212'546.90		212'546.90
Solde dépenses/recettes du produit	1'583'625.80	38'052.42	1'545'573.38
GP12 Appui administratif et juridique	5'755'540.35	230'263.09	5'525'277.26
P1201 Gestion administrative, traduction et informatique	1'047'718.24	2'341.59	1'045'376.65
P1202 Gestion juridique mobilité et dangers naturels	1'876'277.27	219'700.34	1'656'576.93
421 Emoluments		93'803.50	-93'803.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'876'277.27	125'896.84	1'750'380.43
P1203 Gestion juridique environnement et territoire	2'831'544.84	8'221.16	2'823'323.68
OP2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière	5'583'919.90	3'655'736.91	1'928'182.99
GP21 Appui autorités commun. droit public constructions	863'668.78	2'405'830.19	-1'542'161.41
P2101 Coordination des prises de position des organes	863'668.78	2'405'830.19	-1'542'161.41
421 Emoluments		2'403'664.75	-2'403'664.75
Solde dépenses/recettes du produit	863'668.78	2'165.44	861'503.34
GP22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC)	3'702'143.40	725'313.69	2'976'829.71
P2201 Gestion du secrétariat de la CCC	2'682'368.89	652'212.97	2'030'155.92
313 Mandats externes eConstructions	681'023.00		681'023.00
421 Emoluments		399'329.00	-399'329.00
509 Programme eConstruction	376'921.77		376'921.77
Solde dépenses/recettes du produit	1'624'424.12	252'883.97	1'371'540.15
P2202 Police des constructions	1'019'774.51	73'100.72	946'673.79
427 Amendes		36'250.00	-36'250.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'019'774.51	36'850.72	982'923.79
GP23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)	1'018'107.72	524'593.03	493'514.69
P2301 Gestion du secrétariat de la CCSR	259'867.46	509'040.82	-249'173.36
421 Emoluments		466'730.00	-466'730.00
Solde dépenses/recettes du produit	259'867.46	42'310.82	217'556.64
P2302 Gestion des dossiers de signalisation routière	450'218.99	5'553.80	444'665.19
313 Développement et mise à jour des programmes de signalisation de chantiers (SICHAN) et de signalisation routière	112'916.95		112'916.95
Solde dépenses/recettes du produit	337'302.04	5'553.80	331'748.24
P2303 Gestion des dossiers de signalisation de chantier	308'021.27	9'998.41	298'022.86
Total	13'404'120.67	3'924'052.42	9'480'068.25

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE LA MOBILITÉ

OP 1 Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal B24 54'685'168 net C24 97'170'141.27 net	OP 2 Coordination, planification et financement des TP et de la mobilité douce B24 82'153'932 net C24 76'691'890.13 net
GP 11 Construction &entretien du réseau routier cantonal B24 54'685'168 net C24 97'170'141.27 net	GP 21 Transports publics et mobilité douce B24 82'592'470 net C24 77'160'187.37 net
GP 22 Transports à câble, obstacles aériens B24 134'362 net C24 285'381.41 net	GP 23 Téléphériques gérés B24 -572'900 net C24 -753'678.65 net

Total service B24 136'839'100 net C24 173'862'031.40 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	227'534'066.04	249'510'500	287'161'077.12	37'650'577
30 Charges de personnel	41'710'403.51	42'240'600	42'625'665.75	385'066
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87'859'034.26	94'289'400	97'087'293.46	2'797'893
34 Charges financières	5'646.66	5'100	9'299.76	4'200
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	31'874'995.80	31'100'000	33'897'942.08	2'797'942
36 Charges de transferts	56'921'058.95	70'616'200	58'104'236.65	-12'511'963
38 Charges extraordinaires	157'572.00	0	47'356'136.25	47'356'136
39 Imputations internes	9'005'354.86	11'259'200	8'080'503.17	-3'178'697
4 Revenus	199'894'655.83	218'480'300	205'849'168.86	-12'631'131
40 Revenus fiscaux	23'963.00	22'000	29'226.00	7'226
41 Patentes et concessions	0.00	0	750.00	750
42 Taxes et redevances	3'529'138.55	2'654'200	3'525'990.55	871'791
43 Revenus divers	5'651'590.30	7'999'800	5'991'625.75	-2'008'174
44 Revenus financiers	505'526.44	543'700	1'638'110.48	1'094'410
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	64'920'362.75	85'609'800	62'891'754.37	-22'718'046
46 Revenus de transferts	116'960'722.44	112'754'300	116'673'090.52	3'918'791
48 Revenus extraordinaires	2'040'000.00	0	9'159'277.79	9'159'278
49 Imputations internes	6'263'352.35	8'896'500	5'939'343.40	-2'957'157
Excédent de charges	27'639'410.21	31'030'200	81'311'908.26	50'281'708
5 Dépenses d'investissement	121'878'087.36	134'563'900	110'468'284.14	-24'095'616
50 Immobilisations corporelles	90'817'299.56	89'690'900	82'151'913.58	-7'538'986
54 Prêts	4'700'000.00	3'975'000	1'393'337.00	-2'581'663
55 Participations et capital social	0.00	0	80'000.00	80'000
56 Propres subventions d'investissement	24'070'674.80	27'422'000	24'481'351.56	-2'940'648
57 Subventions d'investissement redistribuées	2'290'113.00	13'476'000	2'361'682.00	-11'114'318
6 Recettes d'investissement	20'676'834.06	28'755'000	17'918'161.00	-10'836'839
63 Subventions d'investissement acquises	17'479'919.06	14'539'000	14'437'174.00	-101'826
64 Remboursements de prêts	906'802.00	740'000	1'119'305.00	379'305
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2'290'113.00	13'476'000	2'361'682.00	-11'114'318
Dépenses nettes d'investissement	101'201'253.30	105'808'900	92'550'123.14	-13'258'777
Insuffisance de financement	128'840'663.51	136'839'100	173'862'031.40	37'022'931

Explication des écarts financiers
Explications des écarts financiers particuliers (voir également les commentaires sous OP1 et OP2) :
31 et 36 : le Conseil d'Etat a autorisé un dépassement du budget ordinaire des routes cantonales (rubr. 31), compensé par un reliquat budgétaire aux Transports publics (rubr. 36). Des travaux d'entretien des routes ont été décalés du fait de la surcharge de travail engendrée par les intempéries de juin et juillet 2024.
38 : Dégâts causés par les intempéries de juin et juillet 2024 (y.c. provisions).
48 : Participations des communes aux dégâts causés par les intempéries de juin et juillet 2024.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	331.50	332.50	332.50

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE 1	
Compléter, améliorer, adapter, sécuriser, exploiter, entretenir et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil, des objectifs de développement durable et du concept cantonal de la mobilité 2040	
Sous-objectifs politiques	
1	Réaliser les investissements planifiés sur le réseau routier cantonal
1.1	Préparer les bases techniques pour l'obtention des moyens nécessaires au financement des investissements
1.2	Améliorer les infrastructures cantonales dévolues à la mobilité douce
1.3	Créer un réseau cantonal de pistes cyclables entre les villes principales de la plaine du Rhône
2	Exploiter, entretenir et maintenir le patrimoine routier cantonal
2.1	Obtenir les moyens financiers nécessaires au financement de l'exploitation, de l'entretien et du maintien du patrimoine routier
2.2	Augmenter la sécurité routière en l'adaptant à la législation en vigueur
2.3	Adapter la taille du réseau routier cantonal
3	Augmenter la part modale de la mobilité douce quotidienne

Remarques
Construction et correction des routes cantonales (P1101):
43 : Changement de la répartition de la part des salaires de la construction refacturée aux communes (Fr. -2.1 mios).
50 : Les dépenses brutes atteignent Fr. 82.2 mios, soit Fr. -7.5 mios en-dessous du budget, dont Fr. -2.1 mios du fait des salaires de la construction (rubr. 43), le reste résultant du décalage des travaux.
57 et 67 (Agglomérations) : Mesures annoncées par les communes, mais finalement pas réalisées ou alors reportées.
Entretien des routes cantonales (P1102) :
31 : Dépassement budgétaire compensé par le reliquat sous la rubr. 36 des Transports publics.
Etat des fonds (en mios de francs) :
45 : Prélèvements inférieurs au budget sous le fonds FRPS (Fr. -3.9 mios : moins d'investissements). Dépenses plus basses sous les fonds RTEC (Fr. -6.1 mios) et RPLP (Fr. -9.1 mios).
2024 2023 2022 RPLP : 13.4 12.7 13.7 RTEC : 11.7 22.7 31.3 FRPS : 25.7 45.6 62.6

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Poursuite de la planification et de la réalisation du tunnel de Deibfels sur la route H212 à Eisten (les travaux préparatoires, la sécurisation des portails ont commencé en 2022 / décalage à 2025 pour des raisons techniques et budgétaires (un crédit supplémentaire devra être demandé au Grand Conseil) du début des travaux du lot principal pour le tunnel / fin prévue des travaux : 2029)	31.12.24	31.12.24	■ Fin des travaux prévue pour 2030.
2 Poursuite de la réalisation des galeries Schüsslau et Lüegeltig sur la RC 13 à Zermatt (les travaux de construction, tronçon à ciel ouvert, ont commencé en 2023 / fin prévue des travaux : 2031)	31.12.24	31.12.24	■ Fin des travaux prévue pour 2031.
3 Approbation des plans du pont pour la mobilité douce Brigue-Naters sur la H19 à Brigue (appel d'offres : 2024 / début prévu des travaux : 2024 / fin prévue des travaux : 2027)	31.12.24		▲ La procédure de mise à l'enquête accuse un retard d'environ 6 mois. L'appel d'offres sera fait en 2025. Le début des travaux est prévu pour l'hiver 2025/2026 et l'achèvement pour fin 2028.
4 Approbation des plans pour le nœud de Landi et le giratoire de l'hôpital sur la H1015 à Brigue (appel d'offres : 2024 / début prévu des travaux : 2024 / fin prévue des travaux : 2027)	31.12.24		● Un recours contre l'approbation des plans a été déposé auprès du tribunal cantonal. Pour cette raison, le début des travaux est reporté à une date indéterminée.
5 Poursuite de la planification et de la réalisation de la nouvelle piste cyclable RR1, tronçon Bitsch-Mörel, lot 2A (début prévu des travaux : automne 2023 / fin prévue des travaux : 2025)	31.12.24		● Le début des travaux était prévu pour l'automne 2024. En raison des dégâts causés par les intempéries (conduite de gaz Swissgas), le début des travaux a dû être reporté à l'été 2025.
6 Poursuite des travaux d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route T9 St-Maurice – Brigue ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée de Vétroz; mesure du projet d'agglomération Valais central (fin prévue des travaux : automne 2026)	31.12.24	31.12.24	■ Les travaux se poursuivent en 2025 et 2026.
7 Travaux de correction de la chaussée sur le tronçon de la route T9 St-Maurice - Brigue compris entre Regrouillon et le carrefour avec la rue de la Fraternité à Noës pour notamment sécuriser les voies cyclables	31.12.24	31.12.24	■ Travaux terminés.
8 Début des travaux de transformation du carrefour de l'Etoile à Montana en giratoire sur la route 45 Sierre - Montana - Crans (fin prévue des travaux : été 2026)	31.12.24	31.12.24	■ Les travaux se poursuivent en 2025 et 2026.
9 Début de la requalification, traversée du village à Massongex (RC 302)	31.12.24		● Retard dû à l'utilisation des ressources humaines pour les intempéries. Mise à l'enquête publique prévue à l'été 2025. Début des travaux prévu en 2027.
10 Suite de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes sur la route H21 Bo (fin prévue des travaux : 2025)	31.12.24	31.12.24	■ L'inauguration est prévue le 9 août 2025.
11 Assainissement du demi-pont de Chernat à Val-d'Illiez (RC 111)	31.12.24		● Compte tenu de l'ampleur des travaux, le projet a dû être mis à l'enquête publique. Les travaux sont décalés en 2025.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i> 12 Construction d'un trottoir, route H201 Montheys-Morgins, secteur Chapelle-épingles (Troistorrents)	31.12.24		▲ Solde des travaux prévu au printemps 2025, fin des travaux prévue en 2025.
<i>ad3</i> 13 Présentation de la stratégie de mobilité douce quotidienne	31.12.24	31.01.24	■
14 Développement des projets du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne concernant le réseau des routes cantonales	31.12.24	31.12.24	■
15 Traitement de l'initiative « vélo »	31.12.24	20.02.24	■ Initiative "vélo" retirée par les initiateurs, sur la base du nouveau contexte légal fédéral et valaisan, ainsi que de la stratégie cantonale Mobilité douce 2040 validée par le Conseil d'Etat.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1	1 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais	34	30	■	
	2 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé alarmant	0	0	■	
	3 Pourcentage de km de routes cantonales de plaine adaptées à la mobilité douce selon les normes VSS	20%	20%	■	Plusieurs aménagements favorisant la mobilité douce ont pu être intégrés dans le cadre des renouvellements de chaussée : continuité et/ou élargissement de bandes cyclables, sécurisation de trottoirs, passages piétons et aides à la traversée piétonne. Une amélioration notable de cet indicateur prendra du temps. Il s'agira de mobiliser des moyens humains et financiers pour étudier des projets d'aménagements spécifiques, les soumettre à autorisation de construire puis organiser leur mise en oeuvre.
	4 ■ Nombre de crédits complémentaires sollicités	10	8	■	
	5 ■ Pourcentage du budget d'investissement global (rubr. 501) des chantiers de construction coûtant plus de Fr. 1 million durant l'année	74.7%	66.5%	■	
	6 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est critique (= indice I1 entre 3 et 4) Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023.	295	354	▲	Du fait de la charge extraordinaire liée aux intempéries et à la limitation des ressources humaines et financières nécessaires, les projets sont décalés.
	7 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est mauvais (= indice I1 entre 4 et 5) Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023.	200	261	▲	Du fait de la charge extraordinaire liée aux intempéries et à la limitation des ressources humaines et financières nécessaires, les projets sont décalés.
	8 Etat de l'assainissement des routes cantonales en matière de bruit, calculé sur la base du rapport entre les dépenses effectives et les coûts totaux planifiés	83%	84%	■	Assainissements effectués dans le cadre de chantiers de construction et d'entretien. L'avancement des dossiers est tributaire des disponibilités financières ainsi que du traitement par l'administration cantonale (préavis internes, pilotage des procédures d'homologation) et des communes pour les réalisations (coordination des chantiers). Les chiffres définitifs n'étant pas connus avant fin mars de l'année suivante, le chiffre figurant sous Réalisé est une estimation. Situation à fin 2023 (chiffres définitifs): effectué = 80%.
	9 ■ Nombre de km de route déclassés durant l'année	10	8.5	▲	Est effectué en fonction des ressources disponibles et des discussions avec les communes concernées.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 10 Mise en oeuvre du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne sur le réseau des routes cantonales (délai de réalisation jusqu'à fin 2042)	3%	2%	<p>▲ A ce stade, le linéaire total de voies cyclables à aménager pour sécuriser le réseau cycliste cantonal n'est que partiellement défini (plans sectoriels à réaliser d'ici 2027). En considérant en toute première approche un objectif total de 200km de sites propres à réaliser d'ici 2042, un avancement de 2% peut être considéré à ce jour avec 4 km de voies sécurisées cette année pour les vélos sur la route principale T9 (pistes et bandes cyclables dans le secteur de Riddes, sécurisation du carrefour de Granges, évitement du tunnel de Regrouillon et site propre jusqu'à Noës), dans le secteur de Pont de la Morge (T9 et RC68) et un trottoir mixte piéton/vélo sur la RC59 à Grimisuat.</p> <p>A noter, hors routes cantonales, que plusieurs opérations d'amélioration du revêtement ont pu être réalisées cette année, ce qui participe à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne (réseau complémentaire).</p>

OBJECTIF POLITIQUE 2

Garantir un haut niveau de desserte adapté aux différentes typologies de l'espace du territoire cantonal. Encourager le transfert du trafic individuel motorisé des personnes et des marchandises vers les transports publics et la mobilité douce quotidienne. Améliorer la coordination entre les acteurs dans le domaine de divers modes de transport, entre autres, les transports publics, la mobilité individuelle motorisée et la mobilité douce quotidienne

Sous-objectifs politiques

- 1 Soutenir et promouvoir la réalisation des infrastructures et des prestations des entreprises de transports concessionnaires (ETC) nécessaires à la mobilité des personnes et des marchandises
- 2 Contribuer à l'exploitation de transports publics adaptés aux besoins. Gérer, coordonner et planifier au niveau cantonal l'élaboration d'actions tendant au développement et à la promotion des transports publics. Soutenir et coordonner au niveau cantonal les investissements et les études visant à développer l'offre de transport et de mobilité douce nécessaire au canton du Valais. Valoriser les pôles de développement en renforçant leur accessibilité en transport public et en mobilité douce. Établir le plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne
- 3 Mener à bien la procédure de consultation relative à l'approbation des projets d'infrastructure de remontées mécaniques sur le territoire cantonal et délivrer les autorisations d'exploiter de compétence cantonale
- 4 Assurer la direction opérationnelle de l'exploitation des téléphériques gérés par le canton ainsi que le renouvellement technique de ces installations

Remarques

Transports publics (GP 21 et GP 22):

36 : Indemnités inférieures au budget de Fr. -12.6 mios (reliquat utilisé au profit des routes cantonales). La Confédération a confirmé le cofinancement total du trafic régional voyageurs (TRV) par une augmentation de la quote-part cantonale 2024. Le budget prévoyait, par prudence, que ce montant ne puisse pas être pris en charge par la Confédération.

45 : Le prélèvement du fonds RPLP est inférieur au budget (Fr. -4.8 mios) du fait de dépenses moins importantes.

54 : Prêts décalés pour le BLS (Fr. -2.3 mios) et la CGN (Fr. -0.3 mio).

56 : Projets décalés ou subventions non demandées, en particulier pour la passerelle Campus (Fr. -1.0 mio), les sentiers pédestres (Fr. -1.2 mio), l'aéroport de Sion (Fr. -0.5 mio) et la Furka Dampfbahn (Fr. -0.1 mio).

Etat du fonds RPLP (en mios de francs) :

2024 2023 2022

10.3 8.3 16.0

Téléphériques gérés (GP 23) :

Les téléphériques sont repris au 01.01.2025 par la société Alplift SA, laquelle est détenue à 40% par l'Etat du Valais et à 60% par les communes de site.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Participation aux études et projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), selon le programme en force PRODES 2030/35. Etudes, avec un financement partiellement pris en charge par l'OFT, pour la mise en oeuvre anticipée de haltes régionales CFF et TMR initiées avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires concernées. Mesures pour 2024 : - gare CFF de Collombey-Le Grand : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2024), nouveau point de croisement entre Vouvry et Les Evouettes (poursuite des études préliminaires). - halte TMR de Martigny-Expo : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2024).	31.12.24		▲ Les études et projets se poursuivent conformément au planning de l'OFT. Le délai de la mesure doit être prolongé de 2 ans en raison du retard pris pour la validation par l'OFT d'un nouveau projet d'offre/horaire 2035 (PO35) consolidé.
2 Préparation des réflexions liminaires avec les exploitants et les gestionnaires d'infrastructures concernées par le futur message du programme PRODES 2040/45. Mesures pour 2024 : Préparation avec les entreprises concernées (principalement TPC, TMR, MGBahn, CFF et RegionAlps) des avant-projets sommaires qui seraient éligibles à un financement par le FIF, évaluation de ces projets, coordination avec les autres cantons de la CTSO. Le message sera présenté par l'OFT au mieux en 2024, probablement en 2025.	31.12.24		▲ Les études se poursuivent. Toutefois, le délai de la mesure doit être reporté de 2 ans en raison du retard pris pour la validation par l'OFT d'un nouveau projet d'offre/horaire 2035 (PO35) consolidé sur lequel doivent se baser les différentes études.
3 Participation aux projets d'étude et d'aménagement de l'infrastructure de projets d'innovation en matière de mobilité. Mesures pour 2024 : - Finalisation de la procédure de mise à l'enquête publique du projet de l'AlphaTube (situé à Collombey-Muraz). - Liaisons câblées plaine-montagne : poursuite d'analyses pour les projets qui répondent aux critères du transport régional de voyageurs.	31.12.24	31.12.24	■
ad2 4 Extensions prévues en 2024 de l'offre en matière de transports publics sur différentes lignes en raison d'une augmentation de la demande des voyageurs (dépend des disponibilités budgétaires).	31.12.24	31.12.24	■
5 Mise à l'enquête publique de la passerelle Campus et conclusion de la convention de financement.	31.12.24		▲ Préparation du dossier et discussion de la convention avec la ville de Sion finalisées. Convention à signer en 2025.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad2 6 Établissement du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne	31.12.27		■ Avancement : 20%. Le plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne consistera techniquement en une compilation des résultats des études de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne. Ceux-ci sont en cours d'étude.
ad3 7 Paiement final (Fr. 1.4 mio en 2024) du financement visant à la rénovation complète du funiculaire Sierre – Montana – Crans	31.12.24	31.12.24	■
ad4 8 Finalisation des études pour l'externalisation des téléphériques gérés afin de respecter les prescriptions de l'OFT	31.12.24	31.12.24	■ Les téléphériques sont repris au 01.01.2025 par la société Alplift SA.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Subventions de fonctionnement (indemnités) versées pour les prestations de transports publics	70'616'200	57'990'030	■ La Confédération a confirmé le cofinancement total du trafic régional voyageurs (TRV) par une augmentation de la quote-part cantonale 2024. Le budget prévoyait, par prudence, que ce montant ne puisse pas être pris en charge par la Confédération. Le Conseil d'Etat a autorisé l'utilisation de ce reliquat pour l'entretien des routes cantonales.	
	2 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics	27'422'000	24'481'352	▲ Décalage de plusieurs subventions (passerelle Campus, aéroport de Sion, etc.). Quelques subventions non budgétées ont été payées.	
	3 Part du canton au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) (C2022 = Fr. 21.3 mios, B2023 revu = Fr. 21.6 mios)	23'302'000	23'410'038	■ Le montant budgété est basé sur une estimation transmise par la Confédération.	
	4 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics (sans la mobilité douce ni le FAIF) (C2022 = Fr. 1.2 mio; B2023 = Fr. 1.0 mio)	1'120'000	245'032	▲ Décalage de projets (Furka Dampfbahn, aéroport de Sion, etc.).	
	5 Prêts (investissements) pour la réalisation d'infrastructures de transports publics (C2022 = Fr. 4.0 mios; B2023 = Fr. 4.7 mios)	3'975'000	1'393'337	▲ Les prêts de Fr. 2.3 mios (BLS) et Fr. 0.3 mio (CGN) sont décalés.	
ad2	6 Effets de la politique publique des transports (évolution d'année en année du nombre d'utilisateurs des moyens de transports publics)	↗	↗	■	
	7 Subventions d'investissements accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040)	2'000'000	826'281	▲ Les subventions versées dépendent des demandes des communes.	
	8 Passerelle Campus (mobilité douce). Coût total projeté à Fr. 6 mios; financement par Agglomération (Fr. 1.8 mio), Ville de Sion (Fr. 1.0 mio), Canton (Fr. 3.2 mios, dont Fr. 2.1 mios par le SDM via la LTPMDQuot)	1'000'000	0	▲ Dossier et discussion de la convention avec la ville de Sion finalisées. Signature de la convention en 2025.	
	9 Etablissement des plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne (100% = objectif à fin 2027, à savoir que tous les plans sectoriels doivent être élaborés, conformément à la législation fédérale). A fin 2024, 8 plans devraient être terminés. Le nombre exact de plans nécessaires n'est pour l'heure pas encore connu	20%	18.5%	▲ Un total de 27 plans sectoriels a été identifié pour couvrir le territoire valaisan. Les études initialement estimées entre 6 et 9 mois pour chaque plan sectoriel prennent plus de temps que prévu : ces temps supplémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer un niveau de qualité uniforme tout en maintenant un bon niveau de concertation avec les communes concernées.	
ad3	10 Procédures effectuées dans les délais usuels de la Commission cantonale des constructions CCC	100%	100%	■	
	11 Traitement des projets déposés par les sociétés valaisannes de remontées mécaniques dans les délais légaux usuels, impartis aux services en fonction des thématiques concernées et des complexités avérées	100%	100%	■	

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad3 12 Réalisation des projets dans des délais raisonnables (4 mois de procédure cantonale, 12 mois pour la construction et la mise en service, 24 mois pour la remise en état des lieux)	90%	90%	■		
ad4 13 Nombre de téléphériques gérés par le canton dont la perte reportée cumulée individuelle est supérieure à Fr. 100'000.-	1	2	▲ Le téléphérique Fürgangen-Bellwald présente nouvellement à fin 2024 un léger déficit de Fr. 14'158.70. Les téléphériques sont repris au 01.01.2025 par la société Alplift SA.		
14 ■ Nombre de voyageurs par année à maintenir sur l'ensemble des téléphériques gérés	350'000	439'362	■		

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP1 Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal	297'792'492.07	200'622'350.80	97'170'141.27
GP11 Construction &entretien du réseau routier cantonal	297'792'492.07	200'622'350.80	97'170'141.27
P1101 Construction, adaptation, correction, sécurisation	119'403'357.81	101'493'181.74	17'910'176.07
351 Attribution au fonds RPLP	644'599.33		644'599.33
451 Utilisation du solde des fonds (RPS)		36'839'924.01	-36'839'924.01
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		14'924'989.32	-14'924'989.32
463 Subventions fédérales (RPS)		22'381'606.31	-22'381'606.31
501 Investissements (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.)	82'151'913.58		82'151'913.58
572 Trafic d'agglomération	2'361'682.00		2'361'682.00
630 Subventions fédérales		1'190'104.65	-1'190'104.65
632 Participations communales		13'232'069.35	-13'232'069.35
635 Subventions de tiers		15'000.00	-15'000.00
670 Trafic d'agglomération		2'361'682.00	-2'361'682.00
Solde dépenses/recettes du produit	34'245'162.90	10'547'806.10	23'697'356.80
P1102 Entretien et exploitation	178'389'134.26	99'129'169.06	79'259'965.20
310 Fournitures, carburant, service hivernal, etc	7'203'491.80		7'203'491.80
311 Véhicules et machines (section Logistique)	2'047'837.34		2'047'837.34
314 Entretien des routes, service hivernal, etc	70'731'421.08		70'731'421.08
381 Intempéries de juin et juillet 2024	42'481'848.25		42'481'848.25
451 Utilisation du solde des fonds (RPS et RTEC)		24'922'233.95	-24'922'233.95
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		17'243'052.18	-17'243'052.18
461 Participations des communes à l'entretien des intérieurs de localité		4'822'081.21	-4'822'081.21
463 Participations communales et divers		29'996'916.88	-29'996'916.88
463 Subventions fédérales (RPS)		8'480'712.19	-8'480'712.19
486 Intempéries de juin et juillet 2024 (subventions communales)		9'159'277.79	-9'159'277.79
Solde dépenses/recettes du produit	55'924'535.79	4'504'894.86	51'419'640.93

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP2 Coordination, planification et financement des TP et de la mobilité douce	99'836'869.19	23'144'979.06	76'691'890.13
GP21 Transports publics et mobilité douce	94'197'117.87	17'036'930.50	77'160'187.37
P2101 Infrastructure des TP et de la mobilité douce	94'197'117.87	17'036'930.50	77'160'187.37
351 Attribution au fonds RPLP	1'953'264.08		1'953'264.08
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	57'790'387.88		57'790'387.88
386 Intempéries de juin et juillet 2024	2'372'388.00		2'372'388.00
389 Constitution de comptes de financement spéciaux pour des prêts reportés	2'501'900.00		2'501'900.00
460 10% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux transports		4'289'072.20	-4'289'072.20
463 Participations communales		11'296'260.50	-11'296'260.50
554 Participation "Alplift SA" (40% du capital-actions)	80'000.00		80'000.00
560 Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	23'410'038.00		23'410'038.00
562 Subventions à des communes	826'018.05		826'018.05
564 Subventions à des entreprises publiques	208'895.51		208'895.51
566 Subventions à des organisations sans but lucratif	36'400.00		36'400.00
Solde dépenses/recettes du produit	5'017'826.35	1'451'597.80	3'566'228.55
GP22 Transports à câble, obstacles aériens	524'426.41	239'045.00	285'381.41
P2201 Transports à câble, obstacles aériens	524'426.41	239'045.00	285'381.41
361 Subventions à des collectivités publiques	199'642.50		199'642.50
Solde dépenses/recettes du produit	324'783.91	239'045.00	85'738.91
GP23 Téléphériques gérés	5'115'324.91	5'869'003.56	-753'678.65
P2301 Téléphériques gérés	5'115'324.91	5'869'003.56	-753'678.65
Total	397'629'361.26	223'767'329.86	173'862'031.40

OP 1
Sécuriser et maintenir le réseau
des routes nationales
B24 1'949'600 net
C24 519'559.63 net

GP 11
Exploiter les routes nationales
B24 1'949'600 net
C24 519'559.63 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	36'240'970.94	33'403'800	37'197'677.87	3'793'878
30 Charges de personnel	13'085'693.07	14'197'500	13'854'272.42	-343'228
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'398'857.89	18'384'200	21'277'190.99	2'892'991
34 Charges financières	0.00	0	0.08	0
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	866'862.84	0	1'135'559.06	1'135'559
39 Imputations internes	889'557.14	822'100	930'655.32	108'555
4 Revenus	37'873'288.66	33'714'200	38'946'216.60	5'232'017
42 Taxes et redevances	33'583'049.67	30'995'700	35'692'295.20	4'696'595
44 Revenus financiers	0.00	0	0.09	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'024'493.06	0	1'013'362.98	1'013'363
49 Imputations internes	3'265'745.93	2'718'500	2'240'558.33	-477'942
Excédent de revenus	1'632'317.72	310'400	1'748'538.73	1'438'139
5 Dépenses d'investissement	2'245'743.07	2'260'000	2'268'098.36	8'098
50 Immobilisations corporelles	2'245'743.07	2'260'000	2'268'098.36	8'098
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	2'245'743.07	2'260'000	2'268'098.36	8'098
Insuffisance de financement	613'425.35	1'949'600	519'559.63	-1'430'040

Explication des écarts financiers

30 : Décalage dans le temps entre la validation des postes au 01.01.2024 et le processus de recrutement.

31 : Augmentation des travaux d'entretien demandés par l'OFROU et des coûts de remise en état à la suite des inondations du mois de juin. Ces charges supplémentaires sont couvertes par des recettes supplémentaires (rub. 42).

35 : Écritures de régularisation du résultat. Écritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU.

42 : Revenus supplémentaires pour couvrir les travaux d'entretien demandés par l'OFROU et les coûts de remise en état à la suite des inondations du mois de juin (rub. 31).

45 : Écritures de régularisation du résultat. Écritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	74.10	74.10	74.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Depuis le 1er janvier 2020, les nouveaux postes font partie de l'inventaire des postes autofinancés (contrat de prestations de la Confédération).

À fin 2024, le SUTIII comptait 34,2 postes autofinancés (EPT).

OBJECTIF POLITIQUE			
Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales			
Sous-objectifs politiques			
1 Assurer l'autofinancement du SUTIII			
2 Garantir l'entretien conformément aux standards de l'OFROU			
3 Assurer la reprise de l'exploitation des nouveaux tronçons autoroutiers			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 1 Reprise du tronçon Raron West - Visp West + Vispertaltunnel tube sud	31.12.25		■
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Ratio de couverture (recettes, dépenses, résultats reportés)	100%	100%	■ Léger bénéfice en 2024.
ad2 2 Réalisation de travaux d'entretien demandés par l'OFROU	90%	92%	■ La réalisation des travaux dépend de la météo et de la disponibilité des entreprises tierces.
ad3 3 Nombre de kilomètres repris	0	0	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Exploiter les routes nationales			
P1101 Entretenir et exploiter les routes nationales	39'465'776.23	38'946'216.60	519'559.63
424 Recettes pour l'entretien des routes nationales (contrat passé avec l'OFROU)	39'465'776.23	38'946'216.60	519'559.63
426 Dédommagements, y compris les travaux commandés par l'OFROU		17'148'338.59	-17'148'338.59
Solde dépenses/recettes du produit		18'497'442.50	-18'497'442.50
Total	39'465'776.23	38'946'216.60	519'559.63

Remarques

Le SUTIII est un service autofinancé.

Pour assurer son équilibre financier, il doit couvrir ses coûts par ses recettes sur le long terme.

En 2024, le compte du SUTIII présente un léger bénéfice. Celui-ci est comptabilisé dans ses réserves afin de garantir son autofinancement à long terme.

Il convient de noter que le contrat de prestations liant le SUTIII à l'OFROU stipule que les bénéfices doivent être utilisés exclusivement pour couvrir d'éventuelles pertes futures et ne peuvent servir à d'autres fins.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

OP 1 Protéger, conserver et gérer la forêt B24 14'688'840 net C24 15'308'070.12 net	OP 2 Protéger et gérer la nature et le paysage B24 5'936'160 net C24 5'184'580.29 net		
GP 11 Conservation des forêts B24 1'528'304 net C24 1'563'130.35 net	GP 12 Gestion des forêts B24 13'160'536 net C24 13'744'939.77 net	GP 21 Conservation et mise en valeur du paysage B24 1'836'600 net C24 1'850'421.65 net	GP 22 Conservation et gestion des biotopes et espèces B24 4'099'560 net C24 3'334'158.64 net

	Total service	B24 20'625'000 net	C24 20'492'650.41 net
RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
3 Charges	18'835'480.21	20'095'700	23'301'395.11
30 Charges de personnel	3'741'624.85	3'982'900	4'038'659.30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'039'002.59	4'457'200	3'798'079.28
34 Charges financières	15'850.80	200	2'005.95
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	134'962.65	0	1'618'994.95
36 Charges de transferts	10'761'898.50	11'641'300	11'287'842.15
38 Charges extraordinaires	860'300.00	0	2'447'280.00
39 Imputations internes	281'840.82	14'100	108'533.48
4 Revenus	8'891'349.20	9'290'700	12'326'036.60
40 Revenus fiscaux	320.00	0	272.00
42 Taxes et redevances	908'520.30	627'000	2'503'607.85
44 Revenus financiers	82'187.00	500	90'968.80
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	887.95	292'800	33'636.65
46 Revenus de transferts	7'599'393.90	8'370'100	8'077'682.80
48 Revenus extraordinaires	240'800.00	0	1'520'740.00
49 Imputations internes	59'240.05	300	99'128.50
Excédent de charges	9'944'131.01	10'805'000	10'975'358.51
5 Dépenses d'investissement	20'168'493.45	22'039'500	21'287'105.55
52 Immobilisations incorporelles	203'639.20	289'200	312'799.95
54 Prêts	257'740.00	394'700	228'800.00
56 Propres subventions d'investissement	19'707'114.25	21'355'600	20'745'505.60
6 Recettes d'investissement	11'120'318.00	12'219'500	11'769'813.65
63 Subventions d'investissement acquises	10'883'068.00	11'824'800	11'550'346.15
64 Remboursements de prêts	237'250.00	394'700	219'467.50
Dépenses nettes d'investissement	9'048'175.45	9'820'000	9'517'291.90
Insuffisance de financement	18'992'306.46	20'625'000	20'492'650.41
			-132'350

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Explication des écarts financiers
31 : Reliquat de 70'000 pour des acquisitions de licences reportées & maintenance + reliquat de 636'900 nature et paysage essentiellement pour les espèces. L'attribution de 500'000 supplémentaires au budget pour la gestion des néophytes, validés par le Grand Conseil en décembre, n'a pas permis de mettre en place des interventions pour la totalité. Les raisons en sont d'une part l'absence de RH supplémentaires pour gérer ces mandats supplémentaires à la surcharge permanente, et d'autre part, l'incertitude des prestataires pour engager de leur côté des ressources en l'absence de garantie de pérennité de la mesure
35 et 45 : Attribution fonds de reboisement de compensation non prévue au budget par transfert d'anciennes cautions du fonds de reboisement de garanties sur le fonds de reboisement de compensation 1'354'300 et par des contributions plus élevées que prévues (voir 42). Les intérêts calculés de 89'000 sur le fonds de compensation n'étaient pas prévus au budget car le taux était de 0% de 2015 à 2023. (45: pas de prélèvement)
36 et 46 : Reliquat nature 238'400 et forêt 114'400, NET 61'000 (46: 292'400)
38 : Provision pour les intempéries de l'été 2024 1'708'800 brut (48) + attribution aux financements spéciaux de 245'000 pour outils SIG & maintenance rubrique 52 et 493'500 dans le domaine des forêts, pour les infrastructures, rubrique 56
42 : Dépassement du fonds de reboisement de compensation par transfert de 1'354'300 des anciennes cautions échues du fonds de reboisement de garanties sur le fonds de reboisement de compensation et par des contributions plus élevées que prévues de 493'300, budgétées selon le principe de prudence
48 : Prélèvement sur les financements spéciaux de 269'300 (outils SIG & maintenance) + 157'800 (infrastructures forestières) + participation fédérale intempéries de l'été 2024 1'093'600 (38)
54 et 64 : Demandes et remboursements crédits forestiers en recul
56 et 63 : Reliquat forêt 335'600 NET en financements spéciaux (38 et 48)

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	22.10	23.10	23.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE 1	
Protéger, conserver et gérer la forêt	
Sous-objectifs politiques	
1 Assurer la conservation de l'aire forestière conformément aux bases légales (GP11) 2 Prévenir les dégâts aux forêts dans les domaines des incendies, du gibier et phytosanitaire, notamment dans le contexte du changement climatique (GP12) 3 Gérer les forêts de protection afin d'assurer durablement leur fonction (GP12) 4 Optimiser les structures et processus de gestion forestiers dans une perspective de gestion durable des forêts (GP12) 5 Acquérir les données de base et développer la planification forestière (GP12) 6 Soutenir les mesures d'amélioration de la filière bois (GP12) 7 Favoriser la biodiversité en forêt (GP12)	

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2 1 Réduction de l'abrutissement du gibier sur le rajeunissement naturel dans les forêts de protection	31.12.24	31.12.24	● L'abrutissement du gibier sur le rajeunissement est en augmentation dans le Haut- et le Bas-Valais.
ad3 2 Financement et mise en oeuvre de l'adaptation des forêts valaisannes aux changements climatiques (motion Fässler-CH)	31.12.24	31.12.24	● La part cantonale pour obtenir les financements fédéraux de la Motion Fässler n'a pas pu être trouvée.
ad5 3 Elaboration du Plan forestier cantonal (Plan directeur forestier) (report 2018)	31.12.24	31.12.24	● Le plan forestier cantonal devrait être attribué en 2025.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Contrats de police et de renseignement conclus avec les triages forestiers	34	30	■ Le nombre de triages a diminué suite aux dernières fusions. L'ensemble du territoire cantonal forestier est couvert.
<i>ad2</i>	2 Nombre de régions de priorité de planification très élevée et élevée avec un concept régional de protection contre les incendies approuvés (état 2020 = 5 terminées (Coude du Rhône 1 + 2, Leuk, Visp, Lièvre Morge) / 3 en cours de planification (Sierre, Naters, Raron)) 3 Intensité de l'aboutissement dû au gibier : niveau d'aboutissement sur les surfaces de relevés 2014: 21%; 2016: 18%; 2018: 16%; 2020: 22 %	8 16%	11 23%	■ 8 terminés dans le Haut-Valais, 3 dans le Valais romand, 3 en cours. ● L'intensité d'aboutissement relevée en 2024 et la plus élevée jamais relevée depuis 2014.
<i>ad3</i>	4 Surface de forêts de protection prioritaires traitées par an (39'400 ha prioritaires sur un total de 82'200 ha de forêt de protection) 5 Périodicité de retour des interventions en forêt de protection par an (82'200 ha; optimum = 50 ans; pour permettre aux forêts de protection de s'adapter aux changements climatiques cet optimum est raccourci à 40 ans)	2'000 37	2'051 40	■ ■
	6 Projets régionaux d'analyse du réseau de desserte (objectif = 34, situation 2020 = 6 en cours) 7 Nombre de kilomètres de routes forestières mis aux normes par an	8 8	8 5	▲ Actuellement, 17 projets sont en cours et 9 en phase de planification. Dotation en ressources humaines insuffisantes. ▲ Dotation en ressources humaines insuffisantes.
<i>ad4</i>	8 Rapport sur le réseau d'entreprises pilotes 9 Nombre de dossiers avec soutien du service (Stratégie d'entreprise, fusions, équipement, etc.)	31.12.24 1	31.12.24 7	■ ■ 1 projet de fusion de triages arrivé à terme en 2024 et 6 crédits d'investissement forestier pour l'acquisition d'équipements forestiers.
<i>ad5</i>	10 Etablissement de la carte des stations forestières 11 Mandat d'accompagnement au maître d'ouvrage pour le plan directeur forestier adjugé	12 1	12 0	■ L'élaboration de la carte des stations forestières avance et devrait être terminée pour l'ensemble du canton en 2026. ● Le plan directeur forestier cantonal est prévu d'être adjugé en 2025. Sa préparation et son accompagnement nécessiteront une mobilisation importante des ressources humaines de la section qui sont actuellement insuffisantes pour mener à bien les tâches courantes.
<i>ad6</i>	12 Nombre de projets en faveur de l'utilisation du bois avec participation du service	1	1	▲ Soutien financier de l'ingénieur bois conseil.
<i>ad7</i>	13 Part de la surface forestière cantonale (123'000 ha) sous contrat comme réserve forestière; situation à fin 2022 = 8'323.7 ha, soit 6.8 % 14 Surface annuelle traitée en faveur des biotopes et espèces (ha) 15 Surface annuelle de pâturages boisés et de châtaigneraies traitée (ha)	7.5% 40 40	7.8% 108.3 127	■ Fin 2024, les réserves forestières occupaient une surface totale de 9'615 ha. ■ Habitats valorisés et lisières. ■

OBJECTIF POLITIQUE 2	
Protéger et gérer la nature et le paysage	
Sous-objectifs politiques	
1	Planifier et réaliser les mesures de protection et de mise en valeur du paysage (GP21)
2	Accompagner et orienter le programme des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en veillant à la mise en oeuvre des principes du développement durable (GP21)
3	Planifier et réaliser les mesures de protection et de gestion des biotopes et de préservation des espèces (GP22)
4	Soutenir les agriculteurs pour leurs prestations particulières en faveur de la nature et du paysage (GP22)
5	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (GP22)
6	Assurer la formation et l'information dans le domaine de la nature et du paysage (GP22)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Assurer une présence humaine pour la sensibilisation et le gardiennage dans les secteurs à haute fréquentation durant les périodes sensibles 2 Accompagnement de projets modèles selon la Conception paysage cantonale en lien avec la restructuration du vignoble valaisan 3 Elaboration, conjointement avec le SDT, d'une proposition de plan d'action (y compris gouvernance) de la Conception du paysage à l'intention du Conseil d'Etat	31.12.27		■ Présence assurée dans les sites sensibles répertoriés, avec nouvellement la présence de gardiens dans le Haut Val de Bagnes.
	31.12.24	31.12.24	■ Collaboration avec le Service cantonal de l'agriculture et le Service du développement territorial.
	31.12.25		■ Elaboration en cours selon le programme prévu, avec la réalisation d'ateliers et de séances bilatérales avec les services concernés. Implication limitée du SFNP en raison d'autres tâches prioritaires.
ad2 4 Accompagnement des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en vue du dépôt des demandes d'aides financières auprès de l'OFEV pour la période RPT 2025-2028 5 Encadrement du nouveau projet de parc naturel régional de la Vallée du Trient en vue des votations populaires	31.03.24	31.03.24	■ Aides financières obtenues pour les 3 parcs et le site au patrimoine mondial de l'UNESCO. Montant des subventions fédérales inférieur aux attentes des Parcs et de l'UNESCO.
	30.06.24	30.06.24	■ Large acceptation par votation populaire par les habitants des 7 communes.
ad3 6 Mise en place d'un système de suivi des mesures issues des plans d'action pour la flore rare et protégée 7 Soutien des communes pour la réalisation d'inventaires des valeurs naturelles et paysagères en vue des révisions globales des plans d'affectation des zones 8 Revitalisation, entretien régulier et surveillance des biotopes d'importance nationale et cantonale	31.12.24	31.12.24	■ Tableau de bord réalisé.
	31.12.25		■ Une majorité des communes du Valais romand ont initié ou terminé leurs recensements. Le nombre de communes haut-valaisannes est en progression.
	31.12.27		■ Selon la moyenne des dernières années avec d'importants moyens investis pour l'entretien des prairies et pâturages secs d'importance nationale.
ad4 9 Assurer un entretien d'un maximum de surfaces concernées conforme aux ordonnances fédérales de protection des biotopes 10 Mise à jour des directives pour l'élaboration des contrats d'exploitation selon la LPN et la résolution des cas problématiques	31.12.27		■ Progression du nombre de surfaces au bénéfice d'un contrat d'exploitation selon la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites.
	31.12.24		● Des réorganisations internes et externes étant en cours, auquel s'ajoute le manque de disponibilité en personnel, le document n'a pas pu être actualisé pour le moment.
ad5 11 Mise en place d'une proposition de soutien « à la carte » aux communes pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes (formation du personnel communal, journée de coaching, soirée d'information pour la population) 12 Mise en place d'une équipe d'intervention pour lutter contre les principales espèces exotiques envahissantes prioritaires pour le Valais (ailante glanduleux, séneçon du Cap, impatientes, ambroisie). 13 Lutte contre la présence de néophytes envahissantes dans les sites protégés	31.12.24	31.12.24	■ Des mesures sont proposées aux communes suite au questionnaire adressé, dans la limite des disponibilités en ressources humaines.
	31.12.24	31.12.24	■ 3 équipes réparties sur le territoire cantonal sur la base de mandats. Cette mesure permet un soutien aux communes et à la population en dehors des zones protégées. L'ampleur des prestations reste limitée par manque de ressources en personnel interne au SFNP et en raison des incertitudes liées à la disponibilité des ressources financières pour les entités externes.
	31.12.27		■ Réalisations conformes aux prévisions selon le plan d'action relatif aux néophytes envahissantes.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
<i>ad6</i> 14 Organisation annuelle d'un événement majeur rassemblant les principaux acteurs de la promotion de la nature et du paysage en Valais 15 Publication d'une brochure sur un groupe d'organisme emblématique du Valais avec proposition de mesures	31.12.27 31.12.24	31.12.24	■ Evénement organisé dans la vallée du Trient en collaboration avec le parc naturel régional. ▲ Traduction en cours, publication reportée à 2025.		

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad1 1 Nombre de sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) au bénéfice d'une planification périodique validée (y compris surveillance): Tanay, Follatères, Montorge, Valère et Tourbillon, Derborence, Réchy, Binntal, Bergji - Platten, Pfynwald-Illgraben, Aletsch Bietschhorn -Gebiet	10	10	█ selon prévisions
2 Nombre de projets modèles de la Conception paysage cantonale encadrés	2	2	█ Projet sur les franges paysagères finalisé, projets en cours sur l'arborisation des bords de route en collaboration avec le SDT, et sur la valorisation du vignoble en collaboration avec le SCA
ad2 3 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Binntal	100%	100%	█ Réalisation conforme aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage
4 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Pfyn-Finges	100%	100%	█ Réalisation conforme aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage
5 Degré de réalisation de la convention-programme UNESCO SAJA	100%	100%	█ Réalisation conforme aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage
6 Degré de réalisation de la convention-programme candidat PNR Vallée du Trient	100%	100%	█ Réalisation conforme aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage
ad3 7 Pourcentage (surfaces) de biotopes d'importance nationale protégés soit par décision du Conseil d'Etat, soit par intégration conforme aux plans d'affectation des zones des communes	62%	59%	▲ Progression en stagnation car majoritairement dépendante des processus de révision des plans de zones. Les efforts nécessaires pour la préparation des documents, les coordinations et l'accompagnement des communes, sont élevés.
8 Degré de réalisation de la convention-programme protection de la nature	100%	84%	● Le degré de réalisation est calculé sur la base du montant nouvellement convenu en 2024 avec l'OFEV par avenant à la convention-programme. Si l'on considère le montant convenu initialement ce taux baisse à 73%. Le manque de ressources en personnel au regard de l'augmentation conséquente des tâches liées aux consultations, en est la cause principale.
9 Nombre d'espèces intégrées au tableau de bord de suivi des espèces floristiques prioritaires du Valais (statut: suivi initié)	25	32	█ Y compris suivis effectués par des bénévoles supervisés par notre Service.
10 Nombre de communes disposant d'un inventaire des valeurs naturelles et paysagères actualisé et validé par le SFNP (situation 2022: 11 en cours; 5 réalisés)	23	17	▲ Progression satisfaisante du nombre de recensements initiés. Beaucoup d'études en voie de validation.
11 Surfaces (hectares) de prairies et pâturages secs d'importance nationale revitalisées en cours d'année	40	40	█ Réalisation selon prévisions, à un niveau qui peut être considéré comme élevé.
ad4 12 Part (surfaces) des biotopes d'importance nationale nécessitant un entretien régulier, au bénéfice d'un contrat d'exploitation (BM et PPS)	69%	74%	▲ Bonne progression du nombre de contrats réalisés
ad5 13 Degré de réalisation des objectifs de la section nature et paysage relatifs au plan d'action néophytes (nouvelle période de programme: 2022-2025)	75%	75%	█ Réalisation selon programme

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad5 14 Nombre de jours-personnes d'intervention et de sensibilisation réalisés par le groupe d'intervention néophytes	1'000	1'000	■ Atteint selon les estimations, malgré la difficulté à mettre en place de tels groupes d'intervention au vu des délais et de l'incertitude au niveau de la durabilité de la mesure en lien avec le budget.		
ad6 15 Nombre de communications actives par an (communiqués de presse, articles thématiques, etc.)	7	8	■ En dessous de l'année précédente, mais dans la moyenne des dernières années.		
16 Nombre de jours de cours (néophytes, reptiles, entretien des talus, PPS, etc.) pour les professionnels (techniciens communaux, cantonniers, agriculteurs, etc.)	6	6	■ selon le programme établi		
17 Nombre de participants à des manifestations ou activités de sensibilisation à la nature et au paysage (Fête de la Nature, etc.)	300	200	▲ Nombre de participants à la Fête de la Nature légèrement en dessous des attentes		

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt	33'670'360.73	18'362'290.61	15'308'070.12
GP11 Conservation des forêts	3'778'209.21	2'215'078.86	1'563'130.35
P1101 Procédures forestières	3'778'209.21	2'215'078.86	1'563'130.35
363 Subventions accordées par le fonds forestier cantonal VS (PRC et autres)	403'010.00		403'010.00
363 Tâches de police : mandat de prestations avec les triages	388'092.00		388'092.00
429 Fonds forestier cantonal VS et transfert de cautions échues du fonds de reboisement de garanties		1'947'524.65	-1'947'524.65
Solde dépenses/recettes du produit	2'987'107.21	267'554.21	2'719'553.00
GP12 Gestion des forêts	29'892'151.52	16'147'211.75	13'744'939.77
P1201 Forêts de protection et infrastructures	24'399'843.70	13'758'062.20	10'641'781.50
386 Provision pour intempéries été 2024 (dépenses brutes à payer)	1'708'780.00		1'708'780.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : infrastructures forestières	493'500.00		493'500.00
486 Provision pour intempéries été 2024 (recettes fédérales à recevoir)		1'093'600.00	-1'093'600.00
489 Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Infrastructures forestières		157'820.00	-157'820.00
542 Prêt accordé à une bourgeoisie	228'800.00		228'800.00
562 Subventions accordées: forêts de protection	17'975'358.00		17'975'358.00
562 Subventions accordées: routes forestières	2'563'647.60		2'563'647.60
630 Subventions acquises de la Conf.: forêts de protection		9'815'500.00	-9'815'500.00
630 Subventions acquises de la Conf.: routes forestières		1'695'946.15	-1'695'946.15
642 Remboursements de prêts accordés à des communes et des syndicats intercommunaux		219'467.50	-219'467.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'429'758.10	775'728.55	654'029.55
P1202 Biodiversité en forêt	3'307'450.48	1'926'351.71	1'381'098.77
363 Subventions accordées: réserves, pâtures boisées, châtaigneraies, espèces	2'823'549.75		2'823'549.75
463 Subventions acquises de la Conf.: réserves, pâtures boisées, châtaigneraies, espèces		1'820'474.25	-1'820'474.25
Solde dépenses/recettes du produit	483'900.73	105'877.46	378'023.27
P1203 Protection de la forêt et gestion des dégâts	952'694.37	170'178.89	782'515.48
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, réparation	274'417.70		274'417.70
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, tâches de contrôle	215'898.00		215'898.00
463 Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, réparation		112'153.20	-112'153.20
Solde dépenses/recettes du produit	462'378.67	58'025.69	404'352.98
P1204 Gestion des forêts, planification, bois, formation	1'232'162.97	292'618.95	939'544.02
313 Révision de la carte des associations forestières	317'612.55		317'612.55
361 Ecole de gardes de Lyss	94'368.85		94'368.85
363 Formation Forêt Valais et formation forestière	188'074.00		188'074.00
Solde dépenses/recettes du produit	632'107.57	292'618.95	339'488.62

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
OP2 Protéger et gérer la nature et le paysage	10'918'139.93	5'733'559.64	5'184'580.29
GP21 Conservation et mise en valeur du paysage	4'909'098.05	3'058'676.40	1'850'421.65
P2101 Paysage	1'022'093.07	575'777.35	446'315.72
363 Subventions accordées: mise en valeur IFP	725'370.05		725'370.05
463 Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur IFP		503'126.45	-503'126.45
Solde dépenses/recettes du produit	296'723.02	72'650.90	224'072.12
P2102 Parcs naturels et UNESCO	3'887'004.98	2'482'899.05	1'404'105.93
363 Subventions accordées: parc naturel Binntal	888'955.00		888'955.00
363 Subventions accordées: parc naturel Finges	1'610'257.80		1'610'257.80
363 Subventions accordées: parc naturel Trient	759'950.50		759'950.50
363 Subventions accordées: Unesco	400'000.00		400'000.00
463 Subventions accordées: Unesco		275'000.00	-275'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Binntal		621'805.00	-621'805.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Finges		1'065'257.80	-1'065'257.80
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Trient		506'633.65	-506'633.65
Solde dépenses/recettes du produit	227'841.68	14'202.60	213'639.08
GP22 Conservation et gestion des biotopes et espèces	6'009'041.88	2'674'883.24	3'334'158.64
P2201 Biotopes	2'299'526.89	1'090'207.79	1'209'319.10
313 Mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	902'990.60		902'990.60
363 Subventions accordées: mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	726'981.25		726'981.25
463 Subventions acquises de la Conf.: mandats et subventions mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		1'043'493.90	-1'043'493.90
Solde dépenses/recettes du produit	669'555.04	46'713.89	622'841.15
P2202 Contrats d'exploitation	1'653'858.14	959'062.69	694'795.45
P2203 Espèces	1'697'622.05	532'660.40	1'164'961.65
P2204 Formation et information	358'034.80	92'952.36	265'082.44
Total	44'588'500.66	24'095'850.25	20'492'650.41

Remarques

La dotation en ressources humaines est insuffisante pour accompagner l'augmentation des tâches légales, principalement en lien avec l'accompagnement des révisions globales des PAZ des communes et des grands projets de production d'électricité. Le suivi des intempéries de l'hiver 2023/2024 et de l'été 2024 préte à l'avancement des projets internes et la concrétisation des moyens budgétaires engagés sur les domaines métiers du service, faute de temps et de ressources humaines en suffisance, auxquels viennent s'ajouter des absences significatives pour raison de santé à la direction du service. Les moyens liés aux conventions-programme avec la Confédération non dépensés à ce jour sont réservés dans des fonds de financement spéciaux.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

OP 1
Protéger l'homme et
l'environnement
B24 13'311'700 net
C24 13'600'812.12 net

GP 11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement B24 2'965'601 net C24 2'187'137.65 net	GP 12 Sites pollués, sols et eaux souterraines B24 3'652'151 net C24 3'798'890.17 net	GP 13 Eaux de surfaces et déchets B24 5'007'728 net C24 5'962'502.98 net	GP 14 Evaluation et suivi des projets de construction B24 1'238'078 net C24 1'292'515.46 net
GP 15 Stratégie eau B24 448'142 net C24 359'765.86 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	11'130'774.87	12'038'300	12'525'655.73	487'356
30 Charges de personnel	8'151'666.65	8'059'000	8'422'490.85	363'491
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'721'693.96	3'736'600	3'780'408.91	43'809
34 Charges financières	1'619.15	0	0.00	0
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	22'126.00	50'000	39'288.00	-10'712
36 Charges de transferts	144'225.36	155'900	152'078.60	-3'821
39 Imputations internes	89'443.75	36'800	131'389.37	94'589
4 Revenus	1'979'390.97	1'726'600	1'924'772.66	198'173
40 Revenus fiscaux	383.00	2'300	985.50	-1'315
42 Taxes et redevances	1'404'275.97	1'279'300	1'457'180.06	177'880
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	40'000	0.00	-40'000
46 Revenus de transferts	403'952.00	405'000	452'077.00	47'077
48 Revenus extraordinaires	126'720.00	0	0.00	0
49 Imputations internes	44'060.00	0	14'530.10	14'530
Excédent de charges	9'151'383.90	10'311'700	10'600'883.07	289'183
5 Dépenses d'investissement	4'772'782.25	3'500'000	3'032'860.05	-467'140
56 Propres subventions d'investissement	3'058'010.25	3'000'000	2'999'929.05	-71
57 Subventions d'investissement redistribuées	1'714'772.00	500'000	32'931.00	-467'069
6 Recettes d'investissement	1'714'772.00	500'000	32'931.00	-467'069
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1'714'772.00	500'000	32'931.00	-467'069
Dépenses nettes d'investissement	3'058'010.25	3'000'000	2'999'929.05	-71
Insuffisance de financement	12'209'394.15	13'311'700	13'600'812.12	289'112

Explication des écarts financiers

30 : L'écart s'explique par un EPT supplémentaire de collaborateur scientifique pour Gamsenried (transféré du SCRN) et par le renchérissement de 1.5% décidé par le Conseil d'Etat.

42 : Il y a eu plus de recettes en 2024, principalement dans le domaine des eaux souterraines, mais aussi des recettes supplémentaires pour les eaux de surface (contrôles agricoles) et les déchets (autorisation dans le cadre de l'OMod - Ordonnance sur les mouvements de déchets).

57 et 67 : Subventions de la Confédération redistribuées aux communes dans le domaine des sites pollués - fonds OTAS (ordonnance sur la taxe pour l'assainissement des sites contaminés).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	47.60	50.30	51.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
La différence de 1 EPT s'explique par un transfert définitif de 1 EPT du SCRN au SEN pour le traitement des dossiers sites pollués, spécifiquement Gamsenried.

OBJECTIF POLITIQUE
Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets
Sous-objectifs politiques
<p>1 Surveiller et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol</p> <p>2 Contrôler la conformité des installations stationnaires et des chantiers en matière de pollution atmosphérique, de bruit, de rayonnement non ionisant, de gestion des déchets, de protection des eaux et du sol</p> <p>3 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des sites contaminés</p> <p>4 Informer et conseiller les communes, la population, les exploitants et les maîtres d'oeuvre, collaborer avec les organisations économiques pour assurer une protection adéquate de l'environnement</p> <p>5 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées, ainsi que des installations de traitement de déchets</p> <p>6 Veiller, en collaboration avec les communes et les autres services cantonaux concernés, à l'établissement des différents cadastres, registres, plans de gestion et d'assainissement</p> <p>7 Procéder, en collaboration avec les juristes du Département, aux adaptations de la réglementation cantonale requises par le Grand Conseil et par l'évolution de la législation fédérale</p> <p>8 Evaluer les rapports d'impact sur l'environnement en coordination matérielle avec les autres services concernés et, à la demande de l'autorité compétente, vérifier la conformité des projets de construction aux aspects de la protection de l'homme et de l'environnement de la compétence du SEN</p> <p>9 Elaborer les concepts liés à la mise en place de la stratégie cantonale de l'eau en collaboration avec les services membres de la stratégie eaux et les communes. Assurer l'intégration et la défense de thèmes favorisant une gestion uniforme et coordonnée de l'eau entre les communes et le canton.</p>

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1	1 Renforcement du suivi qualitatif des eaux souterraines dans les zones identifiées "à risque", poursuite de la surveillance biannuelle et gestion des données y relatives, en collaboration avec les services de l'Etat concernés	31.12.24	31.12.24	
	2 Réalisation des mesures prioritaires définies par le centre cantonal de compétences sols en collaboration avec les services concernés. Réalisation 2024 pour le SEN: Mise en place d'une BD centralisée et récupération des données pédologiques des bureaux. Suite de la mise en oeuvre de l'aide à l'exécution pour les remblais	31.12.25	■ Le réseau de surveillance cantonal de la qualité des eaux souterraines permet une appréciation globale de la qualité des eaux souterraines en plaine du Rhône. Les piézomètres sélectionnés sont représentatifs de différentes problématiques : échanges eaux souterraines/eaux de surface, sites contaminés majeurs, zones agricoles, conditions géologiques particulières, zones de pollution diffuse, zones urbaines. Les campagnes réalisées en hautes et basses eaux permettent de suivre l'évolution de la qualité des eaux sur plusieurs années et ainsi orienter les démarches à venir en termes de protection des eaux. ■ Les données de polluants chimiques et les données pédologiques existantes ont été migrées avec succès dans la base de données nationale (NABODAT). Fin 2024 l'OFEV publiait un module d'aide à l'exécution sur les remodelages et remblais. L'aide à l'exécution cantonale sera adaptée en fonction aussitôt que la révision de la loi sur les constructions sera approuvée.	
	3 Recensement des cas de sites pollués par des PFAS, avec pour chaque cas évaluation des atteintes environnementales, appréciation du besoin de prendre des mesures et suivi de l'exécution de celles-ci, en particulier confiner et assainir les sources de pollution	31.12.24	▲ Les mesures de gestion des sites de forte pollution aux PFAS sont en cours et les investigations nécessaires en vue de leur assainissement se poursuivent. D'autres cas moins étendus de pollution aux PFAS ont été découverts dans plusieurs secteurs du canton. Un recensement plus détaillé des sites potentiellement pollués aux PFAS a été engagé en sollicitant les communes et les corps de sapeurs-pompiers locaux.	
ad2	4 Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population, notamment le déploiement de la 5G	31.12.24	31.12.24	■ Les opérateurs ont l'obligation de notifier à l'attention du SEN toute construction ou modification d'antenne de téléphonie mobile, ainsi que son incidence en termes de RNI. La surveillance systématique par le SEN s'effectue par la vérification du respect des exigences de l'ORNI dans le cadre des demandes d'autorisation de construire ou des annonces de modifications, par des contrôles AQ chez chaque opérateur, par la vérification des rapports de mesures de réception du rayonnement (effectuées à la demande du SEN), par des contrôles sur site en cas de doute, ou encore par le contrôle des fiches de réception des travaux de construction. Les contrôles et vérifications effectués en 2024 ont montré globalement que les normes de l'ORNI sont respectées. Les non-conformités constatées concernaient uniquement les limitations fixées à titre de précaution. Dans tous les cas, les opérateurs ont mis en oeuvre sans délai les mesures techniques nécessaires. Suite aux arrêts rendus par le TF en 2024, au moins 90 installations en VS doivent faire l'objet d'une régularisation; la consultation du SEN concernant le respect de l'ORNI pour chaque installation est en cours.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad3 5 Assainissement des sols agricoles fortement pollués au mercure entre Viège, Raron et Baltschieder (6.5 ha) avec pour objectif de terminer les travaux d'ici à fin 2026 (d'ici fin 2024 : 3 ha de sols pollués par du mercure assainis en zone agricole) et poursuite de la gestion du dossier mercure (investigation de détail du Grossgrundkanal : 2024 bouclément de l'investigation de détail, gestion des sols pollués au mercure dans le cadre des travaux de construction)	31.12.26		█ En zone agricole, 4 zones ont été assainies et font actuellement l'objet d'une remise en culture transitoire, à usage limité pour une durée de 2 ans. Les travaux d'assainissement de la 5ème zone ont débuté en septembre et se termineront au printemps 2025. Ceux du dernier secteur localisé sur la commune de Niedergesteln débuteront en 2025.
6 Ancienne décharge de Gamsenried. 2024 : réalisation des travaux de confinement par une paroi étanche et réalisation d'essais d'assainissement (traitement des matériaux)	31.12.25		▲ Lonza a élaboré un projet pour l'extension de la sécurisation hydraulique (paroi étanche) de la décharge de Gamsenried et demandé une autorisation de construire pour le réaliser. Le SEN a accompagné étroitement ce processus. Parallèlement aux aspects techniques, une convention a été élaborée entre l'OFROU, la Lonza, la commune de Brigue-Glis et le canton au sujet de la prise en charge des coûts de construction de la paroi étanche. Cet accord a été signé en décembre 2024. Lonza a également mené plusieurs essais pour le traitement de matériaux contaminés.
7 Ancienne décharge des Mangettes: début de la réalisation de travaux d'assainissement de la décharge des Mangettes	31.12.24		● La procédure fixée dans l'OSites requiert diverses étapes avant l'assainissement d'un site contaminé. Concernant l'ancienne décharge des Mangettes, l'investigation de détail a été réalisée. En 2025, les différentes variantes d'assainissement possibles seront étudiées pour définir quelle est la variante la plus optimale. Puis, le projet d'assainissement sera établi en 2026. Au terme de chaque étape, l'OFFEV doit être consulté vu que des subventions fédérales sont touchées pour les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement de ce site.
ad4 8 Conseil, contrôle et suivi des installations d'éliminations des déchets soumises à l'OLED et/ou à l'OMoD. 2024 : suite de la régularisation des installations de valorisation de déchets minéraux, poursuite de la régularisation des déchetteries et des décharges	31.12.24	31.12.24	▲ 88 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle (voir ind 16). En raison du nombre de dossiers de construction trop importants à traiter, ainsi que des ressources attribuées à l'établissement du plan cantonal des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux, le nombre de visites d'installation n'a pas atteint l'objectif fixé.
9 Information de la population sur l'état de l'environnement par le biais des médias. Principaux sujets planifiés en 2024 : sites pollués, sols, qualité de l'air, épuration des eaux, autres sujets en fonction de l'actualité	31.12.24	31.12.24	█ 12 communications publiées : air = 2, sol = 1, déchets = 3, bruit = 1, RNI = 1, eaux de surface = 2, sites pollués = 2.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad5 10 Publication et mise en œuvre du plan cantonal des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux 11 Mise en place et pilotage d'un groupe de travail afin de régulariser les droits d'eau immémoriaux 12 Conseil, suivi et subventionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux. Projets 2024 : Raccordement Ayent - St-Léonard, boues Martigny, extension-réhabilitation Sion-Chandoline, raccordement collecteur Wiler, Wiler-Kippel, réhabilitation Vétroz-Conthey, raccordement Gueuroz-Vernayaz, mise à jour PGEE de plusieurs communes 13 Mise en œuvre des actions du Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD). 2024 : lancement de la mise en œuvre	31.12.24	26.08.24	█ Le plan de gestion des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux a été publié le 26 août 2024. Un grand défi pour le SEN réside dans la régularisation des environs 120 IVDM réparties dans le canton. Pour cela, une aide à l'exécution est en cours de finalisation (publication 1er trimestre 2025). Concernant les décharges, le plan cantonal a défini la stratégie. La réalisation est dépendante des communes pour les décharges de type A qui manquent en plaine. Pour les décharges de type D, la situation est critique en Suisse romande. Des projets doivent pouvoir être réalisés rapidement. Ces derniers sont en cours, mais la vitesse d'avancement est dépendante des procédures en cours. ▲ Le SEN a organisé une collecte de données auprès des communes. Sur les 123 communes consultées 35 ont fait un retour dont 24 avec des données valorisables. Les communes manquent de connaissance sur les droits d'eaux et de ressources pour mener à bien cette collecte de données. La stratégie pour 2025 consiste à préparer une aide pour les communes afin qu'elles puissent organiser cette collecte de données.
	31.12.24	31.12.24	█ En 2024 les projets suivants ont été finalisés : extension St-Niklaus, raccordement Ayent et transformation bassin, collecteur Veysonnaz, raccordement Saint-Maurice-Mex, déversoir d'orage Martigny, déversoir et dégrilleur Savièze, STEP Collombey-le-Grand, STEP St-Martin, boues Guttet-Feschel, dégrilleur Saxon, boues Brig-Glis. Un crédit complémentaire a été demandé pour : réhabilitation phase 3 Vétroz-Conthey, STEP Chandoline Sion, collecteur bassin eaux pluviales Crans-Montana. De plus, la STEP de Sierre a fait l'objet d'une décision de subventionnement et la STEP de Sion a fait l'objet d'une décision de crédit complémentaire.
	31.12.27		● Parmi les actions du plan cantonal de gestion des déchets mises en œuvre en 2024 figurent la publication du plan de gestion des décharges et des installations de valorisation des déchets minéraux, l'élaboration d'un atelier de sensibilisation (104 classes inscrites) et la création d'un groupe de travail "exemplarité de l'Etat". Aucune autre mesure n'a pu être mise en œuvre à cause du manque de ressources.
	31.12.27		█ Les moyens dédiés au traitement des dossiers d'assainissement du bruit routier au sein du groupe "Bruit et RNI" du SEN ont été augmentés depuis l'automne 2020. Une amélioration du rythme de traitement des dossiers a pu être constatée depuis. En 2024, 57 prises de position ont été rendues, dont 52% dans les délais convenus. Le nombre de dossiers en attente de traitement, même s'il a diminué, demeure important (34). L'assainissement du bruit des routes tend à devenir une tâche permanente, si bien qu'il ne faut pas s'attendre à une baisse du nombre de demandes y relatives, ce d'autant plus que la commission fédérale de lutte contre le bruit a émis des recommandations tendant à rendre plus sévères les valeurs limites pour le bruit routier. Malheureusement, le SEN n'a plus de ressources pour 2025, un nouveau retard est à prévoir.
ad6 14 Soutien technique au Service de la mobilité et aux communes pour l'assainissement du bruit routier (principaux projets d'assainissement en 2024: Arbaz RC59, Bagnes RC93, Vissoie RC40-42, Icogne/Lens RC79, Riddes RC87, Salvan RC102, Stalden H212-213)			

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad6 15 Stratégie d'amélioration continue et information pour lutter contre les micropolluants dans les domaines agricoles, industriels et d'usage domestique. 2024 : mise en oeuvre de la stratégie micropolluants avec les industries, poursuite de la collaboration avec le SCA et poursuite de la campagne "doucement la dose"	31.12.24		▲ Lors des dégâts subis par les STEP en raison des crues de l'été, le grand public a une nouvelle fois été sensibilisé aux bonnes pratiques à suivre pour préserver la qualité des eaux. Aucune autre mesure n'a pu être réalisée en 2024 à cause du manque de ressources.
ad7 16 Révision de la LcPE et de la LcEaux 2024: première phase de révision 2025 : consolidation 2026 : validation devant le GC	31.12.26		■ La première mouture du projet de révision totale de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) a été transmise en août 2024 aux principaux organismes intéressés pour une consultation informelle. Les retours ont été examinés et pris en compte dans le projet.
ad8 17 Assurer le traitement et suivi dans les délais des dossiers non soumis à étude d'impact transmis pour évaluation	31.12.24	31.12.24	▲ 2868 évaluations (y compris demandes de compléments) ont été émises par le SEN en 2024. 75% l'ont été dans les 30 jours. Au vu du manque de ressources à disposition au sein du SEN, une priorisation du traitement des dossiers a dû être mise en place en fonction des risques environnementaux et des priorités politiques. ■ 98% des évaluations ont été réalisées dans les délais. En 2024, la priorité pour le traitement des dossiers par la section ECC a été reportée sur les projets soumis à EIE, qui peuvent avoir de forts impacts environnementaux.
18 Assurer le traitement et suivi de qualité et dans les délais des enquêtes préliminaires, des cahiers des charges et des rapports d'impact	31.12.24	31.12.24	■ L'arrivée du délégué à l'eau permet d'accélérer la mise en œuvre jusqu'en 2030.
ad9 19 Conduire la mise en oeuvre, faciliter et coordonner la réalisation des mesures de la stratégie cantonale de l'eau. 2024 : lancement de la mise en oeuvre	30.12.30		■ Les besoins suivants ont été identifiés : définir la valeur de l'eau pour les différentes utilisations, développer une compréhension des flux de l'eau en Valais, collaborations intercommunales, gestion coordonnée au sein des bassins versants, synergies possibles entre les utilisateurs et finalement la nécessité de digitaliser les données et les informations.
20 Identifier les besoins en matière de développement de projets utiles à la stratégie cantonale de l'eau. 2024 : première phase d'identification des besoins	30.12.30		■ Début de la mesure en 2025.
21 Définir des clés et solutions de financement en soutien aux communes pour garantir la réalisation des mesures prévues dans le cadre de la stratégie cantonale de l'eau. 2024 : réflexion sur les clés de financements	31.12.30		

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1	1 ■ Qualité de l'air dans la plaine du Rhône, quantifiée à l'aide de l'indice annuel de pollution de l'air (IPL) à proximité industrielle (1=faible, 2=modérée, 3=significative, 4=marquée, 5=elevée, 6=très élevée)	2	2	■	
	2 ■ Nombre d'échantillons analysés pour quantifier l'état de l'environnement (poussières en suspension, eaux souterraines, eaux de surface, sédiments et sols)	1'300	1'500	■ Au total 1500 échantillons ont été analysés pour quantifier l'état de l'environnement : 16 analyses de métaux dans les poussières, 897 échantillons d'eaux de surface et sédiments, 256 échantillons d'eaux usées, 213 échantillons d'eaux souterraines (correspondant à 17 campagnes de surveillance), 118 échantillons de sols.	
	3 ■ Quantité de produits phytosanitaires d'origine agricole et domestique mesurée dans les eaux du Rhône (2020: 222 kg; 2021: 206kg)	150		▲ Les chiffres 2024 ne sont pas encore disponibles et seront publiés en 2025. Pour 2023, les valeurs finales ont été calculées et publiées. La quantité totale annuelle des produits phytosanitaires s'élève à 227 kg (173 kg en 2022; 260 kg en 2021, 251 kg en 2020). Cette valeur est calculée à partir des concentrations et des débits mesurés à la station de mesure de la Porte du Scex.	
	4 Etat d'avancement de la mise en place d'une base de données centralisée et de la récupération et intégration des données pédologiques	50%	80%	▲ La migration sur NABODAT des données de polluants chimiques a été réalisée en novembre 2024. Concernant les données pédologiques, toutes celles déjà à disposition et propriété du canton ont été intégrées. Au niveau fédéral, un modèle minimal de données est en cours d'élaboration.	
ad2	5 Nombre de contrôles/inspections et mesures effectués par le SEN	600	824	■ Le SEN a procédé à 352 visites en matière de protection de l'air, 13 en matière de bruit, 20 en matière de RNI, 25 en matière de déchets (OMoD), 18 en matière de protection des eaux souterraines, 154 en matière d'eau de surfaces, 87 visites de conseil auprès des communes, 88 installations en matière d'élimination des déchets, 0 chantier application OLED (manque de ressources) et 16 chantiers pour suivi environnemental de réalisation. De plus 51 exploitations agricoles ont été contrôlées par le SEN (protection des eaux de surface).	
	6 Nombre de contrôles/inspections effectués sur mandat du SEN (chauffages, installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, citernes, garages et chantiers, bruit et RNI)	8'000	6'033	▲ 4'148 chauffages, 102 stations-service (460 pistolets), 155 garages, 107 installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, 1200 citernes, 22 installations d'élimination des déchets, 35 installations (51 machines) de chantiers ont été contrôlés par des tiers avec un suivi administratif du SEN, 44 contrôles de rapports de mesures exigées Bruit/RNI contrôlées par le SEN. De plus 220 exploitations agricoles ont été contrôlées sous mandat du SEN (protection des eaux de surface). Il y a eu environ un tiers de moins de contrôles citernes dû à une absence longue durée de personnel.	

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad2	7 Nombre de lieux à utilisation sensible (LUS) exposés à un dépassement des valeurs d'installations de téléphonie mobile et de radiodiffusion	0	7
	8 Nombre de dossiers ayant engendré un suivi pénal de la part du service	20	9
	9 ■ Quantité (kg) de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes	150	<p>▲ 7 LUS identifiés, lors des mesures de réception, comme potentiellement en dépassement de la valeur limite de l'installation fixée à titre de précaution (dépassement potentiel car n'intervenant que si la puissance d'exploitation effective atteint le maximum autorisé, ce qui n'est pas toujours le cas). De plus, selon le système AQ interne des opérateurs, 13 sites ont présenté des non-conformités de courte durée (< 1 jour), par rapport aux paramètres autorisés. Dans chaque cas, l'opérateur a rapidement mis en oeuvre les mesures nécessaires, si bien qu'aucun dépassement durable des limites légales n'est à constater.</p> <p>● 9 dénonciations pénales ont été réalisées en 2024. 6 dans le domaine de la protection des eaux de surface et 3 dans le domaine de la protection de l'air.</p>
ad3	10 Nombre de prises de position, de décisions et de sommations du Service relatives à l'investigation, la surveillance ou l'assainissement de sites pollués	60	157
	11 Nombre total de parcelles fortement polluées au mercure assainies en zone habitée (y.c. campings) de Viège, Rarogne et Brigerbad	135	171
	12 Avancement des assainissements en zone agricole des sols pollués par du mercure (hectares assainis)	5	2.9
	13 Proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués	63%	60%
14	Nombre de sites assainis (décharges, aires industrielles, stands de tir et lieux d'accident)	180	175
			<p>▲ 64.5% en comptant comme assaini les sites en cours d'assainissement (p.ex. étang de la STEP assaini par excavation et qui fait l'objet d'un traitement in situ de la pollution du sous-sol naturel non excavé).</p> <p>▲ 175 sites assainis auxquels se rajoutent 14 sites dont l'assainissement est en cours et durera plusieurs années.</p>

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad4 15 Projets des communes: pourcentage des dossiers de subventionnement et d'adjudication traités et transmis à l'autorité compétente dans les 2 mois pour les décisions du Département ou du Conseil d'Etat, respectivement 4 mois pour les décisions du Grand Conseil	80%	50%	● 14 dossiers ont fait l'objet d'une décision de subventionnement en 2024. Environ 20% des dossiers reçus en 2024 sont encore ouverts car des compléments sont nécessaires, les demandes ont été faites auprès des communes.
16 Nombre d'installations en matière d'élimination des déchets (décharges, installations OMoD, déchetteries, installation de valorisation des déchets minéraux, UVTD, installations de compostage et de méthanisation) ayant fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle	120	88	▲ 88 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.
ad5 17 Nombre d'informations / communications réalisées par le Service (communiqué de presse, newsletter, ateliers et bonnes pratiques afin de réduire l'impact humain sur l'environnement)	15	18	■ 12 communications publiées : air = 2, sol = 1, déchets = 3, bruit = 1, RNI = 1, eaux de surface = 2, sites pollués = 2. En plus de cela : Mise en ligne d'une page internet dédiée pour le suivi des STEP impactées par les crues de juin; Présentation de l'exposition "Le sol est vivant" à l'EAV; Participation aux contenus de l'exposition "Valais sonore"; Campagne interne pour l'économie circulaire "On mérite tous une deuxième chance"; Organisation de l'assemblée de la KVU-CCE en Valais, Participation à la journée "formation gymnasiale et transition écologique". Le site web du SEN a été consulté plus de 26'000 fois.
18 Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement des stations d'épuration en Valais et présentation aux communes	30.07.24	15.10.24	■ Le présentation du rapport annuel 2023 sur les STEP a été faite aux communes le 1er et 2 octobre 2024 et a fait office d'un communiqué de presse le 15 octobre avec publication sur le site web du service.
19 Etat d'avancement de la mise en place de groupe de travail sur les droits d'eau immémoriaux et définition des objectifs	50%	30%	▲ Le GT et les objectifs ont été définis. Dans ce cadre, le SEN a organisé une collecte de données auprès des communes avec délai à fin 2024. Sur les 123 communes consultées 35 ont fait un retour dont 24 avec des données valorisables. Le peu de retours met en évidence la difficulté pour les communes à acquérir les données car elles manquent de connaissances sur les droits d'eaux ainsi que de la ressource pour mener à bien cette collecte de données. La stratégie pour 2025 consiste à trouver un partenariat avec la HES-SO afin de pouvoir soutenir les communes dans leur obligation légale de fournir les données.
20 Etat d'avancement de la mise en oeuvre du plan cantonal des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux	30%	0%	● Le PGDM a été adopté le 21 août 2024 et publié le 26 août. Il n'a pas encore été mis en oeuvre.
21 Etablissement d'un rapport tous les 2 ans sur l'avancement de la mise en oeuvre du PCGD	30.12.24	30.12.24	■ Le premier rapport intermédiaire du PCGD sera établi au 31 décembre 2025. En sus, chaque année, le SEN réalise un bilan annuel de l'état d'avancement des mesures.
ad6 22 Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en oeuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.06.24	30.06.24	■ Le 26 avril la version française approuvée était remise pour sa traduction en allemand. Le 14 juin ce travail était terminé. Le 25 juin la version finale intégrant un résultat sur le NH3 traité en réunion le 11 juin à Berne était aboutie. Le 2 juillet un rapport à l'attention du CDMTE était transmis par voie de service pour approbation du rapport Air 2023. Il était publié par IVS le 22 août.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad6 23 Nombre de communes avec conflits majeurs en zones de protection des eaux souterraines auxquelles un soutien du SEN est requis	4	18	● Le SEN est intervenu auprès de 18 communes en raison de pollutions de sources captées ou de conflits entre l'utilisation du territoire et la protection des eaux souterraines captées.
24 Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires	0	24	● 5 décharges pour matériaux d'excavation non pollués ne disposent toujours pas des autorisations nécessaires. En sus de quoi, dans le Haut Valais, 19 décharges pour matériaux d'excavation non pollués doivent bénéficier d'une nouvelle autorisation après examen et régularisation de chaque cas par le service. Ce travail est en cours cependant à cause du manque de ressources, le service n'arrive pas à suivre.
25 Nombre de communes ayant établi le cadastre des eaux polluées déversées par les exploitations industrielles et artisanales aux égouts		4	■ En 2024, seule la commune de Vétroz a transmis son cadastre communal des eaux polluées. Les communes de Monthey, Sion et Sierre ont déjà un cadastre. Martigny travaille sur le sien actuellement.
ad7 26 Etat d'avancement de la révision de la LcPE et LcEaux	40%	30%	● La révision totale de la LcPE a bien avancé en 2024. Celle de la LcEaux n'a pas débuté par manque de ressources.
ad8 27 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations traité dans les délais administratifs prévus (2 mois pour l'enquête préliminaire, le cahier des charges et le rapport d'impact dès réception des évaluations des services consultés)	80%	98%	■ 98% des évaluations ont été réalisées dans les délais. En 2024, la priorité pour le traitement des dossiers par la section ECC a été reportée sur les projets soumis à EIE, qui peuvent avoir de forts impacts environnementaux.
28 Pour les projets non soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations transmis dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet au SEN (y compris dossiers transitant par la section EEC mais traités par la section Eaux ou le groupe RNI)	80%	75%	▲ 75% des évaluations (y compris demandes de compléments) ont été émises par le SEN dans les 30 jours. Au vu du manque de ressources à disposition dans la section EEC notamment et au sein du SEN, une priorisation du traitement des dossiers a dû être mise en place en fonction des risques environnementaux et des priorités politiques.
ad9 29 Transmettre au CE un compte rendu annuel sur l'avancement des mesures de la stratégie cantonale de l'eau	30.12.24	30.03.24	▲ Le compte rendu annuel a été livré en mars 2024. Pour 2025, le document est en cours de rédaction et sera livré fin février 2025.
30 Initier une analyse des lacunes actuelles et des besoins législatifs dans le domaine de l'eau	30.12.24		▲ Plusieurs mesures vont nécessiter des ajustements législatifs, notamment dans l'acquisition et la gestion des données. Il est prévu de mener ces adaptations légales début 2026 lors de la révision de la LcEaux
31 Proposer une stratégie pour la planification des infrastructures au sein des bassins versants	30.12.24		▲ Des collaborations intercommunales par bassins versants sont possibles mais, actuellement, il n'y a pas suffisamment de moyens financiers pour réaliser des études. Il semble nécessaire de créer un fonds financier qui permette de soutenir les communes dans leurs investissements pour les infrastructures. Les sources de financement ainsi que le cadre légal doivent encore être définis.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement	2'960'278.20	773'140.55	2'187'137.65
P1101 Evaluation de la qualité de l'air ambiant	864'412.05	550'916.51	313'495.54
315 Entretien Resival et autres stations	173'796.33		173'796.33
424 Contrôles des émissions dans l'air		192'254.18	-192'254.18
425 Vente vignettes chauffage		107'644.87	-107'644.87
463 Remboursement par l'OFROU surveillance air		248'952.00	-248'952.00
Solde dépenses/recettes du produit	690'615.72	2'065.46	688'550.26
P1102 Surveillance des rejets et mesures curatives	1'144'978.58	174'413.05	970'565.53
463 Remboursement pour personnel OCOV		155'000.00	-155'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'144'978.58	19'413.05	1'125'565.53
P1103 Bruit et rayonnement non-ionisant	950'887.57	47'810.99	903'076.58
GP12 Sites pollués, sols et eaux souterraines	4'620'989.08	822'098.91	3'798'890.17
P1201 Sites pollués	2'365'716.65	425'118.51	1'940'598.14
313 Convention mercure	200'000.00		200'000.00
313 Mandats externes	320'129.68		320'129.68
424 Facturation des prestations prévues par la LPE et LcPE		378'368.14	-378'368.14
562 Subventions cantonales assainissement sites pollués et stand de tir	287'591.90		287'591.90
Solde dépenses/recettes du produit	1'557'995.07	46'750.37	1'511'244.70
P1202 Sols et matériaux terreux	96'763.85	781.90	95'981.95
P1203 Protection des eaux souterraines et des captages	1'557'193.55	384'933.24	1'172'260.31
313 Mandats externes	588'138.50		588'138.50
421 Autorisations de forage		178'500.00	-178'500.00
425 Recettes ventes vignettes citerne		144'572.79	-144'572.79
Solde dépenses/recettes du produit	969'055.05	61'860.45	907'194.60
P1204 Evaluation qualité eaux souterraines	601'315.03	11'265.26	590'049.77
313 Mandats externes	300'994.13		300'994.13
Solde dépenses/recettes du produit	300'320.90	11'265.26	289'055.64

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP13 Eaux de surfaces et déchets	6'302'382.25	339'879.27	5'962'502.98
P1301 Evaluation qualité eaux de surface	1'079'847.26	7'856.00	1'071'991.26
313 Mandats externes	448'902.75		448'902.75
Solde dépenses/recettes du produit	630'944.51	7'856.00	623'088.51
P1302 Protection des eaux de surface	891'921.63	138'720.85	753'200.78
424 Contrôles analytiques des STEP		112'423.91	-112'423.91
Solde dépenses/recettes du produit	891'921.63	26'296.94	865'624.69
P1303 Planif. et subv. ouvrages eaux usées et STEP	3'150'559.25	102'144.29	3'048'414.96
562 STEP Bourg-St-Pierre - col du Grand St-Bernard	141'652.00		141'652.00
562 STEP Crans-Montana assainissement réseaux collecteur et bassin d'eaux pluviales	433'442.00		433'442.00
562 STEP Saint-Maurice - Mex raccordement	102'344.00		102'344.00
562 STEP Sion ASEC Chandoline	200'000.00		200'000.00
562 STEP St-Léonard raccordement Ayent et collecteur	338'125.00		338'125.00
562 STEP St-Niklaus extension	780'225.00		780'225.00
562 STEP Veysonnaz collecteur	210'955.00		210'955.00
Solde dépenses/recettes du produit	943'816.25	102'144.29	841'671.96
P1304 Déchets	1'180'054.11	91'158.13	1'088'895.98
313 Mandats externes	304'431.31		304'431.31
Solde dépenses/recettes du produit	875'622.80	91'158.13	784'464.67
GP14 Evaluation et suivi des projets de construction	1'303'665.88	11'150.42	1'292'515.46
P1401 Coordination et évaluation des projets EIE	375'144.16	865.32	374'278.84
P1402 Préavis de synthèse des projets non soumis à EIE	893'811.26	2'074.37	891'736.89
P1403 Suivi des chantiers et conseil	34'710.46	8'210.73	26'499.73
GP15 Stratégie eau	371'200.37	11'434.51	359'765.86
P1501 Stratégie eau	371'200.37	11'434.51	359'765.86
313 Mandats externes	209'634.13		209'634.13
Solde dépenses/recettes du produit	161'566.24	11'434.51	150'131.73
Total	15'558'515.78	1'957'703.66	13'600'812.12

Remarques

Le SEN souhaite porter à la connaissance du GC le fait que les subventions pour l'assainissement et la mise à niveau des STEP vont drastiquement augmenter ces prochaines années.

Etant donné les ressources humaines disponibles, plusieurs tâches importantes, principalement dans le domaine des déchets et des eaux ne peuvent pas être réalisées ou prennent un retard conséquent.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

OP 1
Construire la route nationale A9,
achever le réseau des routes
nationales
B24 3'587'200 net
C24 3'318'674.71 net

GP 11
Construction des tronçons A9 non
encore ouverts
B24 3'587'200 net
C24 3'318'674.71 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	6'813'512.57	6'656'900	6'381'905.74	-274'994
30 Charges de personnel	4'714'996.30	5'753'900	4'306'864.80	-1'447'035
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	402'457.90	626'000	363'597.93	-262'402
36 Charges de transferts	65'703.15	48'200	120'565.75	72'366
38 Charges extraordinaires	839'349.76	0	1'396'443.99	1'396'444
39 Imputations internes	791'005.46	228'800	194'433.27	-34'367
4 Revenus	6'356'189.48	6'869'700	6'248'095.74	-621'604
42 Taxes et redevances	57'526.32	71'500	73'510.70	2'011
44 Revenus financiers	73'583.65	80'000	149'496.35	69'496
46 Revenus de transferts	5'661'653.32	6'673'200	5'196'827.12	-1'476'373
48 Revenus extraordinaires	502'835.19	0	793'973.57	793'974
49 Imputations internes	60'591.00	45'000	34'288.00	-10'712
Excédent de charges	457'323.09	-212'800	133'810.00	346'610
5 Dépenses d'investissement	109'766'414.81	95'000'000	77'990'862.61	-17'009'137
50 Immobilisations corporelles	109'766'414.81	95'000'000	77'990'862.61	-17'009'137
6 Recettes d'investissement	105'341'467.68	91'200'000	74'805'997.90	-16'394'002
63 Subventions d'investissement acquises	105'341'467.68	91'200'000	74'805'997.90	-16'394'002
Dépenses nettes d'investissement	4'424'947.13	3'800'000	3'184'864.71	-615'135
Insuffisance de financement	4'882'270.22	3'587'200	3'318'674.71	-268'525

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Explication des écarts financiers

S30 : Différence due aux postes vacants au 31.12.2024

31: L'achat de mobilier a été reporté en 2025

38 : Un compte de financement spécial de CHF 1'396'443.98 selon art. 22 LGCAF a été constitué pour les 3 tronçons suivants (montants nets) :

Tronçon Sierre – Loèche : CHF 635'343.55

Tronçon Loèche – Gampel : CHF 367'358.52

Tronçon Gampel – Viège : CHF 393'741.92

46: Calculé en fonction des salaires effectifs et des prestations fournies aux autres services.

48 : Des financements spéciaux selon l'art. 22 LGCAF créés en 2021, 2022 et 2023 ont été dissous pour un total de CHF 793'973.57.

50: Le Service de la construction des routes nationales (SCRN) a prévu un budget de CHF 95 millions pour 2024. Les dépenses effectives s'élevaient à CHF 77.991 millions. Les écarts les plus importants sont dus aux projets suivants :

Piste de chantier de Finges : CHF 4.0 millions.

Déplacement du gazoduc Sierre-Loèche : 5,5 millions, acquisition de terrains : 2.2 millions, construction du tracé : 2.9 millions (tous dus à la décision tardive du Tribunal fédéral).

Gampel - Viège : Basperstrasse : CHF 2.9 millions.

La demande de financement spécial selon l'art. 22 a été faite et approuvée.

63 : la rubrique 63 est directement liée à la rubrique 50. La participation de la Confédération correspondante est comptabilisée sur ce compte. C'est pourquoi le montant indiqué dépend des investissements réalisés sous rubrique 50.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	37.30	36.60	35.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

1,4 EPT ont été transférés vers d'autres services :

1 EPT au SEN

0,4 EPT au SAJMTE

OBJECTIF POLITIQUE

Construire la route nationale A9,achever le réseau des routes nationales sur le territoire du canton du Valais

Sous-objectifs politiques

- 1 Construire l'autoroute A9 entre Sierre-est et Brigue-Glis par étapes, en conformité avec les objectifs du développement durable, dans le budget alloué et la planification des coûts à long terme de la Confédération au taux de contribution fédérale de 96%.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>			
1 Mesures exécutées au niveau du giratoire Cloux-Roussier et du Viaduc Nord (T9) (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.12.24		▲ La décision tardive du Tribunal fédéral a entraîné le report de l'ensemble du projet.
2 Projet de détail de la tranchée couverte de Finges établi à 100% (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.12.24	31.12.24	■
3 Documents d'appel d'offres du tunnel de la Souste publié (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.12.24		▲ En raison de la décision tardive du Tribunal fédéral, le projet a inévitablement été reporté.
4 Aménagement intérieur du tunnel de Riedberg réalisé à raison de 90% (P1102 Loèche - Gampel)	31.12.24		▲ Le gros œuvre a été achevé à 90%.
5 Projet de détail et mise à l'enquête publique approuvés pour l'eau d'extinction TURI (P1102 Loèche - Gampel)	31.12.24		■ Une nouvelle variante a été élaborée : Réservoir d'eau d'extinction dans la nouvelle galerie de reconnaissance et de drainage
6 Jonction complète de Rarogne réalisée à raison de 100%, entrée Rarogne-Sion en service (P1103 Gampel - Viège Ouest)	30.04.24	30.04.24	■
7 GERA, 80% des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) réalisés (P1103 Gampel - Viège Ouest)	31.12.24	31.12.24	■
8 Tracé A9 trémie Est GERA – Viège Ouest ; 80% de la superstructure A9 réalisés (P1103 Gampel - Viège Ouest)	31.12.24	31.12.24	■
9 Transformation du tunnel du Vispertal, 100% des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) installés (P1104 Viège Ouest - Viège Est)	30.06.24	30.06.24	■
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
<i>ad1</i>			
1 Etat d'avancement de l'autoroute A9 complète entre Sierre Est et Viège Est selon le plan de pilotage général du projet	75%	77%	■
2 Etat d'avancement du tronçon partiel Loèche – Gampel (L-G), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	94%	94%	■
3 Etat d'avancement du tronçon partiel Steg/Gampel Est – Viège Ouest (G-V), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	84%	84%	■
4 Etat d'avancement du tronçon Viège Ouest - Viège Est (V-V)	97%	97%	■
5 Mise en service de l'autoroute A9 entre Sierre Est et Viège Est	52%	52%	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Construction des tronçons A9 non encore ouverts	84'372'768.35	81'054'093.64	3'318'674.71
P1101 Construction de la A9 de Sierre Est à Leuk	14'028'583.83	13'415'606.39	612'977.44
501 Routes et voies de communication	11'781'009.84		11'781'009.84
630 Confédération		11'262'255.06	-11'262'255.06
Solde dépenses/recettes du produit	2'247'573.99	2'153'351.33	94'222.66
P1102 Construction de la A9 de Leuk à Gampel	22'529'419.28	22'156'877.47	372'541.81
501 Routes et voies de communication	21'327'375.19		21'327'375.19
630 Confédération		20'459'508.38	-20'459'508.38
Solde dépenses/recettes du produit	1'202'044.09	1'697'369.09	-495'325.00
P1103 Construction de la A9 de Gampel à Viège Ouest	33'956'993.56	31'711'528.10	2'245'465.46
501 Routes et voies de communication	31'524'897.55		31'524'897.55
630 Confédération		30'205'456.61	-30'205'456.61
Solde dépenses/recettes du produit	2'432'096.01	1'506'071.49	926'024.52
P1104 Construction de la A9 de Viège Ouest à Viège Est	13'857'771.68	13'770'081.68	87'690.00
501 Routes et voies de communication	13'357'580.03		13'357'580.03
630 Confédération		12'878'777.85	-12'878'777.85
Solde dépenses/recettes du produit	500'191.65	891'303.83	-391'112.18
Total	84'372'768.35	81'054'093.64	3'318'674.71

Remarques

La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue s'effectue en 4 tronçons (S-L, L-G, G-V, V-V).

Sur le plan organisationnel, ceux-ci ont été regroupés en 3 tronçons (S-L, L-V, V-V).

Dans le cadre du développement organisationnel, le Service de la construction des routes nationales (SCRN) examine régulièrement son organisation structurelle et fonctionnelle.

OP 1 Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales B24 5'444'800 net C24 4'289'781.58 net	GP 11 Assurer une utilisation rationnelle du sol B24 2'960'451 net C24 1'936'467.65 net	GP 12 Coordonner les activités territoriales B24 2'484'349 net C24 2'353'313.93 net
--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	4'543'782.35	5'970'300	4'344'563.23	-1'625'737
30 Charges de personnel	3'034'235.40	3'162'500	3'177'090.30	14'590
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	286'151.20	1'284'400	560'565.09	-723'835
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	250'000	23'100.00	-226'900
36 Charges de transferts	1'209'137.40	1'265'600	578'579.28	-687'021
39 Imputations internes	14'258.35	7'800	5'228.56	-2'571
4 Revenus	13'206.50	525'500	54'781.65	-470'718
40 Revenus fiscaux	0.00	0	43'200.00	43'200
42 Taxes et redevances	2'500.00	275'500	11'581.65	-263'918
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	10'706.50	250'000	0.00	-250'000
Excédent de charges	4'530'575.85	5'444'800	4'289'781.58	-1'155'018
5 Dépenses d'investissement	0.00	350'000	0.00	-350'000
56 Propres subventions d'investissement	0.00	350'000	0.00	-350'000
6 Recettes d'investissement	0.00	350'000	0.00	-350'000
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	350'000	0.00	-350'000
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	4'530'575.85	5'444'800	4'289'781.58	-1'155'018

Explication des écarts financiers
31: Les honoraires pour les externes ainsi que le financement pour les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la LAT/LcAT et du PDc ont été inférieurs aux montants budgétés. Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2024.
31, 35, 42 et 45 : Les rubriques relatives au fonctionnement du fonds cantonal de compensation ont été introduites pour la première fois dans le budget 2019 (le règlement cantonal y relatif est entré en vigueur en avril 2019). En 2024, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un post-financement en sollicitant le fonds cantonal pour payer des mandats pour un collège d'experts en matière d'expropriation afin d'estimer les montants liés à la plus-value.
36 : En 2024, un montant de CHF 386'992.28 a été versé aux communes, inférieur au budget de CHF 415'607.42. Les subventions aux entreprises (concerne les deux antennes régionales) ont été inférieures au budget de CHF 300'000.00.
56 et 63 : Cette rubrique sert au versement du solde des subventions dues aux communes sur la base des décisions découlant de la LAT de 1979. Les nouvelles décisions découlant de la LAT/LcAT actuelles et du PDc seront financées via la rubrique 36. En 2024, aucun versement n'a eu lieu et aucune subvention fédérale n'a été perçue.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	18.90	19.40	19.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales	
Sous-objectifs politiques	
1	Sensibiliser les Communes, avec les autres partenaires concernés, à un développement durable de leur territoire en vue du maintien de la population dans son lieu d'habitat et de sa qualité de vie
2	Assurer le conseil et l'accompagnement des Communes dans le cadre de la révision globale ou la modification partielle des plans d'affectation des zones (PAZ) [PIP]
3	Assurer l'analyse des dossiers communaux de révision des PAZ et RCCZ en phases d'avis de principe et d'homologation sous l'angle de la légalité et de l'opportunité (délai selon fiche C.1 du PDc fixé à 2026)
4	Définir, avec les autres acteurs concernés, les conditions-cadres au niveau spatial en vue du développement économique et touristique
5	Valoriser l'espace rural en sauvegardant les surfaces agricoles cultivables
6	Assurer le maintien de petites entités urbanisées hors de la zone à bâtir et sauvegarder les constructions protégées caractéristiques du paysage [PIP]
7	Garantir l'instruction des dossiers de plus-value (avantages majeurs résultant de mesures d'aménagement du territoire) sur mandat du Conseil d'Etat
8	Observer et analyser le développement territorial, élaborer les bases pour la planification et coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire
9	Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, conserver les terres agricoles et préserver les paysages naturels, tant en plaine qu'en montagne [Agenda 2030]
10	Développer les villes et villages de manière coordonnée en dépassant les frontières administratives [Agenda 2030]

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Communication de l'aide de travail sur les planifications spéciales (y inclus le développement vers l'intérieur)	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ● Communication reportée à 2025 vu la priorité mise sur les fiches thématiques et la mise à jour des articles-type du RCCZ. Par ailleurs, cette aide de travail n'est pas indispensable pour les révisions globales des PAZ et RCCZ qui doivent être traitées prioritairement.
	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, l'analyse a été reportée à 2025.
ad2 3 Finalisation et actualisation régulière des aides de travail et modèles destinés aux Communes nécessaires à la révision des PAZ (rapport 47 OAT, articles-types RCCZ et équipement)	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ▲ Début 2024, il a été décidé de réaliser des fiches thématiques auxquelles se rattachent les articles-type du RCCZ. Les aides de travail "Rapport 47 OAT et "Equipement" sont directement liées. Vu l'important travail de coordination, notamment avec les autres services cantonaux, la publication de ces documents a été reportée à mars 2025.
4 Accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de la législation sur les résidences secondaires, en particulier dans le cadre de la révision de leurs PAZ/RCCZ	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ■ Contact avec les Communes dans le cadre du centre de compétence (CCR2). Pour le surplus, le SDT prévoit les dossiers liés aux résidences secondaires situées hors zone à bâtir.
ad3 5 Optimisation des processus d'analyse des dossiers communaux de révision PAZ et RCCZ et d'attribution de subventions liées en tenant compte des expériences et connaissances acquises	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ▲ En lien avec la mise à jour des aides de travail et l'élaboration des fiches thématiques, le processus d'analyse des dossiers de révision du PAZ et RCCZ est revu. Celui-ci sera optimisé une fois la finalisation et la publication des documents précités.
ad4 6 Proposition au Conseil d'Etat d'une stratégie pour les zones d'activités économiques et retranscription dans la fiche C.4 "Zones d'activités économiques" du Plan Directeur cantonal, en collaboration avec les services cantonaux et les Communes valaisannes	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ▲ La stratégie a été élaborée et mise en consultation auprès des services en 2024. Elle a été présentée à 2 reprises aux Chefs de département DMTE et DEF. Le Conseil d'Etat a validé en février 2025 leur mise en consultation avec la fiche C.4 du PDC.
	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreux dossiers analysés sur la base de la LIML et de la directive technique "Itinéraires de mobilité de loisirs" (version 2018). L'actualisation de la directive précitée est en cours de finalisation, avec une décision du Conseil d'Etat prévue au premier semestre 2025.
ad5 8 Elaboration d'une conception des itinéraires hivernaux	31.12.26		<ul style="list-style-type: none"> ● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une Conception des itinéraires hivernaux a été reportée à 2025.
	31.12.25		<ul style="list-style-type: none"> ■ Le SDT contribue à l'élaboration de la stratégie dans le cadre de sa participation au CCS-VS qui se réunit 3 à 4 fois par an.
10 Assurance du maintien ou de la compensation des surfaces d'assoulement (SDA) du Canton du Valais en respectant le quota de 7'350 ha selon le plan sectoriel SDA de la Confédération	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ■ Tâche permanente effectuée sur la base de l'analyse des dossiers transmis.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad6 11 ★ Finalisation des fiches A.5a "Constructions protégées caractéristiques du paysage" et A.5b "Zones de hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan directeur cantonal	31.12.25		▲ Les 2 fiches font partie du lot des fiches du PDc mises en consultation dans les services en 2024. Le Conseil d'Etat a validé en février 2025 leur mise en consultation. Elles seront soumises au Grand Conseil en novembre 2025, puis transmises au Conseil Fédéral via l'ARE.
ad7 12 Analyse des dispositions légales (LcAT et règlement y relatif) en vue d'une optimisation et simplification de la procédure liée à la plus-value	31.12.24		● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, l'analyse a été reportée à 2025.
ad8 13 Rédaction du cahier des charges en vue de créer un observatoire du territoire	31.12.24		▲ Benchmark et analyse de base effectués. Travaux préparatoires en cours en vue de la rédaction du cahier des charges en 2025.
14 Analyse et adaptation des dispositions légales du Plan Directeur cantonal (PDc) en tenant compte de l'évolution de la jurisprudence, des plans sectoriels de la Confédération, etc.	31.12.24		■ Analyse effectuée dans le cadre du processus de modification partielle du PDc dont le Conseil d'Etat a décidé en février 2025 la procédure de consultation.
ad9 15 ★ Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en œuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés: dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)	31.12.26		■ Contact actif avec les Communes dans le cadre des révisions des PAZ/RCCZ. Les aides de travail (rapport 47 OAT / équipement / Fiches thématiques / etc.) sont en cours de finalisation.
16 Elaboration, conjointement avec le SFNP et en collaboration avec les communes, d'une proposition de plan d'action (y compris gouvernance) de la Conception Paysage cantonale à l'intention du Conseil d'Etat	31.12.24		▲ Attribution en mai 2024 d'un mandat d'élaboration du Plan d'action Paysage VS (2026-2032). Après une phase de consolidation avec les services cantonaux, les communes seront invitées à participer à des ateliers (printemps 2025).
ad10 17 Elaboration de la stratégie Agglo 2030 ainsi que la stratégie de gouvernance territoriale 2040	31.12.24		▲ Validation en cours de l'appel d'offres, présentation au CE durant le premier semestre 2025.

★ : Programme gouvernemental

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Publication de l'aide de travail sur les planifications spéciales (y inclus le développement vers l'intérieur)	30.06.24		<ul style="list-style-type: none"> ● Publication reportée à 2025 vu la priorité mise sur les fiches thématiques et la mise à jour des articles-type du RCCZ. Par ailleurs, cette aide de travail n'est pas indispensable pour les révisions globales des PAZ et RCCZ qui doivent être traitées prioritairement.
2 Rédaction d'un avant-projet de révision partielle de la LcAT et du règlement y relatif (RPU)	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, la rédaction de l'avant-projet a été reportée à 2025.
ad2 3 Publication des aides de travail et modèles destinés aux Communes nécessaires à la révision des PAZ (rapport 47 OAT, articles-types RCCZ et équipement)	30.06.24		<ul style="list-style-type: none"> ● Début 2024, il a été décidé de réaliser des fiches thématiques auxquelles se rattachent les articles-type du RCCZ. Les aides de travail "Rapport 47 OAT et "Equipement" sont directement liées. Vu l'important travail de coordination, notamment avec les autres services cantonaux, la publication de ces documents a été reportée à mars 2025.
ad3 4 Pourcentage des rapports d'avis de principe transmis dans un délai de 4 mois à la Commune (dès réception de tous les préavis définitifs des services cantonaux)	80%	92%	<ul style="list-style-type: none"> ■ En 2024, 26 dossiers ont été préavisés au stade de l'avis de principe (21 révisions globales / 5 modifications partielles). 2 dossiers ont été préavisés dans un délai supérieur à 4 mois (1 révision globale RG / 1 modification partielle MP). En moyenne, les dossiers de RG ont été traités en 42 jours (après réception des tous les préavis des services) et en 87 jours pour les MP.
5 Nombre de Communes qui n'ont pas de PAZ conformes à la LAT de 1980 (état au 31.12.2022: 12 Communes)	10	10	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 communes en moins par rapport au 31.12.2022: Dorénaz (homologation le 23.08.2023) et Eisten (homologation le 18.12.2024).
6 Nombre de Communes qui ont un PAZ conforme à la LAT 2014 et à la fiche C.1 du Plan Directeur cantonal (délai prévu à fin 2026 selon PDC) (état au 31.12.2022: 2 Communes)	20	24	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communes avec un PAZ conforme à la LAT et au PDC: Dorénaz / Kippel / Ferden / Eisten. Le SDT est dépendant de l'envoi des dossiers par les communes. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'ARE pour reporter les délais de 2026.
7 Nombre de Communes bénéficiant d'une décision de subventionnement dans le cadre de leur révision globale des PAZ/RCCZ (état au 30.06.2023: 89 Communes pour un montant total de subventions payées de 551'404.35.- découlant de la décision de subventionnement du Conseil d'Etat d'un montant total de CHF 4'149'020.-)	122	100	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Au 31.12.2024, 100 communes sont au bénéfice d'une subvention pour la révision des PAZ et RCCZ. Depuis le 30.06.2023, il y a un total de 11 nouvelles décisions qui ont été prises. Pour le solde des communes : <ul style="list-style-type: none"> - 4 communes ont un PAZ homologué conformes à la LAT2014 et au PDC (pas de subventions nécessaires) - 9 communes ont une décision de subventions antérieure (pour la LAT1979) - 9 communes ont été relancées en 2023 et n'ont pas donné suite. Entre 01.07.2023 et le 31.12.2024, un montant de 525'563.25 CHF de subventions a été versé (soit un montant total de 1'076'967.60 CHF).
ad4 8 Dépôt du projet de stratégie pour les zones d'activités économiques pour adoption par le Conseil d'Etat	31.12.24		<ul style="list-style-type: none"> ▲ La stratégie a été élaborée et mise en consultation auprès des services en 2024. Elle a été présentée à 2 reprises aux Chefs de département DMTE et DEF en janvier 2025. Le Conseil d'Etat a validé en février 2025 leur mise en consultation avec la fiche C.4 du PDC .
9 Nombre de validations des géodonnées transmises par les Communes de leurs réseaux d'itinéraires de mobilité de loisirs homologués (état au 31.12.2022: 13'063 kilomètres)	3	2	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La transmission des données au CCGeo n'a été effectuée que 2 fois dans l'année pour une question d'efficacité (peu de dossiers ont été homologués en 2024).

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad4 10 Rédaction finalisée du cahier des charges en vue d'une conception des itinéraires hivernaux	31.12.24		● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une Conception des itinéraires hivernaux a été reportée à 2025.
ad5 11 Soumission au Conseil d'Etat d'une stratégie cantonale de préservation quantitative et qualitative des surfaces d'assoulement (SDA) 12 Etat effectif au 31.12. des surfaces d'assoulement (SDA) du Canton du Valais (quota net minimal selon plan sectoriel SDA 7'350 ha. Etat au 31.12.2022: 7'460 ha, Planifié 2023: 7'500 ha)	31.12.24 7'500	7'460	▲ La stratégie est en cours d'élaboration. Elle a pris du retard vu les enjeux importants et sera déposée au Conseil d'Etat en mars 2025. ■ Tâche permanente effectuée sur la base de l'analyse des dossiers transmis.
ad6 13 Soumission au Conseil d'Etat des fiches A.5a "Constructions protégées caractéristiques du paysage" et A.5b "Zones de hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan Directeur cantonal en vue de leur adoption par le Grand Conseil et de leur approbation par la Confédération	31.12.24		▲ Les 2 fiches font partie du lot des fiches du PDc mises en consultation dans les services en 2024. Le Conseil d'Etat a validé en février 2025 leur mise en consultation. Elles seront soumises au Grand Conseil en novembre 2025, puis transmises au Conseil Fédéral via l'ARE.
ad7 14 Rédaction d'un avant-projet de révision partielle de la LcAT et du règlement y relatif (plus-value) 15 Pourcentage des décisions soumises au Conseil d'Etat dans un délai de 30 jours dès réception du rapport d'expertise du collège d'experts en matière d'expropriation	31.12.24 80%	100%	● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, l'analyse a été reportée à 2025. ■ En 2024 le Conseil d'Etat a pris 21 décisions concernant la plus-value
ad8 16 Transmission des fiches adaptées du Plan Directeur cantonal au Conseil d'Etat en vue de leur adoption par le Grand Conseil (15 fiches réparties en deux lots - 1er lot de 12 fiches et 2ème lot de 3 fiches) 17 Validation de l'organisation du projet (cahier des charges, pilotage, structure et planning)	31.12.24		■ Le Conseil d'Etat a décidé en février 2025 la mise en consultation de 17 fiches du PDc auprès des communes et des organisations concernées. Les fiches font partie désormais d'un seul lot.
18 Finalisation de l'analyse des dispositions légales en vue de l'élaboration d'un avant-projet de révision de la LcAT	31.12.24		▲ Benchmark et analyse de base effectués. Travaux préparatoires en cours en vue de la rédaction du cahier des charges en 2025. ● Suite à l'allocation des ressources disponibles à d'autres projets, tâches et dossiers prioritaires, l'analyse a été reportée à 2025.
ad9 19 Evolution de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat (avec l'objectif de se rapprocher du périmètre d'urbanisation fixé dans le Plan Directeur cantonal, soit 12'050 ha en 2045) 20 Dépôt, auprès du Conseil d'Etat, d'un projet de plan d'action découlant de la Conception Paysage cantonale	12'500 31.12.24	13'003	● La différence par rapport à la fin 2023 (qui était de 12'718 ha) s'explique par le retrait du dossier de révision globale du PAZ de Nendaz et à l'arrêt du TF pour le dossier de révision de Fully. Par ailleurs, les données du PAZ d'Eisten, homologué le 18.12.24 ont été prises en compte. Finalement, les 12'500 ha planifiés n'ont pas pu être atteints dans la mesure où le SDT est dépendant du dépôt des dossiers par les communes. ▲ Un nouveau planning a été fixé suite à l'attribution du mandat. Dépôt du projet de plan d'action auprès du Conseil d'Etat prévu en 2026.
ad1021 Dépôt du projet stratégie de gouvernance territoriale 2040 au Conseil d'Etat pour validation	31.12.24		▲ Validation en cours de l'appel d'offres, présentation au Conseil d'Etat durant le 1e semestre 2025.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Assurer une utilisation rationnelle du sol	1'985'896.75	49'429.10	1'936'467.65
P1101 Législation	110'823.46	219.17	110'604.29
P1102 Plans d'affectation, préavis et attestations	1'875'073.29	49'209.93	1'825'863.36
GP12 Coordonner les activités territoriales	2'358'666.48	5'352.55	2'353'313.93
P1201 Etudes de base et plans sectoriels, équipements	1'222'251.04	1'945.88	1'220'305.16
P1202 Plan directeur cantonal et controlling territorial	802'888.56	2'619.56	800'269.00
P1203 Projets d'agglomération et coopération	333'526.88	787.11	332'739.77
Total	4'344'563.23	54'781.65	4'289'781.58

OP 1
Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels
B24 32'265'000 net
C24 68'935'289.51 net

GP 11 Appui gestion intégrée des risques B24 6'671'834 net C24 17'223'328.39 net	GP 12 Avalanches et dangers glaciaires B24 3'331'448 net C24 3'414'503.22 net	GP 13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol B24 5'484'445 net C24 4'808'446.91 net	GP 14 Cours d'eau latéraux B24 16'702'273 net C24 43'489'010.99 net
GP 15 Rhône 3 B24 75'000 net C24 0.00 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges				
30 Charges de personnel	20'809'315.41	29'946'600	117'410'844.21	87'464'244
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'016'055.56	8'898'900	8'487'869.80	-411'030
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'868'849.71	6'321'100	3'593'470.62	-2'727'629
36 Charges de transferts	1'729'169.60	1'631'400	2'312'604.25	681'204
38 Charges extraordinaires	5'936'512.81	7'764'900	7'622'909.94	-141'990
39 Imputations internes	265'000.00	0	91'486'112.63	91'486'113
	2'993'727.73	5'330'300	3'907'876.97	-1'422'423
4 Revenus	14'071'972.59	28'243'200	74'733'018.58	46'489'819
41 Patentes et concessions	887'220.65	1'240'000	973'237.08	-266'763
42 Taxes et redevances	1'294'418.55	597'400	1'061'491.15	464'091
43 Revenus divers	1'591'958.65	1'600'000	1'077'406.10	-522'594
44 Revenus financiers	648'132.65	680'000	853'182.25	173'182
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	648'132.65	15'036'600	10'621'880.55	-4'414'719
46 Revenus de transferts	3'046'797.89	2'236'000	2'080'542.78	-155'457
48 Revenus extraordinaires	1'547'332.65	0	51'722'567.17	51'722'567
49 Imputations internes	496'835.70	6'853'200	6'342'711.50	-510'489
	4'559'275.85	0	51'722'567.17	51'722'567
Excédent de charges	6'737'342.82	1'703'400	42'677'825.63	40'974'426
5 Dépenses d'investissement	51'977'435.84	76'473'200	58'571'147.22	-17'902'053
50 Immobilisations corporelles	12'602'332.19	31'220'000	15'239'213.22	-15'980'787
56 Propres subventions d'investissement	39'375'103.65	45'253'200	43'331'934.00	-1'921'266
6 Recettes d'investissement	32'576'087.55	45'911'600	32'313'683.34	-13'597'917
63 Subventions d'investissement acquises	32'568'264.95	45'911'600	32'313'683.34	-13'597'917
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	7'822.60	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	19'401'348.29	30'561'600	26'257'463.88	-4'304'136
Insuffisance de financement	26'138'691.11	32'265'000	68'935'289.51	36'670'290

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Explication des écarts financiers			
30 : décalage des engagements CEL et 2 postes à repourvoir R+L (-0.4 mio)			
31 : écart dû à entretien Rhône (-0.95 mio) et entretien bâtiments R3 (-0.1 mio) ; GEOL, CEL, AGIR et DIR ont dépensé moins que prévu (-1.6 mio)			
35 : attribution suppl. au fds CEL suite au versement du SEFH au fonds CEL > budget (0.7 mio)			
36 : rbst des locations à l'OFEV 0.11 mio < budget ; observateurs (AGIR) 0.5 mio < budget ; AVA et GEOL 0.12 mio > budget, CEL 0.4 > budget			
38 : Intempéries 2024 CEL, Rhône + Léman + provision dépenses sur 2025 ; solde = attrib. fds de fin. spéciaux 0.2 mio.			
39 : les rubriques 39/49 répartissent les frais de pers. sur les bons produits/centres de coûts ; prélèv. fonds CEL moindre (-1.2 mio vs budget)			
41 : recettes d'extraction matériaux du Rhône < budget			
42 : recettes prestations de service > budget			
43 : activation des frais de personnel sur les mesures R3 < budget			
44 : recettes de location terrains et immeubles R3 > budget			
45 : prélèvement sur le fonds R3 < budget (8.5 mios vs 11.6 mios) et prélèvement dans le fonds CEL < budget (2.2 mios vs 3.4 mios)			
46 : subv. fédérales liées au fonctionnement < budget (-0.43 mio AGIR, -0.25 mio CEL, 0.06 AVA-GEOL) ; subv. frais pers. préfinancés R3 (0.42 mio < budget) et particip. communes LFinR3 (0.8 mio > budget). Subv. Conf. entretien Rhône (0.05 mio > budget)			
48 : recettes subventions fédérales intempéries 2024 (entretien) + financements spéciaux			
49 : prestations internes			
50 : invest. R3 < budget (dossiers complexes, gestion des intempéries) : -15.85 mios, - 0.13 mio barrage bois flottant et Rive Bleue			
56 : dépenses de l'acc. agric. R3 gérées par le SCA (-1.77 mio) et subventions aux communes pour les CEL -0.15 mios			
63 : recettes subv. fédérales pour R3 (-13.86 mios), pour CEL (1.67 mio) ; AVA/GEOL : 0.2 mios ; cf. proportion rubriques 50 et 56 ci-dessus. Recette non prévue au budget : participation tiers à une mesure sectorielle R3 (0.35 mios) ; -1.6 mio VD sur R3 et -0.3 mio des communes.			

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024
Employés à durée indéterminée	51.10	51.70	51.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
L'effectif du nouveau SDANA est composé de 51.7 EPT en 2024 (0.4 EPT a été prêté au SDT) et est équivalent au budget 2024.

OBJECTIF POLITIQUE	
Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels de manière intégrée, entretenir et aménager les cours d'eau	
Sous-objectifs politiques	
1	Assurer un appui technique transversal pour la gestion intégrée des risques (GP11)
2	Assurer la protection des personnes et des biens contre les avalanches et les dangers glaciaires (GP12)
3	Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers géologiques (GP13)
4	Assurer la gestion des ressources du sous-sol (GP13)
5	Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers liés aux cours d'eau latéraux (GP14)
6	Revitaliser les cours d'eau latéraux et en assurer les espaces réservés (GP14)
7	Revitaliser le Rhône et le Léman et en assurer les espaces réservés (GP15)
8	Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône (GP15)

Remarques
Le personnel a été fortement mis à contribution en 2024 suite aux intempéries 2023-2024 et au manque de ressources.
Compte tenu des intempéries et autres dégâts liés aux dangers naturels, la charge de travail du personnel du SDANA est extrêmement élevée (particulièrement aux cours d'eau latéraux, entretien du Rhône et projet Rhône 3), notamment aussi en raison de la révision et de l'accélération du projet R3.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
			█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad1 1 Développement et maintien du réseau d'observation et de surveillance	31.12.24	31.12.24	█ L'objectif 2024 est atteint.
	31.12.26		█ L'objectif intermédiaire 2024 est atteint. L'objectif final le sera fin 2026.
	31.12.40		█ L'objectif intermédiaire 2024 est atteint. L'objectif final le sera en 2040.
ad2 4 Révision des cartes de danger et des cartes indicatives de danger	31.12.24		█ Il s'agit des cartes de danger "avalanches", qui sont établies par les communes de manière périodique
	31.12.28		█ Les projets avancent au gré de la planification; certaines communes ont dû retarder leurs travaux en raison de la réquisition des machines (pelles mécaniques) lors de la gestion des intempéries. Le suivi et l'installation de nouveaux systèmes de surveillance se sont cependant poursuivis.
ad3 6 Révision des cartes de danger	31.12.24		█ En collaboration avec les communes qui pilotent leurs processus de révision des cartes.
	31.12.24		█ Même remarque que pour les ouvrages paravalanches.
	31.12.24		● Nouvelle priorisation de l'objectif. En attente de la confirmation de la méthode par le service sismologique suisse. Des indicateurs pourront être déterminés lorsque le projet aura atteint un stade plus avancé.
ad4 9 Rédaction de la loi sur les géoressources	31.12.25		● Le dossier est en cours de traitement en collaboration avec plusieurs services.
	31.12.25		● En lien avec l'élaboration de la loi.
ad5 11 Suivi de l'élaboration et de la construction des aménagements de cours d'eau et la mise en œuvre de systèmes de surveillance contre les dangers liés aux cours d'eau selon convention programme	31.12.25		█ Le SDANA a continué la réalisation de plusieurs actions qui incluent entre autres des rencontres systématiques avec les autorités communales, le traitement des exigences écologiques pour chaque projet d'aménagement, le soutien dans la détermination des espaces réservés aux eaux (ERE) et la planification de la revitalisation des rives lacustres. En 2024, un EPT supplémentaire a été engagé pour ces travaux, cela reste toutefois insuffisant. La gestion des intempéries a freiné certains travaux planifiés.
	31.12.24	31.12.24	█ Publiée en 2023 avec fiche spécifique pour l'entretien extensif des canaux.
ad6 13 Planification de la revitalisation des cours d'eau latéraux et des lacs en collaboration avec les communes	31.12.24		█ La planification de revitalisation des cours d'eau adoptée par le CE en 2014 est en cours d'actualisation et une nouvelle planification de revitalisation des plans d'eau est en cours de finalisation. Un travail d'incitation aux communes à développer les projets de revitalisation prévus dans la planification est en cours (courrier aux communes en 2024 avec objet symbolique contenant les règles de revitalisation). De plus, le SDANA élabore à l'intention de la Cothem un rapport annuel d'avancement de la revitalisation.
	31.12.24		▲ Le dossier avance, un projet de concession-type sera soumis prochainement au CE.
ad7 14 Gestion du renouvellement des concessions pour l'utilisation des rives du Léman (avec le SAJ)	31.12.24		

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
		■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes	
ad7 15 Mise à l'enquête des espaces réservés (ERE) pour le Rhône	31.12.24		▲ Nouvelles recommandations de l'OFEV à prendre en compte.
ad8 16 Mise à jour de la planification de la 3ème correction du Rhône conformément à la nouvelle loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau	31.12.24		▲ Planification retardée par les intempéries. Influence des futures lignes directrices de la révision du projet R3. Plusieurs mesures en cours continuent.
17 Mise à l'enquête des zones de danger Rhône	31.12.24		● Dépendant des décisions concernant la suite du projet.
18 Gestion homogène du projet de la 3ème correction du Rhône sur tout le linéaire	31.12.24		▲ Redéfinition nécessaire dans le cadre de la révision. Avancement sur la présentation financière ("Weisungen")

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage des nouvelles fonctionnalités et/ou nouveaux produits prévus développés	100%	100%	■	
	2 Part des communes avec une cellule dangers naturels définie et implantée dans leur état-major, conventionnées (été/hiver) avec le Canton	70%	70%	■	
	3 Part des communes avec un plan d'alarme et d'intervention pour tous les types de dangers naturels	60%	57%	▲ Travail d'incitation des communes en cours. Les communes ont été fortement occupées par les intempéries.	
ad2	4 Réalisation de la révision des cartes de danger et cartes indicatives de danger contre les avalanches	6	6	■	
	5 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels Lfo-avalanches réalisés selon planification 2020-2024	100%	95%	■	
ad3	6 Réalisation de la révision des cartes de danger contre les dangers liés géologiques	6	6	■	
	7 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LFo-Géologie réalisés selon planification 2020-2024	100%	95%	■	
	8 Inventaire de cartes à élaborer	100%	100%	■	
ad4	9 Part de réalisation des cartes à élaborer	30%	30%	■	
	10 Degré d'avancement de la rédaction de la loi sur les géoressources	90%	25%	● L'élaboration de la loi est portée par plusieurs services, elle se fait progressivement.	
	11 Degré d'avancement de la mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	50%	0%	● Dépend des articles de la loi à élaborer	
ad5	12 Réalisation de la révision des cartes de danger contre les dangers liés aux cours d'eau latéraux	6	6	■ Tâche permanente, réactualisation des cartes également nécessaire suite aux intempéries (retour d'expérience)	
	13 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LACE réalisés selon planification 2020-2024	90%	121%	■ Obtention de crédits supplémentaires auprès de l'OFEV (intempéries novembre 2023 et avenants). Sans eux, atteinte de l'objectif à 89%, soit au niveau de l'objectif.	
	14 Planification et réalisation des contrôles	100%	100%	■	
ad6	15 Degré d'avancement de la révision de la planification de la revitalisation pour les cours d'eau latéraux	100%	100%	■ Version intermédiaire à livrer à l'OFEV fin 2025, version finale à adopter d'ici fin 2026.	
	16 Degré d'avancement de la planification de la revitalisation pour les lacs	100%	100%	■ Retour d'avis de l'OFEV sur la version cantonale, consultation des communes, adoption été 2025.	
ad7	17 Actualiser les concessions sur les rives du Léman si nécessaire	31.12.24	31.12.24	▲ Les concessions sont échues à fin 2025. Elles seront renouvelées à cette date en un bloc. Le processus avance en collaboration avec le SAJMTE.	
	18 Pourcentage d'ERE terminé sur le linéaire du Rhône	100%	27%	● Prise en compte des dernières recommandations OFEV.	
ad8	19 Degré d'avancement de la révision de la planification à jour des mesures de la 3ème correction du Rhône	100%	60%	● Les intempéries de l'été 2024 ont occupé les équipes du SDANA très fortement.	

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad8 20 Pourcentage du nombre de communes avec mises à l'enquête des zones de danger sur le linéaire du Rhône	100%	6%	● 3 communes sur 58. Pas de changement versus 31.12.2023. Dépendant de la révision R3.
21 Outil unique pour la planification et la gestion de la 3ème correction du Rhône	31.12.24	31.12.24	▲ Paramétrisation d'une planification des coûts du projet selon besoins OFEV ("Weisungen"). Mise en attente du fait des intempéries.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Appui gestion intégrée des risques	32'925'615.06	15'702'286.67	17'223'328.39
P1101 Réseau de monitoring des dangers naturels	1'066'055.70	231'219.84	834'835.86
311 Matériel réseau de surveillance	172'160.77		172'160.77
313 Mandats divers en lien avec le réseau de surveillance et acquisition de données (météo, hydrologiques, satellitaires, etc...)	262'195.95		262'195.95
314 Entretien stations IMIS	292'351.40		292'351.40
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		230'969.89	-230'969.89
Solde dépenses/recettes du produit	339'347.58	249.95	339'097.63
P1102 Outils informatiques pour la gestion des dangers naturels	1'057'674.21	71'160.67	986'513.54
313 Mandats divers (e.g. Guardaval, Minerve,...)	389'163.40		389'163.40
Solde dépenses/recettes du produit	668'510.81	71'160.67	597'350.14
P1103 Plans d'alarme cantonaux et d'intervention, interv	179'512.64	1'575.50	177'937.14
P1104 Observateurs dangers naturels	777'837.13	402'672.94	375'164.19
363 Subventions aux communes pour le service de sécurité (observateurs)	597'299.30		597'299.30
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		221'616.30	-221'616.30
Solde dépenses/recettes du produit	180'537.83	181'056.64	-518.81
P1105 Préavis	564'912.74	851.71	564'061.03
313 Mandat de gestion des préavis Rhône-Léman	209'135.50		209'135.50
Solde dépenses/recettes du produit	355'777.24	851.71	354'925.53
P1106 Etudes générales, projets de recherche DANA hors R3	599'798.68	52'154.38	547'644.30
313 Mandats d'études (p. ex. analyse d'évènements, orages, changement climatique, sentiers pédestres)	356'421.32		356'421.32
Solde dépenses/recettes du produit	243'377.36	52'154.38	191'222.98
P1107 Gestion et entretien du Rhône et du Léman	28'679'823.96	14'942'651.63	13'737'172.33
314 Entretien du Rhône et du Léman (hors intempéries)	526'310.95		526'310.95
363 Subventions aux communes pour l'entretien du Rhône et du Léman	1'030'438.75		1'030'438.75
381 Entretien du Rhône et du Léman - intempéries été 2024	4'029'665.93		4'029'665.93
381 Provision en lien avec les intempéries 2024	21'580'348.00		21'580'348.00
391 Part des frais de personnel AGIR et R+L (majoritairement) pour l'entretien du Rhône et du Léman	522'134.00		522'134.00
447 Recettes utilisation privée du domaine public des berges du Léman		107'353.15	-107'353.15
486 Recettes de subventions de l'OFEV pour les dépenses de remise en été des berges du Rhône en lien avec les intempéries de l'été 2024 et pour la provision pour les travaux encore à réaliser		14'119'660.12	-14'119'660.12
489 Dissolution financement spécial renouvellement barrage pour bois flottant		110'067.85	-110'067.85
Solde dépenses/recettes du produit	990'926.33	605'570.51	385'355.82

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2024
GP12 Avalanches et dangers glaciaires		6'335'565.64	2'921'062.42	3'414'503.22
P1201 Cartes de danger avalanche		193'297.85	36'823.20	156'474.65
P1202 Ouvrages de protection avalanches et dangers gla.		6'142'267.79	2'884'239.22	3'258'028.57
463 Recettes subventions fédérales en relation avec l'entretien des ouvrages de protection forêt			198'335.43	-198'335.43
562 Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme		5'694'375.95		5'694'375.95
630 Recettes subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme			2'562'766.90	-2'562'766.90
Solde dépenses/recettes du produit		447'891.84	123'136.89	324'754.95
GP13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol		8'137'071.15	3'328'624.24	4'808'446.91
P1301 Cartes de danger géologiques		1'027'294.95	293'517.03	733'777.92
313 Mandats d'appui géologie		163'076.20		163'076.20
562 Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme		445'689.70		445'689.70
630 Recettes subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme			293'044.90	-293'044.90
Solde dépenses/recettes du produit		418'529.05	472.13	418'056.92
P1302 Ouvrages de protection dangers géologiques		6'686'984.23	3'034'636.51	3'652'347.72
363 Subventions aux communes pour l'entretien des ouvrages de protection forêt (LFo)		396'670.60		396'670.60
562 Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme		5'088'152.65		5'088'152.65
565 Subventions à des entreprises de forces motrices pour les projets d'investissement sous convention-programme		205'029.45		205'029.45
630 Recettes subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme			2'819'227.70	-2'819'227.70
Solde dépenses/recettes du produit		997'131.53	215'408.81	781'722.72
P1303 Danger tectonique		210'628.50	175.06	210'453.44
P1304 Gestion des ressources du sous-sol		212'163.47	295.64	211'867.83

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2024
GP14 Cours d'eau latéraux		108'671'359.42	65'182'348.43	43'489'010.99
P1401 Cartes de danger des cours d'eau latéraux	791'014.03	311'534.27	479'479.76	
562 Subventions aux communes pour les projets d'investissements convention-programme	554'629.45		554'629.45	
630 Recettes subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		304'174.70	-304'174.70	
Solde dépenses/recettes du produit	236'384.58	7'359.57	229'025.01	
P1402 Aménagements, revitalisation et projets de suivi	100'107'203.92	61'010'295.59	39'096'908.33	
351 Dotation au fonds CEL de la part du SEFH	2'312'604.25		2'312'604.25	
381 Provision en lien avec les intempéries été 2024	46'172'293.00		46'172'293.00	
386 Subventions aux communes en lien avec les mesures urgentes suite aux intempéries été 2024	18'455'706.25		18'455'706.25	
389 Attribution à un compte financement spécial pour les mesures urgentes liées aux intempéries 11-12.2023 (515440)	825'150.35		825'150.35	
398 Financement projets d'investissement cours d'eau	239'946.00		239'946.00	
424 Prestations de service en lien avec les projets d'investissement (56)		773'578.85	-773'578.85	
451 Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'investissement cours d'eau		239'946.00	-239'946.00	
486 Recettes subventions fédérales en lien avec les dépenses effectuées et avec la provision pour les mesures urgentes à réaliser suite aux intempéries été 2024		37'336'688.55	-37'336'688.55	
489 Prélèvement financements spéciaux		156'150.65	-156'150.65	
498 Dotation au fonds CEL de la part du SEFH		2'312'604.25	-2'312'604.25	
498 Transfert du fonds CEL pour les projets d'investissement cours d'eau		239'946.00	-239'946.00	
562 Subventions versées aux communes pour les projets d'investissements convention-programme et intempéries nov-dec 2023	30'956'126.00		30'956'126.00	
630 Recettes subventions fédérales pour les projets convention-programme et intempéries nov.-déc. 2023		19'923'503.98	-19'923'503.98	
Solde dépenses/recettes du produit	1'145'378.07	27'877.31	1'117'500.76	
P1403 Suivi de l'entretien des cours d'eau latéraux	7'773'141.47	3'860'518.57	3'912'622.90	
363 Subventions aux communes pour l'entretien des torrents et canaux	5'401'694.30		5'401'694.30	
398 Financement projets d'entretien des torrents et canaux	1'927'744.40		1'927'744.40	
451 Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'entretien des torrents et canaux		1'927'744.40	-1'927'744.40	
498 Transfert du fonds CEL pour les projets d'entretien des torrents et canaux		1'927'744.40	-1'927'744.40	
Solde dépenses/recettes du produit	443'702.77	5'029.77	438'673.00	

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2024
GP15 Rhône 3		19'912'380.16	19'912'380.16	0.00
P1501 Cartes de danger du Rhône		113'171.32	113'171.32	0.00
P1502 Aménagements du Rhône (R3)		17'852'488.15	17'852'488.15	0.00
313 Mandats analyse R3 du DMTE + mandats divers et redevances agricoles		188'049.20		188'049.20
314 Frais d'entretien des parcelles et bâtiments R3		149'294.39		149'294.39
361 Rétrocession à l'OFEV des recettes de location terrains et immeubles subventionnés lors de leur acquisition		191'806.99		191'806.99
412 Recettes des extractions des matériaux du Rhône			973'237.08	-973'237.08
431 Activation de la part des frais de personnel des ingénieurs R3 sur les mesures sectorielles et communication			1'077'406.10	-1'077'406.10
447 Recettes de location des terrains et des immeubles, propriétés de R3, à des tiers			745'829.10	-745'829.10
451 Prélèvement dans le fonds R3 - mesures sectorielles			7'074'844.89	-7'074'844.89
463 Subventions de la Confédération pour les frais de personnel préfinancés et participation des communes aux frais de fonctionnement de R3 (ratrapage cumul)			1'223'362.92	-1'223'362.92
491 Transfert de la part des frais de personnel de la FINA vers le projet R3			586'815.00	-586'815.00
502 Investissements en lien avec les études et les travaux des mesures sectorielles R3	14'177'192.38			14'177'192.38
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements R3 des mesures sectorielles			4'994'689.40	-4'994'689.40
631 Contributions attendues de la part du canton de Vaud pour les investissements liés aux mesures sectorielles R3			342'477.95	-342'477.95
632 Contributions attendues de la part des communes pour les investissements liés aux mesures sectorielles R3			260'073.66	-260'073.66
635 Participation d'une entreprise tierce aux investissements de la MP I Viège			352'734.20	-352'734.20
Solde dépenses/recettes du produit		3'146'145.19	221'017.85	2'925'127.34
P1503 Etudes générales, projets de recherche liés à R3		1'946'720.69	1'946'720.69	0.00
451 Prélèvement dans le fonds R3 - études générales			1'293'381.04	-1'293'381.04
502 Investissements en lien avec les études générales du projet R3 (mandas d'appui, nappe, charriage, aménagement du territoire, nature, etc.)	934'131.89			934'131.89
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements R3 des études générales			352'454.10	-352'454.10
Solde dépenses/recettes du produit		1'012'588.80	300'885.55	711'703.25
Total		175'981'991.43	107'046'701.92	68'935'289.51

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Remarques

R3 : le Canton est maître d'ouvrage du projet R3. Les dépenses nettes sont financées via le fonds R3. Le budget 2024 a été élaboré en mai 2023 sur la base d'une activité continue et sans tenir compte de l'analyse du projet. Les dépenses effectives se sont révélées bien inférieures aux prévisions budgétaires en raison de la complexité des dossiers (MBR3, MAIC, etc.) mais aussi notamment en raison du résultat de l'analyse qui a été publié fin mai 2024 et annonçant une révision de projet avec une nouvelle ligne encore à définir, même si les mesures en cours ont pu se poursuivre.

L'année 2024 a été marquée par les intempéries de juin-juillet 2024 qui ont engendré des dégâts conséquents non seulement aux abords des cours d'eau latéraux, mais aussi aux digues du Rhône (érosion dans différents secteurs) et surtout dans le secteur Sierre - Chippis impactant les industries de la place en raison d'un débordement lié principalement à l'embâcle sur le pont ferroviaire. En 2024, plus de Fr. 4 mios ont été dépensés et environ Fr. 21.5 mios provisionnés pour les travaux encore à effectuer aux abords du Rhône.

Cours d'eau latéraux (CEL): l'exercice 2024 a aussi enregistré les dépenses liées aux intempéries de novembre - décembre 2023 (crédit supplémentaire accordé).

Plus de Fr. 18 mios ont été dépensés en 2024 pour des remises en état des cours d'eau latéraux en lien avec les intempéries de l'été 2024. Une provision de plus de Fr. 46 mios a été constituée au compte 2024 pour la suite des travaux liés à ces intempéries.

Glossaire :

- OFEV : Office fédéral de l'environnement
- SEFH : Service des forces hydrauliques
- SCA : Service cantonal de l'agriculture
- SDT : Service du développement territorial
- R+L : Section Rhône et Léman
- AVA : Section avalanches
- GEOL : Section géologie
- CEL : Section cours d'eau latéraux
- AGIR : Section appui gestion intégrée des risques
- FINA : Section finances et administration

Amortissements, réévaluations et report à l'actif des investissements nets		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS</u>					
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	52'079'770.01	48'631'600	50'017'169.01	1'385'569
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	8'950'466.97	7'517'200	5'479'205.20	-2'037'995
364	Réévaluations prêts PA	4'516'980.00	2'935'000	2'135'801.05	-799'199
365	Réévaluations participations PA	0.00	0	149'998.00	149'998
366	Amortissements des subventions d'investissement	85'807'030.13	77'933'600	89'768'155.30	11'834'555
383	Amortissements supplémentaires	73'343'100.72	69'640'700	66'543'722.30	-3'096'978
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	15'959'698.04	24'791'800	13'593'952.66	-11'197'847
690	Report au bilan	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
	Amortissements, réévaluations	240'657'045.87	231'449'900	227'688'003.52	-3'761'896
	Report à l'actif des investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577

	Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
<u>VARIATION DES FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS SOUS CAPITAL PROPRE</u>					
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	178'570'187.91	128'638'900	160'951'901.93	32'313'002
389	Attributions au capital propre	10'113'055.71	798'700	11'987'494.43	11'188'794
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	100'730'914.37	139'149'600	103'741'684.42	-35'407'916
489	Prélèvements sur le capital propre	42'768'969.87	150'292'500	32'498'154.77	-117'794'345
	Total	45'183'359.38	-160'004'500	36'699'557.17	196'704'057



Résultats et aperçu général

Résultats	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
COMPTE DE RESULTATS				
Total des charges	4'108'893'097.92	4'245'973'500	4'457'831'904.39	211'858'404
Total des revenus	4'383'695'228.86	4'486'384'600	4'685'946'739.90	199'562'140
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	274'802'130.94	240'411'100	228'114'835.51	-12'296'264
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	274'802'130.94	240'411'100	228'114'835.51	-12'296'264
Amortissements et réévaluations	240'657'045.87	231'449'900	227'688'003.52	-3'761'896
Excédent de revenus	34'145'085.07	8'961'200	426'831.99	-8'534'368
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Total dépenses	466'747'097.13	514'471'900	430'081'433.69	-84'390'466
Total recettes	249'136'217.17	271'398'000	211'979'110.85	-59'418'889
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
COMPTE DE FINANCEMENT				
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	274'802'130.94	240'411'100	228'114'835.51	-12'296'264
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
Excédent de financement	57'191'250.98	-2'662'800	10'012'512.67	12'675'313
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
EVOLUTION DE LA FORTUNE				
Total du compte de résultats	34'145'085.07	8'961'200	426'831.99	-8'534'368
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	45'183'359.38	-160'004'500	36'699'557.17	196'704'057
Augmentation (+) / Diminution (-) du capital propre	79'328'444.45	-151'043'300	37'126'389.16	188'169'689
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Résultats	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>				
Charges	4'010'271'658.70	4'157'104'400	4'202'638'757.84	45'534'358
30 Charges de personnel	1'115'672'830.82	1'160'166'700	1'159'369'065.55	-797'634
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	443'801'842.27	479'129'700	487'771'595.03	8'641'895
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'030'236.98	56'148'800	55'496'374.21	-652'426
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	180'783'529.59	130'641'700	163'149'516.17	32'507'816
36 Charges de transferts	2'000'356'136.38	2'128'097'700	2'128'255'775.71	158'076
37 Subventions redistribuées	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
Revenus	4'049'243'256.22	4'086'226'500	4'298'595'069.97	212'368'570
40 Revenus fiscaux	1'608'944'944.40	1'563'590'000	1'743'080'787.69	179'490'788
41 Patentés et concessions	45'302'583.93	60'402'000	46'470'254.06	-13'931'746
42 Taxes et redevances	278'367'123.42	271'150'500	287'091'731.90	15'941'232
43 Revenus divers	23'564'409.06	9'623'500	7'030'669.48	-2'592'831
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	101'126'862.61	139'149'600	105'188'381.71	-33'961'218
46 Revenus de transferts	1'783'310'250.14	1'839'391'100	1'901'136'813.96	61'745'714
47 Subventions à redistribuer	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
Résultat d'exploitation	38'971'597.52	-70'877'900	95'956'312.13	166'834'212
34 Charges financières	63'796'761.28	64'181'800	62'226'491.28	-1'955'309
44 Revenus financiers	115'617'133.43	88'959'600	104'057'647.83	15'098'048
Résultat financier	51'820'372.15	24'777'800	41'831'156.55	17'053'357
Résultat opérationnel	90'791'969.67	-46'100'100	137'787'468.68	183'887'569
38 Charges extraordinaires	99'415'854.47	95'231'200	233'899'700.92	138'668'501
48 Revenus extraordinaires	42'768'969.87	150'292'500	96'539'064.23	-53'753'436
Résultat extraordinaire	-56'646'884.60	55'061'300	-137'360'636.69	-192'421'937
Excédent de revenus	34'145'085.07	8'961'200	426'831.99	-8'534'368
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>				
Dépenses d'investissement	466'747'097.13	514'471'900	430'081'433.69	-84'390'466
50 Immobilisations corporelles	240'447'051.49	230'060'900	199'748'226.43	-30'312'674
52 Immobilisations incorporelles	14'560'884.51	10'169'500	8'362'451.78	-1'807'048
54 Prêts	27'958'815.00	52'951'600	39'633'119.00	-13'318'481
55 Participations et capital social	0.00	0	150'000.00	150'000
56 Propres subventions d'investissement	172'061'755.28	197'313'900	173'477'510.73	-23'836'389
57 Subventions d'investissement redistribuées	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
Recettes d'investissement	249'136'217.17	271'398'000	211'979'110.85	-59'418'889
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	2'935'747.50	0	10'987.00	10'987
63 Subventions d'investissement acquises	199'816'435.77	211'477'300	170'117'872.25	-41'359'428
64 Remboursements de prêts	33'913'396.50	35'050'700	32'203'534.55	-2'847'165
65 Transferts de participations	2.00	0	0.00	
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	752'044.55	894'000	936'591.30	42'591
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
<u>COMPTE DE FINANCEMENT</u>				
Total du compte de résultats	34'145'085.07	8'961'200	426'831.99	-8'534'368
Amortissements et réévaluations	240'657'045.87	231'449'900	227'688'003.52	-3'761'896
./. Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
Excédent de financement	57'191'250.98	-2'662'800	10'012'512.67	12'675'313

Aperçu général	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	4'575'640'195.05	4'760'445'400	4'887'913'338.08	127'467'938
Revenus et recettes	4'632'831'446.03	4'757'782'600	4'897'925'850.75	140'143'251
Excédent de financement	57'191'250.98	-2'662'800	10'012'512.67	12'675'313
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Pouvoir législatif	6'211'979.59	5'806'300	5'410'172.30	-396'128
Pouvoir exécutif	3'156'809.10	3'124'400	2'984'935.69	-139'464
Pouvoir judiciaire	43'874'058.55	47'926'700	47'492'930.76	-433'769
Autorité de surveillance	578'703.60	868'600	740'655.99	-127'944
Autorité de recours	2'809.95	5'000	6'929.20	1'929
Présidence	12'887'966.69	13'197'400	13'552'885.91	355'486
Finances et énergie	-2'104'080'265.58	-2'228'100'400	-2'290'437'611.04	-62'337'211
Santé, affaires sociales et culture	954'632'494.51	1'053'575'300	1'042'078'625.48	-11'496'675
Economie et formation	836'537'046.60	897'546'100	896'105'745.46	-1'440'355
Sécurité, institutions et sports	-15'540'154.75	-15'529'200	-22'446'650.03	-6'917'450
Mobilité, territoire et environnement	204'547'300.76	224'242'600	294'498'867.61	70'256'268
Excédent de financement	57'191'250.98	-2'662'800	10'012'512.67	12'675'313
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	1'115'672'830.82	1'160'166'700	1'159'369'065.55	-797'634
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	443'801'842.27	479'129'700	487'771'595.03	8'641'895
34 Charges financières	63'796'761.28	64'181'800	62'226'491.28	-1'955'309
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	180'783'529.59	130'641'700	163'149'516.17	32'507'816
36 Charges de transferts	1'910'032'126.25	2'047'229'100	2'036'201'821.36	-11'027'279
37 Subventions redistribuées	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
38 Charges extraordinaires	10'113'055.71	798'700	153'762'025.96	152'963'326
39 Imputations internes	176'065'869.34	160'906'000	186'754'957.87	25'848'958
40 Revenus fiscaux	1'608'944'944.40	1'563'590'000	1'743'080'787.69	179'490'788
41 Patentés et concessions	45'302'583.93	60'402'000	46'470'254.06	-13'931'746
42 Taxes et redevances	278'367'123.42	271'150'500	287'091'731.90	15'941'232
43 Revenus divers	23'564'409.06	9'623'500	7'030'669.48	-2'592'831
44 Revenus financiers	115'617'133.43	88'959'600	104'057'647.83	15'098'048
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	101'126'862.61	139'149'600	105'188'381.71	-33'961'218
46 Revenus de transferts	1'783'310'250.14	1'839'391'100	1'901'136'813.96	61'745'714
47 Subventions à redistribuer	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
48 Revenus extraordinaires	42'768'969.87	150'292'500	96'539'064.23	-53'753'436
49 Imputations internes	176'065'869.34	160'906'000	186'754'957.87	25'848'958
Total charges	4'108'893'097.92	4'245'973'500	4'457'831'904.39	211'858'404
Total revenus	4'383'695'228.86	4'486'384'600	4'685'946'739.90	199'562'140
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	274'802'130.94	240'411'100	228'114'835.51	-12'296'264
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	240'447'051.49	230'060'900	199'748'226.43	-30'312'674
52 Immobilisations incorporelles	14'560'884.51	10'169'500	8'362'451.78	-1'807'048
54 Prêts	27'958'815.00	52'951'600	39'633'119.00	-13'318'481
55 Participations et capital social	0.00	0	150'000.00	150'000
56 Propres subventions d'investissement	172'061'755.28	197'313'900	173'477'510.73	-23'836'389
57 Subventions d'investissement redistribuées	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	2'935'747.50	0	10'987.00	10'987
63 Subventions d'investissement acquises	199'816'435.77	211'477'300	170'117'872.25	-41'359'428
64 Remboursements de prêts	33'913'396.50	35'050'700	32'203'534.55	-2'847'165
65 Transferts de participations	2.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	752'044.55	894'000	936'591.30	42'591
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
Total dépenses	466'747'097.13	514'471'900	430'081'433.69	-84'390'466
Total recettes	249'136'217.17	271'398'000	211'979'110.85	-59'418'889
Investissements nets	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
<u>CHARGES ET REVENUS PAR NATURE</u>					
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
<u>CHARGES</u>					
	Charges de personnel				
300	Autorités, commissions et juges	19'355'802.90	19'714'000	19'875'455.40	161'455
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	449'290'703.09	469'837'700	475'193'873.85	5'356'174
302	Salaires des enseignants	437'760'613.40	450'813'900	460'525'590.10	9'711'690
304	Allocations	23'212.30	47'000	5'750.00	-41'250
305	Cotisations de l'employeur	197'187'031.43	204'901'800	206'846'673.89	1'944'874
306	Prestations de l'employeur	7'400'572.60	9'182'200	-7'702'287.15	-16'884'487
309	Autres charges de personnel	4'654'895.10	5'670'100	4'624'009.46	-1'046'091
	Total	1'115'672'830.82	1'160'166'700	1'159'369'065.55	-797'634
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
310	Charges de matières et de marchandises	42'283'292.36	37'636'500	44'415'455.20	6'778'955
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	30'077'331.22	32'286'900	29'148'613.66	-3'138'286
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	5'599'773.68	4'749'600	4'795'932.98	46'333
313	Prestations de service et honoraires	114'979'102.88	136'809'100	128'613'725.78	-8'195'374
314	Gros entretien et entretien courant	87'043'164.69	90'535'400	96'326'216.14	5'790'816
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	19'511'250.26	20'476'000	20'653'638.65	177'639
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	97'536'815.86	102'758'900	105'944'226.90	3'185'327
317	Dédommagements	8'583'470.30	9'078'900	9'121'762.54	42'863
318	Réévaluations sur créances	29'224'577.37	35'036'300	37'625'800.11	2'589'500
319	Autres charges d'exploitation	8'963'063.65	9'762'100	11'126'223.07	1'364'123
	Total	443'801'842.27	479'129'700	487'771'595.03	8'641'895
	Amortissements du patrimoine administratif				
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	52'079'770.01	48'631'600	50'017'169.01	1'385'569
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	8'950'466.97	7'517'200	5'479'205.20	-2'037'995
	Total	61'030'236.98	56'148'800	55'496'374.21	-652'426
	Charges financières				
340	Charges d'intérêts	62'879'081.51	62'265'400	61'318'819.22	-946'581
341	Pertes réalisées sur PF	5'718.55	20'000	14'141.90	-5'858
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	873'943.43	1'891'400	28'993.63	-1'862'406
344	Réévaluations immobilisations PF	7'940.36	0	0.00	0
349	Autres charges financières	30'077.43	5'000	864'536.53	859'537
	Total	63'796'761.28	64'181'800	62'226'491.28	-1'955'309
	Attributions aux financements spéciaux et fonds				
350	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	2'213'341.68	2'002'800	2'197'614.24	194'814
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	178'570'187.91	128'638'900	160'951'901.93	32'313'002
	Total	180'783'529.59	130'641'700	163'149'516.17	32'507'816
	Charges de transferts				
360	Parts de revenus destinées à des tiers	80'307'362.08	64'285'000	81'937'557.83	17'652'558
361	Dédommagements à des collectivités publiques	171'057'258.98	178'216'400	176'716'089.69	-1'500'310
362	Péréquation financière et compensation des charges	65'667'123.00	65'261'500	65'453'788.00	192'288
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'593'000'382.19	1'739'466'200	1'712'094'385.84	-27'371'814
364	Réévaluations prêts PA	4'516'980.00	2'935'000	2'135'801.05	-799'199
365	Réévaluations participations PA	0.00	0	149'998.00	149'998
366	Amortissements des subventions d'investissement	85'807'030.13	77'933'600	89'768'155.30	11'834'555
	Total	2'000'356'136.38	2'128'097'700	2'128'255'775.71	158'076

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
Subventions redistribuées					
370	Subventions redistribuées	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
	Total	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
Charges extraordinaires					
381	Charges extraordinaires de biens, services et charge d'exploitation	0.00	0	114'408'855.18	114'408'855
383	Amortissements supplémentaires	73'343'100.72	69'640'700	66'543'722.30	-3'096'978
386	Charges de transferts extraordinaires	0.00	0	27'365'676.35	27'365'676
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	15'959'698.04	24'791'800	13'593'952.66	-11'197'847
389	Attributions au capital propre	10'113'055.71	798'700	11'987'494.43	11'188'794
	Total	99'415'854.47	95'231'200	233'899'700.92	138'668'501
Imputations internes					
390	Approvisionnement en matériel et marchandises	6'527'939.84	4'316'400	6'391'357.81	2'074'958
391	Prestations de service	33'691'015.40	35'416'200	28'837'126.63	-6'579'073
392	Baux à ferme, loyers, frais d'utilisation	51'673.85	103'800	152'846.16	49'046
393	Frais administratifs et d'exploitation	155'479.44	642'300	91'558.85	-550'741
394	Intérêts et charges financières théoriques	4'978'323.62	0	7'509'944.51	7'509'945
398	Transferts	130'566'507.68	117'831'300	129'929'099.21	12'097'799
399	Autres imputations internes	94'929.51	2'596'000	13'843'024.70	11'247'025
	Total	176'065'869.34	160'906'000	186'754'957.87	25'848'958

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
<u>REVENUS</u>					
Revenus fiscaux					
400	Impôts directs, personnes physiques	994'946'197.45	987'820'000	1'091'853'408.80	104'033'409
401	Impôts directs, personnes morales	141'486'165.36	135'750'000	162'864'694.00	27'114'694
402	Autres impôts directs	276'990'525.19	268'010'000	299'800'950.58	31'790'951
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	195'522'056.40	172'010'000	188'561'734.31	16'551'734
	Total	1'608'944'944.40	1'563'590'000	1'743'080'787.69	179'490'788
Patentes et concessions					
410	Patentes	6'307'010.05	6'080'000	6'471'573.80	391'574
412	Concessions	38'995'573.88	54'322'000	39'998'680.26	-14'323'320
	Total	45'302'583.93	60'402'000	46'470'254.06	-13'931'746
Taxes et redevances					
420	Taxes de compensation	3'042'655.50	3'130'000	4'466'785.20	1'336'785
421	Emoluments pour actes administratifs	98'896'345.80	99'223'100	105'650'529.28	6'427'429
423	Frais d'écolage et taxes de cours	9'427'005.00	8'609'300	10'012'923.15	1'403'623
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	26'633'351.05	25'061'900	26'742'729.13	1'680'829
425	Recettes sur ventes	13'089'030.46	12'596'600	13'900'492.19	1'303'892
426	Remboursements	96'994'273.09	94'261'100	95'674'704.93	1'413'605
427	Amendes	17'259'878.79	16'511'900	15'478'286.77	-1'033'613
429	Autres taxes	13'024'583.73	11'756'600	15'165'281.25	3'408'681
	Total	278'367'123.42	271'150'500	287'091'731.90	15'941'232
Revenus divers					
431	Transferts au compte des investissements	7'984'638.80	9'099'800	6'528'083.85	-2'571'716
432	Variations de stocks	-200'561.83	-120'000	-212'314.26	-92'314
439	Autres revenus	15'780'332.09	643'700	714'899.89	71'200
	Total	23'564'409.06	9'623'500	7'030'669.48	-2'592'831
Revenus financiers					
440	Revenus des intérêts	27'909'534.59	16'971'500	30'240'543.84	13'269'044
441	Gains réalisés PF	25'189'725.70	11'810'800	5'483'700.97	-6'327'099
442	Revenus participations PF	6'093.75	0	0.00	0
444	Réévaluations immobilisations PF	0.00	0	3'175.73	3'176
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	243'798.55	303'200	378'805.35	75'605
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	47'449'976.85	42'068'000	51'255'504.15	9'187'504
447	Produits des immeubles PA	14'818'003.99	17'806'100	16'695'917.79	-1'110'182
	Total	115'617'133.43	88'959'600	104'057'647.83	15'098'048
Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds					
450	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	395'948.24	0	1'446'697.29	1'446'697
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	100'730'914.37	139'149'600	103'741'684.42	-35'407'916
	Total	101'126'862.61	139'149'600	105'188'381.71	-33'961'218
Revenus de transferts					
460	Parts à des revenus de tiers	169'160'420.75	186'296'700	195'841'981.91	9'545'282
461	Dédommagements des collectivités locales	162'272'543.15	144'632'000	177'260'628.10	32'628'628
462	Péréquation financière et compensation des charges	846'550'325.00	886'505'000	886'504'089.00	-911
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	604'752'808.19	620'957'400	639'919'376.50	18'961'977
469	Autres revenus de transferts	574'153.05	1'000'000	1'610'738.45	610'738
	Total	1'783'310'250.14	1'839'391'100	1'901'136'813.96	61'745'714

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
Subventions à redistribuer					
470	Subventions à redistribuer	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
	Total	208'627'082.66	202'919'800	208'596'431.17	5'676'631
Revenus extraordinaires					
486	Revenus extraordinaires de transferts	0.00	0	64'040'909.46	64'040'909
489	Prélèvements sur le capital propre	42'768'969.87	150'292'500	32'498'154.77	-117'794'345
	Total	42'768'969.87	150'292'500	96'539'064.23	-53'753'436
Imputations internes					
490	Approvisionnement en matériel et marchandises	6'527'939.84	4'316'400	6'391'357.81	2'074'958
491	Prestations de service	33'691'015.40	35'416'200	28'837'126.63	-6'579'073
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	51'673.85	103'800	152'846.16	49'046
493	Frais administratifs et d'exploitation	155'479.44	642'300	91'558.85	-550'741
494	Intérêts et charges financières théoriques	4'978'323.62	0	7'509'944.51	7'509'945
498	Transferts	130'566'507.68	117'831'300	129'929'099.21	12'097'799
499	Autres imputations internes	94'929.51	2'596'000	13'843'024.70	11'247'025
	Total	176'065'869.34	160'906'000	186'754'957.87	25'848'958

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
DEPENSES					
Immobilisations corporelles					
500	Terrains	0.00	320'000	5'631'049.65	5'311'050
501	Routes et voies de communication	200'583'714.37	184'690'900	160'142'776.19	-24'548'124
502	Aménagements des cours d'eau	12'587'400.04	31'210'000	15'239'213.22	-15'970'787
504	Bâtiments	15'054'113.96	680'000	4'903'066.83	4'223'067
506	Biens meubles	6'399'171.05	9'212'000	12'119'881.98	2'907'882
509	Autres immobilisations corporelles	5'822'652.07	3'948'000	1'712'238.56	-2'235'761
	Total	240'447'051.49	230'060'900	199'748'226.43	-30'312'674
Immobilisations incorporelles					
520	Logiciels	2'800'417.09	2'200'800	2'253'880.80	53'081
521	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0	733'657.45	733'657
529	Autres immobilisations incorporelles	11'760'467.42	7'968'700	5'374'913.53	-2'593'786
	Total	14'560'884.51	10'169'500	8'362'451.78	-1'807'048
Prêts					
541	Cantons et concordats	170'268.00	86'700	86'620.00	-80
542	Communes et associations intercommunales	3'104'940.00	1'094'700	257'137.00	-837'563
545	Entreprises privées	21'757'705.00	47'870'200	31'873'300.00	-15'996'900
546	Organisations privées à but non lucratif	630'000.00	300'000	4'970'000.00	4'670'000
547	Ménages privés	2'295'902.00	3'600'000	2'446'062.00	-1'153'938
	Total	27'958'815.00	52'951'600	39'633'119.00	-13'318'481
Participations et capital social					
554	Entreprises publiques	0.00	0	80'000.00	80'000
555	Entreprises privées	0.00	0	70'000.00	70'000
	Total	0.00	0	150'000.00	150'000
Propres subventions d'investissement					
560	Confédération	25'957'847.90	25'810'000	24'935'824.10	-874'176
561	Cantons et concordats	35'019.60	17'100	72'203.45	55'103
562	Communes et associations intercommunales	81'810'140.12	93'108'100	86'948'187.93	-6'159'912
564	Entreprises publiques	7'663'870.09	7'417'900	6'925'482.94	-492'417
565	Entreprises privées	24'274'746.20	34'984'200	21'699'282.75	-13'284'917
566	Organisations privées à but non lucratif	8'037'600.37	10'986'600	10'025'494.16	-961'106
567	Ménages privés	24'282'531.00	24'990'000	22'871'035.40	-2'118'965
	Total	172'061'755.28	197'313'900	173'477'510.73	-23'836'389
Subventions d'investissement redistribuées					
572	Communes et associations intercommunales	8'707'040.85	19'866'000	5'358'266.75	-14'507'733
575	Entreprises privées	3'011'550.00	4'110'000	3'338'613.00	-771'387
577	Ménages privés	0.00	0	13'246.00	13'246
	Total	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874

Récapitulation générale		Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
<hr/>					
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
<u>RECETTES</u>					
	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF				
600	Transferts de terrains	2'309'619.50	0	0.00	0
604	Transferts de bâtiments	626'128.00	0	10'987.00	10'987
	Total	2'935'747.50	0	10'987.00	10'987
<hr/>					
	Subventions d'investissement acquises				
630	Confédération	173'922'970.32	187'603'600	148'804'433.35	-38'799'167
631	Cantons et concordats	297'193.90	1'985'800	352'119.75	-1'633'680
632	Communes et associations intercommunales	20'234'768.52	17'551'700	16'170'136.75	-1'381'563
635	Entreprises privées	4'887'841.08	3'936'200	4'555'372.40	619'172
636	Organisations privées à but non lucratif	473'661.95	400'000	235'810.00	-164'190
	Total	199'816'435.77	211'477'300	170'117'872.25	-41'359'428
<hr/>					
	Remboursements de prêts				
642	Communes et associations intercommunales	1'992'586.00	1'655'000	1'612'262.50	-42'738
644	Entreprises publiques	509'107.00	351'600	351'535.00	-65
645	Entreprises privées	26'191'766.35	27'021'100	24'985'296.35	-2'035'804
646	Organisations privées à but non lucratif	2'275'055.00	2'230'900	2'298'455.00	67'555
647	Ménages privés	2'944'882.15	3'792'100	2'955'985.70	-836'114
	Total	33'913'396.50	35'050'700	32'203'534.55	-2'847'165
<hr/>					
	Transferts de participations				
655	Entreprises privées	2.00	0	0.00	0
	Total	2.00	0	0.00	0
<hr/>					
	Remboursements de propres subventions d'investissement				
662	Communes et associations intercommunales	334'822.55	459'000	423'303.05	-35'697
665	Entreprises privées	3'600.00	15'000	4'795.25	-10'205
667	Ménages	413'622.00	420'000	508'493.00	88'493
	Total	752'044.55	894'000	936'591.30	42'591
<hr/>					
	Subventions d'investissement à redistribuer				
670	Confédération	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
	Total	11'718'590.85	23'976'000	8'710'125.75	-15'265'874
<hr/>					
	Report au bilan				
690	Report au bilan	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577
	Total	217'610'879.96	243'073'900	218'102'322.84	-24'971'577



Fonds FIGI



Bilan, comptes et annexes

Bilan du Fonds FIGI

en francs suisses	31.12.2023	31.12.2024	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	42'991'946.44	44'613'068.43	1'621'121.99
101 Créances	19'137'129.14	16'525'639.40	-2'611'489.74
104 Actifs de régularisation	10'761'382.95	14'924'696.33	4'163'313.38
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	1'005'195.85	1'092'104.20	86'908.35
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	12'088'238.50	12'070'628.50	-17'610.00
14 Patrimoine administratif (PA)	218'849'929.14	301'135'515.77	82'285'586.63
140 Immobilisations corporelles PA	218'671'118.99	301'135'515.77	82'464'396.78
142 Immobilisations incorporelles PA	178'810.15	-	-178'810.15
Total de l'actif	261'841'875.58	345'748'584.20	83'906'708.62

20 Capitaux de tiers	253'138'393.63	343'447'238.18	90'308'844.55
200 Engagements courants	13'437'215.09	12'288'465.65	-1'148'749.44
204 Passifs de régularisation	20'851'249.40	30'023'256.76	9'172'007.36
206 Engagements financiers à long terme	218'849'929.14	301'135'515.77	82'285'586.63
29 Capital propre	8'703'481.95	2'301'346.02	-6'402'135.93
299 Excédent ou découvert du bilan	8'703'481.95	2'301'346.02	-6'402'135.93
Total du passif	261'841'875.58	345'748'584.20	83'906'708.62

Compte de résultats du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
Charges d'exploitation	83'898'209.06	87'923'000.00	85'616'261.09	-2'306'738.91
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	82'076'414.06	83'424'200.00	82'093'070.94	-1'331'129.06
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'821'795.00	4'498'800.00	3'523'190.15	-975'609.85
Revenus d'exploitation	72'610'989.50	79'755'300.00	77'958'036.91	-1'797'263.09
42 Taxes et redevances	38'678'298.95	40'543'900.00	39'628'424.64	-915'475.36
43 Revenus divers	33'836'069.60	39'207'900.00	37'277'356.25	-1'930'543.75
46 Revenus de transferts	96'620.95	3'500.00	1'052'256.02	1'048'756.02
Résultat d'exploitation	-11'287'219.56	-8'167'700.00	-7'658'224.18	509'475.82
Résultat financier	6'362'037.04	1'639'500.00	1'256'088.25	-383'411.75
34 Charges financières	1'111'364.70	1'381'000.00	1'173'427.23	-207'572.77
44 Revenus financiers	7'473'401.74	3'020'500.00	2'429'515.48	-590'984.52
Résultat opérationnel	-4'925'182.52	-6'528'200.00	-6'402'135.93	126'064.07
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
Total du compte de résultats	-4'925'182.52	-6'528'200.00	-6'402'135.93	126'064.07

Compte des investissements du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
5 Dépenses	91'101'790.52	134'480'700.00	102'880'314.53	-31'600'385.47
50 Immobilisations corporelles	91'101'790.52	134'480'700.00	102'880'314.53	-31'600'385.47
6 Recettes	16'593'346.20	17'776'200.00	17'071'537.75	-704'662.25
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	397'589.45	-	1'142'839.65	1'142'839.65
63 Subventions d'investissement acquises	16'195'756.75	17'776'200.00	15'928'698.10	-1'847'501.90
Investissements nets	74'508'444.32	116'704'500.00	85'808'776.78	-30'895'723.22

Compte de financement du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart 2024-B24
Compte de résultats				
Charges	85'009'573.76	89'304'000.00	86'789'688.32	-2'514'311.68
Revenus	80'084'391.24	82'775'800.00	80'387'552.39	-2'388'247.61
Total du compte de résultats	-4'925'182.52	-6'528'200.00	-6'402'135.93	126'064.07
Compte des investissements				
Dépenses	91'101'790.52	134'480'700.00	102'880'314.53	-31'600'385.47
Recettes	16'593'346.20	17'776'200.00	17'071'537.75	-704'662.25
Investissements nets	74'508'444.32	116'704'500.00	85'808'776.78	-30'895'723.22
Compte de financement				
Total du compte de résultats	-4'925'182.52	-6'528'200.00	-6'402'135.93	126'064.07
Amortissements et réévaluations	1'821'795.00	4'498'800.00	3'523'190.15	-975'609.85
Investissements nets	-74'508'444.32	-116'704'500.00	-85'808'776.78	30'895'723.22
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	-77'611'831.84	-118'733'900.00	-88'687'722.56	30'046'177.44

Explicatifs concernant le Fonds FIGI

1. Base légale

L'établissement du compte du Fonds FIGI se base sur l'article 6 de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) du 17.05.2018.

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) est applicable à titre subsidiaire.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).

Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter.

En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

3. Divergences

3.1 Divergences de la LGCAF et du MCH2

L'article 15b de la LGCAF ainsi que la recommandation n° 14 du MCH2 stipulent, qu'un tableau des flux de trésorerie doit être établi et publié. Etant donné que le Fonds FIGI ne dispose pas de liquidités, il est renoncé à la publication du tableau des flux de trésorerie.

3.2 Divergences du MCH2

L'amortissement comptable ordinaire d'un bien du patrimoine administratif se calcule en général soit sur la valeur d'acquisition, soit sur le total des dépenses au 31 décembre de l'année concernée. Etant donné que les amortissements sont refacturés aux Services utilisateurs, ils sont calculés sur le montant du décompte final provisoire et cela dès la date de la mise en service. Une correction est effectuée dès la réception du décompte définitif.

La nature de la dépense doit être prise en compte pour décider d'inscrire ou pas l'immobilisation à l'actif. Les coûts de rénovation et d'assainissement des bâtiments sont comptabilisés généralement dans le compte de résultats sauf lorsqu'il y a un changement d'affectation ou lors d'une importante transformation des volumes.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant du mandat de prestations politique du Fonds FIGI.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées, ainsi que le compte courant entre l'Etat du Valais et le Fonds FIGI dont le solde s'élève à Fr. 15'559'975.00 au 31.12.2024.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif du Fonds FIGI se présente de la manière suivante dans le tableau des immobilisations :

en francs suisses	Investissements sans amortissements			Amortissements			Investissements après amortissements	
	cumulés au 31.12.2023	2024	Mise en service 2024	cumulés au 31.12.2023	Taux	2024	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024
Immobilisations corporelles								
1400 - Terrains ¹	8'436'816	-960'815	-	-	0%	-	8'436'816	7'476'001
1404 - Bâtiments ²	94'585'120	-	85'435'647	3'391'545	2.5%	3'344'380	91'193'575	173'284'842
1407 - Installations en construction	119'040'728	86'769'592	-85'435'647	-	0%	-	119'040'728	120'374'673
Immobilisations incorporelles								
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	894'047	-	-	715'237	20%	178'810	178'810	-
Total des immobilisations	222'956'711	85'808'777		4'106'782			3'523'190	218'849'929
								301'135'516

¹ Selon la DCE du 05.02.2025 la parcelle n° 15'831 à Sion a été transférée du Fonds FIGI au Service de la santé publique au 31.12.2024 car elle se situe dans le périmètre des parcelles mises à disposition de l'Hôpital du Valais.

² Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Suite à la vente de 4 bâtiments ce solde s'élève à Fr. 324.00 au 31.12.2024. Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Les amortissements sont comptabilisés lors de la mise en service de l'objet (méthode linéaire sur 40 ans) et les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur 5 ans.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagement courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Engagements financiers à long terme

Selon l'article 10 de la loi sur le Fonds FIGI, les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat et peuvent atteindre au maximum 800 millions de francs. Le montant de l'emprunt correspond au total des immobilisations.

La situation au 31.12.2024 est la suivante :

Emprunt au 31.12.2023	218'849'929.14
Investissements nets	85'808'776.78
Amortissements	3'523'190.15
Emprunt au 31.12.2024	301'135'515.77

6.2.2. Capital propre

Apport initial de l'Etat du Valais	10'000'000.00
Résultats reportés	-1'296'518.05
Capital propre au 31.12.2023	8'703'481.95
Total du compte de résultats	-6'402'135.93
Capital propre au 31.12.2024	2'301'346.02

7. Crédits d'engagement

La totalité des crédits d'engagement du Fonds FIGI sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

en francs suisses	Crédits d'engagement décidés		Crédits d'engagement réalisés		Crédits d'engagement ouverts au 31.12	Montants nets payés par FIGI	Soldes nets à charge de FIGI
	Crédits d'engagement	Parts nettes à charge du Canton	Paiements années précédentes ¹	Paiements de l'année			
Bâtiments décidés avant LFIGI							
Reprise bilan Etat	-	-	328.00	-	-	324.00	-
ECCG Construction Sierre	49'745'000.00	44'029'800.00	48'994'163.50	-	-	9'385'670.40	-
EPTM Ateliers-école Sion	24'750'000.00	22'500'000.00	24'909'589.00	-	-	480'299.49	-
Terrain HES-SO Loèche-les-Bains	1'503'600.00	619'500.00	1'503'600.00	-	-	619'500.00	-
Terrain centre d'entretien Sierre	1'058'488.00	1'058'488.00	1'025'849.50	-	-	1'025'849.50	-
Transformation palais justice Sion	5'046'000.00	4'996'000.00	5'013'911.30	-	-	4'705'181.10	-
Etudes diverses et digitalisation	-	-	1'891'469.74	-	-	894'047.15	-
Crédits d'engagements avant LFIGI	82'103'088.00	73'203'788.00	83'338'911.04	-	-	17'110'871.64	-
Bâtiments décidés depuis LFIGI							
Collège Brigue Singsaal	1'425'000.00	1'425'000.00	1'459'985.85	-	-	1'459'985.85	-
Centre de contrôle véhicules Sion	23'969'000.00	23'969'000.00	23'932'264.20	-	36'735.80	23'572'412.00	36'735.80
Bâtiment cellulaire Crételongue Granges	48'168'800.00	31'887'400.00	46'064'868.76	1'380'077.81	723'853.43	31'459'357.27	-
Terrain HES-SO Sion	1'138'000.00	-	1'142'839.65	-	-	-	-
ES Santé bâtiment Les Marmettes Monthey	2'000'000.00	2'000'000.00	1'288'750.15	-	711'249.85	1'159'875.15	840'124.85
Bâtiment administratif Sierre	2'000'000.00	-	397'585.45	-	-	-	-
Ecole professionnelle Viège	19'429'500.00	17'486'540.00	16'214'064.50	2'885'921.85	329'513.65	17'189'987.70	296'552.30
Centrale chauffage Brigue	24'984'565.00	20'202'553.00	2'432'721.50	8'026'292.40	14'525'551.10	8'205'465.40	11'997'087.60
Centre de compétences mutualisé ETERPYS	24'955'400.00	24'955'400.00	4'157'650.30	4'176'109.95	16'621'639.75	8'333'760.25	16'621'639.75
Conthey	-	-	-	-	-	-	-
Pôle muséal Sion et restauration ancien pénitencier	570'000.00	570'000.00	158'073.92	206'394.40	205'531.68	364'468.32	205'531.68
Centre Indivis Police Charrat	2'197'000.00	2'197'000.00	-	-	2'197'000.00	-	2'197'000.00
Centrale d'alarme Sierre	53'617'000.00	53'617'000.00	17'140'955.86	14'609'485.14	21'866'559.00	31'454'052.85	21'866'559.00
Modernisation La Castalie Monthey	86'788'400.00	86'788'400.00	34'935'919.95	15'917'637.87	35'934'842.18	50'853'557.82	35'934'842.18
Halle machines Grand Brûlé Leytron	2'023'253.00	2'023'253.00	1'892'602.65	-	130'650.35	1'892'602.65	130'650.35
Bâtiment CFF douane Brigue	550'000.00	550'000.00	553'864.30	-	-	553'864.30	-
Extension prison des Iles Sion	16'449'200.00	11'614'900.00	11'135'671.00	5'264'354.12	49'174.88	11'999'898.37	-
Nouveau collège Sion	96'532'900.00	86'480'010.00	27'302'996.51	22'240'428.53	46'989'474.96	44'589'678.79	41'890'331.21
Installation de tir indoor Sion	36'615'800.00	11'830'000.00	15'940'466.70	15'209'655.71	5'465'677.59	10'064'604.56	1'765'395.44
OMS combles 3ème étape Brigue	3'000'000.00	3'000'000.00	3'345'250.00	-	-	3'010'725.00	-
Ateliers Crételongue Granges	17'439'200.00	11'865'550.00	812'254.85	189'429.20	16'437'515.95	681'145.15	11'184'404.85
Terrain Fondation Valais de Cœur Martigny	2'100'000.00	2'100'000.00	2'116'226.40	-	-	2'116'226.40	-
Bâtiment administratif Viège	3'341'000.00	2'761'000.00	2'280'098.85	30'000.00	1'030'901.15	1'729'506.90	1'031'493.10
Dépôt Les Haudères/Evolène	3'023'800.00	3'023'800.00	478'243.55	122'956.25	2'422'600.20	601'199.80	2'422'600.20
HEMU Valais-Wallis pôle musical Sion	6'189'492.00	5'587'421.00	2'063'000.00	4'126'000.00	492.00	5'588'048.10	-
Collège St-Maurice	13'350'000.00	12'226'000.00	10'920'681.30	2'378'074.55	51'244.15	11'968'880.25	257'119.75
Bâtiment administratif Les Marmettes Monthey	180'000.00	180'000.00	181'664.35	-	-	181'664.35	-
Centre logistique Ronquoz Sion	3'548'500.00	3'548'500.00	196'923.05	3'084'938.25	266'638.70	3'281'861.30	266'638.70
Bâtiment administratif Montheys	1'200'000.00	1'200'000.00	-	-	-	-	-
Manufacture des Iles Sion	7'418'000.00	7'418'000.00	7'441'651.50	-	-	7'441'651.50	-
Achat Gästehaus St. Ursula Brigue	4'928'150.00	4'928'150.00	4'944'327.50	-	-	4'944'327.50	-
Ecole La Cordée Castalie Monthey	11'195'000.00	11'195'000.00	134'098.85	106'361.70	10'954'539.45	240'460.55	10'954'539.45
Dépôt Orsières	3'200'000.00	3'200'000.00	-	7'309.25	3'192'690.75	7'309.25	3'192'690.75
Collège St-Maurice Zone sportive	860'000.00	774'000.00	340'619.65	444'826.35	74'554.00	706'901.40	67'098.60
Dépôt Niedergesteln	300'000.00	300'000.00	-	-	300'000.00	-	300'000.00
Terrain Gästehaus St. Ursula Brigue	1'071'850.00	1'071'850.00	1'071'850.00	-	-	1'071'850.00	-
Terrain Manufacture des Iles Sion	782'000.00	782'000.00	782'000.00	-	-	782'000.00	-
Terrain Viège	1'681'750.00	1'681'750.00	1'681'750.00	19'758.80	-	1'701'508.80	-
Parcelles Crételongue Granges	160'000.00	160'000.00	-	159'065.85	-	159'065.85	-
Etudes construction future HEP St-Maurice	1'650'000.00	1'485'000.00	-	85'236.55	1'564'763.45	76'712.90	1'408'287.10
Surfaces administratives Avenue Ritz 29 Sion	2'218'000.00	2'218'000.00	-	2'210'000.00	8'000.00	2'210'000.00	8'000.00
Crédits d'engagements FIGI	532'250'560.00	458'302'477.00	244'941'921.10	102'880'314.53	182'091'394.02	291'654'616.28	164'875'322.66
Total	614'353'648.00	531'506'265.00	328'280'832.14	102'880'314.53	182'091'394.02	308'765'487.92	164'875'322.66
						Amortissements	7'629'972.15
						Engagements nets FIGI au 31.12	301'135'515.77

¹ Les paiements effectués avant l'année 2019 ont été faits par l'Etat du Valais.

8. Valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI

en francs suisses	Comptabilité Fonds FIGI		Comptabilité Etat du Valais		Total	
	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024
<u>Patrimoine financier (PF)</u>						
1080 - Terrains PF	7'568'693	7'551'083	-	-	7'568'693	7'551'083
1084 - Bâtiments PF	4'519'546	4'519'546	-	-	4'519'546	4'519'546
<u>Patrimoine administratif (PA)</u>						
1400 - Terrains PA	8'436'816	7'476'001	6'704'568	11'192'778	15'141'383	18'668'778
1404 - Bâtiments PA ¹	91'193'575	173'284'842	163'994'032	150'176'023	255'187'607	323'460'865
1407 - Installations en construction PA	119'040'728	120'374'673	-	-	119'040'728	120'374'673

¹ Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Suite à la vente de 4 bâtiments ce solde s'élève à Fr. 324.00 au 31.12.2024. Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

9. Crédit supplémentaire

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédit supplémentaire du compte de résultats			
<u>Fonds FIGI</u> Financement du renchérissement des travaux d'assainissement des bâtiments (DCE du 21.08.2024)			
314 - Gros entretien et entretien courant	3'950'000.00		
Net			3'950'000.00
Total du crédit supplémentaire du compte de résultats	3'950'000.00	-	3'950'000.00



Mandat de prestations politique

FONDS FIGI

OP 1
 Assurer l'organisation et le
 financement de la politique
 immobilière de l'Etat du Valais
 B24 118'733'900 net
 C24 88'687'722.56 net

GP 11
 Gestion du Fonds FIGI
 B24 118'733'900 net
 C24 88'687'722.56 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart B/C
3 Charges	84'163'423.41	85'979'000	84'153'023.58	-1'825'976
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	82'076'414.06	83'424'200	82'093'070.94	-1'331'129
34 Charges financières	1'111'364.70	1'381'000	1'173'427.23	-207'573
39 Imputations internes	975'644.65	1'173'800	886'525.41	-287'275
4 Revenus	81'060'035.89	83'949'600	81'274'077.80	-2'675'522
42 Taxes et redevances	38'678'298.95	40'543'900	39'628'424.64	-915'475
43 Revenus divers	33'836'069.60	39'207'900	37'277'356.25	-1'930'544
44 Revenus financiers	7'473'401.74	3'020'500	2'429'515.48	-590'985
46 Revenus de transferts	96'620.95	3'500	1'052'256.02	1'048'756
49 Imputations internes	975'644.65	1'173'800	886'525.41	-287'275
Excédent de charges	3'103'387.52	2'029'400	2'878'945.78	849'546
5 Dépenses d'investissement	91'101'790.52	134'480'700	102'880'314.53	-31'600'385
50 Immobilisations corporelles	91'101'790.52	134'480'700	102'880'314.53	-31'600'385
6 Recettes d'investissement	16'593'346.20	17'776'200	17'071'537.75	-704'662
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	397'589.45	0	1'142'839.65	1'142'840
63 Subventions d'investissement acquises	16'195'756.75	17'776'200	15'928'698.10	-1'847'502
Dépenses nettes d'investissement	74'508'444.32	116'704'500	85'808'776.78	-30'895'723
Insuffisance de financement	77'611'831.84	118'733'900	88'687'722.56	-30'046'177

FONDS FIGI

Explication des écarts financiers

31 : Augmentation de 0.2 mio des coûts du matériel de conciergerie et de 0.4 mio pour le mobilier. Baisse des frais d'énergie de 0.6 mio due au report de la mise en service de nouveaux bâtiments. Augmentation de 0.3 mio des charges salariales et des primes d'assurances des nouveaux bâtiments. Baisse des coûts des projets informatiques (-0.25 mio), des coûts de rénovation (-0.8 mio) et des coûts des loyers (-0.3 mio).

34 : Intérêts financiers moins élevés que prévus car en lien avec le report de la mise en service de nouveaux bâtiments.

42 : Baisse de la facturation des loyers (-0.7 mio) et des charges (-0.2 mio) aux services utilisateurs en lien avec la baisse des loyers payés et suite au report de la mise en service de nouvelles constructions.

43 : Baisse de la facturation aux services utilisateurs suite au report de la mise en service de nouvelle construction soit : - 0.8 mio pour les indemnités d'utilisation, - 0.9 mio pour les amortissements et - 0.2 mio pour les intérêts.

44 : Location à des tiers en augmentation (+ 0.15 mio) et bénéfice sur les ventes des objets du PF en baisse (- 0.75 mio).

46 : Subventions de la Confédération pour les travaux d'entretien de Pramont et de Crêtelongue non prévues au budget.

50 : Retard dans la réalisation de certains objets (Centrale d'engagement, La Castalie, Centre de compétence d'Eterpys) et report de projets (Ateliers de Crêtelongue, bâtiment administratif de Viège).

60 : Transfert de la parcelle n°15'831, qui se situe à côté du parking de l'hôpital de Sion et qui ne concerne pas le FIGI, au Service de la santé publique

63 : Baisse des recettes d'investissement suite au report de la construction des ateliers de Crêtelongue. Perte explicable par la non-facturation aux services utilisateurs de l'augmentation des frais d'énergie. Adaptation des tarifs des conventions FIGI dès le 1er janvier 2025.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais

Sous-objectifs politiques

- 1 Administrer le Fonds FIGI
- 2 Assurer la mise à disposition d'immeubles pour l'Administration cantonale et promouvoir une architecture exemplaire et durable
- 3 Assurer l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat du Valais
- 4 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat [Agenda 2030, PIP]
- 5 Respecter la loi FIGI en privilégiant la propriété en lieu et place de la location

FONDS FIGI

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
				█ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Certification ISO 9001: 2015 et 14001: 2015	31.12.25		● Certification ISO reportée et engagement d'une responsable qualité début 2025.
<i>ad2</i>	2 Promotion de l'utilisation de matériaux de construction recyclés dans les rénovations et nouvelles constructions de l'Etat	31.12.24	31.12.24	■ Intégration de ces notations dans les appels d'offres et sensibilisation des mandataires. Principe de durabilité introduit dans l'accord intercantonal sur les marchés publics.
	3 Promotion de l'utilisation de matériaux de construction locaux dans les rénovations et nouvelles constructions de l'Etat	31.12.24	31.12.24	■ Intégration de ces notations dans les appels d'offres et sensibilisation des mandataires. Principe de durabilité introduit dans l'accord intercantonal sur les marchés publics.
	4 Présentation du dossier au Grand Conseil: Achat de 2 bâtiments administratifs à la ville de Sion	31.12.24		▲ Présentation du dossier au Grand Conseil en février 2025.
	5 Présentation du dossier au Grand Conseil: Transformation de la Cordée (Castalie), Monthey	31.12.24	30.04.24	■ Octroi du crédit d'engagement par le Grand Conseil.
	6 Présentation du dossier au Grand Conseil: Transformation du Collège de St-Maurice	31.12.24		▲ Présentation du dossier au Grand Conseil en mai 2025.
	7 Extension et transformation: Ecole professionnelle, Viège	31.07.24	31.08.24	■ Mise en service en août 2024.
	8 Extension: Prison des îles, Sion	31.12.24	30.06.24	■ Mise en service en juin 2024.
	9 Construction: Installation de tirs indoor, Sion	31.12.24	30.09.24	■ Mise en service en septembre 2024.
	10 Construction: Ateliers du pénitencier de Crételongue, Granges	31.12.24		● Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques.
	11 Construction: Centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	31.12.24		▲ Retard dans l'avancement des travaux dû à des faillites successives. Mise en service prévue en septembre 2026.
	12 Construction: Centre Eterpys, Conthey	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning. Mise en service prévue en octobre 2025.
	13 Modernisation et extension: La Castalie, Monthey	31.12.25		▲ Mise en service de 2 bâtiments en septembre 2024. Fin des travaux prévue fin 2026.
	14 Construction: Centrale de chauffage et salles de gym, Brigue	31.12.25		▲ Mise en service prévue par étape en 2025 et 2026.
	15 Construction: Nouveau collège, Sion	31.07.26		■ Avancement des travaux selon planning.
	16 Construction: Bâtiment administratif, Viège	31.12.26		● Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques.
	17 Transformation: Collège de l'Abbaye, St-Maurice	31.12.27		■ Fin des travaux de la 1ère étape prévue en 2027.
<i>ad3</i>	18 Mise en place d'un système de monitoring énergétique	31.12.24		▲ 1ère étape terminée. Fin de l'installation des Smartcompteurs prévue pour fin 2025.
	19 Installation de 50'000 m2 de panneaux solaires	31.12.27		▲ Objectif reporté à fin 2028.
<i>ad4</i>	20 Mise aux normes et transformation: Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue	31.12.24	31.12.24	■ Travaux de rénovation terminés.
	21 Mise aux normes et transformation: Palais du Gouvernement, Sion	31.12.25		▲ Fin des travaux prévue en juin 2026.
	22 Mise aux normes et transformation: Bâtiments administratifs Piscine 10, Sion	31.12.26		■ Avancement des travaux selon planning.
	23 Mise aux normes et transformation: Collège de Brigue	31.12.27		■ Avancement des travaux selon planning.
<i>ad5</i>	24 Construire des bâtiments administratifs afin de diminuer les surfaces louées	31.12.27		▲ Achat de 2 bâtiments administratifs à Sion. Etudes en cours pour les bâtiments administratifs de Monthey et de Viège.

FONDS FIGI

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre		
			■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad1 1 Nombre d'audits internes par année	0	0	■ Aucun audit réalisé vu que la certification ISO n'est pas effective.		
ad2 2 Nombre d'objets présentés à l'approbation du Grand Conseil	3	1	▲ Présentation du dossier "Ecole spécialisée à La Castalie" à Monthey. Report de la présentation de l'achat des 2 bâtiments de la ville de Sion et de la construction du collège de St-Maurice.		
3 Respect des coûts	75%	85%	■ Les crédits d'ouvrage sont généralement et en grande majorité respectés. Stabilisation des coûts de construction.		
4 Respect des délais	85%	85%	■ A l'exception d'objets confrontés à des recours, les délais sont généralement respectés. Attention à ne pas sous-estimer les procédures de réceptions qui deviennent de plus en plus contraignantes.		
5 Pourcentage de béton recyclé RC-C ou RC-M selon SIA 2030 dans les nouvelles constructions.	10%	10%	■ Ce paramètre est désormais intégré aux cahiers d'appels d'offres concernés.		
6 Pourcentage de bois labellisé Bois Suisse utilisé dans les nouvelles constructions en bois de l'Etat.	10%	15%	■ Ce paramètre est désormais intégré aux cahiers d'appels d'offres concernés. Projet du collège de St-Maurice prévu en bois indigène.		
7 Pourcentage de matériaux pierreux, hors spécialités, provenant d'un rayon inférieur à 70km	40%	40%	■ Ce paramètre est désormais intégré aux cahiers d'appels d'offres concernés.		
8 Etat d'avancement de l'extension et transformation de l'école professionnelle, Viège	100%	100%	■ Mise en service en août 2024.		
9 Etat d'avancement de l'extension de la prison des îles, Sion	100%	100%	■ Mise en service en juin 2024.		
10 Etat d'avancement de la construction des installations de tir indoor, Sion	100%	100%	■ Mise en service en septembre 2024.		
11 Etat d'avancement de la construction des ateliers du pénitencier de Crételongue, Granges	100%	6%	● Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques : travaux prévus en 2026 et 2027.		
12 Etat d'avancement de la construction de la centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	100%	62%	▲ Retard dans l'avancement des travaux. Mise en service prévue en septembre 2026.		
13 Etat d'avancement de la construction du Centre Eterpys, Conthey	75%	75%	■ Mise en service prévue en octobre 2025.		
14 Etat d'avancement de la modernisation et extension de La Castalie, Monthey	70%	67%	■ Mise en service des 2 premiers bâtiments en septembre 2024.		
15 Etat d'avancement de la construction de la centrale de chauffage et des salles de gym, Brigue	50%	42%	■		
16 Etat d'avancement de la construction du nouveau collège, Sion	55%	52%	■		
17 Etat d'avancement de la construction du bâtiment administratif, Viège	30%	6%	● Projet non débuté car trop onéreux. Etudes en cours sur une autre parcelle.		
18 Etat d'avancement de la transformation du collège de l'Abbaye, St-Maurice	10%	9%	■ Présentation du dossier au Grand Conseil en mai 2025.		
ad3 19 Indice moyen de consommation énergétique (nouvelle échelle dès 2022)	96	96	■ Consolidation des valeurs 2019 à 2024 prévue pour juillet 2025.		
20 Indice moyen de production de gaz à effet de serre lié à la consommation d'énergie des bâtiments en [kg/m ²] selon la norme SIA 2031: 2016 (Une valeur sera transmise lors de la mise en place de l'outil stratégique)	▼	▼	■ Consolidation des valeurs 2019 à 2024 prévue pour juillet 2025. Lors des rénovations nous remplaçons les chaudières à gaz et à mazout par des pompes à chaleur ou des chaudières à bois ou nous nous connectons aux CAD.		

FONDS FIGI

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes
ad3 21 Panneaux photovoltaïques: surface posée en m2 (m2 cumulés avec objectif à 50'000 m2)	25'000	12'000	▲ Coûts de mise à niveau des toitures très importants.
ad4 22 Indice de l'état de vétusté des bâtiments (ex. Indice Schröder)	72	72	■ Assainissement et rénovation de bâtiments existants. Mise en service de nouveaux bâtiments.
23 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation de l'Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue	100%	100%	■ Travaux de rénovation terminés.
24 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation du Palais du Gouvernement, Sion	70%	70%	■ 1ère étape de l'ouvrage terminée en juin 2024.
25 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation des bâtiments administratifs Piscine 10, Sion	50%	60%	■ Travaux en cours du second oeuvre.
26 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation du Collège de Brigue	35%	25%	▲ Retard dans l'avancement des travaux mais travaux importants prévus entre 2025 et 2027.
ad5 27 Nombre de surfaces louées par l'Etat en m2	78'500	73'860	■ Baisse des surfaces louées : salles de classes BFO Viège, Archives du SPF et CFTI à Chippis.

FONDS FIGI

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2024
GP11 Gestion du Fonds FIGI			
P1101 Centre de compétence	707'715.26	886'525.41	-178'810.15
310 Charges de matières et de marchandises	45'135.00		45'135.00
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	371'256.83		371'256.83
313 Prestations de service et honoraires	209'993.70		209'993.70
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	81'329.73		81'329.73
491 Prestations de service		886'525.41	-886'525.41
P1102 Construction	102'880'314.53	17'071'537.75	85'808'776.78
500 Terrains	180'516.60		180'516.60
504 Bâtiments	102'699'797.93		102'699'797.93
600 Transferts de terrains		1'142'839.65	-1'142'839.65
630 Confédération		11'057'000.25	-11'057'000.25
632 Communes et associations intercommunales		4'871'697.85	-4'871'697.85
P1103 Gérance et entretien	82'940'738.59	79'260'037.71	3'680'700.88
310 Charges de matières et de marchandises	936'024.30		936'024.30
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	641'695.13		641'695.13
312 Alimentation et élimination bien-fonds PA	10'110'766.27		10'110'766.27
313 Prestations de service et honoraires	13'888'984.93		13'888'984.93
314 Gros entretien et entretien courant	44'949'076.83		44'949'076.83
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	10'817'735.25		10'817'735.25
340 Charges d'intérêts	668'857.50		668'857.50
391 Prestations de service	886'525.41		886'525.41
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		10'464'830.05	-10'464'830.05
426 Remboursements		29'163'594.59	-29'163'594.59
430 Revenus d'exploitation divers		37'277'356.25	-37'277'356.25
447 Produits des immeubles PA		1'302'000.80	-1'302'000.80
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'052'256.02	-1'052'256.02
Solde dépenses/recettes du produit	41'072.97		41'072.97
P1104 Gestion du patrimoine financier	504'569.73	1'127'514.68	-622'944.95
341 Pertes réalisées sur PF	32'600.00		32'600.00
343 Charges pour bien-fonds PF	471'969.73		471'969.73
441 Gains réalisés PF		248'668.00	-248'668.00
443 Produits immeubles PF		878'846.68	-878'846.68
Total	187'033'338.11	98'345'615.55	88'687'722.56

Résultats	Compte 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.	Compte 2024 Fr.	Ecart B/C Fr.
COMPTE DE RESULTATS				
Total des charges	84'163'423.41	85'979'000	84'153'023.58	-1'825'976
Total des revenus	81'060'035.89	83'949'600	81'274'077.80	-2'675'522
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	3'103'387.52	2'029'400	2'878'945.78	849'546
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	3'103'387.52	2'029'400	2'878'945.78	849'546
Amortissements et réévaluations	1'821'795.00	4'498'800	3'523'190.15	-975'610
Excédent de charges	4'925'182.52	6'528'200	6'402'135.93	-126'064
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Total dépenses	91'101'790.52	134'480'700	102'880'314.53	-31'600'385
Total recettes	16'593'346.20	17'776'200	17'071'537.75	-704'662
Investissements nets	74'508'444.32	116'704'500	85'808'776.78	-30'895'723
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
COMPTE DE FINANCEMENT				
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	3'103'387.52	2'029'400	2'878'945.78	849'546
Investissements nets	74'508'444.32	116'704'500	85'808'776.78	-30'895'723
Insuffisance de financement	77'611'831.84	118'733'900	88'687'722.56	-30'046'177
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
EVOLUTION DE LA FORTUNE				
Total du compte de résultats	4'925'182.52	6'528'200	6'402'135.93	-126'064
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	0.00	0	0.00	0
Diminution du capital propre	4'925'182.52	6'528'200	6'402'135.93	-126'064
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>